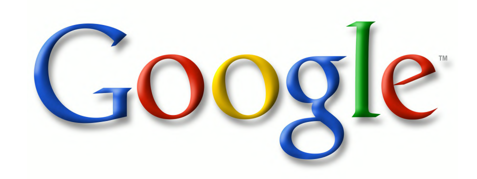
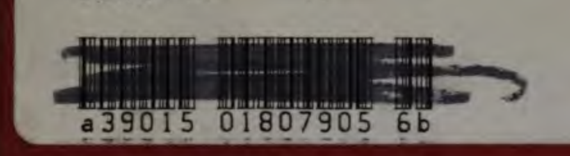
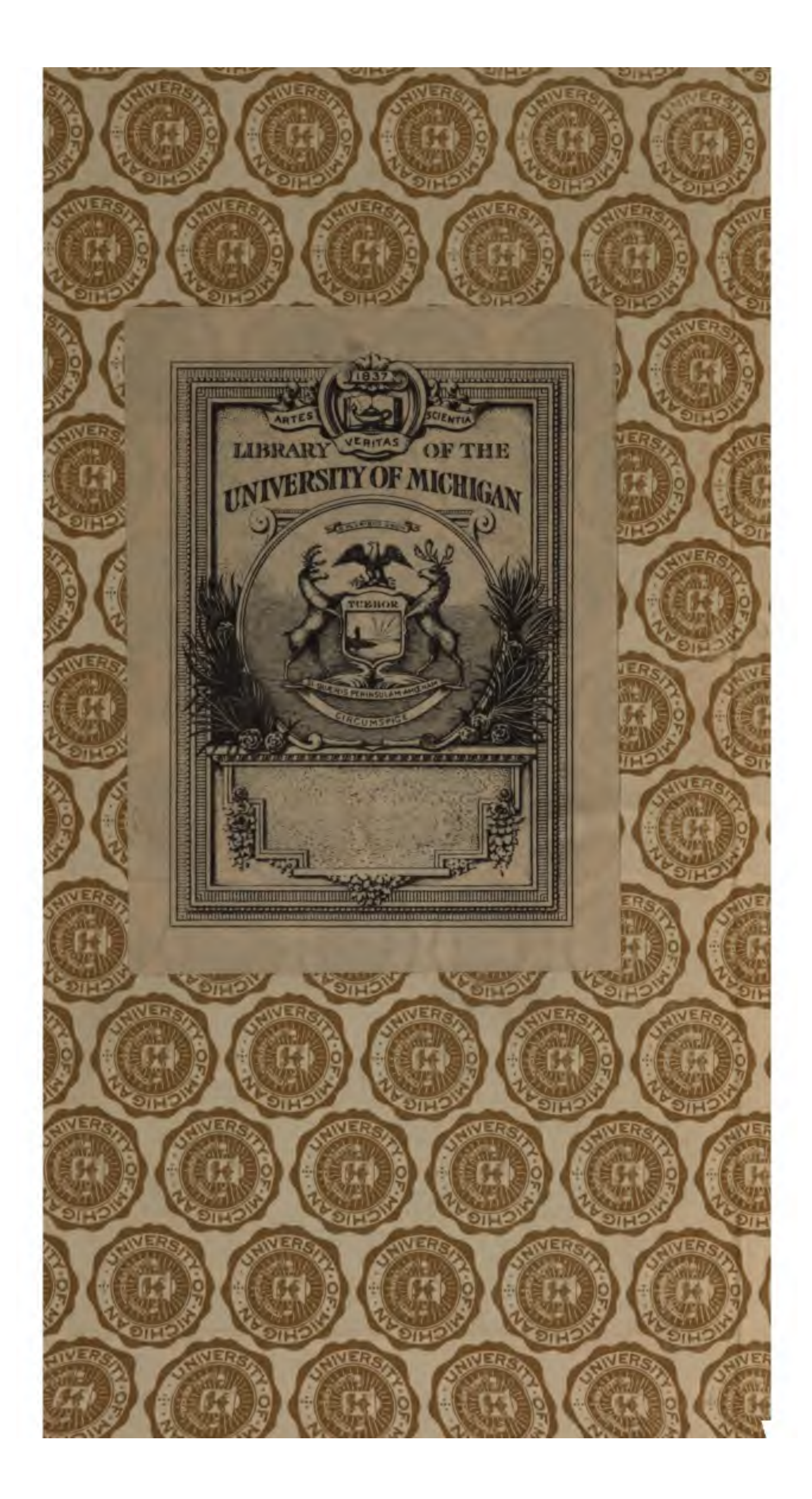
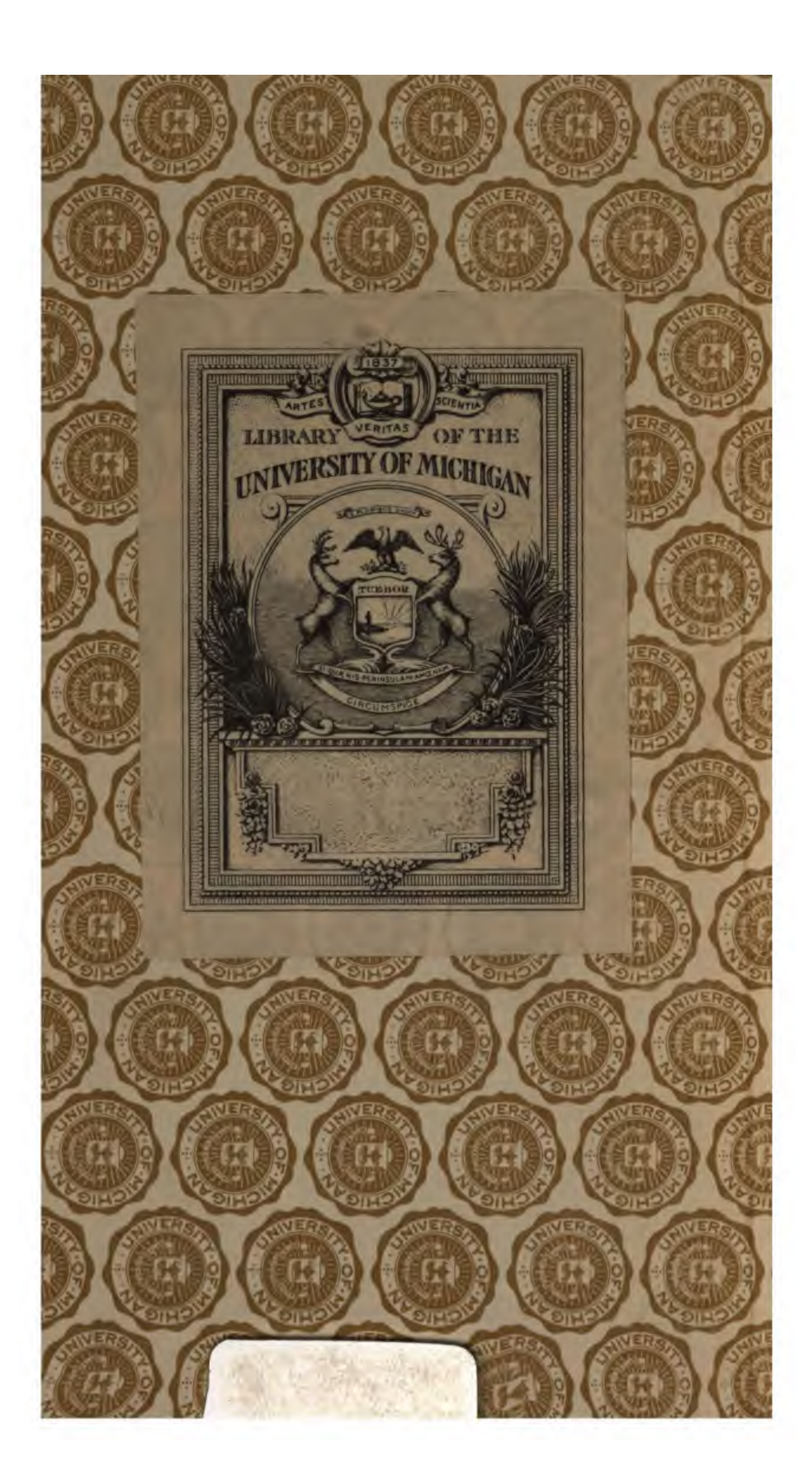



a39015 01807905 6b


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE


UNIVERSITY OF MICHIGAN



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE


UNIVERSITY OF MICHIGAN

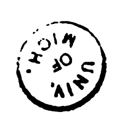
MÉMOIRES

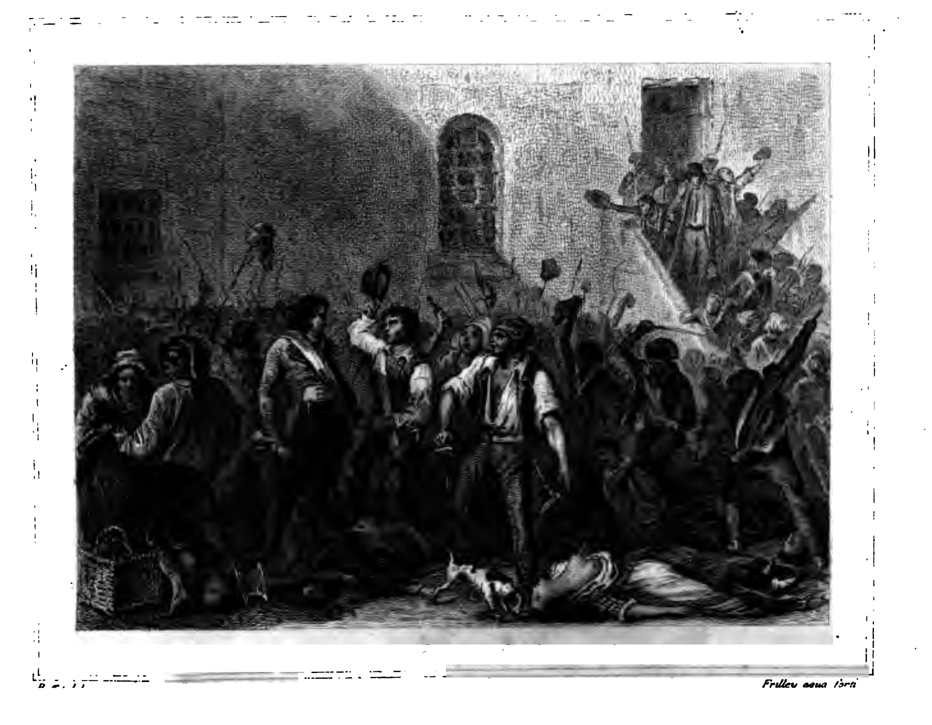
RELATIFS

A LA REVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES DE BRISSOT.

TOME TROISIÈME.


UNIV. OF MICH.



Frilley aqua forti

MÉMOIRES
DE BRISSOT,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
ET DE LA CONVENTION NATIONALE,

SUR

SES CONTEMPORAINS,

ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PUBLIÉS PAR SON FILS;

AVEC

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR M. F. DE MONTROL.

TOME TROISIÈME.



PARIS.
LADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. R. M. LE DUC DE CHARTRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N. 22.

MDCCCXXXII.

IMPRIMERIE DE DAVID,
BOULEVART POISSONNIÈRE, No 4 *bis*

La publication des derniers volumes des Mémoires de Brissot a été retardée par des circonstances qu'il serait trop long d'expliquer; arrêtée à la fois par le voyage de M. Anacharsis Brissot au Goazacoalcos et par la révolution de Juillet. Cette révolution, qui venait de renverser de si hautes fortunes, devait ébranler aussi celle de M. Ladvocat et lui faire ressentir quelque chose du coup qui a frappé le commerce de la librairie; par suite d'affaires qu'il vient heureusement de terminer, les 3[e] et 4[e] volumes, imprimés depuis long-tems et qui eussent paru à l'époque annoncée, s'il n'eût dépendu que de lui, n'ont pu être mis en vente qu'aujourd'hui.

Ces volumes, assemblage curieux d'anecdotes,

de jugemens, de lettres, de récits, d'aperçus, de dissertations politiques et historiques sur tous les sujets qui ont fixé l'attention de 89 à 93, nous semblent reproduire avec vérité l'époque agitée dont ils peignent les hommes et retracent les événemens. Ainsi ont dû être jetées sur le papier les notes rapides et diverses dont Brissot, homme d'état, homme de lettres, orateur, journaliste, écrivain, discutant, combattant chaque jour et à chaque minute, devait ensuite composer les Mémoires de sa vie et peut-être l'histoire de son temps. C'est l'irritation encore toute bouillante, le trouble inévitable des idées, des sentimens qui passionnaient les cœurs et enflammaient les esprits. Si quelques questions alors palpitantes d'intérêt comme celle des quakers ou celle des nègres, qui a tenu tant de place dans les travaux du plus infatigable adversaire de la traite et en tiennent peut-être un peu trop dans ces souvenirs, ont perdu de leur actualité, il en est une foule d'autres auxquelles les circonstances présentes ont donné une vie nouvelle. 91 et 1832, l'affaire du Champ-de-Mars et les journées de Juin, la garde nationale d'alors et la garde nationale d'aujourd'hui, Lafayette à ces deux époques, Louis XVI et la royauté; la monarchie telle qu'on la voulait; la république telle qu'on l'avait faite; la république et la monarchie telle qu'on voudrait les faire, voilà des sujets de réflexions sou-

levées jadis, ranimées de nos jours et dont quelques-unes semblent avoir été traitées par Brissot pour nous servir d'exemple ou de leçon.

Il est malheureux sans doute que Brissot qui, selon Madame Rolland, dictait un traité pendant qu'un autre copiait une chanson, ait manqué de temps pour retoucher, retrancher, compléter et lier ensemble les divers manuscrits qui forment ses souvenirs; nous y eussions tous gagné. Au milieu des pages si variées, réunies à la hâte et écrites en courant par un homme que l'échafaud pressait, on ne pourra manquer de trouver quelqu'incohérence et de la confusion; si ce n'est dans les principes, du moins dans l'ordre des faits et le jugement des personnes. Ainsi l'on verra le général Lafayette traité ici d'ami pur et enthousiaste de la liberté, n'être plus ailleurs qu'un républicain de cour, philosophe voltairien, n'aimant cette liberté même, au triomphe de laquelle il a consacré sa vie, que pour la trahir et la perdre, ou bien ne l'aimant pas du tout. Ceci ne nous semble prouver qu'une chose, c'est que ces opinions si diverses ont été dictées en divers temps sous l'influence politique des circonstances, tandis que, malgré les circonstances, les opinions du général Lafayette n'avaient point changé. Quoi qu'il écrive d'ailleurs, on sait que l'auteur des *Mémoires* ne pouvait s'empêcher de rendre justice au caractère de l'homme qu'il avouait secrètement aimer et estimer le plus, et

qu'il le défendit jusqu'au jour où il regarda comme un devoir de le répudier. Alors il l'attaque par besoin de se défendre de l'avoir aimé, et il le fait avec d'autant plus d'éclat qu'il avait montré plus de foi dans ses vertus, plus de constance à le servir dans ses projets patriotiques et constitutionnels, quand déjà la foule des patriotes avec lesquels le Girondin courait à la république, s'était séparée du défenseur de la constitution.*

Quelques erreurs qu'on ne remarquerait peut-être pas si nous ne croyions devoir les signaler, se sont glissées dans l'impression de cette seconde livraison. Ainsi les fragmens divers sur Moreau de Saint-Merry, Mably, Garat, Bernardin de Saint-Pierre, Granville Sharp, Lafayette, qui forment le chapitre 14 du 3e volume, auraient pu être sinon supprimés, du moins imprimés séparément à la fin du volume, avec différentes lettres qui n'auraient ni ralenti l'intérêt de la narration, ni perdu de celui qu'elle pouvaient exciter. Ainsi on a confondu, à la fin du chapitre suivant, dans le texte même des Mémoires, deux pages qui ne devaient y être jointes que comme *note*. Ces deux pages, écrites en 1791 sur les *Modérés*, les *Patriotes* et les *Enragés* du temps, sont du jeune et malheureux Achille Duchâtelet, l'un des plus énergiques amis des Girondins, mort comme eux

* Voyez, à ce sujet, la note de la page 212, t. 3.

pour la liberté. Ainsi, dans ce même chapitre, on a également confondu avec le texte une lettre sur l'Assemblée Constituante, qui avait été adressée à Brissot par Rolland. Mais ces erreurs sont facilement reconnues par le lecteur, lorsqu'elles sont importantes, ou elles passent inaperçues, lorsqu'elle ne blessent en rien la vérité et l'authenticité des faits.

Avec les souvenirs recueillis par Brissot, depuis 1788 jusqu'à sa mort, cette seconde livraison de ses *Mémoires* contient la relation si pleine d'intérêt de sa fuite après le 31 mai, le morceau sur la question de savoir si le roi peut-être jugé, * le jugement sur le caractère de Louis XVI, intitulé *Le Roi Honnête Homme*, et les deux réponses aux attaques d'Amar et de Saint-Just, dans lesquels le chef de la Gironde puisa sa défense devant le tribunal de Robespierre, défense qui parut sublime à côté même de celle de Vergniaux, et motiva le plus inique et le plus honteux décret que la peur ait arraché à la Convention.

Selon le vœu de Brissot, ces deux dernières pièces devaient avoir pour titre : *Mémoires sur ma Carrière Révolutionnaire;* être joints au récit

* Dans les lignes qui précèdent (t. 4, page 217), on lit que ce morceau est entièrement inédit; prononcé à la société des Jacobins, il eut alors une célébrité qui le fit rechercher : on en inséra des fragmens dans le journal des *Amis de la Constitution*. On le trouvera ici tel que Brissot l'avait écrit.

de son voyage et de son arrestation à Moulins, et à un autre manuscrit en tête duquel était écrit : *Pensées et Réflexions faites dans ma prison de l'Abbaye*, manuscrit que nous n'avons pu livrer à l'impression. Ces cinq morceaux eussent suffi peut-être pour former le 4e volume, qui, un peu moins long, n'eût pas été moins intéressant.

Le fragment sur un roi honnête homme, dans lequel Louis XVI est jugé avec une sévérité que l'histoire ne partagera sans doute pas sans réserve, n'a point été publié sur le manuscrit de Brissot, dont nous n'avions retrouvé que quelques feuillets incomplets, mais sur une traduction qui en avait été faite en anglais, soit par Madame Brissot, soit par M. Dupont, son frère, soit peut-être par miss Williams qui, en traduisant ce fragment, semblerait l'avoir annoté, commenté et grossi des idées qu'elle a exprimé elle-même, mais avec beaucoup moins d'âpreté, dans un de ses ouvrages.

Miss Héléna Williams, comme nous l'avons dit ailleurs, avait eu les manuscrits de Brissot dans les mains. Elle avait été liée avec lui ainsi qu'avec quelques-uns des plus illustres membres de la Gironde. Je me souviens de l'avoir entendu exprimer plus d'une fois toute l'estime et l'attachement qu'elle avait pour sa mémoire. Le témoignage de cet attachement a été consacré par elle, dans des souvenirs qu'elle a laissés sur la révolution française, et dans lesquels on lit :

« Je ne puis me dispenser de défendre un patriote, duquel Madame de Staël a dit, que ses principes n'étaient pas moins désordonnés que son style. Les principes de Brissot étaient clairement ceux de la république; ayant habité long-temps l'Amérique, il pensait que la nation française était capable d'une pareille organisation politique : il s'est trompé, et il a expié sur l'échafaud sa généreuse erreur. Je l'ai connu pauvre, vivant de la manière la plus modeste, au moment même où les Jacobins l'accusaient de recevoir à pleines mains les guinées de l'Angleterre.

» Brissot écrivit un ouvrage dans sa prison : ses Mémoires et la réunion des fragmens et notes qui devaient y être joints; il l'intitula : *Legs à mes Enfans*. Le style de cet ouvrage n'est aucunement désordonné; au contraire, il est simple et ferme : il porte l'empreinte d'une âme toute préparée à quitter ce monde avec courage. Madame Brissot m'en remit elle-même le manuscrit, et j'en traduisis une portion en anglais, espérant, par la vente de cet ouvrage, faire quelque bien à ses enfans. Mais je ne sais par quelle fatalité la publication en fut différée jusqu'à des temps où Brissot et la liberté n'étaient plus à l'ordre du jour.

» Brissot, comme on sait, se défendit avec tant d'éloquence devant le tribunal révolutionnaire, que je fus frappée de l'effet surprenant

que son discours produisit sur son collègue Lasource, comme lui accusé et qui venait passer les soirées dans la chambre de la prison du Luxembourg où nous étions alors tous enfermés. Il m'assura que l'auditoire, composé cependant de Jacobins, fut ému jusqu'aux larmes, et que le chef du jury révolutionnaire, Antonelle, était agité de convulsions nerveuses qui le secouaient sur son siège. « J'en avais presque pitié, me di« sait Lasource ; il vaut bien mieux mourir. »

On avait créé une conspiration brissotine ou girondine, et Brissot, dont on en avait fait le chef, devait être, à ce titre, le but de toutes les attaques, la victime dévouée à toutes les accusations. Sa taille était moyenne, et sur sa figure était habituellement répandue la pâleur et la tristesse. Amené devant le tribunal révolutionnaire, on l'avait placé sur un siége élevé au-dessus de celui de ses amis rangés à sa gauche. Il les justifia tous en se justifiant lui même; sa présence d'esprit, sa fermeté irritée par l'infamie de ses dénonciateurs, ajoutait à l'énergie de son caractère; cette énergie avait grandi cet homme faible, et l'indignation donnait parfois, une expression sublime à cette figure pâle et mélancolique. Près de Vergniaux, plus grand orateur peut-être, plus grand citoyen sans doute que Mirabeau, il se montra digne du rang qu'un machiavélisme odieux lui avait assigné au-dessus des Girondins. « Jamais, dit un témoin de son procès et de sa

« mort, jamais défense ne fut plus simple, plus « noble, plus évidente que celle de Brissot; le calme « de son front annonçait la paix de son âme, « et cette tranquillité ne se démentit pas un ins- « tant. » Mais l'éloquence de Brissot et de ces prétendus complices ne devait servir qu'à hâter leur fin. D'autres, pour consolider la république, se chargeaient de la rendre terrible, et il leur fallait, avant tout, le sang des seuls hommes qui pouvaient la faire aimer. Indignés de l'effet des débats soutenus par de tels hommes, ils firent décréter, pendant le procès même, que les jurés iraient aux voix quand ils croiraient leur conscience suffisamment éclairée. Antonelle déclara presqu'aussitôt qu'il n'avait plus rien à entendre. Ainsi l'on tranchait les questions, pour aller plus vîte aux têtes.

En écoutant le prononcé du jugement, Valazé s'était donné un coup de poignard. Fonfrède, Ducos, Vigé, Lehardy, Duperet, foulèrent aux pieds les notes qu'ils avaient préparées pour leur défense, et firent retentir la salle de cris de vive la République! Brissot laissa tomber sa tête sur sa poitrine; la pensée de l'abandon et du dénuement dans lequel il allait laisser ses enfans et leur mère, venait d'assaillir son cœur. Et pourtant, il était depuis long-temps préparé et résigné à son sort: une heure avant d'entendre son arrêt, il venait d'écrire ce billet où est resté l'empreinte de ses larmes.

Ce mercredi, 4 heures.

« Je vois, ma chère Félicité, que ma dernière » heure est venue On doit, ou je me trompe fort, » nous juger aujourd'hui. — Peut-être même au- » rais-je le malheur de ne pas te voir ; cependant » je ferai tout pour cela. Si ce bonheur m'est » refusé, soutiens ce coup avec courage. Tu te » dois à nos enfans ; veille sur eux, vis pour » eux ; garde quelques-uns de mes billets, que » tu puisses les leur montrer un jour. Ils se di- » ront : voilà l'écriture d'un père qui nous aima, » et qui aima mieux que nous la chose publique, » car il s'est sacrifié et a été sacrifié pour elle. » —Encore un mot, mon amie. Sillery m'a offert » des secours pour toi, Fauchet et tous mes col- » lègues. Gensonné surtout qui, je le crains, » partagera mon sort, Gensonné t'assure de son » estime, te conjure de te lier avec sa femme et » ses enfans. Vous êtes dignes toutes deux de » vous estimer, de vous lier l'une avec l'autre ; » elle a une âme comme la tienne. — Adieu, ma » tendre amie ; essuie tes larmes, les miennes » mouillent ce papier. Mais notre séparation ne » sera pas éternelle. »

Brissot ne revit plus sa famille ; quelques lignes que sa main traça encore, et qu'on retrouvera à la fin de ses Mémoires, témoignent avec quel calme et quelle fermeté mêlés d'un doulou-

reux attendrissement il envisageait le moment d'être arraché à tout ce qui lui était cher.

Il fut conduit le lendemain matin à l'échafaud, et y mourut avec courage.

Ainsi moururent comme lui et avec lui, Sillery, Fauchet, Gensonné, Lasource, Duperet, Ducos, Fonfrède, Vergniaux, et presque toute cette brillante et généreuse faction de la Gironde, que la mort atteignit partout après des fortunes diverses, et qui montra partout aux vrais républicains quels combats il faut soutenir et de quel dévouement il faut être capable pour la liberté.

Pendant l'impression de la seconde livraison de ces *Mémoires*, M. Anacharsis Brissot luttait contre la fièvre jaune à la colonie de Goazacoalcos, où il avait inutilement tenté de fonder un établissement. A la nouvelle de la révolution de juillet, il repassa les Antilles et l'Amérique du Nord et revint en France. Il attend dans le plus modeste et le plus insuffisant des emplois que le Gouvernement vienne réparer des malheurs auxquels d'illustres personnages se sont déjà intéressés. C'est une dette de la révolution de 1830 envers celle de 89, une dette des barricades envers la mémoire du patriote énergique et pur aux mains duquel les vainqueurs du 14 juillet avaient déposé les clefs de la Bastille.

M. de Montrol qui avait donné ses soins à la publication des trois premiers volumes, imprimés tous les trois avant la révolution de juillet, n'a pu également veiller à l'impression du quatrième. Les notices qui se trouvent aux

pages 118, 216, 254, 425 et 429 de ce volume sont de M. L***.

La note sur M. Clermont-Tonnerre, page 13, est tirée des Mémoires de M. de Montlosier. On s'appercevra facilement que la notice sur le procès de Brissot et des Girondins, placée par erreur à la page 429, aurait dû être en tête de la réponse au rapport de Saint-Just, page 180.

MÉMOIRES

DE

BRISSOT-WARVILLE.

CHAPITRE PREMIER.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES NOIRS.

Société pour l'abolition de la traite à Londres. — Granville Sharp, son fondateur, fait recevoir Brissot et Clavière parmi ses membres. — Clarkson. — Ses premiers écrits en faveur des nègres. — Granville Sharp. — Lettre d'Henri Bancal. — Benezet. — Les premiers apôtres de la liberté en faveur des noirs. — George Fox. — Burling. — Sewall. — Benjamin Lay. — Woolmann. — Opinions de Brissot sur les nègres, exprimées dans ses écrits antérieurs à la révolution. — Le marquis de Chatellux. — Madame Washington.

Je veux avant tout parler de cette fameuse Société des Amis des Noirs que je fondai à cette époque. Elle a fait assez de bien à la liberté, elle m'a fait assez de mal à moi-même, ou du moins

assez d'ennemis, pour que j'aie le droit de m'y arrêter.

Dans le dernier séjour que j'avais fait avec le marquis Ducrest en Angleterre pour éviter la lettre de cachet dont nous étions également menacés, j'avais été à portée de connaître la société instituée pour l'abolition de la traite. Granville Sharp, son fondateur, m'avait reçu avec Clavière au nombre de ses membres. Granville Sharp et Clarkson rivalisaient d'enthousiasme et d'activité. Ce dernier, jeune ecclésiastique d'un esprit distingué, avait montré dès l'enfance la plus généreuse compassion pour les misérables créatures que la barbarie et la cupidité ont réduits à l'état d'une odieuse servitude. Il consacra bientôt les prémices de son talent à la défense de ceux qu'il avait commencé par plaindre. A l'Université de Cambridge, dont il faisait partie, il remporta le prix proposé au meilleur mémoire sur cette question : *An liceat invitos in servitutem reddere.* Ce ne fut pas seulement au mérite d'écrivain dont il avait fait preuve en cette circonstance que l'Académie rendit hommage, elle avait entendu récompenser en même temps les belles actions du jeune lauréat, et la noble conduite qu'il avait tenue dans toutes les circonstances où il avait pu arracher des hommes à l'esclavage.

Cette flatteuse distinction avait été pour Clarkson un nouveau motif de travailler à l'affranchissement des nègres. Aussi n'avait-il pas tardé à

publier, d'abord, un *Essai sur le commerce de l'espèce humaine,* et ensuite un autre essai sur les désavantages politiques de la traite des esclaves; Gramagnac l'a traduit de l'anglais *. Ce dernier ouvrage n'était qu'une suite nombreuse de faits authentiques, qui résolvaient avec la plus grande clarté les différentes objections que l'on opposait aux amis de l'humanité. Clarkson, comme l'observait Gramagnac, dans la note qui précédait sa traduction; avait senti que les marchands, ceux même qui rougissent de leur barbarie, avaient besoin que l'intérêt ne se mît point entre eux et le désir qu'ils ont d'être justes. Aussi, pour les déterminer à faire le sacrifice de leurs esclaves, il s'efforçait de leur prouver que les propriétaires d'habitations américaines avaient mal calculé leur intérêt; et appliquant cette vérité aux gouvernemens ainsi qu'aux particuliers, il démontrait que, dans cette question, les lois et la politique se trouvaient d'accord avec celle de l'humanité.

Ce n'est pas que Clarkson ait mis dans tous ses ouvrages la même logique et la même raison. Le chapitre de son histoire de l'esclavage, où il

---

* Gramagnac était médecin et secrétaire de la Société des Amis des Noirs, fondée par Brissot à Paris. Sa traduction de l'ouvrage de Clarkson a été publiée en 1789, à Neufchatel : elle est précédée d'un extrait sur le commerce de l'espèce humaine.

prouve que les noirs ne sont pas inférieurs aux blancs, dans l'échelle des êtres, contient une dissertation de vingt pages, dans laquelle il s'amuse à prouver, le plus sérieusement du monde, que les Africains ne descendent ni de Caïn, ni de Cham.

Dans son dernier chapitre, il enchérit aussi sur tous ceux qui ont écrit avant lui sur l'importance des opinions religieuses dans la question qu'il traite. Ainsi il attribue les tremblemens de terre qui désolent les Antilles, depuis 1592, à la colère de Dieu, provoquée par la servitude des nègres. Au reste, dit-il en terminant : « Si la liberté n'est qu'un droit accidentel, si les hommes ne sont pas d'une nature supérieure aux brutes, si chaque devoir social est un malheur, si la cruauté est digne d'une haute estime, si le meurtre doit être honoré, si le christianisme n'est qu'un mensonge, il est évident qu'on peut se livrer au commerce des esclaves sans remords et sans crime : mais si le contraire est vrai, comme la raison le démontre, il faut regarder la servitude comme la plus impie de toutes les coutumes, puisqu'elle heurte la raison, la justice, la nature, les principes des lois et du gouvernement, enfin, la religion naturelle et la révélation. »

Ce mélange d'erreurs et de vérités avait engagé Carra à retrancher près de la moitié de la traduction de l'ouvrage de Clarkson, destinée à être publiée par la Société des Noirs. Ce qui restait

suffisait pour la cause des nègres et la réputation de l'auteur.

Lors de son séjour à Paris, Clarkson reçut de la Société des Amis des Noirs tout l'accueil qu'il méritait; j'ai entretenu avec lui une correspondance assez suivie, ainsi qu'avec Granville Sharp, que son excellente ame et ses hautes vertus rendaient bien digne de présider la société de Londres. Toutes les personnes qui l'ont connu rendraient un pareil témoignage de son caractère; Pétion, Bancal *, que je lui avais adressé, sont

* Henri Bancal, membre de la convention nationale, vota la détention de Louis XVI. Livré par Dumouriez aux Autrichiens, il fut échangé contre *Madame*, duchesse d'Angoulême; il entra depuis au conseil des Cinq-Cents et fut porté en triomphe au fauteuil du président. Il sortit du Corps-Législatif en 1797, et paraît avoir consacré le reste de ses jours aux études littéraires et religieuses. Il avait déjà publié en 1797 un ouvrage intitulé *du Nouvel ordre social fondé sur la religion*. Voici une lettre qu'il adressa de Londres à Brissot, en 1790 :

« Il est évident aujourd'hui que l'ouvrage de Burke a été commandé par la cour et distribué par elle pour détruire l'effet de la révolution française. Plusieurs excellens écrivains anglais l'ont réfuté, et entre autres l'auteur des *Leçons au prince de Galles*, qui vient d'en donner une cinquième édition. Il y a ajouté cette réfutation, remplie de traits ingénieux et piquans. Cet auteur philosophe connaît mieux la révolution française que Burke, qui ne l'a vue que dans les rapsodies de Calonne ou les men-

revenus enchantés de sa personne; ses écrits sont bien faits aussi pous le faire aimer.

---

songes des gazettes, presque toutes stipendiées par la cour.

» J'avoue qu'ayant la mémoire et le cœur encore pleins de tous les prodiges que la liberté a opéré en France, j'ai peine à me faire à l'état d'indifférence où je vois ce peuple anglais, qui n'est presque entièrement occupé que de ses intérêts privés... J'ai cherché, dans le parlement qui vient de s'ouvrir, la majesté, la dignité et la liberté du peuple anglais, et je n'ai pu les reconnaître ni dans le faste oriental du trône, ni dans le luxe insultant des lords héréditaires, ni enfin dans la marche humiliante de la chambre basse. Siégeant dans une petite salle, présidée par un président perpétuel confirmé par le roi, obligée de comparaître par députation à la chambre des lords quand le roi vient au parlement, les représentans du peuple sont appelés comme des supplians devant un trône et une aristocratie de lords!

» J'ai vu Price, cet apôtre de la liberté. Il n'est point découragé par l'échec que la société de la révolution a reçue : il se fie sur la Providence, qui veut que tout soit bien et par conséquent que tout soit libre.

» Vous ne m'avez pas trompé sur le caractère de M. Granville Sharp. Quel excellent homme! J'ai vu aussi plusieurs excellens patriotes dans la Société des Amis des Noirs, où j'ai assisté. Le silence, la paix, le recueillement qui y régnaient me pénétrèrent jusqu'au fond de l'âme. Que je vous sais gré de m'avoir mis en rapport avec ces hommes honorables! Price m'a parlé de vous avec les expressions de la plus haute estime. Mais un vrai philosophe est David Williams, dont vous m'aviez communiqué les ouvrages. Il ne tient à aucune secte, et il les censure, les ridiculise toutes avec énergie. »

Granville Sharp est un de ces hommes dont la société doit bénir le nom, parce qu'ils ont consacré toute leur vie, toutes leurs pensées, au bonheur de leurs semblables. C'est un autre Benezet : Benezet, que je regrette encore de n'avoir jamais vu, Benezet, l'honneur de la secte des quakers, et qui fut aussi l'un des premiers et des plus ardens défenseurs des noirs.

C'est à son zèle qu'on doit en partie l'existence de cette société, établie pour encourager leur affranchissement et pour protéger ceux qui ont reçu ou doivent recevoir leur liberté. C'est à lui que l'Amérique doit ces utiles établissemens, ces écoles destinées à l'instruction des jeunes nègres; car il existe un pays où l'on accorde à ces pauvres noirs une âme, une intelligence, où l'on se croit obligé de les former à la vertu, aux connaissances; où l'on ne les suppose pas des bêtes de somme pour avoir le droit de les traiter comme elles! Et dans ce pays, les noirs démentent, par leurs vertus et leur industrie, les calomnies que leurs tyrans débitent ailleurs contre eux; et l'on n'aperçoit aucune différence entre la mémoire d'une tête noire et crépue et celle d'une tête unie et blanche. J'en ai eu la preuve sous les yeux. J'ai vu Philadelphie, j'ai interrogé, j'ai entendu des enfans noirs : les uns lisaient avec facilité, d'autres répétaient de mémoire, d'autres calculaient assez rapidement. On m'a montré un tableau d'un jeune homme qui n'a jamais eu de maî-

tre, et indique un génie ou si l'on veut un instinct d'artiste surprenant. J'ai vu dans cette école un noir-blanc, un huitième de noir; il est impossible de le distinguer d'un blanc. Il me semblait seulement voir dans ses yeux une vivacité extraordinaire, et c'est un caractère assez général de ces négrillons *.

L'école des filles noires ne m'a pas moins pénétré d'édification. Outre la lecture, l'écriture, la religion, on les y forme au travail des mains, au rouet, à l'aiguille, à la broderie, et leur maîtresse m'assura qu'elles montraient en général beaucoup d'adresse. Elles avaient un air décent, attentif et soumis : c'était une pépinière de bonnes domestiques, de vertueuses ménagères. Ah! combien sont coupables les colons des Indes-Occi-

* Samuel Smith, dans son *Essai sur les causes de la variété des couleurs et figures de l'espèce humaine*, prétend que la couleur est le résultat des localités climatériques et physiques d'un pays. Le nègre a la couleur la plus noire; le Caffre vient après, et tient le milieu entre le nègre et l'Indien. En voici la cause : les vents, sous l'équateur, suivent le cours du soleil, parviennent à la côte orientale de l'Afrique, rafraîchis par les mers immenses qu'ils franchissent, et rendent les pays d'Ajar, Janguabar et Monomotapa comparativement tempérés; mais, après avoir traversé le continent, étendu dans un passage de trois mille milles, s'être pénétrés de tous les feux d'un désert brûlant, ils les répandent sur les têtes des habitans du Sénégal et de la Guinée. *Note de Brissot.*

dentales, qui ne forment que pour la débauche et l'ignominie des êtres qu'il est si facile de façonner à la vertu.

C'est, je le répète, à Benezet que l'Amérique doit ces écoles de mœurs, ces foyers d'instructions. La vie de cet homme extraordinaire mériterait d'être plus connue dans notre France surtout, qui doit s'honorer de l'avoir vu naître*. Elle est digne d'arrêter les méditations des philosophes qui estiment plus le bienfaiteur obscur de ses semblables, que leurs fléaux, ordinairement si flattés, si bassement idolâtrés pendant leur vie.

Le fanatisme ravageait la France sous un roi bigot, dirigé par un confesseur scélérat et par une femme ambitieuse. Les parens de Benezet étaient de fervens calvinistes; après la révocation de l'édit de Nantes, ils se réfugièrent en Angleterre, et Benezet y embrassa la doctrine des quakers. Il partit pour l'Amérique (en 1731) et s'établit à Philadelphie. Élevé dans le commerce, il le continua; mais la rigidité de ses principes et de son goût ne pouvant s'accorder avec l'esprit du commerce, il le quitta et accepta une place dans l'académie de la société, à Philadelphie. Dès lors, tous ses momens furent consacrés à l'instruction publique, au soulagement des pauvres et à la défense des esclaves noirs.

---

* Antoine Benezet est né à Saint-Quentin, en 1712.

Benezet avait une philanthropie universelle qui n'était pas banale, mais qui était rare encore; il regardait comme ses frères tous les hommes, de quelque pays, de quelque couleur qu'ils fussent. Les momens qu'il n'employait pas à son école étaient destinés à recueillir tous les passages qui pouvaient faire affranchir les noirs de l'esclavage. Plusieurs traités sortirent de sa plume et ne servirent pas peu à convertir ses frères et à les déterminer à l'abolition de la servitude.

Ce n'était pas assez de tirer les malheureux noirs de leurs fers, il fallait les instruire, il fallait trouver des maîtres; et où en trouver qui voulussent se prêter à une tâche que les préjugés avaient rendue si pénible et si dégoûtante. Aucun obstacle ne pouvait arrêter le zèle de Benezet. Il donna le premier l'exemple, et consacra sa petite fortune à la fondation de cette école. Ses frères le secondèrent, et, grâce à leur générosité et à celle de la société de Londres, l'école des noirs de Philadelphie jouit maintenant d'une rente de cinq mille livres tournois.

Non content d'y verser sa fortune, et de la leur léguer toute entière par son testament, Benezet consacra ses lumières et ses soins à instruire ces pauvres nègres. Il se fit leur maître d'école, et la mort le surprit dans cette sainte occupation. Que dis-je, le surprit? Benezet avait trop bien vécu pour être jamais surpris; la mort ne fut

pour lui que le passage à la récompense qu'il méritait. Les larmes des noirs et les regrets des amis * durent être pour ses mânes sensibles un prix bien plus doux que tous les lauriers des conquérans.

Benezet avait été précédé dans la carrière par d'autres amis des noirs, en tête desquels il faut d'abord citer le célèbre George Fox, le fondateur de la secte des quakers. Il vint d'Angleterre aux Barbades en 1671, non pas pour prêcher contre la traite ou l'esclavage, mais pour élever les noirs dans la connaissance de Dieu, et engager leurs maîtres à les traiter plus doucement.

Les têtes n'étaient pas encore mûres pour cette réforme; elles ne l'étaient pas même lorsque Guillaume Burling, de Long-Island, publia en 1708 le premier traité que je connaisse contre l'esclavage. C'était aussi un quaker très-respecté. Il prêcha, mais en vain; l'heure n'était pas venue. Ce trait devrait consoler, encourager les amis des noirs en France; ils ne doivent point s'effrayer de voir si vîte des apostats parmi eux. Il a fallu soixante ans de combats pour vaincre la cupidité en Amérique.

Burling fut suivi par le sage Sewall, presbytérien de la Nouvelle-Angleterre, qui présenta à la cour générale de Boston, en faveur des noirs,

---

* C'est ainsi qu'on désigne les quakers.

un mémoire intitulé : *la Vente de Joseph*. Il y professa les principes les plus purs et terrassa surtout l'argument bannal employé par les amateurs sur les prétendues guerres entre les princes africains.

On a souvent reproché aux écrivains qui ont employé leur plume à la défense des noirs, de n'avoir pas été les témoins de leurs souffrances. On ne pouvait faire ce reproche à Benjamin Lay, anglais, qui, d'abord élevé dans le commerce des côtes de la Guinée, ensuite planteur aux Barbades, abandonna bientôt son habitation, par l'horreur que lui inspira le traitement affreux sous lequel les esclaves gémissaient. Il se retira à Philadelphie, se fit quaker, et ne cessa toute sa vie de prêcher et d'écrire pour l'extirpation de l'esclavage. Son traité principal parut en 1737. On lui a reproché un excès de zèle, une exagération dans les tableaux, qui ne provient que d'une imagination trop vivement frappée, et des déclamations trop fortes contre les ministres des autres religions. Mais ces défauts ont été bien expiés par une vie sans tache, par un zèle infatigable pour l'humanité, par de profondes méditations. Lay était très-simple dans ses habits; il n'en portait que d'étoffes fabriquées de ses mains; sa prononciation était animée, il était de feu quand il parlait sur les esclaves: il mourut en 1760, à quelques milles de Philadelphie, dans la quatre-vingtième an-

née de son âge. Sa tempérance et son amour pour la solitude le firent parvenir à cette heureuse vieillesse; la méditation était son unique plaisir, son état presqu'habituel. Il existe de lui un portrait, ce qui est extraordinaire, car les quakers rejettent la peinture comme inutile: on l'y a représenté lisant à l'entrée d'un caveau, emblême sous lequel on a voulu peindre son goût pour la retraite.

Un des hommes qui s'est le plus distingué dans cette carrière ouverte par l'humanité, est un autre quaker nommé Jean Woolmann; il était né en 1720. Formé de bonne heure à la méditation, il fut jugé par ses amis digne d'être ministre à l'âge de vingt-deux ans. Il voyagea beaucoup pour étendre la doctrine de ses frères, mais c'était toujours à pied et sans provisions, car il voulait imiter les apôtres; et d'ailleurs, il voulait être utile à ceux qui avaient le plus besoin de ses instructions, aux ouvriers, aux malheureux esclaves. Il abhorrait tellement la traite des noirs, qu'il ne voulait jamais goûter les denrées produites par le travail de leurs mains; leur cause, comme il le disait lui-même à ses amis, était sans cesse présente à son esprit, il ne pouvait s'en séparer, et soit en public, soit en particulier, il s'efforçait de lui acquérir des prosélytes *.

* Le dernier discours qu'il prononça était sur ce sujet.

Tels sont les premiers apôtres de la liberté en faveur des noirs. Tous étaient attachés à la secte des quakers.

La calomnie qui s'attache aux quakers ne devrait-elle pas se taire, quand elle voit parmi eux de pareils hommes? Modestes, simples, fuyant la pompe, bravant les ridicules, les périls, les préjugés, ils ne s'occupent que des autres, jamais d'eux. Voilà pourtant les hommes que M. Chatellux n'a pas rougi de ridiculiser au milieu des applaudissemens impies de ces vils flagorneurs qu'enfantent le despotisme et l'aristocratie; il n'a pas craint de plaisanter ce Benezet même, dont il aurait pu voir le convoi suivi par tous les citoyens de la république et par plus de quatre cents nègres, qu'il avait affranchis, qu'il avait instruits, et qui arrosèrent son cerceuil de leurs larmes.

Le marquis de Chatellux avait connu, avait entretenu cet homme admirable, cet ange de bienfaisance, et il a eu le courage d'écrire une longue lettre contre les quakers? Comment son image n'était-elle pas venue troubler ses idées, lorsque sa plume décriait ses frères? Com-

---

En 1772, il entreprit un voyage en Angleterre pour voir, à cette occasion, ses frères les quakers; il y mourut de la petite-vérole, après avoir laissé plusieurs bons ouvrages sur ce sujet, tel que des considérations sur l'esclavage des noirs, dont il existe plusieurs éditions. *Note de Brissot.*

ment ne s'était-il pas dit : Benezet peut-il appartenir à une bande de fripons et d'hypócrites? Comment ce mot si sublime qu'il raconte de lui, ce mot qu'il prononça quand M. Chatellux lui parlait de nos abbés à cent mille livres de rente : *Il y a là de quoi bâtir bien des hopitaux;* comment ce mot, dis-je, ne l'a-t-il pas désarmé? Ce mot ne peint pas la ferveur bienfaisante d'un seul homme; il appartient à toute la secte: quand une secte est déclinante, elle n'a plus cet esprit, elle ne l'inspire plus. Benezet ne pouvait être membre d'une secte corrompue : tant de sublimité contrasterait trop avec la bassesse de l'hypocrisie!

Cette diatribe de Chatellux contre les quakers ne m'avait pas moins révolté que tout ce qu'il écrivit contre les nègres; car cet académicien militaire et bel esprit fut un des premiers à attaquer parmi nous ceux auxquels on ne pouvait guère encore supposer que le vain désir d'obtenir leur affranchissement. Je fus dès-lors aussi un des premiers à combattre pour eux; je ne m'épouvantai point de l'inopportunité de mes combats et de la position de mon adversaire, comme je ne m'étais point mépris sur la manière perfide dont il présentait ses attaques.

Quand on lit son ouvrage avec attention, on est surpris d'y trouver un mélange singulier de principes contradictoires, et tout à la fois le ton d'un philosophe et celui d'un colon, le ton

d'un défenseur des nègres et celui de leur ennemi.

Il paraît bien qu'en philosophe il penche à adoucir le sort des nègres, et à louer ceux qui l'adoucissent; mais sous cette douceur même, il se glisse un venin bien dangereux : c'est de la pitié qu'il accorde aux nègres, et il leur devait défense; c'est de l'humanité qu'il souhaite à leurs maîtres, et ils leur doivent justice. Il les loue de cette humanité, il devrait les blâmer d'en rester là. Il y a sous sa plume un air de mépris pour l'espèce noire qui ne peut qu'encourager ses bourreaux à la retenir dans l'esclavage. Ce mépris perce partout. Parle-t-il des indigènes de la Virginie, qu'il ravale au dernier degré? il place encore à un degré plus bas les nègres, qui, ajoutent-ils, seraient les plus à plaindre si leur insensibilité naturelle n'atténuait pas les peines de leur esclavage.

Eh! qui vous a dit que la nature avait créé les nègres moins sensibles que les autres hommes? En jugez-vous ainsi parce que, depuis trois siècles, ils végètent dans les fers des Européens, et qu'ils n'ont pas encore tous secoué ce joug horrible? Mais leurs révoltes continuelles, les cruautés que de temps en temps ils exercent, par représailles, sur leurs maîtres, ne démentent-elles pas cette insensibilité naturelle? car l'être insensible ne conserve point de ressentiment. S'il n'a pas de sensation, comment en

en aurait-il la mémoire? Et ces malheureux Indiens qui, depuis la découverte du nouveau monde, s'enterrent et se remplacent si rapidement dans les mines du Pérou, vous les croirez donc aussi naturellement insensibles, parce qu'ils souffrent patiemment?

C'est calomnier la nature que de lui prêter un système d'inégalité entre ses enfans. Il n'est qu'un même moule pour tous les hommes. Les variations qui séparent les individus sont des jeux du hasard, des résultats de circonstances; mais le nègre naît aussi sensible que le blanc, le Péruvien que l'Européen.

Qu'est-ce qui dégrade cette sensibilité physique et morale? Le plus ou moins de privation de liberté. En raison de ce que l'homme en perd, il perd de sa faculté de sentir, il devient moins homme, il devient malade ou brute. C'est l'esclavage seul qui abrutit, qui quelquefois rend l'homme insensible; mais il ne faut point mettre sur le compte de la nature, de cette bonne mère qui nous veut tous égaux, tous libres, tous heureux, un crime qui n'est que le crime de la barbarie sociale! Il ne faut point partir de ce crime pour en atténuer un autre, pour justifier les horreurs de l'esclavage! Ainsi on violerait la nature en tourmentant ses enfans, et c'est encore en son nom qu'il serait permis à des maîtres de continuer leur tyrannie? Car, ne donne-t-on pas des armes aux tyrans des nègres, lorsqu'on

enseigne que leur insensibilité rend leurs peines plus légères?

Quoi! parce que la force de l'âme mettait Sydney au-dessus des terreurs de la mort, l'infernal Jefferies, * qui le faisait exécuter, était moins coupable? parce que les quakers paraissaient insensibles aux outrages, aux coups, aux supplices, ils en étaient moins à plaindre, et on pouvait les martyriser? Quelles maximes! Encore si cette insensibilité que l'on reproche aux nègres adoucissait la cruauté de leurs maîtres! Mais les bourreaux ne les veulent pas insensibles. Ils voudraient qu'ils fussent tout sens, tout nerfs, pour mieux sentir leur douleur, et le supplice augmente à raison de la résignation de la victime.

En général, la grandeur de l'oppression est la mesure de ce qu'on appelle improprement *la méchanceté* des esclaves. Plus les tyrans sont cruels, plus les esclaves sont traîtres, scélérats, cruels à leur tour. Un Tibère ne doit pas s'étonner qu'un Macron l'étouffe. Cette méchanceté

---

* Ce Jefferies est bien le plus infâme juge de justice qui ait existé en Angleterre. Charles II et Jacques I[er], qui connaissaient ses talens dans la chicane, son goût pour la débauche et pour le sang, sa bassesse et ses crimes, se servirent de lui pour exterminer avec le glaive de la loi tous les hommes de bien qui soutenaient la constitution contre leur tyrannie. Je cite ici l'histoire d'Angleterre; on ne la connaît pas assez en France, et c'est un malheur. *Note de Brissot.*

est une punition que le ciel inflige à la tyrannie.

Doit-on caractériser les efforts que fait un esclave pour recouvrer sa liberté comme des vices et des crimes? Dès lors que vous sortez à leur égard de l'ordre de la nature, pourquoi n'en sortiraient-ils pas dans leurs rapports avec vous? Vous leur volez leur liberté, et vous ne voulez pas qu'ils volent votre or? Vous les faites gémir sous le fouet et dans les plus cruels tourmens, et vous ne voulez pas qu'ils se débattent pour s'en délivrer? Vous les assassinez lentement et chaque jour, et vous ne voulez pas qu'ils vous assassinent une fois? Vous appelez vos atrocités des droits, et crime le courage avec lequel ils les repoussent? Quel bouleversement d'idées! quelle affreuse logique!

Et des gens qui se disent philosophes et humains se rendent complices de cette doctrine, et caractérisent les noirs à la manière des marchands? Ils appellent fourberies, vol, dépravation, ce qui n'est qu'un effet naturel du ressort comprimé de la liberté *? Or, un effet naturel

* Presque tous les écrivains qui n'ont pas profondément étudié les droits de l'homme tombent dans cette erreur. J'ai fait remarquer ailleurs qu'un écrivain, estimable cependant, pour avoir écrit contre le despotisme du gouvernement turc, s'y était laissé entraîner. Le baron de Tost dit que le Moldave est fripon, bas, menteur; pour traduire ces mots dans le langage de la vérité, il faut dire que les maîtres des Moldaves, les Turcs, sont injustes,

peut-il être jamais un crime? Empêcher cet effet, n'est-il pas au contraire le seul crime?

Je crois très-fermement que toutes les horreurs commises par les nègres, non pas simplement contre leurs maîtres, mais contre des tiers; je crois, dis-je, que ces horreurs seront, au tribunal de l'Éternel, imputées et à ces maîtres et à leurs infâmes trafiquans. Je crois fermement que nulle justice au monde n'a le droit de faire monter un nègre esclave à la potence, pour quelque crime que ce soit, parce que n'étant pas libre, il n'est pas *sui juris*, parce qu'il est sur la ligne des enfans et des fous, parce qu'il est presque toujours sur la roue et dans un état de défense. Je crois que le vrai criminel, l'auteur, le garant de ses crimes, est celui qui le premier l'enleva, le vendit, et le jeta dans des fers. Et si jamais je tombais sous le couteau d'un malheureux marron, ce n'est par sur lui que frapperait ma haine, mais sur des blancs qui tiennent encore des noirs dans l'esclavage. Je leur dirais : c'est vous qui exposez ma vie, en vous armant de fouets contre vos nègres. Eux et leurs semblables vous ont en exécration. Ils ne voyent dans moi qu'un blanc semblable à

---

voleurs, scélérats, tyrans, et que les Moldaves s'en vengent en opposant la ruse à l'oppression : et voilà comme presque partout on accuse injustement le peuple.

Note de Brissot.

vous; ils me soupçonnent tyran comme vous, et je porte la peine due à votre crime : malédiction sur vous! Voilà ce que je pensais, ce que j'écrivais en 1786; et si l'on m'eût écouté, les supplices d'Ogé et les malheurs de Saint-Domingue eussent été prévenus.

On a souvent dit, et Chatellux comme les autres, que les nègres nés en Virginie étaient moins dépravés que ceux exportés d'Afrique. On appelle, dans ces derniers, dépravation plus grande une énergie qui est la suite naturelle de leur nouvel esclavage. Ils sont dépravés, c'est-à-dire, dans votre langue, qu'ils sont méchans, traîtres, fourbes envers ceux qui les ont ou enlevés ou achetés. Ils ne sont pas dépravés, c'est-à-dire, suivant moi, que les moyens d'énergie et de violence que leur génie leur inspire pour se venger de leurs tyrans, sont justifiés par la nature et les droits qu'ils tiennent d'elle.

Et pourquoi ceux qui sont exportés sont-ils plus méchans, ou, selon moi, plus sensibles, plus ardens dans leur vengeance? C'est que, n'étant pas si loin des jours de leur liberté première, ils en sentent plus vivement la perte; c'est qu'ayant encore des idées fortes, leur volonté est forte, leur action est forte; c'est que n'ayant pas encore contracté l'habitude de l'esclavage par l'impuissance de leurs efforts, ils ont plus de moyens, plus de vigueur.

Ils descendent bientôt à ce degré d'apathie,

d'insensibilité que l'on croit mal à propos naturelle en eux : c'est-à-dire, qu'alors ils deviennent, dit-on, moins dépravés; et je dirai, moi, que leur dépravation commence avec cette faiblesse, avec cette apathie. Car la dépravation est l'éloignement de la nature, l'absence des vertus originelles de l'homme, du courage, de l'amour de la liberté.

Je ne prétends pas cependant soutenir que tous les nègres d'Afrique soient généralement bons, que beaucoup ne soient pas dépravés. Mais en avançant ce fait, doit-on le leur imputer comme un crime personnel? ne doit-on pas remonter à la source étrangère qui déprave les nègres, source qui les justifie personnellement? Elle est la même pour eux, comme pour les blancs. La dépravation de l'homme est une conséquence de l'usurpation de ses droits et de son malheur. Il est bon partout où il est libre, partout où il est bien. Il est méchant partout où il est mal. Ce n'est ni sa nature, ni le climat qui le déprave; c'est le gouvernement où il naît. Or, celui des nègres est presque partout despotique, c'est-à-dire, tel qu'il doit nécessairement abrutir et corrompre le nègre.

A cette dépravation occasionnée par le gouvernement de son pays, quel degré n'ajoute pas encore le nouvel esclavage où il tombe? Esclavage bien pire que le premier! car, enfin, il n'est plus au milieu des siens, plus dans les lieux qui

l'ont vu naître, plus avec ses habitudes premières. Il est avec des monstres qui vont vivre et trafiquer de son sang, et il n'a sous les yeux que l'image de la mort ou d'un travail qui équivaut à un supplice éternel.

Eh! comment ces images affreuses n'allumeraient-elles pas son sang? Comment, si le hasard lui présente une arme et la liberté, ne s'en servirait-il pas pour trancher ses jours ou ceux de ses bourreaux? Quel blanc serait moins cruel à sa place? Certes, je me crois bon, aimant mes semblables, ayant en horreur l'effusion du sang; mais si jamais un scélérat, blanc ou noir, m'enlevait à ma liberté, à ma famille, à mes amis; s'il m'accablait d'outrages et de coups, pour satisfaire ses caprices; si je le voyais étendre ses cruautés sur ma femme et sur mes enfans........ à cette idée seule, mon sang bout: je deviendrais un tigre infernal pour lui; la mort ne me satisferait pas, je prolongerais ses douleurs, et, jouissant de ma vengeance, j'en ferais hommage à l'Etre suprême.

Oserait-on soutenir que cette vengeance ne fût pas légitime et dans l'ordre? Et pourquoi le nègre serait-il plus coupable que moi? pourquoi appeler dépravation, méchanceté dans lui, ce qui serait vertu dans moi, dans vous, dans tous les blancs? Mes droits ne sont-ils pas les siens? la nature n'est-elle pas sa mère comme la mienne? Dieu, son père comme le mien? sa

conscience, un guide infaillible comme la mienne? Cessons donc de faire pour les noirs des lois différentes des nôtres, puisque le ciel les a mis sur la même ligne que nous, les a créés à notre niveau, puisqu'ils sont nos frères, nos semblables.

On a cru généralement, jusqu'à ces derniers temps, que les nègres avaient moins de capacité morale que les blancs; des auteurs même estimables l'ont imprimé; ce préjugé commence à disparaître : les états du nord de l'Amérique pourraient fournir des exemples du contraire. Je n'en citerai que deux frappans; le premier prouvera qu'avec l'instruction on peut rendre les noirs propres à toutes les professions; le second, que la tête d'un nègre est organisée pour les calculs les plus étonnans, et par conséquent pour toutes les sciences.

J'ai vu, dans mon séjour à Philadelphie, un noir, appelé Jacques Derham, médecin, qui exerce dans la Nouvelle-Orléans; ce noir a été élevé dans une famille de Philadelphie, où il a appris à lire, à écrire, et où on l'a instruit dans les principes du christianisme. Dans sa jeunesse, il fut vendu au feu docteur Jean Kearsley, de cette ville, qui l'employait pour composer des médecines et les administrer à ses malades.

A la mort du docteur Kearsley, il passa dans différentes mains, et il devint enfin l'esclave du

docteur Georges West, chirurgien du sixième régiment d'Angleterre, sous lequel, pendant la dernière guerre en Amérique, il remplit les fonctions les moins importantes de la médecine.

À la fin de la guerre, le docteur West le vendit au docteur Robert Dove, de la Nouvelle-Orléans, qui l'employa comme son second. Dans cette condition, il gagna si bien la confiance et l'amitié de son maître, que celui-ci consentit à l'affranchir deux ou trois ans après, et à des conditions modérées. Derham s'était tellement perfectionné dans la médecine, qu'à l'époque de sa liberté, il fut en état de pratiquer avec succès à la Nouvelle-Orléans. Il a environ 26 ans; il est marié, mais il n'a pas d'enfans; la médecine lui rapporte 3,000 dollars ou 16,000 livres par an.

Voici l'autre fait, tel qu'il m'a été attesté par le docteur Rush, célèbre médecin et auteur, établi à Philadelphie, et plusieurs détails m'en ont été confirmés par l'épouse de l'immortel Washington, dans le voisinage duquel ce nègre est fixé depuis long-temps.

Son nom est Thomas Fuller; il est né en Afrique, et ne sait ni lire, ni écrire; il a maintenant soixante-dix ans, et a vécu toute sa vie sur la plantation de Mme Gox, à quatre milles d'Alexandrie. Deux habitans respectables de Pensylvanie, MM. Hartshom et Samuel Coastes, qui voyageaient en Virginie, ayant appris la facilité

singulière que ce noir avait pour les calculs les plus compliqués, l'envoyèrent chercher, et lui firent différentes questions que j'ai transcrites dans mon voyage aux États-Unis, et qui prouvent la plus étonnante aptitude d'esprit et la plus vive intelligence.

Après avoir satisfait à toutes les questions, il raconta l'origine et les progrès de son talent en arithmétique. Il compta d'abord jusqu'à 10, puis 100, et il s'imaginait alors, disait-il, être un habile homme. Ensuite il s'amusa à compter tous les grains d'un boisseau de blé, et successivement il sut compter le nombre de rails ou morceaux de bois nécessaires pour enclore un champ d'une telle étendue, ou de grains nécessaires pour le semer. Sa maîtresse avait tiré beaucoup d'avantage de son talent; il ne parlait d'elle qu'avec la plus grande reconnaissance, parce qu'elle ne l'avait jamais voulu vendre, malgré les offres considérables qu'on lui avait faites pour l'acheter. Sa tête commençait à faiblir. Un des américains lui ayant dit que c'était dommage qu'il n'eût pas reçu de l'éducation : « Non, maître, dit-il; il vaut mieux que je n'aie rien appris, car bien des savans ne sont que des sots. »

Ces exemples, et celui d'Iago, qui a écrit une tragédie publiée à Londres, prouveront, sans doute, que la capacité des nègres peut s'étendre à tout; ils n'ont besoin que d'instruction et de liberté. La différence qui se remarque entre ceux qui

sont libres et instruits et les autres, se montre encore dans leurs travaux. Les terres qu'habitent et les blancs et les noirs soumis à ce régime sont infiniment mieux cultivées, produisent plus abondamment, offrent partout l'image de l'aisance et du bonheur; et tel est, par exemple, l'aspect du Connecticut et de la Pensylvanie.

Tel sera un jour le sort de la Virginie, quand elle ne sera plus souillée par les esclaves, et ce terme n'est peut-être pas éloigné; on commence à s'apercevoir même, dans les états méridionaux, que nourrir mal un esclave est une chétive économie, et que le fonds placé dans l'esclavage ne rend pas son intérêt.

Là, d'ailleurs, il n'y a d'esclaves que parce qu'on les croit nécessaires à la culture du tabac; mais cette culture décline tous les jours et doit décliner. Quand le tabac de l'Ohio et du Mississipi, infiniment plus abondant et de meilleure qualité, se sera ouvert le chemin de l'Europe, les Virginiens seront obligés de cesser sa culture, et de demander à la terre du blé, des pommes de terre, de faire des prairies et d'élever des bestiaux. Les Virginiens judicieux prévoient cette révolution, l'anticipent et se livrent à la culture du blé. A leur tête, on doit mettre cet homme étonnant qui, général adoré, eut le courage d'être républicain sincère; qui, couvert de gloire, seul ne s'en souvient plus; héros dont la destinée unique sera d'avoir sauvé deux fois sa

patrie, de lui ouvrir le chemin de la prospérité, après lui avoir ouvert celui de la liberté. Maintenant, entièrement occupé du soin d'améliorer ses terres, d'en varier le produit, d'ouvrir des routes, des communications, Washington donne à ses compatriotes un exemple utile et qui sans doute sera suivi. Il a cependant, dois-je le dire, une foule nombreuse d'esclaves noirs, mais ils sont traités avec la plus grande humanité; bien nourris, bien vêtus, n'ayant qu'un travail modéré à faire, ils bénissent sans cesse le maître que le ciel leur a donné. Il est digne sans doute d'une âme aussi élevée, aussi pure, aussi désintéressée de commencer la révolution en Virginie, d'y préparer l'affranchissement des nègres. Ce grand homme, lorsque j'eus le bonheur de l'entretenir, m'avoua qu'il admirait tout ce qui se faisait dans les autres états, qu'il en désirait l'extension dans son propre pays; mais il ne me cacha pas que de nombreux obstacles s'y opposaient encore, qu'il serait dangereux de heurter de front un préjugé qui commençait à diminuer. « Du temps, de la patience, des lumières, on se convaincra, me dit-il. Presque tous les Virginiens, ajoutait-il, ne croient pas que la liberté des noirs puisse sitôt devenir générale; voilà pourquoi ils ne veulent point former de société qui puisse donner des idées dangereuses à leurs esclaves. Un autre obstacle s'y oppose: les grandes propriétés éloignent les hommes,

rendent difficiles les assemblées, et vous ne trouverez ici que de grands propriétaires. — Les Virginiens se trompent, lui répondis-je; il est évident que, tôt ou tard, les nègres obtiendront partout leur liberté, que cette révolution s'étendra en Virginie; il est donc de l'intérêt de vos compatriotes de s'y préparer, de tâcher de concilier la restitution des droits des nègres avec leur propriété. Les moyens à prendre pour cet effet ne peuvent être l'ouvrage que d'une société, et il est digne du sauveur de l'Amérique d'en être le chef et de rendre la liberté à 300,000 hommes malheureux dans son pays. » Ce grand homme me dit qu'il en désirait la formation, qu'il la seconderait; mais il ne croyait pas le moment favorable. Sans doute des vues plus importantes à ses yeux absorbaient alors son attention et remplissaient son âme. Le destin de l'Amérique était prêt à être remis une seconde fois dans ses mains.

On connaît les opinions de M. Jefferson sur l'intelligence et l'imagination des nègres. Elles ont été exprimées par lui dans différens mémoires qui ont été publiés, et sur lesquels j'ai exprimé ailleurs mes sentimens. Cet homme, dont je devais la connaissance au général Lafayette, et que j'ai vu pendant son séjour à Paris, loin d'être un partisan de la traite, comme j'ai entendu quelques marchands d'hommes le prétendre, m'applaudissait de mes efforts en faveur

des nègres. Je pourrais montrer vingt de ses lettres sur ce sujet. Je citerai celle même qu'il m'écrivait en m'exprimant son refus de se faire inscrire parmi les membres de la Société des Amis des Noirs.

Lettre de Jefferson à Brissot.

« Monsieur, j'ai été très sensible à l'honneur que vous m'avez fait en me proposant de devenir membre de la société pour l'abolition de la traite des noirs. Vous savez que personne ne désire plus ardemment que moi de voir l'abolition, non-seulement de ce trafic, mais de l'esclavage, et certainement personne ne sera plus disposé à faire tous les sacrifices possibles pour cet objet. Mais l'influence et les lumières que donne la Société des Amis des Noirs, par cette institution en France, sont bien au-dessus du besoin de mon association. Je suis ici comme serviteur public, et ceux que je sers n'ayant jamais eu le pouvoir de donner leur voix contre l'esclavage, c'est un devoir pour moi de ne pas montrer trop publiquement mon désir de le voir abolir. Sans servir la cause ici, cette démonstration me rendrait peut-être moins capable de la servir au de-là de l'océan. J'espère que vous approuverez la prudence des motifs qui dirigent ma conduite, et que vous resterez convaincu de mes souhaits pour le succès de cette entre-

prise, et des sentimens d'estime que je vous ai voués.

« JEFFERSON. »

Comme Washington, M. Jefferson reculait encore devant un affranchissement qui contrariait trop fortement l'intérêt apparent des Virginiens; mais ce n'est pas une raison pour les ranger, l'un plus que l'autre, parmi nos antagonistes, ni croire se justifier en usurpant leur témoignage imposant *.

---

* « Qui peut assez ignorer l'histoire de l'Amérique pour ne pas savoir que M. Jefferson a partagé avec Georges Washington, Franklin, John Adams, John Gay et un petit nombre d'autres, les fatigues et les dangers de la révolution dans ses différens degrés; que ce fut lui qui, dans ce fameux congrès, dirigea et consolida la révolution, déploya une élévation et une fermeté de caractère, un trésor de talens et de connaissances, et une solidité de principes qui feront passer avec gloire son nom à la postérité la plus reculée, et lui assureront le respect et la reconnaissance de tous les amis de la liberté? Ce fut lui qui, dans ce fameux congrès si respectable et si respecté, toujours inaccessible à la séduction, à la crainte et à la faiblesse apparente des peuples, proposa la déclaration d'indépendance, de concert avec M. Lee, autre député de Virginie. Ce fut lui qui, soutenu principalement par John Adams, pressa la délibération sur cette matière, malgré la prudence timide de quelques-uns de ses collègues, pleins de patriotisme comme lui, mais ayant moins de courage. Ce fut lui qui dirigea ce chef-d'œuvre de sagesse, plein de dignité et d'orgueil patriotique. Ce fut lui qui, ayant été nommé gouverneur de la Virginie au moment de l'in-

vasion d'Arnold et de Cornwalis, acquit les droits les plus sacrés à la reconnaissance de ses concitoyens. Ce fut lui qui remplit le premier le poste important d'ambassadeur des États-Unis à la cour de France, à la satisfaction des deux nations. Enfin, ce fut lui qui, ayant été nommé secrétaire-d'état en 1792, à l'époque des prétentions ridicules et désorganisatrices de M. Grenet et de l'arrogance hautaine du ministre anglais, qui cherchait à abuser de la faiblesse politique des États-Unis, fit parler à son gouvernement un langage noble et indépendant. » Tel est le portrait que le duc de Liancourt a fait de Jefferson. Jefferson succéda à John Adams dans la présidence des États-Unis, et les destinées de sa patrie restèrent pendant huit ans confiées à ses mains. Il mourut à l'âge de 84 ans, au mois de juillet 1826, et le même jour la république eut aussi à pleurer la mort de John Adams.

CHAPITRE II.

Opinions faussement attribuées à Washington sur les quakers. — Les pendus déguisés en quakers. — La paix universelle. — Que deviendraient les guerriers et les conquérans. — Animosité des Américains contre les quakers. — Anecdotes racontées à Brissot par Washington. — Voyage de Philadelphie à la maison de Washington. — Les moulins de Brandwine. — Les papeteries de l'avocat Fisher. — Les Classiques français du petit-fils de Francklin. — Le rouge, le blanc et le bleu de miss Vining. — Description de Montvernon et de l'habitation du général Washington. — Tableau de la vie et portrait du Cincinnatus américain.

Ainsi Chatellux, pour ridiculiser ou calomnier les quakers, s'est armé de quelques mots échappés ou peut-être faussement attribués à Washington, et a voulu le ranger parmi leurs ennemis. Je n'ai ententendu personne, au contraire, me parler des quakers avec plus d'impartialité que cet homme célèbre, dont l'esprit de justice est surtout remarquable. Il m'avoua que, dans le cours de la guerre, il avait eu une mauvaise opinion de cette société; il la connaissait peu, parce qu'à cette époque il y avait peu de mem-

bres de cette secte en Virginie. Il attribuait à leurs sentimens politiques ce qui était l'effet de leurs sentimens religieux. Lorsqu'il campait dans le comté de Chester, habité principalement par les quakers, il croyait être dans un pays ennemi, parce qu'il ne put engager aucun quaker à lui servir d'espion; mais aucun ne servit d'espion contre lui à l'armée anglaise.

Vous trouverez cependant le fait contraire avancé par leurs détracteurs; mais la source de cette erreur est facile à découvrir. Comme les quakers fréquentaient sans passe-port les deux armées, comme à la fin on les vit sans ombrage, les espions, pour faire leur métier plus sûrement, empruntèrent l'habillement particulier aux quakers; plusieurs furent pendus dans ce costume. De là l'accusation d'espionnage fut jointe à toutes celles que l'animosité des Américains portaient contre eux. Cette animosité était telle, que le congrès qui constitua l'indépendance de l'Amérique se joignit au peuple qui les persécutait, et il bannit à plus de deux cents milles de leurs familles les chefs qui donnaient le plus d'ombrage. Mon respectable et éloquent ami Myers Fisher était du nombre. Leur justification ne fut point écoutée; ils obéirent. Mazzei, qui dans son ouvrage * répète la violente adresse

* Voyez les *Recherches sur les États-Unis*, t. 3, p. 67. Philippo Mazzei, auteur de cet ouvrage, coopérait à la

que Payne publia contre eux, se garde de citer la réponse qui lui fut faite par Myers Fisher; telle est la logique de ce calomniateur des Amis. C'est ainsi que lui ou son prête-nom a indignement outragé Penn dans son journal, en s'appuyant d'un factum écrit par Francklin, l'avocat des adversaires de la famille de Penn. Serait-on fondé à conclure aujourd'hui que le duc de Rohan, le soutien et l'ornement du calvinisme en France, voulait faire ses affaires aux dépens de son parti et qu'il aimait à jouer le rôle de roi, parce que le ministre Baba, l'écho de ses ennemis, avançait ces assertions dans l'assemblée de 1662? *

Mais d'où provient cette haine des Américains contre la secte des Amis? Le voici : les quakers ont vu que la base première du bonheur universel était la paix universelle, cette paix que l'on appelle un rêve de l'abbé de Saint-Pierre; ils ont vu que le moyen de parvenir à cette paix était de prononcer anathème contre l'art de la guerre.

Les livres sacrés leur disaient, *qu'il viendra un temps où les nations ne lèveront plus le glaive contre les nations*. Ils ont vu que le moyen d'accélérer la réalisation de cette prophétie était de donner

---

rédaction du *Journal de Paris*; c'est dans cette feuille qu'il avait précédemment écrit en faveur du marquis de Chatellux contre Brissot.

* Voyez les *Mémoires de Rohan*, tome 1, page 160.

l'exemple; que les discours ne serviraient à rien, si la pratique n'y était conforme; que les souverains trouveraient le secret de perpétuer les guerres, tant qu'ils pourraient soudoyer des mains pour égorger, et ils ont résolu de ne jamais prendre les armes, de ne jamais contribuer de leurs richesses à aucune guerre. On les a tourmentés, martyrisés, volés, emprisonnés, ils ont tout souffert; et enfin, lassée par leur constance, la tyrannie les a exemptés du service militaire; elle a été même forcée de prendre des détours pour arracher d'eux des contributions.

Je le demande à présent, si toutes les sectes eussent adopté cet esprit anti-militaire, si toutes prononçaient anathême à la guerre, que deviendraient nos héros, lorsqu'aucun automate ne se laisserait plus dresser à l'art infernal de tuer son semblable? Que deviendrait l'ambition des conquérans, lorsque tous les hommes changés en quakers refuseraient d'un commun accord, et avec une fermeté inébranlable, de seconder avec un fusil leurs prétentions?

Si nous aimons le bien public, faisons donc des vœux pour que cette société pacifique couvre tout le globe, ou faisons des vœux au moins pour que ses principes humains soient universellement adoptés! Alors se réalisera cette paix universelle que les quakers ont déjà réalisée dans les contrées où ils sont les plus nombreux.

Les quakers de la Pensylvanie ont trouvé en

effet le secret de garantir cet état du fléau de la guerre, jusqu'à celle qui éclata, en 1755, entre l'Angleterre et la France. Quoique mêlés avec les Indiens, jamais aucune querelle ne les divisa ou ne fit couler le sang *.

La guerre de 1756 occasionna des dépenses que les colonies furent obligées de payer. Les quakers y furent soumis comme les autres; mais non-seulement ils refusèrent de payer les taxes qui avaient eu la guerre pour objet, mais même ils excommunièrent ceux qui les payaient, et ils ont encore persévéré dans cette pratique lors de la guerre de l'indépendance.

Ce fut à cette époque, sur-tout, que s'alluma contre eux une animosité qui n'est pas encore bien

* Mirabeau ignorait ce fait quand, répondant, en février 1791, au nom de l'Assemblée Nationale, à une députation de quakers établis en France, et qui venaient demander l'exemption de porter les armes, il leur disait: « Eh! que seraient devenus vos frères de Pensylvanie, si de grandes distances ne les avaient pas séparés des sauvages, si ces derniers avaient égorgé leurs femmes, leurs enfans, etc.? » Les Indiens et les quakers ont été pendant long-temps voisins, et jamais les Indiens ne les ont attaqués; ils avaient trop de confiance dans leur bonne foi, trop de respect pour leur caractère pacifique. Les quakers qui faisaient cette pétition à l'Assemblée Nationale sont une colonie de quakers français, établie et dispersée dans le Languedoc. Il y en a quelques-uns à Dunkerque; mais ceux-là viennent de Nantuket.



éteinte. Fidèles à leurs principes religieux, ils déclarèrent qu'ils ne prendraient aucune part à cette guerre, désavouèrent ou excommunièrent tous ceux de leur société qui servirent, soit dans les troupes américaines, soit dans l'armée britannique.

Je l'avoue, bien convaincu du principe sacré et divin qui autorise la résistance armée à l'oppression, bien convaincu qu'ici l'oppression était manifeste, je n'ai pu m'empêcher de blâmer la neutralité que gardèrent les quakers pendant que leurs frères se battaient pour l'indépendance. Mais malgré mon principe, je n'en crois pas moins qu'on eut tort de persécuter si violemment les quakers, pour leur neutralité pacifique.

Si le refus qu'ils firent eût été le premier de ce genre, s'il n'eût été dicté que par l'attachement des quakers à la cause de l'Angleterre, s'il n'eût servi qu'à couvrir les marques secrètes qu'ils en auraient données, certes ils eussent été coupables, et peut-être la persécution eût-elle été légitime. Mais cette neutralité leur était ordonnée par les opinions religieuses qu'ils professent depuis leur origine, qu'ils ont constamment pratiquées; mais d'ailleurs, quoique des écrivains prévenus ou mal instruits en aient dit, il est certain, je puis le garantir, que la majorité des quakers ne pencha pas plus pour l'un que pour l'autre parti, fit du bien aux uns

et aux autres, et fut utile à tous ceux qui avaient besoin de leurs secours. Si quelques quakers servirent dans l'armée anglaise, quelques-uns aussi servirent dans l'armée américaine, et on peut citer entre autres les généraux Green, Miflin et Lacy : mais la société excommunia indifféremment tous ceux qui prirent les armes.

Un fait que m'a raconté Washington lui-même prouvera que toutes les forces humaines échouent contre l'inflexible volonté d'un individu qui tient à ses principes. On voulut former en Virginie une compagnie enrégimentée de quakers. Ils refusèrent : on les rassembla, on leur donna un fusil, ils ne voulurent pas le prendre; on le leur attacha; on leur donna à garder des équipages, en leur ordonnant de tirer sur quiconque viendrait les piller. Ils répondirent qu'ils ne tireraient pas, mais qu'ils avertiraient ces pillards, les prêcheraient ou les dénonceraient s'ils persistaient. On les mit en prison, ils y restèrent sans se plaindre; on voulut leur donner la ration de soldat, ils la refusèrent, en disant que, ne servant point comme soldats, ils n'avaient point droit à la ration. Il est vrai que leurs frères les en dédommagèrent. Les provisions venaient en abondance à la prison. On les conduisit enfin, garottés, avec leurs fusils, au général Washington, qui, scandalisé de cette persécution, les renvoya chez eux en blâmant la conduite des siens.

Washington, d'abord prévenu contre eux, ayant mieux connu l'esprit de cette secte, finit par l'estimer. Il m'avoua qu'en considérant la simplicité de leurs mœurs, leur goût pour l'économie, l'excellence de leur morale et le bon exemple qu'ils donnaient, joint à l'attachement qu'ils montraient pour la constitution, il les regardait comme les meilleures colonnes du nouveau gouvernement; je me suis longuement entretenu sur ce sujet avec cet homme illustre, et je crois que l'estime qu'il exprimait poux eux doit être de quelque poids en leur faveur.

Je laisse un peu courir ma plume au hasard et ne sais si je pourrai un jour mettre quelque ordre dans ces écrits; mais puisque j'ai cité quelques traits de mes entretiens avec ce héros, l'admiration et l'amour du Nouveau-Monde, et dont les vertus devraient bien servir d'exemple à quelques-uns des grands hommes de notre vieille Europe, je veux rappeller ici la visite que je lui rendis dans son habitation de Montvernon, et le séjour que je fis sous son toit hospitalier, au milieu de sa propriété et parmi ces nègres qu'on voudra peut-être nous donner un jour pour avoir été traités par lui comme des bêtes de somme.

J'avais reçu à New-Yorck, d'où je lui avais écrit en lui envoyant des lettres de Lafayette, une réponse du général Washington, qui me promettait un accueil des plus favorables. Résolu

de ne pas quitter les États-Unis sans avoir joui de la vue de ce grand citoyen, et assuré de la bienveillance qu'il promettait à l'auteur de quelques faibles ouvrages en faveur de la cause américaine, je partis de Philadelphie; je passai à Brandwine, lieu remarquable aujourd'hui par ses moulins, et célèbre autrefois par la victoire des Anglais sur les Américains. Je m'y arrêtai à l'établissement d'un quaker dont je viens de parler, Myers Fisher. Cet avocat, doué de talens distingués, a aussi consacré une partie de sa vie à l'étude des arts et des sciences; il a inventé pour ses papeteries des procédés beaucoup plus simples que les nôtres. Son papier égale les plus beaux papiers que j'aie vus en France; il y faisait alors fabriquer celui qui sert pour l'édition des classiques français, que le petit-fils de Franklin imprimait à Philadelphie.

L'établissement de Myers Fisher n'est qu'à un mille de Wilmington. Je me rappellerai toujours avec délices la nuit que je passai dans ce séjour, et les impressions que me laissèrent ces sites charmans, et le bruit des chûtes d'eau mêlé aux chants nocturnes de ces oiseaux qui ont fait dire à l'auteur des Voyages, que les grands musiciens se trouvaient plutôt dans les cours des despotes que dans les républiques *.

* C'est le buffon-caribaldi. Il n'a point de chant et par conséquent pas de sentiment qui lui soit propre; il contre-

A Wilmington, jolie ville presqu'entièrement habitée par des quakers, je vis le docteur Way. Le célèbre Dickinson en était alors absent *. Ce fut là que je passai deux soirées, avec miss Vining, cette aimable américaine à qui M. Chatellux prête si calomnieusement un goût trop étendu pour la galanterie; cette assertion est d'autant plus inexcusable, que, quoique miss Vining ait peut-être été un peu coquette, elle a toujours mené une conduite irréprochable. C'est la justice que lui rendent les quakers même qui ne l'aiment pas. Elle méritait d'autant moins cette calomnie, et surtout de la part d'un Français, qu'elle a toujours montré beaucoup de partia-

---

fait le soir tout ce qu'il a entendu dans la journée. A-t-il écouté l'alouette ou la grive, c'est l'alouette ou la grive que vous entendez; quelques ouvriers sont-ils venus travailler, ou bien a-t-il approché de leur maison, il chantera précisément comme eux. Si ce sont des Écossais, il vous répétera l'air d'une romance douce et plaintive; s'ils sont Allemands, vous reconnaîtrez la grosse gaîté d'un Souabe ou d'un Alsacien. Quelquefois il pleure comme un enfant, quelquefois il rit comme une jeune fille. Rien n'est plus divertissant que cet oiseau comédien; mais il ne représente qu'en été.

* M. Dickinson est l'auteur des *Lettres d'un fermier américain*, publiées avant la dernière guerre, et qui ne contribuèrent pas peu à ouvrir les yeux des Américains sur les injustices des Anglais. Il a été président ou gouverneur de Philadelphie. *Note de Brissot.*

lité pour notre nation, que sa maison a toujours été ouverte à nos compatriotes, et que dans l'hiver où la légion de Lauzun resta à Wilmington, elle ne cessa de faire accueil à tous les officiers. Enfin, cette calomnie est d'autant plus condamnable, que jamais M. Chatellux n'a reçu de miss Vining que des politesses. Qu'elle mît du rouge et du blanc, que lui importait? Miss Vining était aimable, jolie, affable, spirituelle. Il fallait se borner là, et non pas chercher à la déchirer. Je dois rendre un autre hommage à cette Américaine. M. Chatellux lui suppose de la méchanceté. Dans plusieurs conversations, où son esprit et son âme brillèrent tour-à-tour, je ne lui ai entendu dire du mal de personne, pas même des femmes qui l'effacent aujourd'hui. Le trait lancé par M. Chatellux me parut l'avoir déchirée *.

---

* Voici le passage de l'ouvrage du marquis de Chatellux que Brissot rappelle ici :

« L'assemblée où je fus conduit en sortant de chez M. Wilson était la seconde de l'hiver. On me prévint qu'elle ne serait ni brillante ni nombreuse, parce que c'est à Philadelphie comme à Paris, où la bonne compagnie ne va guère aux bals de la Saint-Martin. Cependant, en entrant dans la salle, qui était assez bien éclairée, je trouvai vingt à vingt-cinq femmes en train de danser. On me dit à l'oreille qu'ayant entendu beaucoup parler du vicomte de Noailles et du comte de Damas, elles étaient venues dans l'espérance de les voir et danser avec

Aurait-on dû s'attendre à trouver de pareils traits dans un ouvrage écrit par un homme alors décoré de mille titres qui semblaient commander la gravité et le respect des autres et de soi-même? J'ai réfuté cet écrivain, sous différens rapports, mais n'ai point prétendu faire la censure générale de son ouvrage. J'ai laissé à d'autres le soin d'en apprécier le style, et n'ai voulu répondre qu'aux attaques injustement dirigées contre les quakers, les nègres et le peuple; mais j'eusse désiré dans l'auteur moins d'inquiétudes sur les mauvais soupers que l'on pouvait faire en Amérique, moins de plaisir à en faire un bon, moins d'exactiture à nous en détailler les plats. Ce n'est pas le journal d'un Apicius, mais d'un philosophe, d'un homme d'état qu'on espérait

eux; mais elles furent complètement désapointées, car ces messieurs étaient partis dès le matin même. J'aurais été désapointé de mon côté, si je m'étais attendu à voir de jolies femmes : il n'y en avait que deux passables, dont une, appelée Mme Footman, était un peu de contrebande, c'est-à-dire soupçonnée de n'être pas bonne whig; car les torys ont été publiquement exclus de cette assemblée. Je fus présenté à un personnage assez ridicule, mais qui ne laisse pas de jouer un rôle dans la ville; c'est une miss Vining, célèbre par sa coquetterie, son esprit et sa méchanceté; elle a trente ans, et ne paraît pas prête à se marier. En attendant, elle met du rouge, du blanc, du bleu et de toutes les couleurs possibles, se coiffe et s'habille extraordinairement, et bonne whig en tout point, elle ne met pas de bornes à sa liberté. »

lire, quand on voyait à la tête le nom de l'auteur *de la Félicité publique*. J'eusse désiré qu'un œil observateur ne se fût pas circonscrit aux auberges, et n'eût pas sacrifié nos amis les Américains au plaisir de lâcher un bon mot. Comment l'hospitalité nous ouvrira-t-elle désormais ses portes, lorsqu'elle verra ses secrets violés et les épanchemens de l'intimité ridiculisés par un homme décoré de tant de titres? Quelle confiance un Français obscur pourra-t-il leur inspirer? Quand il s'en présentera, l'Américain leur dira : venez-vous aussi épier nos ridicules pour les publier au-delà des mers?

Les académiciens ont beaucoup crié contre Rousseau, levant aux yeux du public le voile qui couvrait sa bienfaitrice. Mais elle était dans la tombe, mais sa flétrissure, si c'en était une, ne rejaillissait sur personne; mais une intention pure excusait le bon Jean-Jacques, toujours aux genoux de celle dont il outrageait en apparence la mémoire. Chatellux avait-il aucune de ces excuses à alléguer à ceux qu'il a livré à la risée publique?

J'abrège ici ma course de Philadelphie à Alexandrie, dont le détail se trouve dans mon *Voyage d'Amérique*, pour arriver à Montvernon, belle maison qu'habite le général Washington, à dix milles d'Alexandrie, plus bas, sur la rivière. On traverse beaucoup de bois, et après avoir franchi deux collines, on découvre un château

d'une élégante simplicité et d'une belle apparence. Des gazons très bien entretenus le précèdent. D'un côté sont des écuries, des étables; de l'autre une serre et des bâtimens où travaillent des nègres. Vous appercevez dans une espèce de basse-cour, des dindes, canards, oies, et d'autres oiseaux. Cette maison, qui commande la Patowmac, jouit de la plus belle vue; de ce côté est un portique vaste et très-élevé. La distribution de la maison est bien entendue et commode. Au dehors, elle est revêtue d'une espèce de vernis, avec du ciment, qui la rend presque impénétrable à la pluie. Le général n'arriva que le soir; il revenait très fatigué de sa tournée dans une partie de ses domaines, où il faisait tracer, un chemin. On l'a souvent comparé à Cincinnatus : la comparaison est exacte. Ce célèbre général n'est plus maintenant qu'un bon fermier, sans cesse occupé du soin de sa ferme, comme il l'appelle, et d'améliorer sa culture, de bâtir des granges. Il m'en fit voir une qu'il élevait; c'est un immense bâtiment de cent pieds de long, environ, et d'une largeur plus considérable. Elle était destinée à renfermer tous ses grains, ses pommes de terre, ses navets, etc. Il a fait construire, dans le pourtour, des étables pour tous ses bestiaux, ses chevaux, ses ânes, dont il cherche à multiplier la race, inconnue dans ce pays. La distribution de ce bâtiment est tellement bien entendue qu'un seul homme

peut remplir les rateliers de foin ou de pommes de terre, rapidement et sans danger. Le général me dit qu'il l'avait bâti sur un plan qui lui avait été envoyé par le célèbre cultivateur anglais, Arthur Young, mais qu'il l'avait beaucoup perfectionné. Ce bâtiment est en briques; ces briques ont été cuites sur le terrein même: à l'exception des solivaux, du toît et des bardeaux, pour couvrir, qu'il avait été forcé d'acheter, parce que le temps le pressait, tout avait été fait sur les lieux. Il me dit que cette grange ne lui coûtait pas plus de trois cents pounds. Elle coûterait en France plus de 80,000 livres. Il avait semé cette année sept cents boisseaux de pommes de terre; tout cela était très nouveau en Virginie, où l'on n'a ni granges, ni provisions pour les bestiaux.

Ses chevaux, ses ânes, ses mulets, étaient errans dans des prairies voisines. Il me dit que son dessein était de donner à son pays l'exemple des prairies artificielles, qui y étaient si rares et cependant si nécessaires; car souvent dans l'hiver les bestiaux y manquent de provisions. Ses mules viennent fort bien. Il avait un superbe étalon qui soutiendra la race des beaux chevaux dans ce pays. Il me montra ses deux superbes ânes de Malte et d'Espagne.

Ses trois cents nègres étaient distribués dans des logs-housse éparses sur sa propriété, qui, dans cette partie, est de plus de dix mille arpens.

Il avait fait venir d'Angleterre un bon fermier anglais avec sa famille, et l'avait mis à la tête de la culture.

Le colonel Humphreys, qu'il s'est attaché comme secrétaire, m'a assuré que, dans les divers états, il avait plus de deux cent mille arpens.

Cependant tout est simple dans la maison du général. Sa table est bonne, mais sans faste; la régularité se montre partout dans l'économie domestique. Mme Washington veille sur tout, et joint aux qualités d'une excellente fermière cette dignité simple qui doit caractériser une femme dont le mari a joué le plus grand rôle; elle y joint encore cette aménité, ces attentions pour les étrangers qui rendent l'hospitalité si douce. Les mêmes vertus se rencontrent dans sa nièce, si intéressante, mais qui malheureusement paraît n'avoir qu'une santé bien délicate.

J'ai souvent blâmé M. Chatellux d'avoir mis trop d'esprit dans le portrait qu'il a fait de ce général *. Mettre de la prétention dans le portrait d'un homme sans prétentions, c'est un vrai contre-sens. La bonté du général perce dans ses regards; ils n'ont plus ce brillant que ses officiers lui trouvaient lorsqu'il était à la tête de son armée, mais ils s'animent dans la conversation.

---

* Voyez ce portrait à la fin du chapitre.

Il n'a point dans la figure des traits caractéristiques, et c'est ce qui l'a rendu toujours si difficile à saisir; car il est peu de portraits qui lui ressemblent. Un sens droit marque toutes ses réponses : il annonce une profonde discrétion et une grande défiance de lui-même, mais en même temps un caractère ferme et inébranlable dans le parti qu'il a une fois arrêté. Sa modestie doit surtout étonner un Français. Il parle de la guerre de l'Amérique comme s'il ne l'avait pas dirigée, et de ses victoires avec une indifférence que les étrangers même n'y porteraient pas. Je ne l'ai vu sortir du sang-froid qui le caractérise, et s'échauffer, qu'en causant sur l'état actuel de l'Amérique. Les divisions de son pays déchirent son âme; il sent la nécessité de rallier tous les amis de la liberté autour d'un point central, la nécessité de donner de l'énergie au gouvernement. Il est encore prêt à sacrifier le repos qui fait son bonheur. « Il n'est point, ce bonheur, « me disait-il, il n'est point dans les grandeurs, « dans le tumulte de la vie. » Ce philosophe en était si convaincu, que, depuis le moment de sa retraite, il avait rompu toute espèce de correspondance politique, et avait renoncé à toutes les places....; et cependant, malgré cette abnégation, ce désintéressement, cette modestie, cet homme étonnant a des ennemis! Il a été déchiré dans les journaux; on l'a accusé d'ambition, de trames, lorsque toute sa vie, lorsque toute l'Amé-

rique pouvait déposer de son désintéressement et de la droiture de ses actions. La Virginie est peut-être le seul pays où il ait des ennemis; partout ailleurs, je n'ai entendu prononcer son nom qu'avec un respect mêlé de tendresse et de reconnaissance : en prononçant son nom, il semble que les Américains nomment leur père. On ne doit peut-être pas comparer Washington aux plus célèbres des guerriers; mais c'est le modèle d'un héros républicain; il en offre toutes les qualités, toutes les vertus.

Il me parla de Lafayette avec attendrissement; il le regardait comme son enfant : il se demandait avec une joie mêlée d'inquiétude quel rôle il allait jouer dans la révolution qui se préparait en France. Il ne prévoyait pas trop l'issue de cette révolution. Si, d'un côté, il connaissait l'ardeur des Français à se porter vers les extrêmes, de l'autre, il croyait encore à leur idolâtrie pour ces gouvernemens antiques et ces monarques dont l'inviolabilité lui paraissait bizarre.

J'ai passé trois jours dans la maison de cet homme célèbre; il me donna beaucoup de lumières, tant sur la guerre passée que sur l'état actuel des Etats-Unis, et il me combla des témoignages d'une amitié qui ne peut être oubliée *.

---

* *Portrait de Washington par le marquis de Chatellux :* « Ce serait ici le lieu convenable pour placer le portrait

du général Washington ; mais qu'est-ce que mon propre témoignage pourrait ajouter à l'idée qu'on a de lui ? L'Amérique septentrionale, depuis Boston jusqu'à Charles-Town, est un grand livre où chaque page offre son éloge. Je sais qu'ayant eu occasion de le voir de près et de l'observer, on peut attendre de moi quelques détails plus particuliers ; mais ce qui caractérise le mieux cet homme respectable, c'est l'accord parfait qui règne entre les qualités physiques et morales qui composent son individu : une seule peut faire juger des autres. Si on vous présente des médailles de César, de Trajan ou d'Alexandre, vous pouvez en voyant les traits de leur visage demander encore quelle était leur taille et la forme de leurs corps ; mais si vous découvrez parmi les ruines la tête ou quelque membre d'un Apollon antique, ne vous inquiétez pas des autres parties, et soyez sûr que le reste est d'un dieu. Que cette comparaison ne soit pas attribuée à l'enthousiasme, je ne veux rien exagérer : je veux exprimer simplement l'impression que le général Washington m'a laissée, cette idée d'un ensemble parfait, qui ne peut être produite par l'enthousiasme, qui la repousserait plutôt, puisque le propre de la proportion est de diminuer l'idée de la grandeur. Brave sans témérité, laborieux sans ambition, généreux sans prodigalité, noble sans orgueil, vertueux sans sévérité, il semble toujours s'être arrêté en deçà de cette limite où les vertus, en se revêtant de couleurs plus vives, mais plus changeantes et plus douteuses, peuvent être prises pour des défauts. Voici la septième année qu'il commande l'armée et qu'il obéit au congrès ; c'est en dire assez, surtout en Amérique, où l'on sait tous les éloges que ce simple exposé renferme. Qu'on répète que Condé fut hardi, Turenne prudent, Eugène adroit, Catinat désintéressé, ce ne sera pas ainsi qu'on caractérisera Washington ; on dira : à la fin d'une longue guerre civile, il n'eut rien à se reprocher. Si quelque chose peut

être encore plus merveilleux qu'un pareil caractère, c'est l'unanimité des suffrages en sa faveur : guerrier, magistrat, peuple, tous l'aiment et l'admirent, tous ne parlent de lui qu'avec tendresse et vénération. Existe-t-il donc une vertu capable d'enchaîner l'injustice des hommes, ou la gloire et le bonheur sont-ils encore trop récemment établis en Amérique pour que l'envie ait daigné passer les mers?

» Je n'ai point exclu les formes extérieures, en parlant de cet ensemble parfait dont le général Washington offre l'idée. Sa taille est noble et élevée, bien prise et exactement proportionnée; sa physionomie douce et agréable, mais telle qu'on ne parlera en particulier d'aucun de ses traits, et qu'en le quittant, il restera seulement le souvenir d'une belle figure. Il n'a l'air ni grave ni familier; on voit quelquefois sur son front l'impression de la pensée, mais jamais celle de l'inquiétude; en inspirant le respect, il inspire la confiance, et son sourire est toujours celui de la bienveillance.

» C'est surtout au milieu des officiers-généraux de son armée qu'il est intéressant de le voir. Général dans une république, il n'a pas le faste imposant d'un maréchal de France qui donne l'ordre. Héros dans une république, il excite une autre sorte de respect, qui semble naître de cette seule idée que le salut de chaque individu est attaché à sa personne.

» Au reste, je dois dire dans cette occasion que les officiers-généraux de l'armée américaine ont un maintien très-militaire et très-décent; que même tous les officiers que leurs fonctions mettent en évidence joignent beaucoup de politesse à beaucoup de capacité; enfin, que le quartier-général de cette armée n'offre l'exemple ni de l'inexpérience ni du besoin. Quand on voit le bataillon des gardes du général campé dans l'enceinte de sa maison, neuf charriots destinés à porter ses équipages rangés dans

sa cour, un grand nombre de palefreniers gardant de très-beaux chevaux appartenant aux officiers-généraux et à leurs aides-de-camp; lorsqu'on observe l'ordre parfait qui règne dans cette enceinte, où les gardes sont exactement posées et où les tambours battent un réveil et une retraite particulière, on est tenté d'appliquer aux Américains ce que Pyrrhus disait des Romains : « En vérité, ces gens-là n'ont rien de barbare dans leur discipline. »

CHAPITRE III.

La fondation de la Société des Noirs. — Le marquis de Valady. — Hérault de Séchelles, parlementaire et Montagnard. — Lettre du général Lafayette à Brissot. — Ses démarches en faveur des noirs auprès des ministres. — L'archevêque de Sens. — Les paroles de cour. — Bergasse et Mirabeau. — Leur rupture. — Journal de Mirabeau. — Influence des journaux sur l'esprit public. — Travaux de Mirabeau pour les Noirs. — Sa lettre à Brissot sur Carra. — Carra.

Un des motifs du voyage que j'avais fait en Amérique était d'y servir la cause des noirs et d'y étendre les rameaux de la société que je venais d'instituer à Paris. On ne peut se figurer toutes les peines que je m'étais données pour l'établir, et encore faillit-elle périr en mon absence. Onze membres en furent avec moi les fondateurs. Carra, Debourge, Cerisier, et ce jeune et infortuné Valady, qui partage aujourd'hui la proscription des plus vertueux et des plus fidèles amis de la patrie, étaient du nombre *.

* Izarn, marquis de Valady, officier aux gardes françaises, se jeta dans la révolution avec une ardeur et une

Il faut compter aussi à leur tête Bergasse et Mirabeau. Lafayette en fut un des plus zélés et des plus fermes soutiens. Hérault de Séchelles, alors tout parlementaire, refusa d'en faire partie. Il me dit qu'il était infiniment sensible à la proposition que je lui avais faite; que ce serait une occasion heureuse pour lui d'entendre discuter les droits éternels de l'humanité dans une assem-

---

exaltation que sa jeunesse et la sainteté de la cause expliquait, mais qui donnaient prétexte de douter de sa raison. Il fut député de l'Aveyron à la Convention Nationale, et s'y montra un des plus zélés défenseurs de Louis XVI, un des plus courageux adversaires du parti de la Montagne. Il succomba avec les Girondins et fut mis hors la loi quelque temps après, le 31 mai. Arrêté à Périgueux, il fut condamné à mort par le tribunal criminel de la Dordogne. Il mourut avant d'avoir obtenu la gloire qu'il eût peut-être acquis quand l'âge eût mûri son talent et sa raison. Voici l'extrait d'une lettre qu'il écrivait à Brissot, et qui donne sur son caractère et sa personne, trop peu connus, des détails intéressans :

« .... Dans la lettre que vous m'avez envoyée pour M. de Lafayette, vous avez fait une méprise considérable en mettant *Amérique* pour Hollande. (Je vous l'envoie afin que vous voyez l'erreur.) Je désirerais encore que vous lui dissiez que, désirant ardemment et depuis long-temps d'arriver à lui, j'ai jusqu'ici été retenu par ma timidité, que mon admiration entrenait au lieu de diminuer; que, soit dit sans le flatter, elle remplit mon âme, qui est celle d'un jeune homme élevé pour les armes, que les lumières de la philosophie ont éclairé et qui a concentré tout son enthousiasme sur l'Amérique libre, pays qui

blée qui l'honore, et par des hommes célèbres par leur génie et leurs connaissances. Mais il m'avouait avec un véritable regret que sa place ne lui permettait guère de se trouver à des associations que le parlement n'avait point encore autorisées. S'il survenait, d'ailleurs, une cause de ce genre, ajoutait-il, en devenant sujet à une sorte de récusation, il s'ôterait la faculté de défendre en

---

nous semble remplir les vœux de l'homme amoureux de la dignité et du bonheur de ses semblables. M. de Lafayette, par son enthousiasme chevaleresque pour la liberté de cette nouvelle et réelle *Atlantide*, a gagné toutes les effusions de mon âme; mille fois j'ai envié son bonheur et sa gloire, mille fois j'ai brûlé du désir de le connaître et de le voir de près. J'aurais pu me faire présenter à lui par différentes personnes; j'ai même l'honneur de connaître sa femme : je n'ai point encore osé. Enfin les circonstances actuelles m'ont fait naître le désir d'agir en homme; j'ai pensé qu'il me serait bon de prendre des conseils, et qu'il était de son caractère de ne pas m'en refuser. Alors je vous ai demandé une lettre pour lui, charmé, sous votre conduite, de me présenter sous la livrée d'Américain et d'ami de la liberté. Voilà le fait; ayez donc, mon très-cher monsieur, la bonté de lui écrire à ce sujet une lettre un peu détaillée, car les grands et les gens très-affairés ont besoin de *minuteness*. C'est la faveur qu'attend de vous un homme qui fut votre ami avant de vous connaître, et qui s'estime heureux d'avoir obligation à l'*ami* J.-B. Brissot de Warville. *Whom God bless in W. Peinn's name for ever and ever. Amen.*

« Gef. IZARN, dit marquis de VALADY,
par l'usage et la vanité. »

public cette même liberté dont il se serait trop pressé alors d'être le conjuré. Hérault voulait donc se borner à suivre de loin nos travaux.

Je me contentai de lui répondre que le parlement ne pouvait empêcher aucun de ses membres de prendre part à une société que le droit naturel prescrivait, et dont les travaux étaient commandés par l'humanité; qu'il n'était pas présumable que la cause qu'elle avait à défendre l'amenât jamais devant un tribunal, et que, dans ce cas même, aucun tribunal ne serait fondé à récuser un de ses membres, sous prétexte d'association, parce que le motif d'humanité qui faisait la base de cette association ne pouvait être assimilé au soupçon récusable d'un intérêt personnel. En effet, il n'était question ni d'assemblée illicite ni de conjuration. Nos travaux avaient pour objet la cause la plus sacrée; le crime seul a besoin de mystère, le crime seul conjure.

Hérault, alors avocat-général au parlement, craignait de se montrer l'avocat de la liberté des noirs et de passer pour complice de ceux qui préparaient la révolution; et il ne craint pas d'être aujourd'hui le défenseur des plus sales révolutionnaires, et il s'est placé au rang des plus intrépides amis de la licence et de l'anarchie *!

* Hérault de Séchelles, avocat du roi au Châtelet, puis avocat-général au parlement, fut député de Paris à l'As-

Lafayette est coupable aussi envers la liberté, mais ce qu'il avait fait pour elle ne doit pas s'oublier : quand le temps aura refroidi les événemens, peut-être lui pardonnera-t-on plus facilement les fautes qui l'ont perdu, et qu'il expie, qu'on ne lui tiendra compte de ses bienfaits. Long-temps je l'ai trouvé noblement enthousiaste de tout ce qui était beau et de tout ce qui intéressait l'humanité. Quand je lui écrivis pour lui annoncer la fondation de la Société des Noirs, projet dont je lui avais antérieurement parlé : « C'est avec le plus grand plaisir, me répondit-il, que je vois se former à Paris une société semblable à celle que préside M. Granville Sharp, et

---

semblée Législative et ensuite à la Convention. Il était en mission lors du procès du roi, dont il approuva par écrit la condamnation, et se montra un des plus ardens adversaires des Girondins dans la journée du 31 mai. L'un de ses axiômes était que la force du peuple et la raison étaient la même chose. D'un esprit cultivé, et doué de mille qualités qui pouvaient en faire un homme distingué sans qu'il courût après l'exagération, il ne fut qu'un Montagnard ampoulé, qui sema quelques guillotines dans ses missions et perdit lui-même la tête sur l'échafaud entre Danton et Camille Desmoulins. Il avait débuté dans la carrière littéraire en 1779 par un éloge de l'abbé Sugger. On a encore de lui divers écrits, parmi lesquels on doit citer le récit d'une visite qu'il fit à Buffon, et qu'il publia en 1785. Ce récit a été réimprimé, en 1802, sous le titre de *Voyage à Montbar*.

dont les premiers exemples ont été donnés en Amérique. Je regrette seulement que l'Assemblée Nationale soit encore trop éloignée pour qu'elle puisse partager la gloire dont le parlement d'Angleterre va se couvrir. Le concert d'humanité entre les deux nations serait plus satisfaisant que les plus habiles détours de la politique. Vous connaissez, monsieur, le projet de M. Hilbersone : un membre principal de l'opposition me mande que M. Fox et lui doivent l'appuyer, et les chefs des deux partis se réuniront probablement pour cette occasion. Il me semble que le meilleur moyen de réussir n'est pas de les abandonner uniquement aux réflexions philosophiques, mais de chercher à concilier les intérêts de l'humanité avec ceux du commerce et même des colonies, ce qui n'est pas impossible. Il se fait depuis quelque temps dans une colonie française des essais pour ramener graduellement les nègres à l'état de liberté et de propriété, et cet établissement tend à prouver qu'un pareil système serait plus utile, non-seulement à la prospérité des colons, mais à la fortune des possesseurs actuels, etc., etc. »

Ainsi point de craintes méticuleuses, point d'hésitation non plus. Il n'avait pas assisté à notre première réunion, mais il avait promis à Clavières ses bons offices auprès du ministère; lorsque je le vis quelques jours après chez lui, il n'hésita pas à me dire que, quoique je ne l'y

eusse point engagé directement, parce que je voulais éviter autant que possible les grands seigneurs, il s'était regardé dès la naissance de la société comme un de ses membres; depuis très-long-temps il s'occupait des moyens de faire adoucir le sort des nègres dans nos colonies, et de prouver aux planteurs que leur intérêt était de leur rendre la liberté; ainsi il avait dû voir avec joie la formation de la société, et il accepta volontiers l'offre que je lui fis alors de s'y joindre; il me donna même par écrit sa réponse à mon invitation.

Les démarches qu'il avait promis à Clavières de faire auprès de l'archevêque de Sens n'avaient pas non plus été sans résultat; il avait vu ce ministre et il lui avait fait part de l'établissement de la société, de sa composition, de son objet : il lui avait assuré que cet objet n'était autre que de répandre des lumières sur la question importante de la cause des nègres, de traduire et de publier les ouvrages anglais imprimés sur cette matière; que la souscription qui devait s'ouvrir avait pour but de fournir à ces dépenses. Brienne avait feint devant lui de voir avec douleur l'existence de la traite et de l'esclavage des nègres; il désirait plus que personne, disait-il, qu'on pût trouver un moyen de les abolir, en conciliant cette abolition avec l'intérêt des planteurs; une société qui s'élevait dans la vue de chercher ce moyen ne pouvait

qu'attendre la protection du gouvernement, mais il fallait s'attacher à prouver qu'il était de l'intérêt des planteurs et du fisc de substituer le travail libre au travail esclave, et en général la société devait mettre beaucoup de prudence et de sagesse dans ses assemblées, dans ses démarches, dans ses écrits; dans ce cas, le ministre donnait l'assurance qu'il verrait avec beaucoup de plaisir les progrès de ce comité de travail. Tout cela était de véritables paroles de cour, et Lafayette le savait aussi bien que moi; mais au moins il avait présenté la société sous un aspect inoffensif, et c'était un grand point pour sa tranquillité et son existence sous un gouvernement encore despotique.

Bergasse avait aussi promis son zèle et ses services; mais il fit comme à l'assemblée constituante, il se retira quelque temps après qu'il fut entré. Hautain autant que Mirabeau, ayant des prétentions également ambitieuses, et se croyant un aigle comme lui, ils ne purent vivre longtemps d'accord. Ils se piquèrent, et Bergasse, sottement irrité, se retira le premier. Mirabeau, plus adroit, suivit la société autant qu'elle lui fut utile; il consentit même à faire part avec moi du comité de traduction. Il fit plus; il avait obtenu la permission du ministère de publier un journal sans être astreint à la censure; en conséquence de ce privilége particulier, il a imprimé une partie du discours que je prononçai lors de la première

réunion de notre société; son crédit et son infatigable énergie pouvaient nous être utiles. Il offrit d'étendre au *Receuil des ouvrages sur la traite des noirs* le bienfait de son privilége; il se chargea de faire goûter cet arrangement au ministre, en lui montrant cette publication comme une espèce de *supplément* ou *d'appendix* à son journal, comme un développement nécessaire d'une grande question, à la discussion de laquelle ce journal était nécessairement consacré. Il se chargea même de prendre avec son libraire et son imprimeur des arrangemens tels qu'il publierait chaque semaine deux ou trois feuilles de cette collection; il se chargea de faire payer à la société, par le libraire, le prix des traductions sur un taux convenable, et de l'affranchir de tous les frais d'impression. On ne pouvait être plus obligeant et plus aimable. Cet arrangement, qui servait les intérêts particuliers de Mirabeau, n'était pas moins avantageux à ceux de la société; il assurait un prix régulier pour le travail des personnes qui voudraient bien consacrer leur temps à ces traductions, et il nous débarrassait du soin de tenir des comptes pour l'impression et les ventes, en même temps qu'il accélérait la publication de ces ouvrages. Enfin, il remplissait un des voeux que nous partagions avec la société de Londres, celui de donner à bon marché cette collection, et par conséquent de la répandre dans un plus grand nombre de mains : Mira-

beau offrait à moitié prix aux souscripteurs de son journal ou à ceux qui eussent demandé cette intéressante collection. Il en résultait deux avantages : pour nous, celui de procurer aux noirs un plus grand nombre de lecteurs, et par conséquent plus de partisans ; pour Mirabeau, celui de propager l'analyse des papiers anglais qu'il publiait. Mais chercher à propager la lecture de la feuille de Mirabeau, c'était rendre service à la liberté ; l'analyse des papiers anglais était un foyer d'où s'échappait mille lumières. Tout ami du bien public devait chercher à les répandre, et, loin d'envier lâchement la fortune de ce journal, il fallait l'augmenter de ses efforts ; aucun de nous ne devait donc être étranger à son succès. Ceux qui le connaissaient avaient dû voir qu'il était alors le seul consacré à naturaliser insensiblement parmi nous ces grandes vérités politiques qui avaient assuré une constitution à l'Angleterre, et qui devaient en donner une à la France ; que c'était le seul où ces vérités fussent développées avec autant de force que de clarté ; ils devaient voir encore que ses rédacteurs étaient sans cesse occupés à combattre un triumvirat redoutable, quoique lâche et servile, d'écrivains qui semblaient soudoyés par le despotisme, et qui, s'ils ne l'étaient pas, paraissaient encore bien plus coupables, puisque sans aucune nécessité, et uniquement entraînés par la perversité de leurs

principes, il cherchaient à retarder le progrès des lumières et des idées philosophiques.

Or, si notre but, à nous, était d'accélérer de toutes nos forces cette révolution, nous ne pouvions voir d'un œil indifférent les progrès d'un journal dont l'effet infaillible, s'il acquérait de la vogue, eût été de rendre populaires les vérités qui sont encore malheureusement circonscrites dans un trop petit nombre d'esprits, qui, même dans une grande partie de ces esprits, se trouvent étrangement mêlées avec les préjugés consacrés par l'éducation et les opinions qui existaient il y a quelques années. La popularité de ces grandes vérités ne pouvait être que l'effet de la lecture des gazettes. Un bon livre formera lentement quelques bons esprits, dont l'influence sur les autres sera lente, faible; une bonne gazette, un bon journal éclaire rapidement une masse d'hommes dont les idées réagissent au même instant presque en tout sens dans une très-grande sphère.

Une gazette se présente toujours avec l'intérêt du moment : loin d'effrayer, elle pique la curiosité, et, sous l'appât des nouvelles, l'adroit rédacteur peut distiller goutte à goutte dans l'âme de ses lecteurs les vérités politiques qui les tireront de leur abrutissement et de leur servitude. Qu'est-ce qui retarde la ruine de la liberté politique en Angleterre, qui réprime les efforts du despotisme ministériel, qui fait un contre-poids

à tous les abus de la constitution anglaise? Les gazettes écrites sous l'égide de la plus grande liberté. Qui a fait la révolution des États-Unis? Les gazettes. Le célèbre pamphlet intitulé *le Sens commun* ne fit un si prodigieux effet que parce qu'il fut cent fois cité et reproduit dans ces gazettes, dévorées avec avidité par l'artisan, par le cultivateur, par l'homme de toutes les classes. Qui a empêché le Canada de prendre part à cette heureuse révolution? Le défaut de gazettes, l'attention tyrannique qu'a toujours eue son gouvernement civil et sacerdotal d'empêcher leur propagation.

En Angleterre, les meilleurs écrivains sont loin de dédaigner d'écrire pour les gazettes : tous ont commencé, tous ont vécu, tous ont fini en écrivant, suivant l'exigeance des circonstances, pour les gazettes; tous, pour produire un effet plus certain, pour éloigner la prévention que leur nom aurait pu inspirer, tous en écrivant ont pris le nom de l'anonyme.

Ainsi le respectable Jeble, modèle de patriotisme universel, regardait les gazettes comme des sentinelles chargées de veiller sur la liberté publique, et il ne se lassa point de combattre avec leur secours les progrès du despotisme ministériel ou des factions qui déchiraient son pays. Ainsi les fameuses lettres de Junius ont opéré une révolution dans cette île; si elles eussent paru comme aujourd'hui, sous la forme de livres,

de pamphlets même, l'effet eût été manqué. Ceux qui se rappellent de l'enthousiasme excité par la cause de Wilkes peuvent mesurer par cet enthousiasme l'effet de la lumière répandue par les gazettes.

Mais il faut faire une distinction importante et n'attribuer cet effet qu'à celles qui s'écrivent, qui s'impriment sous l'empire de la liberté; autant elles sont précieuses, autant sont respectables les auteurs qui y consacrent leurs veilles, autant les gazettes écrites, imprimées sous la dictée de l'autorité sont méprisables. Aussi, quand on recherche la cause de l'opprobe dont l'opinion publique couvrit, par une sorte d'instinct, les gazetiers français, on la trouve dans cette privation de la liberté, dans ces liens dont ils ont été si long-temps garottés. Quelle foi pouviez-vous donner à des écrits commandés, à des nouvelles fabriquées ou altérées par ordre? Quel mépris ne deviez-vous pas à des écrivains assez vils pour laisser enchaîner leur plume, pour subordonner comme des valets leurs opinions à celles des maîtres qui les salarient, à des écrivains souvent assez scélérats pour les aider à tromper, à enchaîner le public?

On ne pouvait confondre parmi ces feuilles méprisables celle de Mirabeau; si elle eût été seulement soumise à la censure, je n'aurais point songé à lui confier la publication de la traduction des ouvrages publiés en faveur des nègres Mais,

exempte de l'inquisition, ses rédacteurs pouvaient se livrer à leur énergie pour le bien public; ils pouvaient, en la tempérant par la sagesse, assurer à ce journal une longue durée, et par conséquent une grande utilité : j'employai alors tous mes soins à sa propagation; je contribuai même avec zèle et sans rétribution à sa rédaction, comme je l'ai dit ailleurs *, et en cela je ne consultai point mon intérêt, mais l'intérêt général.

Bien peu de gens savent, hélas! sacrifier leurs intérêts, leurs passions au bien général. Mirabeau, comme je l'ai dit, nous fut fidèle tant que nous lui fûmes utiles; non-seulement il nous rendit des services, mais il supporta même quelques contrariétés, telles que celle de se voir en face de gens qu'il n'aimait point, et d'écouter des raisonnemens et des répliques que sa supériorité lui faisaient impatiemment endurer. Il est quelqu'un surtout qui semblait prendre à tâche de le tourmenter, c'était Carra; et je me souviens d'un billet fort vif qu'il m'écrivit contre lui, un jour où je l'avais conjuré de donner sa voix à Carra pour remplir à ma place les fonctions de secrétaire de la société.

Billet de Mirabeau sur Carra.

« J'avais pressenti votre billet par quelques

* Tome 2, page 385.

mots de vous, hier, mon cher Warville, et si je n'avais pas eu la faiblesse d'être arrêté par ma tendre estime pour vous, ce n'eût été l'occasion d'une vigoureuse motion sur le danger de laisser dans une association, à un être quelconque, le droit de proposer un seul nom pour une place quelle qu'elle soit. Réfléchissez un moment, et vous comprendrez que le choix de Carra pour secrétaire sera, par ce seul ridicule, la destruction de la société. Quel successeur, bon Dieu! à vous qui connaissez si bien la matière! qui ne vous êtes jamais occupé que de sujets nobles! qui avez des sentimens si chauds! des principes si purs! une facilité trop grande sans doute, mais très-élégante. Carra ne sait rien, rien bien du moins, n'a pas une idée, pas un principe, et est devenu l'objet de la risée publique. Méfiez-vous, je vous en conjure, de votre pente à obliger, de votre aimable mais dangereuse complaisance pour tout ce qui vous entoure, de votre facilité à trouver assez bon pour exécuter les plus grands plans tous ceux à qui vous voyez quelque déférence apparente ou réelle pour les bons principes. Le choix d'un secrétaire pour notre société est très-important, je ne saurais trop le répéter; et, pour mon propre compte, je me sens obligé en conscience à donner l'exclusion la plus formelle à Carra *. »

---

* Carra était né à Pont-de-Vesle, et avait été tour-à-

tour secrétaire d'un hospodar de Moldavie et du cardinal de Rohan. Il débuta dans la carrière politique par quelques pamphlets de circonstance; il publia les *Annales patriotiques*, journal qui obtint du succès, et fixa les yeux sur lui à l'époque des élections à la Convention; il fut élu par deux départemens. Malgré son républicanisme, attesté par son vote dans le procès du roi, et par presque toutes les pages de son journal, on trouva dans ce journal même quelques lignes qui suffirent pour prouver qu'il avait voulu faire mettre le duc de Brunswick sur le trône. Marat, Couthon et Robespierre le firent rappeler de Blois, où il était en mission pendant les événemens du 31 mai; arrêté comme les députés girondins, il périt avec Brissot le 31 octobre 1793. Il a publié une *Histoire de la Moldavie et de la Valachie* et des *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*. Il avait été nommé par Roland conservateur de la Bibliothèque Nationale, conjointement avec Chamfort.

CHAPITRE IV.

Valady et Bernardin de Saint-Pierre. — Lettre de Bernardin à Brissot. — Ses motifs pour refuser de prendre part aux travaux de la Société des Amis des Noirs et pour siéger à la Convention. — Les vœux d'un solitaire. — L'amant égoïste. — Bernardin, Rousseau et Buffon. — Buffon et Condorcet. — Buffon aristocrate et anti-révolutionnaire. — Buffon plagiaire. — Les académiciens au milieu de la révolution. — L'abbé Raynal. — Sa lettre à l'Assemblée Nationale. — Celle qu'il avait précédemment écrite à Brissot. — La société des Jacobins de Marseille et le buste de Raynal. — Fragment d'Anacharsis Cloots sur l'auteur de l'*Histoire philosophique des Indes*.

Carra ne fut point nommé; Valady, que Mirabeau portait à cette place, ne le fut point non plus. Valady n'avait pas assez l'habitude d'écrire, et présentait encore une apparence de légèreté qui ne permettait pas de lui confier cette occupation *. Ce fut lui qui m'avait fait inscrire Ber-

---

* Voici sur ce sujet l'extrait d'une lettre de Valady à Brissot :

« M. de Pastoret, conseiller à la cour des aides, homme

nardin de Saint-Pierre parmi les membres de la société. Bernardin de Saint-Pierre s'y était, au contraire, positivement refusé par des raisons qu'il m'expliqua.

Bernardin de Saint-Pierre reproduisit plus tard les mêmes raisons pour s'exempter de siéger

---

d'un grand mérite, a été annoncé à la dernière séance. Il est dans ce tribunal l'antagoniste déclaré du vil et rampant esclave de la cour, M. de Blair. Il connaît ses ruses, son manége, et je regarde son accession chez nous comme un bienfait de la Providence, qui dans tous les genres fait toujours naître l'antidote à côté du poison. Ne rejetez pas ses talens, ou vous seriez grandement coupable. Si vous agréez cette idée, sur votre réponse, j'irai trouver plusieurs de nos membres pour m'assurer d'une majorité, et puis lui-même.

»Je vous demanderai en faveur de M. Pampelune ce prix de son ardent amour pour le bien. Depuis qu'il est membre, il a fait de grands progrès dans l'anglais. M. de Bourges m'a, au reste, avoué que le propos de M. de Mirabeau était une fausseté, qu'ils décorent du nom de plaisanterie, pour le punir du crime de l'enthousiasme, ce qui n'en doit pas être un pour J.-P. B. Warville.

» Quant au secrétaire par intérim, si vous en connaissez un qui ait plus de zèle, de dévouement que moi, donnez-lui votre suffrage ; si vous ne jugez que les connaissances préliminaires que vous m'avez fait acquérir, ma capacité à traduire et à correspondre, mon dégagement total d'affaires et des plaisirs distracteurs, me soient un titre d'estime et de confiance, nommez-moi le premier, et je recevrai de votre bouche la récompense de mes vœux passés, de mes vertus futures. »

à la Convention; sa santé, son amour pour la solitude. La Société des Amis des Noirs ne le compta pas moins parmi ses associés; elle lui témoigna publiquement la reconnaissance de la mention qu'il avait fait d'elle dans les *Vœux d'un Solitaire*, et Bernardin me parut aussi flatté de cet hommage, qu'il le paraissait peu d'être obligé de s'enfermer une fois par semaine avec nous. C'est un homme amant de la liberté, mais amant un peu égoïste, et qui ne s'imposerait pas une heure de contrainte à lui-même, pour briser pendant des siècles les entraves des autres *.

---

* Lettre de Bernardin de Saint-Pierre à Brissot.

« ..... M. de Valady m'a proposé, contre mon consentement, à la société pour l'abolition de la traite des noirs. Il m'est impossible de recevoir cet honneur, pour plusieurs raisons dont je lui ai dit quelques unes. Les principales sont mon éloignement du centre de Paris, mon goût pour la solitude, et surtout ma mauvaise santé, qui ne me permet pas d'assister à aucune assemblée en lieu clos. Je suis membre du corps du genre humain, qui comprend dans ses intérêts ceux des nègres et beaucoup d'autres, je ne désire être rien de plus ; mais je n'en ferai pas moins des vœux particuliers pour le succès de votre société, à laquelle j'ai payé mon contingent il y a longtemps, et de fait et par écrit. Je m'abstiens tant que je peux de toute confédération ; vous en jugerez vous-même par la lettre ci-incluse, que je vais adresser au premier journaliste qui aura la bonté de la publier. Si vous avez, Monsieur, quelque influence dans quelque feuille publique, je vous

Cependant, aux yeux de cette classe nombreuse de citoyens qui jugent la révolution par l'autorité des opinions d'autrui, ce doit être un beau titre en sa faveur, que l'auteur des *Études de la Nature* s'en soit déclaré l'apôtre. Qui osera croire que le seul intérêt de l'humanité, de la justice et de la vertu ne lui ait attaché l'âme pure, la sensibilité exquise, et le génie profond de Bernardin de Saint-Pierre? Celui qui, par ses écrits et ses exemples, nous avait rappelés jusqu'ici à la liberté philosophique et à la morale de l'homme, pouvait-il ne pas embrasser un nouvel ordre de choses qui, en nous rendant la liberté politique, et nous élevant à la morale du citoyen, nous mettait dans la situation la plus favorable au plus grand déve-

---

prie de m'y servir de votre crédit, c'est-à-dire de la faire insérer tout simplement, car il n'est point nécessaire ici des réflexions libres et pleines de feu de l'auteur du *Lycée anglais*. Je ne veux point attaquer, mais me défendre. Pour M. de Valady, rempli de zèle pour le bonheur du genre humain, et sans expérience des hommes, on peut bien lui appliquer l'épithète que Nisus donne à Euriale : *Venerande puer*. Il veut me réduire au régime du pithagoriciens, et qui plus est à leur costume. Je fais des vœux pour son succès en Amérique, et, si jamais il s'y forme une société qui ait ses vertus, ses mœurs, ainsi que vos lumières, je tâcherai d'y aller finir mes jours : il n'y manquera rien à la satisfaction de mon cœur et de mon esprit..... » « DE SAINT-PIERRE. »

loppement de tous les instincts sublimes, qui font le charme de notre existence?

Le caractère des ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre, est d'élever l'âme à la vertu, en rappelant tous nos goûts, toutes nos jouissances à la nature. Il a rendu la lecture de ses écrits délicieux, par l'usage qu'il a su faire, dans l'exposition de ses pensées, des harmonies touchantes ou admirables qu'il nous découvre dans le système physique et moral de l'univers. Il éclaire par le sentiment, il rend sensible par l'instruction. C'est de lui qu'on peut dire ce que Cicéron disait de Socrate : *Primus philosophiam de vocavit à cœlo*. Il a réformé, avec Rousseau, de grands vices dans la génération présente : tous deux préparent à la génération prochaine des mœurs et des caractères qui en feront la félicité.

Pourquoi mes occupations sans cesse renaissantes, et qui m'ont privé de toutes les jouissances de l'amitié, m'ont-elles empêché d'aller profiter quelquefois de la société de cet homme vertueux, de me promener dans cette solitude du Jardin des Plantes où ses lettres m'appelaient souvent et où je ne me rendis jamais! Là, un grand écrivain remplaçait un grand écrivain : mais Buffon mérite-t-il bien comme lui le surnom de grand? Non; malgré l'éloge qu'en a fait Condorcet, on ne peut pas dire de lui, comme de Rousseau, qu'il manque à la révo-

lution ; Buffon ne lui aurait pas appartenu : aucun de ses ouvrages ne prouve qu'il ait même connu les grands principes politiques qui font la base de notre constitution ; et ses actions prouvent qu'il eût été surtout l'ennemi de l'égalité des droits. Buffon avait l'aristocratie des grands talens, cette aristocratie qui inspire du mépris, non-seulement pour des talens inférieurs, mais même pour l'espèce humaine, que, du haut de son trône, elle regarde comme une horde d'esclaves auxquels elle daigne permettre d'adorer son génie.

Buffon eut la faiblesse de déshonorer son nom par le titre de comte. Il n'était donc pas au niveau de son génie ; il n'était pas au niveau de cette philosophie qui, dix ans après, a renversé l'idole de la noblesse.

Buffon encensa les ministres, le roi, les gens en place, les femmes de la cour. Il était sensible à leurs hommages.

Il laissait à peine approcher de lui les talens nés dans l'obscurité, tandis que les hommages monseigneurisés avaient une faveur particulière pour son orgueil.

Ce fut le même esprit qui l'engagea à ne pas répondre aux critiques, même judicieuses, qu'on faisait de ses ouvrages. Il se croyait trop au-dessus de ses censeurs, qui pourtant ont presque toujours eu raison contre lui.

Il ne répondait pas même à de graves accu-

sations. Par exemple, il a été formellement accusé par l'auteur des *Minéralogistes français*, d'avoir pillé les idées principales des *Époques de la Nature*, dans un ouvrage manuscrit de Boulanger, qu'il avait eu long-temps dans les mains. Il a gardé un silence opiniâtre sur cette accusation.

Buffon ne partagea pas les combats glorieux des ennemis des préjugés religieux, des Voltaire, des Diderot, des d'Alembert. Quoique son opinion parût être la même que la leur, il craignit les tempêtes, se tût, se rétracta, composa lâchement avec la Sorbonne. Condorcet loue cette réserve. Grand-Dieu! où serait la révolution s'il ne l'avait pas abjurée lui-même, et si, par mille moyens concertés avec Voltaire, il n'eût peu à peu miné le despotisme ecclésiastique? — Mais les jours sont troublés. — Eh! qu'importe, si la vérité gagne? — Mais les pas sont embarrassés par des obstacles. — Il faut les vaincre.

Buffon voulait être loué, et surtout par les grands seigneurs et les rois; voilà le mot: et avec cette soif de l'encens, et cette faiblesse pour les cours, on est loin de haïr un despotisme qui sert si bien la vanité.

La gloire de Buffon n'a pas été aussi grande dans les pays étrangers qu'on se l'imagine. Les savans de l'Angleterre et de l'Allemagne n'ont vu dans lui qu'un orateur, qu'un peintre élo-

quent. Tel est le caractère qui conservera quelque prix à ses tableaux.

Ceux qui ont étudié la révolution ont remarqué que ce n'étaient pas les talens les plus célèbres qui en avaient été les partisans les plus ardens. Une révolution qui ramène l'égalité des droits, qui détruit le despotisme politique, attaque du même coup le despotisme littéraire, ébranle les réputations usurpées et les met à leur place. Alors s'élèvent des hommes nouveaux qui, brillant sur un théâtre plus vaste, et parlant sur des objets qui fixent et absorbent l'intérêt général, recueillent presque tous les applaudissemens. L'homme de lettres de l'ancien régime accoutumé à les accaparer et qui voyait ses lauriers se flétrir, la renommée prodiguer ses faveurs à d'autres, l'homme de lettres distillait le fiel de sa jalousie sur ses rivaux, déchirait le peuple, calomniait la révolution. Accoutumé à ramper devant les gens en place, devant les princes et leurs valets, il était furieux de voir à terre ces idoles qu'il révérait et dont le culte alimentait sa paresse et rehaussait son existence; il défendait avec acharnement leurs vains titres, il défendait la tyrannie sous le masque de la monarchie, il compilait de fastidieuses et serviles déclamations pour ressusciter parmi des hommes libres les dénominations de la servitude, parce qu'il savait que les mots entraînent les choses....

C'est dans cet esprit bas, lâche, adulateur, qu'il

faut chercher la cause de la haine secrète ou patente de certains littérateurs contre la régénération de la France. Oubliés au sein d'une Académie agonisante, ils invoquaient le feu de l'Autriche pour s'assurer quelques jetons et le droit de se déshonorer tous les ans par d'abjects complimens. Ainsi Wallen, en Angleterre, après avoir été le partisan de la réforme, vint s'agenouiller aux pieds de Charles II; il savait bien que les patriotes n'aiment pas l'encens et ne savent pas le payer.

Raynal n'appartenait pas à ces corporations, mais il en avait l'esprit; il avait cette aristocratie du talent qui en est le poison, cette aristocratie qui veut bien recevoir dans l'ordre politique quelques supérieurs de la main du hasard, mais qui ne veut point des millions d'égaux par la loi de la nature. Je doute que Montesquieu lui-même se fût assis de sang-froid à côté de son tailleur, et qu'il l'eût entendu patiemment contredire son opinion.

On a cité, dans ces derniers temps, un bel-esprit qui était tout étonné que l'Assemblée Nationale ne l'envoyât pas consulter en corps sur la législation. Ne serait-ce pas aussi le péché dont se rendit coupable l'Assemblée Nationale, aux yeux de l'abbé Raynal, quand il lui adressa sa fameuse épitre? Après avoir été si long-temps du petit nombre des législateurs qui, sous le despotisme, régentaient l'univers, on ne s'accou-

tume pas aisément à l'oubli des législateurs nouveaux et dont la plupart paraissent pour la première fois dans l'univers politique.

N'est-il pas encore très-ordinaire aux hommes parvenus à un certain âge, témoins de changemens auxquels la tombe va les arracher, d'en être mécontens. C'est le caractère du vieillard, *laudator temporis acti se puero*. On loue le passé, qui n'offre plus de rivaux ; on fronde le présent, qui vous en préfère.

Joignez à ce caractère de la vieillesse les changemens que l'âge apporte dans le physique, et par conséquent dans le moral de l'homme :

Cune corpore et unâ
Crescere sentimus pariterque decrescere mentem.

Vous concevez alors comment le bouillant Raynal n'offrait plus à quatre-vingts ans que les terreurs paniques de l'enfance et le radotage de la démence.

Ajoutez encore que les variations dans le moral de l'homme se font surtout remarquer dans les écrivains qui ont eu plus d'imagination et plus de sensibilité que de logique. La raison exercée de bonne heure, et par de continuelles méditations, abandonne rarement l'homme près du tombeau. Mais la glace des années, qui refroidit l'imagination la plus ardente, anéantit de son vivant même l'homme qui n'a que cette faculté fugitive. Or, ceux qui ont lu avec réflexion

les ouvrages de l'abbé Raynal ont dû y remarquer de brillans tableaux, de longues pages contre la tyrannie, la fureur de l'innovation; mais la raison ne préside pas toujours à ces tableaux, et ses déclamations manquent souvent de justesse. On ne voit jamais cette sagesse de Locke, qui, profondément pénétré des principes, les applique partout et en tire partout de justes conséquences; aussi, ni Locke, ni Price, ni Milton même n'ont déshonoré leur vieillesse par une rétractation de leurs principes.

Il faut l'avouer, les grands principes prêchés par ces écrivains immortels ont été long-temps étrangers à l'abbé Raynal; car la fin de sa vie ressembla à sa jeunesse. Lisez son histoire du Stathouderat et celle du parlement d'Angleterre: je ne parle pas des prétentions du style et de ses antithèses fatigantes, qui feraient attribuer ces cadres à tiroir à un écolier de rhétorique; je parle du fonds de la doctrine qui y est prêchée. Mille passages prouveraient que l'auteur n'avait que de l'aristocratie dans l'âme, et que les droits des peuples lui étaient inconnus.

La Société de l'abolition de la traite de l'esclavage, établie à Philadelphie, m'avait adressé une lettre avec un brevet de membre honoraire de cette Société pour l'abbé Raynal. Je la lui fis passer avec quelques-uns des écrits que la Société des Amis des Noirs avait publiés; voici la réponse que j'en reçus :

Marseille, 13 septembre 1790.

« L'honneur que me fait la société de Philadelphie a acquis, monsieur, un nouveau prix en passant par vos mains. Voudriez-vous bien lui exprimer ma reconnaissance, et l'assurer que je n'oublierai rien pour me rendre digne d'une agrégation si flatteuse.

» Le système plus ou moins développé dans les discours et dans les réflexions que vous avez eu la bonté de m'envoyer, m'a paru d'une prudence consommée. Les circonstances ne permettaient pas d'aller plus loin. Les amis des noirs ont l'approbation de tous les hommes éclairés, et avec le temps entraîneront les suffrages de la multitude. Le bien s'opérera, et on le devra à vous et à vos vertueux collègues.

» Recevez, monsieur, l'assurance de mon estime et de mon respect. RAYNAL. »

Certes il y a loin de ce style à celui de la lettre à l'Assemblée Nationale, dans laquelle l'auteur, prenant à tâche de démentir les sentimens de sa vie entière, n'a pas cru devoir oublier une phrase contre la liberté des noirs au moment où il attaquait celle des blancs. La Société des Amis des Noirs voulut être plus sévère que celle des jacobins de Marseille; elle ne déchira point la lettre de l'abbé Raynal, car je l'ai conservée, mais elle lui répondit par le mépris *.

---

* « Le buste de l'auteur de l'*Histoire philosophique* avait

Cette chûte de l'abbé Raynal fit revivre vingt accusations portées autrefois contre lui. Quelques-unes sont infâmes, sans doute, et dignes d'avoir été répétées ou intentées par Cloots dans son style prussien *; mais peut-être est-il

été placé dans la salle où notre Société des Amis de la Constitution tient ses séances. C'était un hommage qu'elle croyait rendre au génie et à la philosophie..... Instruite de l'adresse que M. Raynal venait de faire parvenir à l'Assemblée Nationale, la Société a cru qu'elle s'était méprise sur le lieu où devait résider le buste qui décorait la salle. Elle a ordonné que cette effigie du vieux radoteur serait honorablement portée à Saint-Lazarre, où tous les fous de notre département font leur résidence ; pour donner plus de solennité à cette translation, il a été statué que le buste serait porté à l'hôpital dans le tombereau qui sert à y transférer les malades ; et la cérémonie civique a été exécutée hier avec toute la pompe que mérite celui qui en a été l'objet. » (*Extrait d'un journal de Marseille du* 9 *juin* 1790.)

* « Raynal ne fut jamais philosophe ni homme de génie, mais fripier de génie et de philosophie. Ce n'est pas, pourtant, à cette friperie qu'il dut sa grande fortune ; mais quand il ne pouvait vendre des nègres aux colons de Saint-Domingue, il fesait à Paris le commerce de la féminine denrée. Quoique ces deux trafics de chair humaine, chacun très-lucratif, pussent suffire à la cupidité d'un homme qui avait pris le manteau de la philosophie, il fesait un troisième métier non moins honnête, celui d'espion de police. Un peu honteux de tant de bassesses, pour se rendre supportable à ses yeux, il se fit une superbe queue de paon des plumes des Pechmeja, des Diderot,

vrai que Raynal n'a été que le prête-nom d'hommes dont le talent modeste aimait à se cacher. C'est un fait que j'ai entendu affirmer par le poète Fontanes, qui citait tous les auteurs de l'*Histoire philosophique*. Je crois que M. Pechmeja, à qui l'on attribue le fameux morceau sur l'esclavage, n'aurait pas ainsi déshonoré ses cheveux gris. L'homme qui a pensé, qui a écrit d'une manière aussi brûlante, ne pouvait être le prête-

---

des Dubreuil, des Naigeon, des d'Holbach. Toutes les grandes tirades contre la superstition et le despotisme, qui ont fait la fortune de l'*Histoire philosophique*, et qu'on peut évaluer à quatre volumes, sont de Diderot. La fille de ce philosophe en possède le manuscrit, et doit l'insérer dans l'édition complette des œuvres de son père. Bien plus, Diderot, qui craignait que le père putatif ne leur contestât sa paternité, a pris la précaution de faire reconnaître à l'illustre Raynal, par-devant notaire, la véritable filiation de cet ouvrage. Or, c'est ce vénérable grand-prêtre, renégat, marchand de chair humaine, maquereau, espion de police, et plagiaire, dont Critias Malouet vient, dix ans après sa mort, d'évoquer l'ombre comme celle de Samuel, et dont il invoque l'infaillibilité pour renforcer celle de Margot Pie VI. Le grand Lama des farinocoles, ou adorateurs de farine. »

Ce fragment, dont nous ne voulons pas relever toutes les erreurs, est extrait d'une lettre adressée à Brissot par Anacharsis Cloots. Il nous a semblé curieux pour donner l'idée du style de cet étranger. Brissot ne voulut point la publier dans son journal; elle le fut dans celui de Camille Desmoulins.

nom des planteurs, des Gouy et des Malouet, que Raynal a cherché à justifier.

Il était très-inutile de s'amuser à réfuter toutes les idées de la lettre de Raynal; ce n'était qu'un réchauffé des déclamations de Lally, Mounier, Calonne, Malouet, Maury, etc. Cent et cent fois on les a pulvérisées, et elles n'avaient pas acquis une nouvelle force sous son pinceau débile. Un contraste curieux à faire serait de rapprocher ces idées de celles qui sont parsemées dans l'*Histoire philosophique des deux Indes;* de rapprocher la tendresse nouvelle de l'auteur pour les prêtres de la haine avec laquelle il les a poursuivis et déchirés; de rapprocher sa pitié pour les rois de ce fameux passage où il dit qu'il n'y aura point de justice, point de liberté sur la terre tant que le glaive de la justice ne se promènera pas sur la tête des monarques comme sur celle des autres hommes. Et, certes, il faut avouer qu'alors l'abbé Raynal avait été bien plus loin qu'aucun révolutionnaire de France. Mais à quoi servirait ce contraste? il est dans la mémoire de tous ceux qui ont lu Raynal, et il vaut mieux le plaindre d'être tombé dans la caverne de cette bande ennemie de la révolution, qui a cru l'ébranler en déshonorant ce faible vieillard... Ils connaissent bien mal cette révolution! Tous les savans, tous les philosophes se seraient coalisés, par un miracle, pour imiter l'abbé Raynal, que la révolution se fût maintenue; les anarchistes même la

feront haïr, mais ne parviendront pas à la tuer. Le paysan, qui ne paie plus ni dîme, ni impôt sur le sel, qui ne monseigneurise plus ses tyrans, ce paysan croira plutôt à son bonheur qu'à tous les gros livres qu'on pourrait écrire pour lui persuader qu'il a perdu l'aisance et la liberté de jouir enfin de son existence.

La lettre de Raynal à l'Assemblée Constituante fut un acte perdu pour le parti qui l'avait dictée; elle ne servit qu'à déshonorer son auteur; elle rappela des actes et des faiblesses qui s'attacheront à son nom et noirciront sa mémoire; elle souleva sur sa personne et ses écrits mille révélations dont quelques unes n'ont jamais été démenties et ne le seront jamais. Boissy-d'Anglas, qui le réfuta mot pour mot, cite un fait assez curieux *. Raynal avait entrepris une histoire de la révocation de l'édit de Nantes. Elle ne parut point; l'auteur avait consenti à la jeter au feu, et cette suppression, selon Boissy, fut le prix auquel un philosophe racheta le droit de rentrer en France et d'y vivre dans une lâche sécurité.

Cette honteuse apostasie était bien capable de faire douter de la vertu la mieux établie. Le soupçon rejaillit sur Voltaire, et lorsqu'on transporta son corps de l'abbaye de Sellières à Paris pour le

---

* Cette réfutation a pour titre : *Boissy-d'Anglas, député, à Guillaume-Thomas Raynal.* Paris, 1791, in-8° de 36 pages.

placer dans l'édifice consacré aux grands hommes, auprès de Descartes et de Mirabeau, on ne craignit point de prononcer que Voltaire était un bel-esprit, mais n'était pas un patriote *. Lui, précipité dès l'enfance dans l'horrible Bastille; lui, proscrit et persécuté toute sa vie par toutes les tyrannies! Raynal fut aussi persécuté, mais Raynal n'eut que le courage d'un moment et qu'une philosophie d'emprunt. Voltaire, Diderot, lui avaient soufflé cette philosophie dont il se parait comme un geai. Voltaire, Diderot étaient les ennemis de tous les charlatans; Raynal a prouvé qu'il n'en avait jamais été que l'émule.

---

* « Près de Romilly et non loin du Paraclet et du château de Pont-sur-Seine, habité dans les derniers temps par la mère de Napoléon, était situé l'abbaye de Sellières. C'est là que furent déposés les restes de Voltaire. On les transporta depuis au Panthéon; ils en ont été enlevés avec ceux de Rousseau pour être jetés où il a paru convenable aux manœuvres employés à cette profanation, et sans que personne aujourd'hui puisse peut-être indiquer le lieu qui les recèle. On se souviendra que ce fut sous le ministère de M. de Corbière, dans un siècle où les arts et les lettres étaient pourtant en honneur. Les descendans des Vandales avaient pillé Pont-sur-Seine et Romilly, mais ils avaient du moins respecté les tombeaux. » (*Histoire de la Champagne, depuis les premiers temps de la Gaule jusqu'à nos jours*, par Montrol, page 415.)

CHAPITRE V.

Les membres de la Société des Noirs. — La marquise de Baussans, Mmes Poivre et de la Seinie. — Lafayette; les ducs de Larochefoucault, de Charost et d'Havré. — Condorcet; Dietrick, Valence, les Lameth. — Valady, Mercier, le marquis de Mons, les comtes de Dampierre, de Saint-Lo et d'Avaux. — Les marquis de Beaupoil-Saint-Aulaire, de Pampelune et de La Feuillade. — M. Gayral, avocat à la cour royale. — Lacépède, Volney, Lavoisier et M. de Pastoret. — L'abbé Grégoire. — Sa *Lettre aux philantropes*. — État des colonies à l'époque de cette lettre. — M. Barbé-Marbois se sauve en France. — Le comte de Peynier. — L'assemblée de Saint-Marc. — L'assassinat de Mauduit. — Le repentir d'Arthur Dillon. — Lettre de Carra sur Dillon. — Pétion, Barnave et le décret du 12 octobre 1790. — Petite calomnie sur l'abbé Grégoire. — Sa belle-sœur Mulâtresse. Les millions, les juifs et les Suisses. — La colère des colons, la vertu de leurs femmes et petite lettre de M. Grégoire à Brissot sur ce sujet. — Portrait de M. Grégoire.

Si Hérault de Séchelles et Bernardin de Saint-Pierre refusèrent de faire partie de la Société des Amis des Noirs, si Bergasse et Raynal rompirent bientôt avec elle, nous ne comptâmes pas moins dans nos rangs une foule d'hommes dis-

tingués par leur talent ou leur position sociale. Quelques femmes d'un esprit supérieur et d'un cœur voué au bien de l'humanité, telles que la marquise de Baussans, la comtesse de la Seinie et madame Poivre, désirèrent aussi en faire partie.

Lafayette et Condorcet surtout avaient montré beaucoup de zèle pour introduire au milieu de nous des personnages dont l'influence pouvait nous être utile *.

---

* D'après un des procès-verbaux de la Société des Noirs, les ducs de Larochefoucault, de Charost, d'Havré et Condorcet avaient été présentés par M. de Lafayette. Condorcet avait à son tour présenté Dietrick, le comte de Rochechouard, le vicomte de Valence, les deux chevaliers de Lameth, etc. D'Arnaud d'Aubusson, Mercier, le comte de Dampierre, le marquis de Mons, les comtes Coustard de Saint-Lo, d'Avaux, sont amenés par Valady. Dans le même procès-verbal, Luberlac, évêque de Chartres, Brack, censeur royal et directeur-général des traites, le marquis de Beaupoil-Saint-Aulaire, mort dernièrement, pair de France, le marquis de Pampelune, Lauthenas, Crèvecœur, l'Anglais Pigot, le marquis de La Feuillade, qui s'intéressait activement à la cause des nègres et les défendait même de sa plume, et M. Gayral, avocat au Parlement et aujourd'hui avocat à la cour royale, sont présentés par Brissot.

Voici encore le nom de quelques membres inscrits sur une liste du mois de mai 1788, et que l'on peut considérer, avec Brissot, Clavières, Mirabeau, Condorcet, le général Lafayette, comme les véritables fondateurs de la

Plus tard, lorsque la Société eut acquis quelqu'éclat, un grand nombre des membres de l'Assemblée Constituante s'empressa de se faire admettre dans son sein, et nous trouvâmes ainsi dans Pétion, Grégoire, Pontécoulant, etc., des collègues prêts à défendre, chaque jour, la cause sacrée que nous servions.

Personne n'a acquis plus d'honneur en soutenant les intérêts des nègres que Grégoire; son ardeur, loin de se refroidir, n'a fait qu'augmenter dans les obstacles. Tel est le caractère des hommes qui se dévouent à une noble cause. On connaît le zèle courageux avec lequel il a défendu, à la tribune comme dans ses écrits, cette classe d'hommes si long-temps victime d'un préjugé cruel. Lisez sa *lettre aux philantropes*, dictée par un sentiment de généreuse colère, et que le bon prêtre semble avoir écrite les larmes aux yeux; vous verrez s'il ne méritait pas les remerciemens publics que lui vota à ce sujet la Société des Noirs.

L'objet de ce pamphlet était de prouver l'injustice du décret surpris le 12 octobre 1790. L'esprit de la révolution se fesait sentir dans les colonies comme dans la métropole; des assemblées provinciales et paroissiales s'y étaient for-

---

Société des Amis de Noirs; ce sont Lacépède, Volney, Lavoisier, Desfaucherets, Esmangard, Bouthillier et M. Pastoret, alors conseiller à la cour-des-aides, et aujourd'hui chancelier de France.

mées malgré l'opposition des chefs du gouvernement, et elles avaient envoyé à Paris dix-huit députés, dont six seulement purent prendre place à l'Assemblée Constituante.

L'enthousiasme pour la liberté était alors aussi grand à Saint-Domingue qu'à Paris, et la nouvelle de la prise de la Bastille ne fit qu'augmenter l'effervescence. Les autorités furent ouvertement attaquées; Barbé-Marbois, intendant-général, que sa dureté fesait détester, se vit demander compte de sa gestion *. Peynier l'empêcha d'attendre les commissaires qui étaient prêts à remplir, près de lui, cette mission, et le fit embarquer pour la France. Les commissaires manquèrent leur but, mais l'élan était donné; le premier mouvement avait été excité par les colons eux-mêmes, ils étaient alors dirigés par cette société de planteurs réunis à Paris à l'hôtel Massiac, et que l'on désigna sous le nom de club Massiac. Cette réunion de tartufes politiques avait applaudi au coup porté au despotisme de la cour tant qu'elle crut y trouver un appui contre le despotisme colonial. L'intérêt seul devait nécessairement diriger ses membres; après avoir été les premiers à exciter la révolte contre les autorités des îles, ils se révoltèrent contre leur

* Le marquis de Barbé-Marbois, pair de France et président de la cour des Comptes.

propre ouvrage; ils voulaient maintenir à leur profit le pouvoir ministériel, quand ils s'aperçurent qu'il allait les entraîner dans sa chûte.

Lorsque le décret du 8 mars 1790 arriva à Saint-Domingue, les représentans de la colonie, réunis à Saint-Marc par ordre royal, commencèrent par protester contre le décret de l'Assemblée Constituante, et jurèrent qu'ils mourraient plutôt que de partager leurs droits politiques avec les gens de sang-mêlé, qu'ils appelaient insolemment *race bâtarde et dégénérée*. Si jamais assemblée fut séditieuse et rebelle, ce fut celle-ci; tous ses actes tendaient à l'indépendance, et elle se plaignit ensuite que les habitans de l'île voulussent être indépendans comme elle : elle promulgait des décrets, des ordonnances, et n'en soumettait aucun aux pouvoirs légalement constitués.

Peynier s'opposa en vain aux prétentions de l'assemblée de Saint-Marc *. Il fit bien de soutenir contre elle les décrets de l'Assemblée Nationale, mais il eut tort de casser et de dissoudre, de son autorité, cette assemblée; il n'en avait pas le droit;

* Le comte de Peynier était gouverneur-général de la partie française de Saint-Domingue. Sa conduite fut approuvée par l'Assemblée Nationale. A son retour en France, il fut désigné pour commander l'escadre de Brest; mais il refusa ce commandement et se retira dans sa famille.

il eut tort de faire agir sous lui le chevalier de Mauduit, homme emporté et cruel, aristocrate déclaré, et qui mourut, plus tard, misérablement, mais avec courage. Ses soldats se révoltèrent, le menacèrent; il leur découvrit sa poitrine, en s'avançant vers eux. Le frapper de mille coups et mettre son corps en lambeaux, ce fut l'ouvrage des blancs. Son domestique, sorti de cette caste au teint noirci, et que l'on nous représente sans âme et dénuée des sentimens qui excitent notre admiration, passa deux jours à reconnaître ses membres dispersés; il leur ouvrit une fosse, et s'y précipita pour se délivrer d'une vie que le cruel trépas de son maître lui rendait insupportable.

Tel est le récit qu'un témoin oculaire a fait à Santhonax, de qui je le tiens. Mauduit commandait le régiment du Port-au-Prince; ce furent les grenadiers de ce régiment qui l'assassinèrent. Son caractère était hautain et despotique, comme celui de tous les chefs envoyés au loin avec des pouvoirs illimités : ce sont d'impérieux Satrapes ou des agens de tyrannie, qui malheureusement se croient trop souvent quittes de leurs crimes lorsque, comme Dillon, ils veulent bien s'en repentir ou paraître repentants *.

---

* Le comte Arthur de Dillon, membre de l'Assemblée Constituante et général en chef de l'armée du nord, fut

Le décret rendu par l'Assemblée Nationale, et qui remerciait Peynier et Mauduit au nom de la nation, proclamait qu'ils avaient glorieusement rempli leur mission, et que l'Assemblée de Saint-Marc demeurerait supprimée. Était-ce ainsi que l'on aurait dû procéder?

Pétion fit ici ce que Barnave aurait dû faire, c'est-à-dire, un rapport impartial sur les causes et les progrès des troubles de Saint-Domingue. Il balança les torts et les raisons de tous les partis. Il ne prononça point sur ce qu'on ne savait pas, ni sur ce qu'on ne pouvait pas vérifier; il prononça sur ce qui était incontestable.

---

l'un des antagonistes prononcés des priviléges et des abus, en même temps qu'il se montra fermement attaché à la monarchie constitutionnelle. Cet attachement le conduisit à l'échafaud, et il eut la douleur d'y précéder Camille Desmoulins, qui s'était vainement déclaré son défenseur. Il avait fait ses premières campagnes en Amérique, avait commandé dans les colonies, et c'est en qualité de député de la Martinique qu'il était venu siéger aux États-Généraux. Une lettre de Carra à Brissot peut donner l'explication du mot auquel celui-ci fait allusion :

» Ayant lu dans votre journal la mention faite du discours tenu par M. Dillon aux Jacobins et votre réponse sur l'affaire de Tabago, je ne puis en conscience me dispenser d'ajouter mon témoignage au vôtre et à celui de M. Balfour sur ce même discours. J'étais présent, et je fus si enchanté d'entendre avouer à M. Dillon, en pleine tribune, aux Jacobins, *qu'il avait été malheureusement l'instrument du despotisme ministériel dans l'île de Tabago en sa*

Comme Barnave, il conclut à la dissolution de l'assemblée générale; mais il ne demanda pas qu'on la condamnât sans entendre ses membres. Il ne voulut pas qu'on votât des remercîmens aux agens du pouvoir exécutif, sans être certain qu'ils les méritassent; mais il voulait qu'on nommât des commissaires civils pour aller recueillir les informations sur les lieux.

Il ne voulut pas surtout que, par une pusillanimité, une déloyauté indigne d'elle, l'Assemblée Nationale laissât les mulâtres dans l'incertitude; il voulait qu'elle déclarât franchement ses intentions à leur égard.

---

qualité de gouverneur, mais qu'il s'en repentait, que je me félicitai avec mes voisins de cette bienheureuse conversion; je disais : Voilà les miracles de la révolution! et je n'aurais jamais imaginé que ce beau discours fût pour nous donner le change et nous jeter de la poudre aux yeux. Mais, hélas! cette méthode d'imiter le langage des vrais patriotes pour obtenir leurs suffrages et faire ensuite trébucher les bons principes n'est que trop pratiquée aujourd'hui. Elle tient à l'essence de ces courtisans souples et subtils qui, accoutumés à caresser en secret l'opinion des ministres et de la cour, caressent en public et sans effort celle de leurs adversaires, afin de tirer parti des uns et des autres en même temps, et d'assurer ainsi le succès de leurs projets. Les exemples de ce genre deviennent chaque jour plus fréquens; et c'est peut-être de là que dérivent les plus grands obstacles à l'achèvement de la constitution et à la régénération de nos mœurs.

« CARRA. »

C'était sur ce dernier point que le décret de l'Assemblée Nationale méritait surtout le blâme et devait exciter l'indignation. Ce décret perfide et fallacieux ne portait à l'extérieur aucun caractère d'injustice, elle ne perçait que dans un *considérant* dont Barnave l'avait fait précéder. Il y disait : « Qu'aucune loi sur l'état des personnes ne serait décrétée pour les colonies que sur la demande formelle et précise de leurs assemblées coloniales. » Ainsi, les hommes de couleur devaient rester sans droits politiques et les nègres dans l'esclavage, tant qu'il ne plairait pas aux colons de leur rendre la liberté.

Cette assertion offrait à la fois un mensonge et un lâche abandon de tous les principes d'*humanité*, de *liberté*, de *justice* et de *politique*. C'est une seconde tache que Barnave voulut imprimer à l'Assemblée Nationale. Dans quelles intentions? par quels motifs? Dieu le sait; moi je vois dans le fait une double infamie; infamie dans le sacrifice des victimes à leurs oppresseurs, dans le sacrifice de la France aux colonies; infamie dans le moyen par lequel on tenta une seconde fois d'étouffer toute espèce de discussion. Car ce décret non-seulement ne fut point *discuté*, mais on empêcha, avec une fureur marquée, Grégoire, Pétion, Mirabeau de parler. Cette injustice était si manifeste, que je me souviens que Malouet lui-même s'éleva pour qu'on ne fermât pas la discussion avant de l'avoir ouverte.

Ce fut l'impuissance où il s'était trouvé de parler qui engagea sans doute Grégoire à écrire.

« Le 12 octobre 1790, dit-il *, doit être une époque à jamais funèbre dans les fastes de l'histoire : à son retour périodique, la liberté, l'humanité, la justice seront en deuil, et la postérité, étonnée ou indignée, se rappellera qu'à pareil jour une partie de la nation fut immolée aux préjugés, à la cupidité de l'autre. Ce ne fut point une Saint-Barthelemy; mais quel est le plus humain, celui qui m'ôte en un moment la vie et ses peines, ou celui qui me la prolonge, en me ravissant tout ce qui peut la rendre supportable?

» N'imputons point à l'Assemblée Nationale, mais à ceux qui l'ont induite en erreur, l'asservissement de nos frères, consacré d'une manière solemnelle. On décide qu'il ne sera rien changé à l'état des personnes dans nos îles que sur la demande des colons; c'est-à-dire, que l'on n'extirpera les abus que sur le vœu de ceux qui en vivent, de ceux qui en sollicitent la prolongation! c'est-à-dire, que les droits éternels des hommes seront subordonnés à l'orgueil, à l'ava-

---

* Lettre aux philantropes, sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue, et des autres îles françaises de l'Amérique ; par M. Grégoire, curé d'Emberménil, député du département de la Meurthe.

rice! c'est-à-dire, qu'ils seront les jouets de l'oppression jusqu'à ce qu'il plaise à leurs despotes d'alléger leur sort!

» Cet étrange décret est prononcé presque à l'unanimité, par les représentans du peuple français, au moment où ils s'applaudissent d'avoir foudroyé la tyrannie, reconquis la liberté; et, comme si l'on eût craint la lumière dans une affaire de si haute importance, un autre décret, précédant celui-ci, avait empêché qu'on n'ouvrît la discussion. »

Grégoire était entré dans des détails intéressans sur les sang-mêlés, et ces détails lui valurent une étrange accusation : « Les sang-mêlés, disait-il, étant indigènes, sont acclimatés. Cette race croisée, partant robuste, est regardée depuis longtemps comme le plus ferme appui de la colonie contre l'insurrection des nègres et le marronage. Quand dernièrement des dissentions intestines divisaient les blancs, qui a maintenu la sûreté publique et contenu les esclaves dans la subordination? En temps de guerre, ils gardent les côtes. On sait quel courage ils ont déployé à Pensacola, à Savannah. Et quand, à la Martinique, on proposait à M. Damas de les désarmer, il s'y refusa en citant avec éloge leur bravoure et leur fidélité.

» Leur fidélité! il fallait qu'elle fût bien reconnue, pour obtenir le témoigne éclatant que leur rend Hilliard d'Auberteuil. On connaît cet écri-

vain, qui, né avec des talens médiocres, eut la témérité d'entreprendre l'histoire d'une des plus importantes révolutions, de celle de l'Amérique. Il était difficile à un homme qui avait fait l'apologie du despotisme des blancs dans les îles, d'atteindre à la hauteur d'un sujet aussi sublime. Aussi a-t-il échoué, et la fin de sa vie doit épouvanter à jamais les défenseurs des tyrans. Vers la fin de l'année dernière, ayant été soupçonné de préparer un mémoire en faveur des sang-mêlés, il fut conduit, sur un bâtiment du roi qui était en rade, au Port-au-Prince. Après avoir langui deux mois dans la fosse aux lions, on l'en sortit mourant pour le remettre à terre, où bientôt il expira. »

Ce fut cette apologie des mulâtres qui attira à Grégoire une petite calomnie tout-à-fait divertissante, et qu'il était le premier à raconter : « Je vous confie, disait-il, sous le plus grand secret, une anecdote sur mon compte, que les colons se soufflent à l'oreille : *Il défend les sang-mêlés, rien d'étonnant en cela, son frère a épousé une femme de couleur.* Assurément, si j'avais pour belle-sœur une vertueuse métive, je la priserais plus que la presque totalité de ces femmes blanches dont on vante l'amabilité, mais qui ne savent pas même, sous les dehors d'une pudeur apocryphe, masquer la laideur du vice; qui réunissent l'effronterie du regard, l'impudence du propos, le cynisme des actions.

» Puisqu'on gratifie d'une belle-sœur un homme qui est fils unique, il n'en coûtait guère plus de lui composer une famille entière, de lui donner, par exemple, un père Juif, une mère Suisse, etc. Cette dialectique formidable serait une réfutation victorieuse de tout ce qu'il avance en faveur des malheureux.

» Eh! messieurs les colons, pourquoi vous ingénier à chercher des argumens péremptoires? Il en est un plus obvie que je m'empresse de vous offrir. *Il défend les sang-mêlés, parce qu'il a reçu d'eux quelques millions* ainsi *que des Juifs et des Suisses*. »

» Un jour, continuait Grégoire, ils seront appréciés les vrais amis des hommes, qui se croiraient indignes du bonheur s'ils ne cherchaient à le répartir sur tous leurs frères. Ils ne caressent point les opinions dont on s'engoue; ils ne fléchissent pas le genou devant les idoles que la mode encense; ils n'aspirent point à la dictature dans les clubs, pour y exercer le monopole des suffrages, pour y distribuer et recevoir des honneurs que l'homme sensé repousse, dès qu'ils sont présentés par la main souillée de l'intrigue. N'aspirant qu'à être utiles, bravant les clameurs de la haine, ils s'exposeraient à toutes les vengeances, pour venger ces grands principes d'égalité, de liberté, de justice, que la nature inspire, que la religion consacre, et sans lesquels on voit bientôt les hommes s'avilir et les empires s'écrouler.* »

Ceci fit grand scandale, et les colons prétendirent que le bon curé avait grièvement attaqué l'honneur de leurs femmes. Grégoire m'écrivait alors à ce sujet. « Vous m'étonnez, mon cher Brissot, en m'annonçant que les colons blancs sont irrités de ce que j'ai avancé dans ma lettre aux philantropes contre le libertinage des femmes. Je commence par vous dire que je n'entendais parler que de celles de nos cités, à commencer par la capitale; et, je le répète, la presque totalité réunit l'effronterie du regard, l'impudence du propos, et le cynisme des actions. Mais pourquoi provoquer une explication de ma part; je ne crois pas que nos îles abondent en vestales et en Lucrèce; il y règne incontestablement une grande dissolution de mœurs; j'ajoute, tant aux créoles qu'aux Françaises : êtes vous vertueuses? ce que j'ai dit ne vous concerne pas; j'ai admis des exceptions, vous n'avez donc pas droit de vous choquer; avez-vous faussé la vertu? les coupables doivent gémir et se taire. »

Cette homme irréprochable a partagé ces calomnies avec les principaux défenseurs des noirs; les planteurs, dans leur rage impuissante, ont voulu les écraser sous le poids des libelles, les avilir, les décourager : vains efforts, inutiles clameurs! Grégoire, pas plus que moi, que Pétion, que Condorcet, n'était fait pour s'émouvoir de pareilles attaques, pour reculer lâchement

devant quelques périls, et abandonner un devoir de bienfaisance et d'humanité.

Car Grégoire est un homme de courage et de vertu, un vrai patriote, un pur républicain, et les anarchistes ne le compteront jamais dans leurs rangs : « La méfiance et les rois ont dû naître ensemble, écrivait-il à Pétion sous le règne des rois; l'histoire des rois est le martyrologe des peuples, a-t-il dit plus tard, » mais les anarchistes ont voulu lui donner un démenti; leur histoire sera le vrai martyrologe de la nation.

Grégoire rangé parmi les montagnards? Non, je ne le puis croire; il a pu avoir sur le procès du dernier roi des opinions qui leur étaient communes comme à moi. Lorsque Crouzet, dans un discours décoloré, s'efforça de prouver que l'intérêt national s'opposait à ce qu'on jugeât Louis Capet, la réponse vigoureuse de Grégoire fut pleine d'énergie, mais ne fut pas sanguinaire. Il exposa, comme il l'avait fait au mois de juillet 1791, la saine doctrine sur le mystère de l'inviolabilité; il distingua la responsabilité personnelle de la responsabilité administrative. Il prouva ainsi que Louis était justiciable de la nation, d'après la constitution sanctionnée, et que, sans cette constitution même, le peuple pouvait juger un tyran conspirateur, d'après le seul droit de sa souveraineté. Mais pour prévenir la récusation que Louis XVI présenterait peut-être, et pour repousser d'avance l'accusation de violence et de

tyrannie, dont on ferait un crime à la Convention, Grégoire demanda qu'on entendît le prince déchu, en personne, et qu'on ne prononçât rien sur cette question avant de l'avoir fait comparaître. Cette opinion fut couverte d'applaudissemens. Le lendemain, l'orateur fut porté à la présidence de l'assemblée. Absent lors du vote et de la condamnation de Louis XVI, il n'eut point à se prononcer dans cette occasion solennelle; mais alors même qu'une saine politique, un sentiment de clémence et de générosité, ne l'eussent pas engagé à détourner le glaive de la tête du dernier roi, ses opinions invariablement arrêtées contre la peine de mort l'auraient empêché de lui infliger cette peine. Grégoire n'est pas un homme dont les idées, comme celles de Robespierre, cèdent à l'intérêt privé ou au désir de la multitude, qui se fait une âme selon les circonstances, et suit les caprices du flot populaire; il est républicain, mais il n'est pas athée, sans-culotte, septembriseur; et toutes les puissances de la terre ne lui feraient pas plus abjurer, je l'espère, les sages vertus du patriote que celles du prêtre religieux.

Les principes religieux de Grégoire peuvent bien avoir égaré quelquefois ses principes politiques; mais ces erreurs ont une excuse qui les lui feront facilement pardonner. Lorsque Mirabeau, au nom du comité de législation, présenta le projet de déclaration des droits de l'homme

qu'il avait rédigé, Bonnay, auteur d'une pasquinade contre Pétion, Charles Lameth, et quelques autres membres du côté gauche, demanda que le nom de l'être-suprême fût inscrit dans cette déclaration, et que Dieu y fût désigné comme la source première de nos droits *. Grégoire appuya vivement cette proposition. Elle était déplacée sous plus d'un rapport. Dieu pouvait bien être appelé le principe des droits, comme le principe de toute chose; mais il ne fallait pas chercher d'autre origine des droits de l'homme que le fait même de l'existence de l'homme,

* Cette pasquinade est sans doute *la Prise des Annonciades*, pamphlet satirique dirigé contre les membres les plus marquans de l'opposition de l'Assemblée Constituante. Comme pour expier ce pamphlet, M. le marquis de Bonnay, aujourd'hui pair de France et alors député suppléant aux États-Généraux, fut le premier à prêter le serment civique au Champ-de-Mars, en 1790. En 1789, il avait défendu les gardes-du-corps et les avait comparés à Bayard; M. de Bonnay était lieutenant des gardes-du-corps. Il défendit aussi les Sully du ministère, qu'on accusait d'avoir laissé envahir le territoire français par des régimens étrangers; M. de Bonnay émigra bientôt avec *Monsieur*, comte de Provence, et devint ensuite ministre de ce prince à l'étranger. Nommé pair de France en 1814, il passa à l'ambassade de Copenhague; Napoléon l'oublia dans cette ambassade pendant les cent jours. M. de Bonnay s'est signalé depuis contre le côté gauche de la Chambre des Députés de 1816, comme il s'était fait remarquer en 1789 contre le côté gauche de l'Assemblée Constituante.

ni supposer qu'il pût jouir de sa liberté, de ses droits naturels par des raisons surnaturelles ou divines : *l'homme est libre parce qu'il est*. Bonnay prétendait que cet hommage rendu à l'auteur de *la Nature* eût imprimé un caractère sacré à la déclaration, et eût assuré le respect des puissans et la soumission de la multitude aux lois qui devaient en émaner. Pison, Dugalland et Lally-Tolendal partagèrent cette opinion, et la reproduisirent dans la discussion; elle ne m'en parut pas plus juste. Au reste, Lally-Tolendal, en traitant la question des droits de l'homme, n'avait point encore abjuré les sentimens qui auraient dû constamment diriger sa conduite; il présenta comme modèles les actes de ce genre produits par la nation anglaise, et consignés dans la grande-charte et le bill des droits de 1688; il demanda que tous les articles de la déclaration projetée pussent trouver une application immédiate et positive dans les dispositions de la législation nouvelle; il cita cet exemple de clarté et de précision : *nul Anglais ne peut être privé de la liberté ou de la vie que par le jugement de ses pairs*. Enfin, tout en fesant l'éloge de la déclaration proposée par Lafayette, il voulait la corriger et l'étendre avec celle de Mounier; il voulait aussi qu'elle fût précédée de ce qu'il appelait le beau préambule de Mirabeau *,

* De tous les projets des droits, Mirabeau assura que

et suivie de l'article de Dugalland ou de Grégoire, qui rappelait le nom sacré de l'être suprême. Mais lui qui venait de demander la clarté et la précision la plus absolue, et qui écartait impérieusement toute idée métaphysique, pourquoi songer aux idées religieuses? Lally et Dugalland, comme Bonnay et Grégoire, avaient une fausse opinion de notre siècle. Ce ne sont ni des lois, ni des mots qui rendront maintenant l'homme religieux.

Vouloir renverser cette religion à laquelle, à tort ou à raison, personne n'est peut-être plus véritablement attaché, c'est un crime qu'on a publiquement reproché à Grégoire; car, ne pouvant accuser son patriotisme, il fallait bien l'accuser de quelque chose. Lorsque Torné, évêque de Bourges, provoqua le décret qui interdit à tout ecclésiastique de porter un costume particulier, Grégoire se trouvait dans son diocèse. Vaugeois, dont j'ai parlé, et que l'évêque de Blois avait choisi à ma recommandation pour son premier vicaire, courut aussitôt en habit de couleur chez le vénérable prélat, qui lui tendit les bras et lui exprima la joie qu'il ressentait

---

tout bonnement, mais *très-sérieusement*, il préférait celui de l'abbé Sieyes; ce qui n'empêcha point que le projet du sixième bureau n'obtint six cents suffrages et celui de Sieyes seulement deux cents : celui de Lafayette en eut quarante-cinq. *Note de Brissot.*

de voir triompher les principes de la saine philosophie et de la bonne politique. Tous les autres vicaires imitèrent aussitôt l'exemple de Vaugeois, et Grégoire prêchant le lendemain à la cathédrale, saisit l'occasion que lui fournissait un passage de l'Évangile du jour, pour faire remarquer que *Jésus-Christ n'avait pas de costume particulier*. Vous jugez du scandale qu'excita un pareil discours parmi les aristocrates de toutes couleurs qui infestaient le département; vous devinez tout ce qu'on répandit sur les projets de l'évêque philosophe : on en fit un démolisseur de religion, un apôtre futur d'athéisme. Grégoire, cependant, n'a jamais songé qu'à retracer les vertus des Apôtres, et à mettre en pratique la morale de l'Évangile.

Je me souviens que le jour où il quitta la présidence de l'Assemblée Constituante, à laquelle succéda Mirabeau, il était entré, selon sa coutume, dans une église, où il voulait prier. Personne ne se trouvait là pour servir à l'autel, et le prêtre qui devait officier attendait depuis quelques minutes. Grégoire s'agenouille aussitôt auprès de lui, et sert la messe avec une humilité toute chrétienne. Cette humilité était bien faite pour contraster avec l'orgueilleuse dévotion des prélats grands seigneurs, qu'un instant auparavant, le bon curé présidait avec tant de dignité à l'Assemblée. On l'avait appelé athée; cette fois-ci, on l'appela cagot.

Je ne partage point les croyances religieuses de Grégoire, mais je suis loin de le regarder comme un cagot, quoi qu'en puisse dire le capucin Chabot. Hélas! il y a des cagots en patriotisme comme en religion, et on les reconnaît aux mêmes signes. Petites pratiques extérieures substituées au véritable culte; paroles mises à la place des actions; apparence de rigidité, pour critiquer les autres; esprit de jalousie et d'intolérance, voilà les caractères communs de ces deux espèces d'hypocrites. Nos cagots politiques ont grand soin de porter une chevelure plate et noire (peut-être pour qu'elle soit plus analogue à leur esprit) : anathême à quiconque porterait la cocarde de rubans au lieu de celle de laine, à quiconque la porterait moins large de quelques lignes; ce sont là des péchés mortels. Le mot de république est empreint sur les cocardes de nos caffards révolutionaires, sur leurs boutons, sur leurs tabatières; chez eux, sur eux, la république est partout... excepté dans leurs cœurs. Comme les dévots, ils sont tourmentés du besoin de calomnier; ils passent leur vie en dénonciations. Paraissent-ils dans leurs sections? les voilà à la tribune, et ils dénoncent. Ils courent dans les sociétés populaires, ils enlèvent la parole, et ils dénoncent; ils rentrent chez eux, ils prennent la plume, et ils dénoncent. Les tartufes religieux ont toujours quelque saint qu'ils invoquent plus que leur dieu; nos tartufes en

patriotisme ont aussi quelque patron qu'ils préfèrent à la liberté. L'un adore Robespierre, l'autre se proterne devant l'ombre de Marat; celui-ci ne pense que par Merlin, et ne pense guère; celui-là ne jure que par Chabot, et jure beaucoup. L'intolérance sur tout : c'est là leur esprit dominant. Quiconque ne voit pas comme eux, tout comme eux, rien que comme eux, quiconque n'encense pas leurs idoles, est en butte à leurs traits calomnieux; heureux s'ils ne font que le calomnier. Ils détestent beaucoup plus les patriotes qui ne partagent pas toutes leurs idées que les ennemis de la révolution; à peu près comme les dévots damnent plus cordialement ceux qu'ils appellent hérétiques, que ceux qui ne croient pas en Dieu. Démophile est un excellent patriote, me disait-on dernièrement; il ne sort de sa section que pour aller aux Jacobins; il ne quitte presque jamais la tribune; c'est un grand ami du peuple, car il ne cesse de le dire; c'est un grand ami de l'égalité, il n'y a pas de pauvre qu'il n'appelle son frère; oh! c'est un patriote, celui-là.—Démophile paie-t-il ses contributions? tend-il une main secourable au pauvre qu'il appelle son frère? — Oh! non. — C'est un cagot en patriotisme *.

* La longue carrière de M. Grégoire a prouvé que les principes de la plus haute philosophie et les idées poli-

tiques les plus libérales pouvaient s'accorder, dans le cœur d'un homme vertueux et d'un patriote éclairé, avec les croyances religieuses les plus absolues et les pratiques les plus rigides de leur culte. Lorsqu'au sein de la Convention, on vit Gobel, évêque de Paris, abdiquer les fonctions sacerdotales, et d'autres prêtres, poussés comme lui par les Hébertistes, y renier publiquement le christianisme, M. Grégoire, qui de la tribune pouvait entendre les murmures de la Montagne et prévoir de là l'échafaud, s'écria : « J'entre ici n'ayant que des notions très-vagues sur ce qui s'est passé avant mon arrivée. On me parle de sacrifices à la patrie, j'y suis habitué. S'agit-il d'attachement à la cause de la liberté? mes preuves sont faites depuis long-temps. S'agit-il des revenus attachés aux fonctions d'évêque? je vous les abandonne sans regrets. S'agit-il de religion? cet article est hors de votre domaine, et vous n'avez pas le droit de l'attaquer. J'entends parler de fanatisme, de superstition. Je les ai toujours combattus. Mais qu'on définisse ces mots et l'on verra que la superstition et le fanatisme sont diamétralement opposés à la religion. Quant à moi, catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été délégué par le peuple pour être évêque; mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mission. J'ai consenti à porter le fardeau de l'épiscopat dans un temps où il était entouré d'épines. On m'a tourmenté pour l'accepter, on me tourmente aujourd'hui pour me forcer à une abdication qu'on ne m'arrachera jamais. Agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers, et que je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse. Je reste évêque pour en faire encore; j'invoque la liberté des cultes. »

Le culte professé par un tel prêtre est assurément le plus respectable de tous les cultes : c'est la religion de l'Évangile ramenée à sa pureté primitive, et ren-

dant à ses néophites et l'éloquence de ses apôtres et le courage de ses martyrs. Mais, hélas! les prêtres et surtout les évêques selon l'Évangile sont fort rares de nos jours, et la morale du livre saint paraît depuis long-temps méconnue.

C'est l'oubli de cette morale, de la charité qu'elle commande, de l'équité qu'elle impose qui attira sur la tête de M. Grégoire de trop fameuses persécutions. Presque seul, dans un temps de lâches abjurations et de fuites honteuses, il resta pour ministre à une religion proscrite et à un Dieu détrôné; et, après ces longs orages qui l'avaient battu, le siége épiscopal où il s'était intrépidement maintenu, a été renversé. Presque seul il se montra citoyen et libre sur sa chaise de sénateur et en face d'un chef absolu; et il a vu fouler aux pieds son manteau de pourpre comme son camail d'évêque. Le premier il songea à rendre aux sciences et aux arts leur éclat passé et leurs asiles protecteurs, et le premier il a été rayé de cette liste de savans sur laquelle brillait son nom révéré dans les deux mondes. Enfin, il avait solennellement réclamé l'abolition de la peine de mort et demandé que Louis XVI profitât avant tout autre du bienfait de cette loi; il avait fait effacer le mot de mort d'une lettre où l'on provoquait le supplice du prince; et il a été proclamé régicide, malgré l'authentique démenti de l'histoire, et il a été déclaré indigne de représenter le peuple même dont il était l'élu et que ses vertus comme sa science honorent parmi toutes les nations civilisées!

CHAPITRE VI.

Sources des premiers troubles des colonies. — Le mulâtre Ogé. — Son séjour à Paris. — Son débarquement à Saint-Domingue. — Chavannes. — L'expédition et la déroute d'Ogé. — Il est livré par les Espagnols. — Son procès. — Son intrépidité. — Il meurt sur la roue. — Le Brutus ou l'assassin. — Malouet et M. Grégoire. — M. Destutt de Tracy. — L'Assemblée Nationale et les Jacobins. — Le double discours de Barnave. — L'éloquence de Barnave appréciée par M. de Montlosier. — Lanjuinais, Robespierre, Goupil et Moreau de Saint-Méry. — Lettres de Gensonné et de Boissy-d'Anglas.

Dans la séance du 11 mai 1791, où le sort des gens de couleur fut remis en question devant l'Assemblée Nationale, Grégoire prouva bien que les calomnies des colons, comme celle des cagots et des aristocrates, n'étaient pas capables de l'effrayer. Ce fut lui qui ouvrit la discussion et présenta, dans un tableau rempli d'images vives et frappantes, la filiation de tous les troubles des colonies. Il fit voir qu'elle provenait avant tout de la lettre incendiaire écrite

par les députés des colonies le 12 avril 1789 *, lettre dans laquelle on excitait les défiances des blancs contre les gens de couleur, lettre qui a donné le signal de l'affreuse persécution contre eux. Grégoire trouvait encore les causes des troubles dans la fausse marche qu'on avait perpétuellement fait suivre à l'Assemblée Nationale, dans les équivoques décrets, dans les prétentions opposées des diverses assemblées de Saint-Domingue, dans l'envie qu'avaient les colons débiteurs de faire la loi à leurs créanciers d'Europe. Il présenta un tableau pathétique de toutes les horreurs qu'on fesait éprouver aux gens de couleur; il fit voir quelle avait été la cause de l'insurrection d'Ogé, et il osa justifier ce martyr de la liberté.

Je veux dire ici deux mots de cet infortuné, dont j'ai pu, comme Grégoire, apprécier le dévouement et l'héroïsme.

Ogé fesait partie de la députation que les hommes de couleur envoyèrent à Paris. Digne de la mission sacrée dont il était chargé, ardent

---

* Voyez à cet égard la réponse judicieuse et énergique faite par M. Raymond, citoyen de couleur de Saint-Domingue et l'un des membres de la Société des Amis des Noirs, à la brochure de Moreau de Saint-Méry; ce fait y est mis hors de doute. Ce créole y réfute victorieusement toutes les bévues et toutes les faussetés du député de la Martinique. *Note de Brissot.*

à saisir tous les moyens qui pouvaient être utiles aux intérêts de ceux dont il venait plaider la cause et les droits, Ogé se fit d'abord affilier à notre Société des Amis des Noirs. Il passa ensuite en Angleterre, où mon ami Clarkson, par ses conseils et ses encouragemens, le confirma dans les desseins qu'il avait formés pour l'affranchissement de ses frères. De retour en France, il fit tous ses efforts pour ramener le comité colonial à des idées de justice envers les hommes de couleur. Il ne cacha pas à Barnave qu'il était déterminé à révéler les termes positifs du décret que l'Assemblée Nationale avait rendu en leur faveur, et dont le comité cherchait à atténuer l'effet en y mêlant des expressions équivoques; il déclara que, si les blancs s'obstinaient à ne pas vouloir les reconnaître comme des hommes libres, il saurait les y forcer les armes à la main. Après cette conduite, dont la franchise aurait dû éclairer les colons parisiens, Ogé fit voile pour Saint-Domingue.

Les droits des hommes de couleur n'y avaient jamais été plus arbitrairement méconnus; jamais les blancs ne s'étaient montrés plus résolus à les méconnaître encore. Aidé par son compatriote Chavannes, il rassembla deux cents mulâtres, s'avança sur la grande rivière, et de cet endroit il envoya au président de l'assemblée du nord son premier manifeste *, dans lequel il sommait les

* Ogé était fils d'un riche boucher du Cap. A son retour

membres de l'assemblée de faire promulguer dans toute la colonie le décret qui appelait les hommes de couleur libres à jouir de tous les droits de citoyens, et finissait par leur déclarer que, si les moyens de la douceur étaient insuffisans, ils avaient tout à craindre de sa vengeance. Ce manifeste fut suivi de sa lettre au commandant militaire :

« Nous exigeons, lui écrivait-il, la proclamation du décret du 28 mars. Nous nommerons des électeurs, nous nous rendrons à Léogané, nous repousserons la force par la force si l'on nous inquiète. L'amour-propre des colons se trouverait insulté si nous siégions à côté d'eux? Mais a-t-on consulté celui des nobles et du clergé pour redresser les mille et un abus qui existaient en France? »

Les premières troupes dirigées contre Ogé furent repoussées; mais un régiment entier s'avança pour le combattre. Après une résistance qu'on ne devait pas attendre d'une poignée d'hommes indisciplinés, et qui n'avaient presque d'armes que leur courage, Ogé parvint à s'échapper avec quelques-uns des siens, et

---

de France, il avait pris le nom de Poissac, le titre de lieutenant-colonel, et il portait la décoration du Lion, qu'il avait achetée au prince de Limbourg, afin d'en imposer au vulgaire, qui partout se laisse mener avec des hochets.

chercha un asile dans les possessions espagnoles.

Le commandant militaire, Vincent, avait lâchement mis sa tête à prix. Par la loyauté et la modération de sa conduite, Ogé se montra bien supérieur à ceux qui refusaient de l'admettre comme leur égal; et cependant Ogé devait être enflammé par de longs ressentimens : il avait un frère à venger, un frère innocent comme lui, et victime de la trahison des blancs, qu'il devait bientôt éprouver lui-même.

Le territoire espagnole aurait dû le mettre à l'abri des poursuites de ses ennemis; mais l'assemblée du nord avait juré sa perte. Le commandant de Saint-Domingue, Blanchelande, dans une proclamation, s'étonnait de ce qu'Ogé eût osé ajouter aux menaces *des raisonnemens dont la saine politique démontrait le néant*. Le néant des droits de la nature!..... Il apprenait aux mulâtres qu'ils étaient redevables de la liberté à la générosité des Français habitans de la colonie, et déclamait contre l'homme qui avait pris les armes pour leur assurer cette même liberté! Ogé avait tout à craindre de ces agens du despotisme. Bientôt son extradition fut demandée : un gouverneur, un vil scélérat, violant toutes les lois de l'hospitalité *, s'empressa de le livrer,

---

* Le gouverneur espagnol qui eut la bassesse de livrer Ogé citait, à la vérité, un traité conclu entre la France et

avec ceux des siens qui avaient pu le suivre, et, à la honte de l'humanité, les suppôts de la tyrannie purent encore s'abreuver d'un sang généreux.

Ogé fut mis en jugement, et son procès dura deux mois, devant le conseil du Cap. Le petit peuple, ameuté par des agens secrets, menaçait les membres de ce tribunal et demandait sa mort à grands cris; les juges furent assez lâches pour céder à ces menaces : ils prononcèrent l'arrêt de celui qui ne demandait qu'à jouir des droits qu'il tenait de la nature, et que rien ne saurait prescrire.

La fermeté qui avait guidé Ogé dans son entreprise le suivit dans les fers : « Renoncez, répondait-il avec le courage des grandes âmes à ses persécuteurs, renoncez à l'espoir de m'arracher un seul mot dans le silence des cachots : ce n'est pas ici que je dois m'expliquer : je veux répondre en public; c'est là qu'il faut m'interroger; mes témoins doivent être authentiques. »

---

l'Espagne, par lequel ces deux puissances promettent de se rendre mutuellement leurs sujets rebelles dans leurs îles respectives. Si ce traité existait, il fallait se hâter de le déchirer comme un instrument du despotisme. Si les Espagnols secouaient enfin le joug odieux du fanatisme et de la tyrannie; si, trompés dans leurs efforts, ils cherchaient dans nos cantons un refuge contre le fer de leurs bourreaux, serions-nous jamais assez lâches pour les livrer? *Note de Brissot.*

Inébranlable dans cette résolution, que lui donnait une conscience pure, on n'obtint pas un seul aveu de sa bouche, qui ne voulait proférer que les mots : *liberté, égalité.*

Jusqu'au lieu de son supplice, il porta dans tous ses traits la paix d'une âme sans reproche. Cependant la lecture de sa sentence et le genre de mort qui lui était destiné excitèrent son indignation : « Quoi! dit-il à ses bourreaux; quoi! je suis criminel parce que j'ai senti que j'étais homme et que j'en ai réclamé les droits sacrés! Eh bien! barbares, faites couler mon sang, puisque vous voulez vous en abreuver; mais souvenez-vous qu'il en renaîtra un vengeur. » Il périt sur la roue, comme un chef de brigands.

Aucun homme ne mérita moins un pareil titre et un sort semblable. J'ai été à même d'apprécier toute la noblesse de son âme, tout son amour pour ses compagnons d'esclavage. Ils furent seuls coupables ceux qui, sentant la supériorité d'un tel homme, ont fait tomber sa tête, au lieu de s'efforcer de s'élever jusqu'à lui. Ces hommes de sang, ces vils esclaves d'un préjugé honteux rappellent le temps des Néron, des Caligula, tandis que le nom d'Ogé doit être écrit à côté de ceux de Caton et de Brutus *.

Ce n'est pas ainsi que s'exprimait Malouet en

---

* Chavannes, son lieutenant, fut rompu le même jour que lui. Les paroles qu'il prononça prouvent à quel degré

parlant du malheureux mulâtre. Dans la discussion même de l'Assemblée Nationale, dont j'ai interrompu le récit, Malouet osa arrêter Grégoire, et lui jeta au nez qu'Ogé n'était qu'un assassin et un rebelle odieux, un vil criminel : « Si Ogé est coupable, lui répondit le vénérable patriote, nous le sommes tous, et si celui qui a réclamé pour la liberté périt sur l'échafaud, il faut y faire monter aussi tous les bons Français qui nous ressemblent. » L'énergie de pareils sentimens aurait dû couvrir de confusion ces hommes de sang, qui faisaient un crime à des hommes libres de défendre leur liberté; elle ne servit qu'à exciter leur rage, et ce fut en cette occasion que Marthe Gouy, répondant à Grégoire, vomit contre la Société des amis des Noirs les injures les plus dégoûtantes.

Les injures ne sont pas des raisons; Tracy, répondant à Gouy, aborda la question avec une candeur, un sens et une précision qui devraient

---

d'exaspération la tyrannie des colons avait porté ces malheureux : « Tout ce que je regrette, dit-il à ses juges, c'est qu'il soit resté un seul blanc pour me juger : j'aurais voulu exterminer tous ces barbares jusqu'au dernier. »

Deux autres hommes de couleur périrent du même supplice; dix-neuf autres furent pendus, cinq seulement en effigie, et dix-sept condamnés aux galères perpétuelles.

On pense bien que tous leurs biens furent confisqués : c'était le véritable mot de l'énigme. *Note de Brissot.*

toujours se trouver dans la bouche d'un orateur honnête homme. L'assemblée avait déjà décrété que les hommes de couleur étaient citoyens actifs : Barnave lui-même et les Lameth n'osaient en disconvenir. Tracy le leur rappela, et soutint qu'on invoquait à tort le décret du 12 octobre 1790 pour refuser aux colonies les institutions qu'elles attendaient, et il démontra avec une grande force de raisonnement combien les prétentions de Barnave étaient ridicules et mal fondées *.

Le premier jour où le sort des colonies avait été remis en question, Barnave, dans un discours plein de perfidie, avait cherché à égarer l'assemblée par mille considérations les plus étrangères au véritable sujet en litige. Le soir, aux Jacobins, où j'avais été entraîné par le besoin de défendre la cause de ceux qu'on voulait sacrifier, il avait employé la même tactique, d'une manière plus brillante que le matin, mais qui n'était pas plus juste. En voyant quelques hommes applaudir à ces divagations de l'esprit, dictées par l'impuissance de la raison, je ne pus

---

* M. Destutt de Tracy, ancien membre de l'Assemblée Constituante et du Sénat Conservateur, siége aujourd'hui à la chambre des pairs parmi les plus zélés défenseurs de nos libertés ; il est aussi membre de l'Académie-Française, dont ses *Élémens d Idéologie* et ses *Études sur Montesquieu* lui ont ouvert les portes. Il y a remplacé Cabanis.

m'empêcher de gémir de notre idolâtrie pour tout ce qui porte avec soi le caractère de quelque supériorité.

A la séance du lendemain, Barnave parut à la tribune après Pétion, pour y débiter le même discours que je lui avais entendu prononcer aux Jacobins. Cette répétition me prouva que l'éloquence de cet orateur était souvent une affaire de mémoire, et qu'elle ne venait pas de l'âme; car un homme qui a de l'âme, cette unique source de la véritable éloquence, ne se répète pas lui-même avec cette fidélité *.

---

* M. de Montlosier, dans ses *Mémoires*, caractérise ainsi le talent de Barnave :

« Voilà un jeune homme qui nous arrive du Dauphiné à Paris, avec ces dispositions heureuses qui ne sont pas encore du talent, mais qui en donnent l'espérance. Ce jeune homme, c'est Barnave. Engagé dans les démêlés qui, dans sa province, avaient eu principalement de l'éclat, ne croyez-vous pas que ce jeune homme, accoutumé à suivre, à Grenoble et à Vizille, la ligne et les erremens de Mounier, va continuer à les suivre à l'Assemblée Nationale? Pas du tout. Son premier procédé est de se séparer de son ami et de son patron. Cet ami est populaire, mais il veut être en même temps monarchique, la popularité ayant tout envahi. Barnave veut être d'abord populaire, il deviendra ensuite monarchique s'il peut. Mounier s'étonne, et lui demande la cause de cette scission.

« Monsieur Mounier, vous avez votre réputation faite, » je veux faire la mienne aussi; » ce fut sa réponse. Ainsi ce n'est pas parce que les opinions de M. Mounier sont

En cette occasion, comme en beaucoup d'autres, Barnave ne répondit pas une seule fois aux objections qu'on lui faisait, et disserta très-bien sur ce qu'on ne lui objectait pas.

On lui rappela que lui-même était jadis convenu que le décret du 28 mars comprenait les gens de couleur. Il ne dit mot.

On lui démontra que son considérant du 12 octobre était un mensonge; on le défia de citer

---

plus ou moins justes, plus ou moins vraies, qu'on les adopte ou qu'on les abdique, c'est que *notre réputation n'est pas faite*. En attendant qu'elle se fasse, il faut proclamer auprès du peuple enivré son indifférence ou peut-être son approbation des massacres. Il faut prononcer ces paroles horribles : *Le sang qu'on verse est-il donc si pur?* Il faut provoquer de tout ce qu'on a de puissance et d'élan la subversion et les désastres de son pays. Quand la réputation sera faite, quand les avantages ou de fortune ou de célébrité seront assurés, alors on verra à les réparer. Commençons à percer notre pays avec la lance d'Achille, nous verrons ensuite si, comme on le dit, elle guérit les blessures qu'elle fait.

» Tandis que le paresseux et violent Cazalès soignait, auprès de ses amis intimes, par des répétitions fréquentes, ses dispositions d'éloquence, Barnave, lié d'intimité avec les Lameth et la petite tourbe que Mirabeau signala en criant : *Silence aux trente voix!* soignait de même auprès d'eux ses dispositions oratoires. L'art et la persévérance le portèrent, par la même méthode, au plus haut degré du talent de tribune. Aussitôt qu'un grand sujet était sur le tapis, il le méditait d'abord autant qu'il pouvait, il

un passage dans les décrets antérieurs qui y eût rapport. Il ne dit mot.

Je lui avais fait les mêmes interpellations le soir aux Jacobins. Il y avait gardé le même silence.

C'est en suivant cette marche insidieuse, c'est en éloignant les réponses et les argumens que Barnave émerveilla une partie de l'assemblée par de vaines déclamations, et on décida, à la pluralité de 80 voix, qu'il y avait lieu à délibérer sur

---

s'essayait en petit comité avec ses amis, se rendait de là à la tribune des Jacobins; après toutes ces épreuves, il venait à l'Assemblée faire couronner l'œuvre.

» J'ai dit exprès qu'il méditait son sujet *autant qu'il pouvait.* En général, il n'avait, ni comme Maury, ni comme Cazalès, encore moins comme Mirabeau, la faculté d'entreprendre et de traiter un grand sujet *ex abrupto ;* il ne savait rien d'avance. Sa manière était de laisser discourir d'abord les orateurs, de se saisir de leurs pensées, et, après y avoir fait un choix qui était toujours habile, il proposait comme à lui une opinion qui n'était le plus souvent qu'un résumé ou un amalgame.

» On l'a souvent appelé l'*avocat-général de l'Assemblée.* Dans une seule occasion, celle de la déchéance après le retour de Varennes, il a eu une opinion tout entière à lui et émanant de lui ; son discours fut sublime. Cazalès m'a dit souvent qu'il le regardait comme le premier talent de l'Assemblée; je soupçonne qu'il y avait en cela de la générosite d'ennemi; ils s'étaient battus : Barnave, d'un coup de pistolet[1], lui avait mis en pièces quelques os du crâne. Après cela, on est à tout jamais ami ou ennemi. »

le projet des comités : projet le plus ridicule, le plus absurde, le plus atroce qui pût exister; projet qui violait tous les principes, qui renversait un décret formel, et n'était, au fond, qu'une machine fratricide.

Lanjuinais protesta envain contre le préjugé inhumain qui dégrade à nos yeux les hommes de couleur; envain Robespierre rappela les principes éternels sur lesquels il s'étayait encore, et montra que les dangers que l'on craignait deviendraient plus probables par l'oppression des hommes de couleur; envain Regnaut de Saint-Jean-d'Angely donna lui-même une extension pleine de justesse à cette idée; envain, Sieyes, le décret du 28 mars à la main, prouva-t-il à Barnave que sa conduite était une escobarderie, et que son nouveau décret n'était qu'une violation manifeste d'un décret antérieur... le faible adversaire tergiversa, et ne répondit toujours rien. Goupil et Moreau de Saint-Méry crurent de leur honneur de répondre pour lui. Le premier invoqua des principes qui n'eussent pas été désavoués par monseigneur de Vergennes, et l'autre fit clairement entendre que les hommes de couleur étant désarmés.... il ne s'agissait que de les égorger. La cause de l'injustice et de la force l'emporta; on ne réfléchit pas assez que les conquérans de la Bastille étaient aussi désarmés le 13 juillet. Cette délibération de l'Assemblée Nationale fut hautement désapprouvée par tous les

amis de l'humanité. Je fus témoin de leur indignation, je reçus vingt lettres, à ce sujet, de ces hommes de bien, voués à la défense de la justice, et de ces députés qui avaient voté avec la minorité, et ne voulaient point qu'on confondît leur nom avec ceux dont le vote oppressif avait déshonoré l'assemblée.

Lettre de Gensonné à Brissot.

« J'apprends, Monsieur, qu'on a conçu des doutes sur l'opinion des citoyens de Bordeaux, quant à l'initiative que demandent les colonies, et aux droits de citoyen actif que réclament les citoyens de couleur libres. Je vous atteste que, sur ces questions, l'opinion des Bordelais est fortement prononcée : ils regardent comme une dérogation improposable à la déclaration des droits de priver les citoyens de couleur libres des droits imprescrisptibles que leur assure leur qualité de citoyens. L'initiative que réclament les colons leur paraît également contraire aux droits et à l'intérêt de la métropole : cette opinion, à Bordeaux, ne peut pas être douteuse; et, à l'exception d'un très-petit nombre de négocians, séduits par les caresses des colons, ou abusés sur les vrais intérêts du commerce, il n'est personne qui ne convienne de la nécessité où l'on est de reconnaître les droits des citoyens de couleur libres, et de ne pas donner au colons un

privilége funeste qui anéantirait bientôt toutes les relations commerciales que la métropole entretient avec eux, ou du moins qui livrerait à leurs caprices ou à leurs intérêts le sort de notre commerce.

» GENSONNÉ. »

Lettre de Boissy-d'Anglas.

« On répand actuellement, Monsieur, dans tous les quartiers de la capitale, une feuille ayant pour titre : *Liste des députés qui ont voté pour l'Angleterre contre la France*, dans la question de savoir si l'assemblée sacrifierait les colonies, oui ou non; et mon nom se trouve dans cet écrit. Je crois devoir m'élever contre l'intitulé de ce libelle, qui tend à égarer l'opinion publique au sujet des meilleurs patriotes de l'Assemblée Nationale. J'ai voté effectivement, ainsi que tous ceux dont le nom se trouve inscrit avec le mien dans la liste dont il s'agit, pour que les citoyens appelés *de couleur* fussent admis dans nos colonies à l'exercice des droits politiques, lesquels dérivent essentiellement de leur qualité d'hommes libres; et en cela je n'ai point voté pour l'Angleterre, mais pour la France, mais pour la prospérité des colonies elles-mêmes, mais pour l'humanité, mais pour les droits sacrés et imprescriptibles de la liberté universelle, mais pour l'honneur de mon pays et de mon siècle,

mais contre l'oppression et la tyrannie, mais contre l'avidité mercantile, mais contre cette aristocratie destructive de toute félicité publique, qui, après avoir été chassée à jamais de cet empire, cherche à s'établir dans un autre hémisphère sous le faux prétexte de l'intérêt national. Le temps ne m'a pas permis d'exposer à la tribune, ainsi que je l'aurais voulu, mes principes et mes motifs; mais plusieurs opinans l'ont fait, à mon gré, d'une manière irrésistible, et je me trouverais fort honoré, malgré les libelles et les calomnies, de la conduite que j'ai tenue dans cette délibération importante. Le rédacteur de l'écrit dont je parle ajoute en note: qu'heureusement 378 patriotes ont empêché l'effet du complot.... Je n'attaque le patriotisme d'aucun de mes collègues, et je me plais à croire à chacun des membres de l'Assemblée Nationale des vues infiniment pures; mais je remarquerai pour la forme, et en attendant qu'on publie aussi la liste de ces 378 patriotes, qu'excepté MM. d'Aiguillon, Lameth, Barnave, et quelques autres, ceux qui dans cette délibération ont composé la majorité sont de ceux qu'on appelle du côté droit, et ont parmi eux, et pour ainsi dire à leur tête, MM. Maury, Malouet, Clermont-Tonnere, Faucigny, Foucault, d'Esprémenil, etc., qui sont sans doute des patriotes, mais dont les opinions ne passent pas pour excessivement populaires. J'observerai, en finis-

sant, que la minorité a été de 198 membres, et que parconséquent, 80 députés ont seuls déterminé le sort de plus de 50 mille citoyens.

« BOISSY-D'ANGLAS *,
député à l'Assemblée Nationale.

« Paris, 13 mai 1971. »

---

* Boissy-d'Anglas, un des membres les plus libéraux de l'Assemblée Constituante, se signala surtout par sa modération et sa fermeté à la Convention Nationale. On sait qu'à la journée de prairial, lorsqu'une populace en révolte, portant la tête du député Ferraud, envahit l'Assemblée, il osa se placer au fauteuil qu'avait abandonné le président, et par son assurance et l'intrépidité de son regard arrêta la fureur des assassins. Déporté sous le directoire, tribun sous le consulat, sénateur sous l'empire, pair de France à la restauration, M. Boissy-d'Anglas a déployé dans toute sa carrière un caractère honorable et les talens d'un homme d'état. On lui doit plusieurs ouvrages qui lui avaient ouvert les rangs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il est mort en 1829.

CHAPITRE VII.

Le décret trouvé sublime et rapporté. — Rewbell. — Apostasie de Saint-Jean-d'Angely. — Faiblesse de Sieyes. — Flagornerie de Mirabeau envers Sieyes. — Lettre de Sieyes à Brissot. — L'influence de Sieyes à l'Assemblée Nationale. — Son silence et ses écrits. — Brissot est appelé au comité de constitution en qualité de publiciste. — Sieyes et la députation de Saint-Domingue. — Les colons ducs, comtes et marquis. — Marthe de Gouy. — Mot de Louis XVI. — Les libelles de Gouy. — La réponse de Brissot. — Le tripot de la compagnie des eaux. — Le vol des vingt millions. — Portrait de Gouy. — Ses attaques contre M. de La Luzerne. — La séance du club des Jacobins. — Gouy et Danton. — Les députés colons déserteurs de l'Assemblée Nationale et expulsés du club,

Cependant, ce décret déjà si défectueux devait être attaqué quelques mois plus tard par ceux-là même qui en avaient provoqué l'adoption. Robespierre et Pétion, qui marchaient encore ensemble, signalèrent vainement leurs efforts en faveur d'une cause sacrée. Ils devaient être repoussés ; mais Rewbell dévoila à tous les yeux la désertion des anciens amis du peuple,

et leur coalition avec les ennemis de tous les temps. Le voile qui couvrait le front de tant de perfides ou de lâches fut déchiré *.

Son discours en cette occasion, et celui de Pétion, valaient bien la peine d'être réfutés; mais il fallait des raisons, il n'y eut qu'étalage de mensonges et de sophismes. L'on était, d'ailleurs, pressé de conclure. On avait pour soi le plus grand argument, la majorité. On fit donc faire la motion de prononcer sans désemparer par Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui oublia en cette circonstance les motifs plus nobles qui l'avaient d'abord inspiré **.

---

* Rewbell, bâtonnier de l'ordre des avocats et jurisconsulte renommé dans sa province, fut député aux États-Généraux par le tiers-état d'Alsace. Il siégea ensuite à la Convention. Après la condamnation de Louis XVI, qu'il avait été un des premiers à provoquer, il resta à l'écart et ne reparut dans la carrière politique qu'après le 9 thermidor. Rewbel, après avoir été membre du comité de sûreté générale et président de la Convention, passa au Conseil des Cinq-Cents, fut nommé l'un des cinq Directeurs de la république; il était président de ce Directoire où siégeaient Barras, Carnot, la Reveillère-Lepeaux et Barthélemy, lorsqu'il fut remplacé par l'abbé Sieyes. Rewbell reparut encore au Conseil des Cinq-Cents et mourut en 1810.

** Regnault de Saint-Jean-d'Angely publiait au commencement de la révolution une feuille politique connue sous le titre de *Journal de Versailles.* On retrouve dans ce journal l'esprit de modération qu'il montra également à

On se souvient que Fermond désespéré de voir avec quelle funeste légèreté on condamnait à la nullité la classe la plus nombreuse et la plus intéressante des colonies, demanda, avec l'accent de la douleur, qu'au moins on assurât aux citoyens de couleur libres les droits de citoyens actifs, sauf aux assemblées coloniales à statuer sur les conditions d'éligibilité. Larochefoucault et Barrère appuyèrent cet amendement; mais

---

l'Assemblée Constituante, où il avait été appelé par le baillage de Saint-Jean-d'Angély. Il coopéra aussi, avec Garat, Lacretelle, etc., à la rédaction du *Journal de Paris*, ainsi qu'à celle de *l'Ami des Patriotes*, feuille dans laquelle il attaqua souvent Brissot. Après le 10 août, il eut le bonheur de faire oublier l'intérêt qu'il avait témoigné à la cause monarchique. Employé à l'armée d'Italie, il s'y attacha à la fortune de Bonaparte, auquel il resta fidèle jusqu'au dernier moment; il avait rempli, près de lui, les premières charges de l'État, et était devenu le conseiller intime de la famille impériale. En 1814, il avait suivi l'impératrice Marie-Louise à Blois, et défendu, en 1815, les droits du jeune roi de Rome à la Chambre des Représentans. Proscrit par la loi d'amnistie, il s'embarqua pour l'Amérique. Revenu en France après quatre ans d'exil, il expira le jour même de son retour à Paris. On lit sur sa tombe cette inscription, que l'auteur de *Marius*, son beau-frère, y a fait graver :

Français, de son dernier soupir
Il a salué la patrie!
Un même jour a vu finir
Ses maux, son exil et sa vie.

les Lameth, les d'Aiguillon, soutenus de tout le côté droit, excitèrent un désordre effroyable, et parvinrent ainsi à triompher. L'amendement fut rejeté, et l'Assemblée Nationale révoqua, le 24 septembre, le décret qu'elle avait trouvé sublime le 15 mai. Sieyes eut la faiblesse (pour ne rien dire de plus) de se retirer au moment de l'appel nominal. Cette faiblesse caractérise encore sa conduite aujourd'hui; mais s'il manqua de force et d'énergie devant les intrigans de l'Assemblée Nationale, doit-on s'étonner qu'il soit sans courage devant les anarchistes de la Convention *?

* « Dans cet ordre d'alignemens, dit M. de Montlosier, je n'ai compris, ni dû comprendre l'abbé Sieyes; de même, parmi les journaux, je ne comprendrai pas *le Moniteur*. Par suite d'une loi générale, le mouvement de la terre emporte, soit qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, tous les êtres qui sont à sa surface dans une direction donnée. Jeté dans le mouvement de la révolution, *le Moniteur* a eu pour principe de se laisser emporter de même dans toutes ses directions; il a eu ainsi, selon qu'elles se sont succédé, les teintes monarchique, constitutionnelle, girondine, jacobine, impériale; il s'est placé en façon d'homme d'aile qui n'a rien à faire que de répéter des signaux, ou comme un écho qui rend indifféremment tous les sons.

» Sieyes a eu pour système de suivre le même mouvement. Se jetant, par sa volonté, dans la première caverne qui s'est trouvée devant lui, il a continué de glisser dans toutes les cavernes qui ont remplacé successivement la première; à la différence du *Moniteur*, qui a rendu tous les sons, il n'en a rendu aucun. Il s'est fait remarquer à

Je ne range point Sieyes parmi les hideux sans-culottes de la Montagne; je le plains de ne pas s'être honoré par ses combats contre eux, et de n'avoir pas plus signalé son talent en faveur de la vertu et de la liberté. Je le crois du reste beaucoup au-dessous de la réputation qu'un pamphlet heureux et un silence adroit lui ont conquis dans l'opinion publique. Cette réputation, il la doit peut-être en partie à un mot de Mirabeau, qui, lisant un jour un projet de décret, s'écria qu'il regrettait que l'homme le plus profond, et qui, le premier, avait indiqué le gouvernement représentatif, s'obstinât à garder le silence sur ce sujet important. Certes, ne pas rendre hommage aux talens et aux services de Sieyes, serait une injustice. Mais dire qu'il a le premier indiqué le gouvernement représentatif, c'est faire une autre injustice; c'est ignorer son siècle, son pays, tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet avant Sieyes. Eh! qui ne connaissait pas le gouvernement d'Angleterre avant 1788? Les constitutions d'Amérique, publiées par Larochefoucault n'avaient-elles pas jeté une vive lumière sur cette partie de la politique? — *Ne quid nimis*. — En violant cet axiô-

---

l'assemblée par son silence, comme les autres par leurs discours; ce silence fut dénoncé par Mirabeau comme une *calamité publique*. Heureux s'il l'avait gardé toujours! »

me, on nuit à la chose publique, à celui qu'on loue, et à soi-même. Mirabeau, à qui je reprochai cette flagornerie devant Sieyes, me pardonna sans doute plus facilement cette remarque que celui qui en était l'objet; mais justice à tous, et la vérité avant tout : ce devait être la devise de Sieyes comme la mienne.

Comment, dans la question des colonies, Sieyes avait-il pu abandonner si facilement une cause qu'il avait si chaudement servie? Porté par ce qu'il y avait de généreux dans son cœur à la défense des nègres, il avait accepté avec plaisir l'offre que je lui avais faite, ainsi qu'à Lubersac, d'entrer dans la Société des Amis des Noirs; il en avait été un des membres actifs, et avait cherché long-temps à étendre son influence; et le voilà qui, dans une occasion décisive, ou recule ou se cache *!

---

* Nous citons ici une lettre de Sieyes qui se rattache aux intérêts des noirs et contient aussi quelques lignes intéressantes sur les circonstances du moment; elle est adressée à Brissot, le 4 juillet 1787 :

« Je viens de voir M. de Saint-Chamand, qui me paraît homme de sens, bon citoyen et instruit. Je ne sais, mon cher ami, pourquoi vous attachez tant d'importance à l'admission de quelques députés de plus ou de moins pour Saint-Domingue; je trouve en mon particulier que ce serait assez de trois voix. Lors même qu'on garderait les douze qui ont été admis provisoirement, qu'importe ?

On ne peut disconvenir que l'influence qu'exerça Sieyes à l'Assemblée Constituante n'ait été justifiée! Ses plans, souvent inadmissibles, n'en annonçaient pas moins les connaissances d'un profond publiciste, si elles n'étaient pas toujours celles d'un sage législateur. Il était devenu le membre le plus important du comité de constitution; mais ce n'était pourtant pas celui dont les idées étaient le plus souvent adoptées. Sieyes

---

douze personnes n'auront pas plus d'influence que trois dans une assemblée de douze cents votans.

» Il m'est impossible de vous dire le jour où cette affaire sera terminée; il n'y a point encore de comité *directeur* dans l'assemblée. Le hasard, ou plutôt des mouvemens dont personne ne sera le maître, détermineront le jour et l'heure. Si je puis quelque chose, j'engagerai à ne point différer; mais, encore une fois, il ne s'agit pas encore de l'affaire *des noirs*, et je regarde comme indifférent, quand il en sera question, de leur avoir trois ou douze adversaires. De quelque manière que les choses tournent, vous serez entendu.

» Je crois qu'on traitera aujourd'hui la motion des *mandats impératifs*.

» On est un peu plus calme au château; mais le roi nous apprend, dans sa lettre à M. l'archevêque de Paris, qu'il fait avancer des troupes.

» Cinquante canons, des troupes d'artillerie et cinquante mille hommes ne me paraissent pas propres à rendre nos délibérations plus libres : tout cela n'est pas pour garder Paris; si donc Paris pouvait se garder lui-même, on n'aurait pas besoin d'une armée.

» Adieu, je suis pressé; je vous salue. SIEYES. »

en fut piqué, et l'on prétendit que le silence dont se plaignait Mirabeau était l'effet de la colère d'Achille retiré dans sa tente, ou si l'on veut les bouderies de Bergasse, déserteur de son poste. Sieyes m'en donna une autre raison dans le peu de succès de ses discours de tribune, et la vogue de ses écrits, qui tous produisaient la plus vive sensation. On se souvient de celle qu'avait causée son livre sur *le tiers-état*.

Lorsqu'il écrivit son projet de déclaration des droits *, ce projet fut lu deux fois dans le comité

* L'ouvrage le plus célèbre de Sieyes est intitulé : *Qu'est-ce que le tiers-état?* Sa déclaration des droits a pour titre : *Déclaration des droits préliminaires de la constitution; reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen.* Juillet 1789.

Le nom de Sieyes est illustre parmi les plus illustres de la révolution française. Membre de l'Assemblée Constituante, de la Convention Nationale, du Directoire exécutif, et l'un des trois Consuls de la république, il n'a pas moins de titres à la célébrité comme homme d'état que comme publiciste. Il a voté la mort de Louis XVI et siégé à la Chambre des pairs instituée par Napoléon dans les cent jours, et il vit aujourd'hui retiré dans les Pays-Bas.

Voici l'extrait d'un portrait de Sieyes écrit en 1789 : « La nature, qui partage ses dons, a refusé celui de la parole à l'abbé Sieyes ; l'organe est faible, le geste est nul, l'expression tardive, la conception difficile, l'exposé confus ; les grands mouvemens ne sont pas à son usage, et il préfère la méthode à la chaleur.

» D'assez bons juges ont prétendu que le principal mé-

de constitution avant d'être imprimé. Je fus alors appelé à ce comité par une distinction dont je dus être flatté, puisque je n'étais point membre de l'assemblée, et que je n'avais d'autre qualité que celle de publiciste. J'y étais appelé pour faire mes observations sur le plan de Sieyes; je les exprimai devant Sieyes lui-même; je croyais connaître assez son amour de la vérité pour penser qu'il ne s'offenserait pas de mes réflexions, et qu'il s'offenserait au contraire du sacrifice

---

rite de Sieyes avait été de publier des vérités crues, qui, à leur époque, étaient le dernier terme du courage. Sieyes prétend que toutes les brochures qui ont suivi ne sont que ses pensées délayées et conséquemment affaiblies. Mais j'ai un penchant à croire ou du moins à soupçonner que Sieyes est un homme que le public a fait, c'est-à-dire que, d'après la lecture de ses diatribes, l'un lui a prêté du génie, l'autre du talent, celui-là du courage, de l'âme; chacun a raisonné sur cet être, moitié réel, moitié fantastique, et, comme dans toutes les révolutions il faut des points où l'on s'accroche, la multitude à laquelle quelques hommes commandent a été portée vers Sieyes. Alors, pour justifier des louanges exagérées, on a redoublé d'hommages..... Sérions-nous assez injustes pour refuser à Sieyes beaucoup d'esprit, une portion raisonnable de talens et surtout des intentions bien prononcées! Non sans doute; mais, pour ne pas tromper la postérité, il faut ajouter que ces qualités brillantes ne sont pas accompagnées de cette mesure qu'il est essentiel de porter dans les affaires politiques; sans cela on joue le royaume à pair ou non, on détruit sans savoir comment on réédi-

que j'aurais fait de mes opinions à l'amitié qui nous liait tous les deux : il n'en fut pas tout-à-fait ainsi.

Mais, parmi quelques autres, il se trouvait dans ce plan de déclaration une erreur capitale et qui pouvait avoir les conséquences les plus dangereuses, puisqu'elle entraînait la destruction de la constitution même; c'était la doctrine de l'auteur sur le pouvoir constituant. Il prétendait que ce pouvoir de constituer une nation définitivement et irrévocablement devait être exercé par les re-

---

fiera, et l'on oublie que, pour changer les destinées de vingt-quatre millions d'hommes, il faut les avoir pesées depuis long-temps.

» Ce qui a toujours alarmé les bons esprits, c'est la manière leste dont on a parlé de se donner une constitution et d'imprimer à la machine un mouvement tout nouveau, comme s'il était aisé de réunir les volontés de douze cents individus, comme si l'on pouvait répondre que les provinces consentiraient aux arrangemens dont un grand nombre contrarierait les instructions et les pouvoirs. Sieyes ne semble pas connaître son siècle et sa nation. Rien n'est plus aisé que de montrer les abus, que de déclamer contre l'usurpation des aristocrates; rien n'est plus difficile que de les corriger et de partager les branches de l'autorité de manière que les pouvoirs se balancent. Le peuple a un intérêt pressant de se soustraire au despotisme, mais il en a un plus grand encore à prévenir l'anarchie; lisez attentivement les brochures de Sieyes, et vous conviendrez que son zèle tient de l'enthousiasme, qu'il est plus hardi qu'éloquent et plus propre aux révolutions qu'aux constitutions. »

présentans assemblés uniquement pour cet objet. J'étais d'un avis bien différent : je pensais au contraire qu'une nation ne pouvait être réellement constituée par des représentans même extraordinaires avant qu'elle eût expressément approuvé la constitution qu'on lui avait faite et qu'on lui présentait; je ne pus alors amener Sieyes à mon opinion.

Il était difficile en effet de le faire revenir à un avis qu'il n'avait pas de lui-même adopté. Je ne pus jamais, dans l'affaire des noirs, lui faire comprendre les conséquences de l'admission des députés colons dans l'assemblée. Ces députés n'annonçaient que des intentions favorables à la liberté. On les crut sur parole; lors de la vérification des pouvoirs, ils furent admis sans difficulté. La confusion qui régnait à cette époque, l'impossibilité où l'on était de s'occuper de la légitimité des députations, donnait au zèle hypocrite la facilité de tromper des députés pour qui tout était nouveau; mais ces planteurs qui, au jeu de paume, exaltaient la révolution, déclamaient dès lors contre elle dans leur correspondance avec les îles. J'en offris des preuves à Sieyes : il se rejeta sur leur petit nombre et leur peu d'influence; mais si cette influence ne pouvait s'exercer contre la masse de la nation, elle était puissante contre les colonies. Et quelles espérances pour la liberté et l'égalité de leurs habitans les colonies pouvaient-elles fonder dans

ceux qui s'étaient institués leurs réprésentans? Quels étaient ces représentans? un gentilhomme, un chevalier, deux comtes, deux ducs et trois marquis!

C'était un marquis que ce Marthe Gouy dont je n'ai point encore parlé, quoique dans l'affaire dont je traite ici il se soit montré le plus cruel et le plus atroce ennemi des noirs et mon plus implacable adversaire. Ce Gouy, avant même l'ouverture des États-Généraux, avait osé solliciter du roi une lettre de cachet pour faire défendre les séances de la Société des Amis des Noirs. «Ces pauvres noirs, avait répliqué Louis XVI, ont-ils donc des amis en France? Tant mieux; je ne veux pas interrompre leurs travaux.» Depuis cette époque, Gouy ne cessa d'animer les îles contre nous. Les libelles et les mensonges les plus absurdes ne lui coûtaient rien. Je l'ai dit ailleurs, si j'avais été attaqué seul dans ces libelles, j'aurais gardé le silence. Tout entier à la cause respectable que je défendais, ces injures grossières, ces déclamations furibondes n'auraient provoqué que ma pitié; mais ces calomnies absurdes, il les dirigeait contre des millions d'hommes que sa compassion hypocrite aurait voulu condamner à des fers éternels. J'ai dû démasquer cette basse hypocrisie; j'ai dû dévoiler ses impostures et détruire ses sophismes... Quant aux injures qui m'étaient personnelles, je les ai méprisées, elles ne frappaient que moi. Mes actions, mes écrits,

ma vie entière étaient là pour sauver ma réputation.

J'avais juré de poursuivre sans relâche la traite des noirs jusqu'à ce que la loi l'eût abolie; j'avais consacré vingt écrits à défendre une cause si belle; Gouy, le guide et l'instrument des planteurs; Gouy, le conseil et le fabricateur secret des pamphlets honteux contre les amis de ces malheureux esclaves, me voua dès lors une haine implacable. Il fabriqua calomnies sur calomnies. Des journaux ne rougirent pas de les faire circuler; il en inonda la France; à l'aide de ces manœuvres, il espérait surprendre les ignorans et gagner les suffrages des amis du despotisme.

J'ai déjoué ses calculs; j'ai arraché le masque dont il se couvrait; et j'ai fait connaître l'homme qui attaquait avec le plus d'acharnement la Société des Amis des Noirs. Je le devais pour la cause même de ces infortunés; car, en voyant à quel degré de fureur était descendu leur adversaire, l'intérêt public devait augmenter en leur faveur.

C'était pour moi un devoir sacré, comme ce m'en fut un depuis, de poursuivre les anarchistes. C'était un devoir que remplissait aussi l'inexorable Caton lorsqu'il poursuivait les intrigans de son temps, que remplissait Cicéron lorsqu'il dénonçait, dans les termes les plus énergiques, les Verrès, les Antoine, les Catilina. C'est ce

devoir qui caractérise les hommes libres et les patriotes courageux. Car, discuter des principes n'exige pas un grand effort de patriotisme; mais il en faut pour attaquer ouvertement les méchans, pour dévoiler les trames qui peuvent, à chaque instant, mettre en danger la chose publique.

Louis-Marthe Gouy n'était d'abord connu que dans ce tripot qui, sous le nom de Compagnie des Eaux de Paris, scandalisait la capitale par le jeu le plus effréné, et souillait l'administration des Finances par les plus coupables déprédations. C'est dans cette caverne que s'accomplit le vol de 20 millions fait au trésor public; ce vol a été dénoncé par le comité de liquidation. Le nom de Louis-Marthe Gouy se trouvait sur la liste de ceux qui avaient à se laver de ce brigandage. La convocation des États-Généraux excita la présomption de cet intrigant. Quoique sans moyens, sans patriotisme, il espéra parvenir. Cependant il eut beau s'agiter, pérorer, écrire; ni ses titres de bailly, de marquis, ni ses dîners, ni ses petits pamphlets, ne purent lui obtenir une députation. Obligé de se rabattre sur Saint-Domingue, ou plutôt sur une société de quelques colons, qui existait alors à Paris, il y surprit le titre de député; il eut l'adresse ensuite d'escamoter, au Jeu-de-Paume, l'admission des députés colons *.

---

* Le marquis de Gouy-d'Arcy était colonel de cavalerie

Boursoufflé de vanité, tourmenté de la manie de pérorer, il assiégeait sans cesse la tribune dans les commencemens de l'Assemblée Nationale. Long-temps son front d'airain résista aux murmures continuels, aux humiliations de toute espèce, aux éclats de rire, aux huées des différens partis. Enfin, sifflé pour ses phrases lourdes et vides de sens, sifflé pour sa fatuité, sifflé pour ses coupables intrigues, devenu la risée de ses collègues et de ses commettans même, il se vit forcé de rentrer dans le néant d'où il n'eût jamais dû sortir. Marthe Gouy, avec ses excès, ses fureurs, ses lettres coupables aux colonies, et ses mensonges imprudens, aurait pu mériter la haine; ils ne lui attirèrent que le ridicule : la haine semble épargner des êtres aussi nuls, comme l'acide qui dissout les métaux demeure sans effet sur les substances légères.

à l'époque de la révolution. Il se fit nommer député de Saint-Domingue à l'Assemblée Constituante en 1789. Il s'y montra à la fois le défenseur de Necker, l'apologiste de la prise de la Bastille, et se signala par ses attaques contre l'affranchissement des noirs, dont l'esclavage lui semblait beaucoup plus nécessaire au salut des colonies qu'au bien de l'humanité. Plus tard, il fut chargé d'une mission à Nayac en qualité de maréchal-de-camp; sa faiblesse en cette occasion suscita plusieurs rapports contre lui et le rendit suspect. Accusé plus tard d'être complice de la faction d'Orléans, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 3 juillet 1794.

Pendant la durée de l'Assemblée Nationale, où il s'était glissé par contrebande et d'où il s'échappa en déserteur, Louis-Marthe Gouy ne craignit pas de se présenter au club des jacobins : en l'y voyant paraître, Danton le dénonça aussitôt comme s'étant montré infidèle à son mandat, et il demanda son expulsion ainsi que celle des autres députés des colonies. Marthe Gouy s'était flatté d'en imposer sur ses opinions en affichant au milieu des jacobins des principes qu'il trahissait secrètement; il monta à la tribune et fit de vains efforts pour justifier sa conduite et celle de ses collègues. Il essaya sans succès de repousser la motion faite par Danton pour les expulser; on prit un arrêté par lequel l'entrée de la société leur fut interdite jusqu'à ce qu'ils aient fait amende honorable, avoué leurs torts et rendu hommage à la constitution en rentrant dans le sein de l'Assemblée Nationale, contre laquelle ils avaient osé protester. Ainsi, Gouy, malgré ses bassesses, est enfin réduit à se cacher.

Après une longue attente et des fanfaronnades menaçantes, Gouy, qui paraissait pourtant enfanter assez facilement, avait remis à l'Assemblée Nationale treize chefs d'accusation contre M. La Luzerne. Il avait eu l'imprudence de m'envoyer cet ouvrage. La réponse du ministre ne se fit pas attendre. Cette réponse est un monument de l'état de nos mœurs et de nos lois

passées. La Luzerne s'y défend souvent comme il le doit de faits dont on le charge ; mais il s'y défend aussi d'accusations dont un autre homme aurait dû se faire un titre d'honneur. Ainsi, il se justifie de n'avoir pu faire arrêter deux particuliers accusés de s'être embarqués avec des milliers de fusils pour tenter une insurrection dans les colonies. Les fusils et la mission étaient chimériques, mais les deux passagers n'en auraient pas moins été arbitrairement arrêtés si l'on eût donné un simple avis au ministre. Et que par malheur il se soit trouvé des fusils dans leur pacotille, on pouvait sans hésiter faire d'eux bonne et briève justice ! Du reste, le réquisitoire de Gouy n'était qu'une absurdité en treize articles, et La Luzerne les réfuta facilement. Il fallait avoir prodigieusement tort pour l'avoir avec un ministre de ce temps-là *!

---

* Je veux donner une dernière preuve du caractère de cet homme. Le 15 décembre 1790, il m'écrivait la lettre suivante, en m'adressant sa dénonciation contre M. La Luzerne :

« La députation de Saint-Domingue m'a enjoint, monsieur, d'offrir un exemplaire de l'ouvrage important qu'elle m'a chargé de rédiger *aux écrivains patriotes qui chaque jour répandent sur la raison les lumières du patriotisme et les bienfaits de la liberté.*

» *Sous ce rapport*, je vous prie de parcourir avec quelque attention la dénonciation d'un ministre que la faiblesse du gouvernement peut dérober aux recherches de ses victimes, mais que l'opinion publique atteindra partout.

du gouvernement peut dérober aux recherches de ses victimes, mais que l'opinion publique atteindra partout.

» C'est aux historiens de la nation qu'il appartient de fixer l'époque et l'importance de la première démarche éclatante qui ait été dirigée et suivie contre un agent du pouvoir exécutif. Si à la satisfaction d'en avoir fait la planche se joignait *l'avantage d'obtenir vos suffrages, je me croirais bien dédommagé de mes travaux, de mes veilles,* de tous les propos des ennemis de la révolution, *et ma reconnaissance égalerait tous les sentimens d'estime et de confraternité* avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé* Louis-Marthe de Gouy,
député à l'Assemblée Nationale. »

Voici ma réponse :

« Louis-Marthe Gouy,

» Avez-vous oublié la part que la députation de Saint-Domingue, que vous avez eue à tous les libelles publiés contre les amis des noirs et surtout contre moi? et comment avez-vous la bassesse de flatter un homme que vous avez si injustement outragé? Ou rendez-moi votre haine, si je suis un homme odieux, ou confessez votre crime, si vous n'êtes qu'un calomniateur. Quant à moi, invariable dans mes principes et ma conduite, j'ai méprisé, je méprise la députation de Saint-Domingue, qui a constamment violé la vérité, l'humanité, la constitution, en persécutant les hommes de couleur, en trompant l'Assemblée Nationale, les colonies, les négocians et la France entière, en ameutant des villes contre une société d'hommes respectables, en fesant continuer l'infâme traite, en flétrissant le nom français.

» Quand M. La Luzerne serait coupable des actes tyranniques que vous lui reprochez, il n'en est pas un seul qui approche de la tyrannie des colons envers les mulâtres et les noirs. Ce n'est pas la liberté que vous demandez, c'est

le droit d'être despote impunément. Et vous voulez qu'on soit juste à votre égard! Soyez-le d'abord pour les autres.

» Mais je suis loin de croire que vous avez raison contre ce ministre. En comparant, par exemple, ses réponses avec l'accusation relative à la réunion des conseils, le chemin fait entre le nord et l'ouest, l'évidence me paraît être de son côté; s'il en est ainsi des autres, votre tardive dénonciation n'est qu'un tissu de calomnies.

» Ce n'est pas le seul trait que j'aie à vous reprocher. Il est une iniquité frappante que vous confessez hautement dans ce mémoire. Votre cinquième chef d'accusation contre M. La Luzerne était de n'avoir point donné d'ordre pour faire arrêter les sieurs M*** et G***, émissaires prétendus de la Société des Amis des Noirs, qui s'embarquèrent avec dix mille fusils pour aller soulever les îles, etc... « Émissaires dénoncés, dit M. La Luzerne, par la députation de Saint-Domingue, qui accusait un club considérable de desseins coupables. » Le ministre vous a répondu qu'après les plus exactes recherches, il avait constaté que ces fusils et ces individus étaient imaginaires...

» Louis-Marthe Gouy, vous avez passé sous silence la réfutation de ce complot imaginaire, *que tout a démenti depuis*, dit le ministre. Il résulte de ce silence et de la dénégation de M. La Luzerne que vous et vos co-députés dénonciateurs avez calomnié la Société des Amis des Noirs. Et vous avez la lâcheté de ne pas avouer vos fautes! la lâcheté de caresser maintenant un des hommes que vous avez le plus cruellement calomnié! et vous lui parlez de fraternité, de reconnaissance!

» Louis-Marthe Gouy, reprenez votre estime; elle est un outrage pour moi. Reprenez vos protestations de fraternité; un patriote français, un ami de l'humanité, de la liberté, de la vérité, ne fraternise point avec un antipatriote, un défenseur de l'esclavage, avec un libelliste.

Mais continuez d'être reconnaissant; car, si je ne m'étais pas reposé sur l'opinion publique du soin de venger les hommes de bien que vous avez déchirés, je vous aurais, il y a long-temps, démasqué. Ma réponse s'est fait attendre : j'ai voulu me commander le sang-froid. Il m'en coûte beaucoup de mépriser et peu de le dire. »

CHAPITRE VIII.

La lettre à Barnave. — Les idoles du peuple. — La popularité, le popularisme et la populacerie. — Barnave et Mirabeau. — Barnave et les Jacobins. — La distraction bachique de Camille Desmoulins. — Admiration de Cazalès pour Barnave. — Deux mots de Mirabeau. — L'éloquence de Cazalès. — L'oraison funèbre de la monarchie et l'abbé Maury. — Érudition de Cazalès. — Sa tendresse pour le souvenir de Strafford. — Strafford. — Cause de l'estime mutuelle de Cazalès et de Barnave. — Le duel. — Dernier écrit de Barnave, en route pour l'échafaud.

Marthe Gouy a publié contre moi nombre de pamphlets et débité mille calomnies auxquelles je n'ai pas toujours daigné répondre. La lettre imprimée que je lui adressai, et qui m'attira tant de haines de la part des planteurs, n'était qu'un factum dicté par une juste colère. Ce n'est pas sur ce ton que j'écrivis à Barnave; mais Barnave méritait plus d'égards que Gouy, et je crois que cette *Lettre à Barnave*, malgré la rapidité avec laquelle je l'improvisai, est un des meilleurs et des plus utiles morceaux qui soit sortis de ma plume. C'est du moins l'un de ceux

qui produisit le plus de sensation et acquit le plus de *famosité* *.

Nos colonies étaient dans le plus grand danger : les guerres intestines qui les déchiraient étaient dues à l'absurde système que suivait le comité colonial, ou plutôt son rapporteur Barnave. C'est un fait remarquable que les calamités dont elles éprouvaient le ravage datent des décrets des 8 et 28 mars, décrets tant exaltés par l'intérêt et par l'ignorance. On les avait prédites, et l'on pouvait prédire encore que le décret du 12 octobre ne ferait que les aggraver.

En s'obstinant à marcher dans un pareil système, en négligeant d'asseoir nos rapports avec les colonies et leur organisation intérieure sur les bases immuables de la justice universelle, de soutenir le parti de la justice par une volonté ferme plutôt que par la force, on sacrifiait à jamais nos îles. Elles devaient nous échapper

---

* Cette *Lettre à Barnave, sur les rapports concernant les colonies*, forme un volume in-8° de 106 pages en petit caractère. Elle traite non-seulement de la conduite de Barnave dans l'affaire des colonies et dans la révolution, mais encore des bases de la constitution et des obstacles qui s'opposaient à son achèvement. Brissot a donné plus tard une suite à cette lettre, sous le titre de *Réflexions sur le nouveau décret rendu, pour la Martinique et les colonies, le 29 novembre* 1790.

pour passer sous un gouvernement étranger ou s'anéantir dans l'indépendance. Telle était l'incontestable vérité que je cherchais à démontrer.

Si les dangers qui menaçaient nos colonies étaient immenses, ceux qui menaçaient la liberté ne l'étaient pas moins, et dans ma *lettre à Barnave* je m'attachai à les signaler. Ce n'était pas la rage impuissante des ennemis de la révolution qui m'effrayait, mais nous-mêmes, mais notre disposition à l'idolâtrie pour quelques individus; disposition qui a perdu Rome et toutes les républiques. Je voyais mille dangers dans les comités anarchiques ou despotiques de l'Assemblée Nationale, dans leur envahissement universel de l'administration, dans les lenteurs interminables de la constitution, qui fesaient le désespoir des patriotes réfléchis. Il fallait déchirer le voile qui couvrait ces erreurs et ces abus, et braver les menaces et la colère des hommes populaires comme des aristocrates les plus détestés.

Alors comme aujourd'hui, la puissance de ceux qui usurpaient la confiance publique et qui abusaient de l'opinion n'était pas capable de m'intimider. Je songeais à ma patrie et non pas à ma personne. Barnave, alors porté en triomphe, et Robespière maintenant divinisé, m'ont trouvé le même au milieu de l'adulation publique; je n'ai pas craint de la heurter. Caton a-t-il jamais cessé de sonner l'alarme contre César ou

Pompée environnés de cohortes puissantes? Et nos grands hommes du jour sont encore peu loin de César et de Pompée. *Point d'idoles, ou nous ne sommes pas dignes d'être libres, et nous ne le serons jamais.*

Déjà les injustices et les erreurs que Barnave fesait sanctionner par l'Assemblée Nationale, à l'égard des colons, n'étaient pas les seuls reproches qu'on pût lui adresser. Il était essentiel de mettre le peuple en garde contre les faux patriotes de son espèce, les Lameth, les Dillon, les Duport, qui, parés d'un zèle factice, couraient après le tribunat pour vendre ensuite le peuple; il fallait démasquer ces sicophantes qui, à l'ombre du titre de patriote, surprenaient les suffrages, usurpaient la popularité, et en trafiquaient ensuite avec le pouvoir, auquel ils avaient su se rendre redoutables. Telle fut la marche de beaucoup de démagogues; de ce Strafford dont la plume ignorante de Cazalès crayonna impudemment l'éloge; de Cromwell, qui ne renversa le trône que pour s'asseoir sur ses débris; de Monk, qui vendit la république à Charles II. Si la France a dû et doit plus que jamais redouter quelque chose, c'est un Cromwell ou un Monk, déguisé d'abord en patriote, et mêlé peut-être parmi ces tribuns mêmes qu'il prétend vendre ou asservir.

Mais à quels traits reconnaître le vrai patriote? Le vrai patriote ne dit pas j'aime le peuple, je

suis l'*ami du peuple*, etc. Cette affectation est loin de son esprit et de ses habitudes. Il est trop identifié avec le peuple pour se placer ainsi hors de lui. Il le défend, il s'oppose à ceux qui veulent le tyranniser, parce que cette tyrannie le révolte; il n'est point le protecteur, mais l'un des soldats de cette classe immense que les despotes, les aristocrates, et certains hommes populaires placent insolemment au-dessous d'eux.

Un patriote veut la liberté pour tous les hommes. Il la veut sans exception, sans modification pour toutes les castes et toutes les contrées, quoiqu'il sache bien que partout on ne peut pas détruire en un jour l'œuvre de la tyrannie.

Un patriote hait la royauté, non pas pour des causes personnelles, non pas comme Cromwel, pour y substituer un despotisme sous un autre nom; mais comme Caton, comme Hampden, ou comme Samuël Adams, par la conviction intime que la royauté est une institution politique, d'où sortent tous les fléaux qui désolent, rongent et dévorent l'humanité.

Un patriote est inflexible dans ses principes, invariable dans sa conduite; il heurte de front, et jamais par des voies obliques. Il a son âme sur ses lèvres; quoi qu'il en coûte, quoi qu'on en puisse penser, il dit la vérité; il la dit sans capitulation lâche ou perfide avec les préjugés, les passions, les intérêts privés.

Non-seulement il ne flatte pas bassement le

peuple, mais il ne se fait pas un mérite de ne point le flatter. Le salut, l'avantage commun, voilà ce qui l'inspire. Il ne cherche pas des applaudissemens, mais il veut instruire et conseiller. Ne connaissant d'autre intérêt que celui du peuple, dont il n'a pas le sot orgueil de se séparer, ses opinions sont nécessairement populaires; mais il ne songe pas à se faire un titre de ce nom. Il distingue ce qui appartient à l'ignorance ou à la corruption, il combat les flagorneries de la multitude, sans craindre cette multitude, à laquelle il ne sait point sacrifier. La popularité n'est pas même un mot fait pour le patriote.

Qu'est-ce que la popularité? Si c'est la faveur du peuple, obtenue par des voies honnêtes et sans être recherchée, c'est bien. Appelons alors *popularisme* la popularité recherchée, mendiée dans des vues coupables. Les aristocrates avaient imaginé un mot nouveau pour désigner, en les insultant, les défenseurs du peuple; ils les appelaient *populaciers* : alors c'était une injustice et une injure; mais aujourd'hui!.... Les aristocrates avaient, sans doute, deviné le père Duchesne. Pour être moins orduriers qu'Hébert, ceux qui répandent avec profusion ces feuilles dans les armées et dans le peuple, en sont-ils moins *populaciers?*

Barnave, comme je le lui reprochai, n'a jamais eu de véritable patriotisme, mais seulement de la vanité d'orateur et de l'ambition de tribun. Ce

n'était pas mon amour pour les noirs, comme on l'a cru, ce n'était pas une aveugle indignation qui m'anima contre lui. J'avais vu au fond de son âme; je l'avais suivi dans tous ses replis. Où trouver dès-lors des traits de véritable patriotisme dans ses opinions sur le pacte de famille, la réunion d'Avignon, l'indépendance des Belges? On y voit au contraire une flexibilité de principes, un langage plein d'artifice et bien extraordinaire à l'âge de Barnave. Rien ne garantissait dès-lors que l'homme qui avait sacrifié à l'intérêt de ses amis les sang-mêlés des colonies, ne sacrifierait pas plus tard les citoyens actifs ou non actifs de France, quand un intérêt nouveau le lui ordonnerait.

Était-ce bien à Barnave qu'il appartenait de déclamer contre la *philosophie?* et le mépris qu'il affectait pour elle, et les tirades dans lesquelles il ne craignait pas de l'attaquer, ne révélaient-elles pas le fond de son cœur et sa fausseté? Lui, mépriser la philosophie! Lui, obscur et ignoré dans le monde politique avant la révolution: il n'était connu que par elle seule! Lui, dont la jeunesse et le dévoûment apparent à la cause de la liberté semblaient annoncer le respect pour la philosophie, cette mère de la révolution et ce fléau des tyrans! Un pareil mépris ne révélait-il pas à la fois l'ignorance et la légèreté, ou une perversité profonde?

Sa perversité a été prouvée par ses complots avec la cour; et si l'on a eu quelques doutes à cet

égard, la découverte de l'armoire de fer aux Tuileries a tout démontré. Les Lameth en ont voulu faire un second Mirabeau, ils n'ont réussi que d'un côté.

Au fond de l'âme de Mirabeau il y avait de la grandeur, de la générosité, et un véritable amour de liberté, une franche haine de tyrannie; c'est de là que jaillissaient ces éclairs de génie et ces beaux mouvemens oratoires que Barnave n'a jamais eus qu'après les avoir étudiés. Mirabeau, au milieu des dissipations de sa vie turbulente et agitée, avait cependant beaucoup lu et beaucoup médité. Barnave ne savait rien que ses discours, quand il les avait appris par coeur; il avait la logique d'un avocat, mais ne savait point raisonner en homme d'état.

Jamais il ne prouva mieux le vide de sa tête, et la légèreté de ses idées en politique, que lorsqu'au nom de la Société des Amis de la Constitution il adressa à toutes les sociétés qui lui étaient affiliées la fameuse lettre où l'on devait trouver la profession de foi des jacobins, et où l'on ne trouvait que des phrases sans raison et qui n'avaient pas même le mérite d'être sonores, puisqu'il ne les prononçait pas. C'était au fond le langage captieux et erronné qu'il fesait entendre à la tribune nationale. Il y prouvait sa complète ignorance des gouvernemens constitutionnels; il y disait que l'Assemblée Nationale approchait de l'instant qui devait mettre un terme

à nos débats, en fixant d'une manière invariable la charte de nos lois constitutionnelles. Il ne savait donc pas que chez un peuple libre il n'y a jamais de termes aux débats; que la liberté n'existe que par eux; que le silence en annonce l'anéantissement; qu'il n'y a d'invariable que les lois naturelles qui composent la déclaration des droits; que les lois constitutionnelles, c'est-à-dire celles qui concernent l'organisation des pouvoirs, sont variables par leur nature; que, par exemple, il peut convenir à un peuple d'avoir, dans un temps, le pouvoir exécutif héréditaire, et, dans un autre, électif; d'avoir, dans un temps, le corps législatif en une seule chambre, et de le diviser en deux sections dans un autre; de donner, dans un temps, les finances au pouvoir exécutif, et de les lui ôter dans un autre. Un peuple peut altérer ces divers modes de constitution quand il le juge nécessaire; il n'y a que ce droit même de pouvoir changer et modifier la constitution qu'il ne peut jamais aliéner; il est inséparable de lui, c'est sa souveraineté. Robespierre, qui sentait bien qu'une telle lettre renversait les principes de la déclaration des droits, essaya bien d'en combattre quelques passages, lorsque Barnave la lut à la société. Mais que pouvait la sèche éloquence de l'un, contre le verbiage séducteur de l'autre? Il n'y eut pas de discussion, et Barnave en enleva la publication d'assaut comme il enlevait les décrets des colonies. Au reste, des publicistes à la Robes-

pierre et à la Desmoulin n'y regardent pas de si près ; ils ont le talent d'exciter les soulèvemens de la multitude, mais ils ne savent pas l'instruire. Comment lui apprendraient-ils ce qu'ils ignorent eux-mêmes ? Camille Desmoulin, qui portait à l'extrême les droits de la souveraineté du peuple, piusqu'il voulait lui faire ratifier tous les actes du pouvoir législatif, n'en approuva pas moins les principes de la lettre de Barnave, et la reproduisit dans son journal. Mais une telle inadvertance était probablement l'effet de ces *distractions bachiques* dont il parlait dans ce numéro même.

Que voulait Barnave en prodiguant au souverain cette basse adulation qui ne convient qu'aux esclaves ? Que voulait-il, en mettant dans la bouche des jacobins tant d'idées fausses, incohérentes, présentées sans dignité, dans un style ridicule ? Le succès de la proclamation rédigée par Mirabeau, au nom du Directoire, offensait sans doute son amour-propre, lui qui se croyait un autre Mirabeau. J'étais loin d'approuver entièrement cette proclamation, mais il ne convenait point alors à des jacobins de guerroyer contre le département. Barnave enfin, voulait-il calmer l'effervescence de Paris ou des provinces ? Elle n'existait pas dans le peuple, elle était toute dans les prêtres réfractaires ; c'était donc à eux qu'il devait adresser ses sermons. Et quand Barnave venait prêcher le peuple sur son ardeur

turbulente, il l'injuriait en prêtant à ses mouvemens un caractère qu'ils n'avaient pas. En lisant cette amplification prolixe, on voyait que Barnave avait délayé en six pages une idée qu'on pouvait exprimer en deux lignes : « Peuples, voulez-vous avoir de bonnes lois? ne troublez pas vos législateurs, et point de mouvemens. »

Cette idée était fausse. J'aurais dit au contraire : à la paresse, opposez les stimulans; à l'orgueil un frein; à la corruption une surveillance infatigable; aux usurpations une résistance active; aux révoltes cachées ou manifestes des mesures vigoureuses. Et tout cela ne se fait qu'avec des mouvemens, et le peuple était alors au milieu de toutes ces circonstances. L'inquiétude et le mouvement étaient donc essentiels à sa situation présente.

En définitive, il ne manquait à la lettre de Barnave, pour être bonne, que l'intention, la justesse et la précision des idées, la netteté du style, le dessin, le coloris, et jusqu'à l'observation de la grammaire.

Cazalès, qui n'aurait pas été fâché qu'on mît un peu de côté Mirabeau, ne trouvait personne plus éloquent à l'Assemblée que Barnave. Barnave ne trouvait rien de comparable à Cazalès. Barnave était doué d'une certaine éloquence de diction qui avait séduit jusqu'à Mirabeau. « C'est une jeune plante qui montera haut si on la laisse croître, disait-il; » mais pour féconder cette

plante, il eût fallu de l'âme, de l'enthousiasme, une conviction profonde, et Barnave manquait de tout cela. Ses discours étaient dictés par les intérêts du moment. Qui eût pensé que l'homme qui s'était écrié *périssent les colonies plutôt qu'un principe*, eût voulu plus tard étouffer tous les principes en faveur des colons? Dans la suite, Mirabeau apprécia mieux la rhétorique de Barnave. « Les rhéteurs, lui cria-t-il en réponse à des phrases sonores et hautaines, les rhéteurs parlent pour produire un effet de vingt-quatre heures; les hommes d'état travaillent pour tous les temps. »

L'éloquence facile et spontanée de Cazalès était bien supérieure à celle de l'avocat de Grenoble; et s'il eût consacré ses talens à défendre une cause moins déplorable, Cazalès eût mérité de la patrie la statue qui a été élevée à Barnave par les planteurs de Saint-Domingue. J'ai toujours rendu justice au talent de Cazalès; et, tout en blâmant ses discours, je n'ai souvent pu me défendre de les écouter avec intérêt. Je me rappelle surtout l'effet qu'il produisit dans la séance du mois de mai 1790, où l'on discuta si les ministres auraient sur les avocats et sur les juges de France l'influence dangereuse que les ministres anglais ont sur les juges et le barreau anglais.

Deux discours avaient frappé tous les esprits; celui de Rœderer, qui avait peint avec force la main de la justice devenue une main de fer, et

celui de Goupil de Prefeln, auquel, malgré ses injustices à mon égard, je ne sais point refuser la justice qui lui appartient *.

Cazalès, il faut l'avouer, les surpassa tous et se surpassa lui-même, en défendant la prérogative ministérielle. Il avait la plus mauvaise cause, les plus mauvais moyens, et il les fit valoir avec une adresse surprenante. Jamais il n'avait été plus brillant et mieux inspiré. Virieu **, dans l'enthousiasme, et l'abbé Maury lui-même, se précipitèrent dans ses bras et lui donnèrent l'accolade. Mais ce discours de tribune ne produisit sur la majorité d'autre effet que celui d'une homélie. Ses lamentations sur la destruction du clergé, de la noblesse, des parlemens, étaient interrompues par les applaudissemens ou les murmures. « Laissez, Messieurs, dit Lavie, laissez l'orateur achever son oraison funèbre. — C'est l'oraison funèbre de la monarchie, s'écria alors

---

* Dans ce discours, Goupil avait comparé les ministres à cet homme logé dans un hôtel garni, dans lequel le feu avait pris, et qui regardait tranquillement l'effet de l'incendie. On lui reprochait cette indifférence : « Eh! que m'importe? répondait-il, je pars demain. » C'étaient là les ministres. *Note de Brissot.*

** M. de Virieu, qui, dans la séance du 4 août 1789, s'écriait qu'il venait déposer son moineau sur l'autel de la patrie, et proposait la destruction des colombiers, fut fusillé par ordre de Collot-d'Herbois, à la suite du siége de Lyon, où il avait figuré.

l'abbé Maury. » Il prenait le despotisme pour la monarchie; du reste, il ne se trompait pas.

Cazalès, livré à la profession des armes dès l'âge de treize ans, n'avait reçu qu'une éducation fort négligée. Il n'avait guère étudié l'histoire et réfléchi sur les institutions politiques des nations que depuis son entrée aux États-Généraux. Parmi les hérésies et les absurdités qu'il débita dans la question du renvoi des ministres, où il s'était surtout signalé, n'en était-ce pas une des plus singulières que de vouloir comparer l'Assemblée Constituante au long parlement, et surtout que de vouloir faire de Strafford un héros.

« Pendant les longues convulsions, dit-il, dont l'Angleterre fut agitée sous le règne de l'infortuné Charles, Strafford, ce ministre dont les talens égalaient les vertus, périt sur un échafaud; mais l'Angleterre pleura sur sa tombe, mais l'Europe entière honore sa mémoire, mais son nom est un objet de culte pour tous les sujets de l'empire britannique. »

Il n'y a que cinq faits faux dans ce court paragraphe : 1° Strafford n'avait point de vertus; 2° Strafford avait peu de talens, et ils furent funestes à sa patrie; 3° l'Angleterre se réjouit de sa mort; 4° l'Europe ignore son nom, et le culte pour ce nom n'existe que dans le cerveau de Cazalès. Plus d'un Anglais aura ri sans doute de cette idolâtrie que prêtait Cazalès à sa nation, et plus

d'un aura été indigné de la dénomination de *sujets* de l'empire britannique.

Sir Philipp Warvick, qui a écrit les mémoires de ce temps-là, raconte que le jour de l'exécution de Strafford fut un jour de fête à Londres et dans tous les environs. On accourut des campagnes pour le voir exécuter; et les paysans, en s'en retournant et en passant dans les autres villes, fesaient sauter leurs chapeaux en criant: *Sa tête est à bas!*

Strafford débuta dans la carrière politique par un trait de lâcheté et de coquinerie qui doit le faire juger. Il était membre de la chambre des communes du parti de l'opposition, et s'était élevé avec force contre la couronne, lors d'un emprunt et de la pétition des droits. Le roi, qui le redoutait, l'acheta, avec le titre de pair et la présidence du département du nord. Strafford eut d'abord honte de son apostasie, puis il s'endurcit, et voulut la justifier. Pym, un des plus vertueux républicains de ce temps-là, et un des membres de ce parti, vis-à-vis duquel le lâche s'excusait, lui répondit: « *Vous nous avez quittés, mais je ne vous quitterai pas, moi, tant que votre tête sera sur vos épaules;* » et Pym tint parole.

Strafford, devenu ministre, adopta tous les principes du despotisme. Il avait avec son maître la bassesse du plus vil des courtisans, tandis qu'avec ses inférieurs, il était dur, insolent, vin-

dicatif. Dévoré par une ambition effrénée, il employa tous les moyens pour la satisfaire. Sa vanité égalait son ambition; il la porta au point de persécuter avec acharnement ceux qui ne s'abaissaient pas devant lui aux cérémonies les plus abjectes. Il porta dans son gouvernement d'Irlande le faste et la hauteur du despotisme oriental. Il répondit un jour à une pétition du peuple d'Irlande : « Vous êtes une nation conquise, et vous devez recevoir la loi de votre conquérant. »

Les magistrats de Dublin lui citaient leurs chartres pour s'exempter du droit de loger les soldats. « Qu'est-ce que signifient ces vieux parchemins mangés par les vers? leur dit-il. Le roi peut faire ce qu'il veut. »

Lord Coke, chassé d'une de ses propriétés par un ordre de Strafford, commença un procès. « Retirez, lui dit-il, vos assignations, ou je vous confine au château; je n'entends pas que mes ordres soient jugés par la loi ou contestés par des légistes. »

Strafford engageait continuellement le roi à déclarer la guerre à son parlement. Il leva des troupes en Irlande à cet effet, il écrasa ce pays d'impôts pour subvenir à cet armement; et ce furent-là les deux faits principaux qui lui firent porter la tête sur l'échafaud. Ils étaient la violation de deux statuts, l'un de la vingt-cinquième année d'Édouard III, l'autre de la dix-huitième de Henri VI.

Que celui qui doute des crimes de Strafford lise le discours que Pym, autrefois son ami, prononça contre lui, et il sera convaincu que ce tyran avait renversé tous les principes de la constitution anglaise, et introduit le despotisme le plus violent. Et voilà l'homme que Cazalès prétend être regretté de tout l'univers! Ah! l'univers serait bien lâche s'il prostituait ses larmes sur la tombe de ses bourreaux.

Cazalès parle aussi de deux adresses faites sans succès par le long parlement à Charles I[er], pour le supplier de renvoyer ses ministres. Il n'y en eut qu'une; elle fut sans succès, et les communes, au lieu de s'amuser à répéter cette farce, firent faire le procès aux ministres coupables, et les firent condamner; ce qui leur réussit mieux *.

---

* Cazalès, après le voyage de Varennes, chercha un asile à Coblentz. L'accueil qu'on lui fit à la cour émigrée le força de rentrer dans sa patrie. Après le 10 août, il se réfugia à l'armée de Condé, où il ne fut pas mieux accueilli. Cazalès, le plus intrépide défenseur de la monarchie, avait eu le malheur de laisser apercevoir un faible pour le régime constitutionnel et quelque éloignement pour le pouvoir absolu. Il recueillit les hommages de tout ce que l'Italie et l'Angleterre renfermaient d'hommes dignes d'apprécier les talens oratoires qu'il avait déployés dans le cours de sa carrière parlementaire. Il revint en France sous le consulat et mourut en 1805. Il avait accepté de Napoléon la croix de la Légion-d'Honneur.

Ce que je viens de dire doit donner une idée de l'érudition anglaise ou de la bonne foi de Cazalès; mais cela pouvait ne lui rien faire perdre dans l'estime de Barnave *.

---

* Barnave fut l'un des orateurs les plus brillans de l'Assemblée Constituante, et la liberté n'eut pas de défenseur plus enthousiaste. Brissot lui fait un crime de s'être arrêté dans la carrière et d'avoir reculé devant cette révolution qui commençait à tout renverser. Mais Brissot devait bientôt s'arrêter lui-même et être renversé comme Barnave. Peut-être le voyage de Varennes, dont l'auteur de ces *Mémoires* parlera tout-à-l'heure, influèrent-ils sur la conduite de Barnave, mais il est certain qu'aucun motif intéressé ne souilla sa pensée et ne guida son cœur. Retiré à Grenoble, où il venait de se marier et dont il avait été élu maire, Barnave y jouissait de tout le bonheur que pouvait lui procurer la fortune immense de sa femme et la considération dont il était entouré, quand on le traîna devant le tribunal révolutionnaire. L'infortuné jeune homme prévit dès lors le sort qui l'attendait, et son cruel pressentiment ne fut point trompeur : il mourut sur l'échafaud, à l'âge de 32 ans. Barnave a laissé dans les mains de sa sœur des Mémoires dont la publication exciterait sans doute un vif intérêt. Nous croyons qu'on lira avec attendrissement les dernières pages qu'il ait écrites, et qui furent son testament de mort; elles sont adressées à sa sœur :

« Dijon, le 3 novembre 1793.

» J'ai quitté ma mère et Julie; elles arriveront à Paris après-demain, c'est-à-dire, deux ou trois jours avant moi; car je change ici ma manière de voyager, et je fais le reste de la route en poste. Tu recevras certainement de leurs

Barnave, du reste, n'avait commencé à faire cas du talent de ce champion de l'aristocratie qu'après l'avoir méprisé; mais à la suite d'une dis-

---

nouvelles avant que cette lettre te parvienne, et tu sauras où mon affaire en sera beaucoup mieux qu'il ne me serait possible de le prévoir et de le dire. Je continue d'espérer; mais, comme dans ma position il est toujours sage de mettre les choses au pis, je vais t'adresser les réflexions que je ne pourrais leur faire de vive voix sans les trop affliger, et que j'aime mieux, d'ailleurs, vous laisser écrites de ma main. Ma chère amie, je vais peut-être m'éloigner de toi pour toujours; ce moment est cruel, mais ne nous l'exagérons point, et, au lieu de nous abandonner à la tristesse des pensées qu'il fait naître, cherchons à recueillir les consolations qu'il peut encore nous laisser.

» Je suis encore dans la jeunesse, et cependant j'ai déjà connu, j'ai déjà éprouvé tous les biens et tous les maux dont se forme la vie humaine. Doué d'une imagination vive, j'ai cru long-temps aux chimères, mais je m'en suis désabusé; et, au moment où je me vois prêt à quitter la vie, les seuls biens que je regrette sont l'amitié (personne plus que moi ne pouvait se flatter d'en goûter les douceurs) et la culture de l'esprit, culture dont l'habitude a souvent rempli mes journées d'une manière délicieuse. Mais, disons la vérité : il y a peut-être trop d'activité dans mon âme, il y a un ressort trop puissant dans mon caractère pour que ces biens purs et sans mélange eussent pu me suffire. J'ai la philosophie acquise et réfléchie qui détache des faux biens; mais j'ai trop de chaleur dans la pensée pour goûter les véritables, et je sens que cette disposition presque invincible est un obstacle que je trouverais toujours entre le bonheur et moi. Quand la

cussion, dans laquelle Barnave s'était livré à ces emportemens qui lui méritèrent une leçon

---

conscience ne fait aucun reproche, la mort n'est rien : plus j'ai eu le temps de l'envisager, plus je m'en suis convaincu, non-seulement par réflexion, mais par sentiment. Aujourd'hui, elle est mon idée habituelle, et j'existe avec elle aussi calme et aussi serein que si je ne l'apercevais, comme les autres hommes, que dans un vague éloignement. Séparez donc tout-à-fait, mes bonnes amies, de la douleur que vous causerait ma mort (et j'espère encore qu'il ne sera point tel que je le suppose ici), séparez-en, dis-je, tout ce qui se rapporterait au sentiment de mon propre malheur; n'y voyez que le vôtre, car il sera seul réel, et donnez-lui tous les adoucissemens dont une perte, si grande qu'elle puisse être, est toujours susceptible lorsqu'elle n'affecte que soi, et qu'on n'y fait point entrer un sentiment de compassion pour ce que l'on aime. La loi vient de vous rendre ce qui vous appartenait par la nature, en partageant entre nous trois le bien de mon père; vous vivrez dans l'aisance, et votre établissement, que ma vie orageuse et incertaine avait retardé, pourra être plus prompt et plus avantageux : c'est là ma plus chère, ma plus douce idée, et je veux m'y appesantir. Ma pauvre mère avait élevé deux fils dont elle a fait des hommes distingués par l'élévation des idées et du caractère; peut-être, au moment où tu liras ceci, elle les aura perdus tous deux à la fleur de l'âge. Votre malheur, mes bonnes amies, n'est rien à côté du sien; mais j'espère qu'il pourra encore être soulagé, et ce ne peut être que par vous : il lui faut de nouveaux enfans auxquels elle puisse donner les noms, attacher les espérances des premiers; ils croîtront avec l'émulation d'un nom qui ne pourra être qu'honorable, et parmi vous ils recevront une

de Mirabeau, il avait été provoqué en duel par Cazalès, et après s'être réciproquement

---

éducation qui les rendra dignes de s'y associer. Avant tout, n'épousez que des hommes dont la conduite et les sentimens puissent s'allier avec les nôtres : eussent-ils peu de fortune, pourvu qu'ils y supléent par un état et par une capacité de travail, ne vous arrêtez pas à cet obstacle : il faut pouvoir sentir et penser ensemble, et ne former entre vous qu'une famille, comme nous étions; c'est la première base du bonheur. Si vous ne demeurez pas toutes deux près de ma mère, que celle qui s'en séparera s'en éloigne le moins possible. C'est ma mère qui doit élever vos garçons; elle leur communiquera cette âme courageuse et franche qui fait des hommes, et qui avait été plus pour mon frère et pour moi que tout le reste de notre éducation. Pourvu que sa sensibilité soit occupée, elle conservera long-temps sa force, et, en fesant le bien de vos enfans, elle goûtera tout ce qui peut lui rester de bonheur ou au moins de consolation. Je laisserai des amis précieux, cultivez-les avec soin, faites vous-en de nouveaux parmi ceux que mon sort aura intéressés; des amis honorables et distingués sont un des plus grands biens de la vie. Cet homme vertueux * que ma mère verra à Paris, est aussi du petit nombre de ceux que vous devez vous attacher : soyez sûres que bientôt on aimera, on honorera le nom de Barnave, et qu'il n'attirera sur vous que bienveillance et respect. Mes bonnes amies, l'espoir que vous parviendrez à une existence douce, embellira mes derniers momens, il remplira mon cœur; si, au de-là de cette vie, ce sentiment existe encore, si on se rappelle ce qu'on a

---

* Barnave distinguait ici Boissy-d'Anglas.

insultés, ils s'étaient voués une admiration mutuelle.

---

quitté, cette idée sera plus douce pour moi. Que peu à peu mon souvenir devienne tendre sans être douloureux, que mon absence ne produise point la langueur de l'abattement, qu'en touchant votre sensibilité; elle donne une nouvelle activité à votre âme; songez que j'ai fait un voyage éloigné, que si je pouvais vous voir je serais heureux et content, pourvu que vous le soyez. Adélaïde, Julie, j'adopte le premier enfant de chacune de vous; je l'adopte d'après la loi : que tous les deux portent mon nom, que le plus jeune s'appelle Dugua *; qu'ils soient unis par tous les liens, qu'ils nous appartiennent à tous trois, qu'ils rendent à ma mère ses deux enfans dignes d'un meilleur sort. Adieu, ma bonne amie : je ne vous dis rien sur les affaires d'intérêt; vous trouverez aisément des conseils plus instruits que moi. Si ma portion n'est pas promptement séparée et vendue, elle vous restera; car, si contre mon espoir j'éprouvais, dans ce moment de chaleur, une éclatante injustice, le moment d'en obtenir la réparation arrivera bientôt. »

---

* Barnave avait un frère, officier du génie, pour la défense duquel il avait reçu un coup d'épée à l'âge de dix-sept ans. Ce frère, qui s'appelait Dugua, était mort au moment où Barnave écrivait.

CHAPITRE IX.

Le duel du vicomte de Noailles et de Barnave. — M. de Pontécoulant; les châteaux brûlés en Normandie; le dîner réchauffé. — Le duc de Lévis et Stanislas de Girardin; rendez-vous au Renelagh. — Régnier et l'abbé Sieyes. — Le duc d'Aiguillon; son déguisement en femme de la halle. — Sa lettre à Brissot. — Le quatrain du chevalier Meude de Montpas. — Modération de d'Aiguillon. — Souvenirs de Michel Kelly sur le duc d'Aiguillon. — M. de Chauvigny et les élections de Senlis. — Charles Lameth, Lautrec et Castries. — Duel de Lameth et du duc de Castries. — Mirabeau, Charles Lameth, Camille Desmoulins. — Brissot et le duc de Castries.

Barnave n'avait ni l'instruction, ni le caractère, ni la mesure qui conviennent au législateur; il courait après les succès de tribune, et ne songeait point au peuple; il voulait qu'on parlât de lui, et aurait risqué à ce prix sa réputation et sa tête. Il avait apporté une renommée de bravoure; il en était fier et voulait la soutenir. Dans son duel avec Cazalès, il le blessa d'un coup de pistolet.

Un tel scandale devait-il être donné par des membres de l'Assemblée Nationale! S'ils n'avaient pas la force de fouler aux pieds un préjugé barbare, dans un temps où la France entière se fesait gloire de vaincre tous les préjugés nuisibles, au moins auraient-ils dû respecter leur caractère, ne pas oublier qu'ils appartenaient à la nation, et qu'ils n'avaient pas la liberté de la priver d'un seul de ses représentans.

Ce n'était pas la première fois que Barnave donnait un pareil exemple; déjà il avait eu ce qu'on appelle une affaire d'honneur avec Louis Noailles, pour je ne sais quel sujet futile. Noailles, plus généreux que lui à l'égard de Cazalès, après avoir essuyé le feu de ses armes, avait tiré son coup en l'air et l'avait embrassé. Il eût beaucoup mieux valu s'embrasser avant et ne point se battre, comme je le remarquais à propos de Doulcet de Pontécoulant, qui avait eu le malheur de se croire outragé par les discours d'un impertinent, et d'oublier aussi son caractère de député en allant au bois de Boulogne en demander raison. Ce fut encore une de ces déplorables affaires dont on parla dans le temps, et qui devint un sujet de tristesse et de regret pour les amis de la philosophie et de la liberté. Doulcet a prouvé cent fois plus de courage en se rangeant parmi les vrais amis de la république, en combattant avec énergie pour sa défense, qu'en bravant les

coups d'un spadassin qui ne l'avait sans doute insulté que pour l'assassiner *.

---

* M. de Girardin donne dans ses Mémoires tous les détails de ce duel, qui excita vivement la curiosité publique. Il raconte qu'un soir du mois de février 1791, M. de Pontécoulant étant à dîner chez Beauvilliers, avait entendu dire à ses côtés qu'*il avait fait brûler plusieurs châteaux en Normandie.* Ce mensonge, accompagné des expressions les plus injurieuses, engage M. de Pontécoulant à donner son adresse au jeune homme qui le calomniait. Celui-ci répond qu'il sera le lendemain à ses ordres avec des pistolets. Il voulait ajouter quelque chose; M. de Pontécoulant l'engage à ne pas laisser refroidir son dîner et à lui laisser achever le sien; car, lui fait-il observer, *un dîner réchauffé ne valut jamais rien.* M. de Pontécoulant finit par prier M. Girardin de lui servir de second.

M. de Girardin, qui connaissait la faiblesse de la vue de M. de Pontécoulant, et qui devait prévoir quel serait son désavantage dans un pareil combat, accepte à regret et s'efforce vainement d'arranger cette affaire. Arrivé au bois de Boulogne avec le duc de Levis, second témoin de M. de Pontécoulant, ils y trouvèrent leur adversaire, et, comme le bois semblait rempli de gardes nationaux envoyés là par M. de Lafayette, on se rendit au Ranelagh.

« Je ne connais rien d'aussi douloureux, dit M. de Girardin, que la préface d'un combat. Après une demi-heure de pourparlers, on mit les deux combattans à dix pas. Au signal donné, le coup de D*** part sans atteindre Pont...... L'arme de Pont..... rate. Il la jette avec fureur contre un arbre. On recharge les pistolets; les deux coups partent, personne n'est blessé. On s'apprêtait à recharger :

D'Aiguillon, qui servit d'abord la cause du peuple avec un zèle dont je ne veux point flétrir le motif, soit que son attachement à d'Orléans ou sa haine contre Marie-Antoinette ait seul dirigé sa conduite, d'Aiguillon, à l'époque même où les Noailles et les Barnave se soumettaient à un préjugé cruel, donna l'exemple que tous les hommes sages auraient dû suivre.

Accusé publiquement de s'être déguisé en femme de la halle, dans les journées des 5 et 6 octobre, et d'avoir cherché à pénétrer jusque dans l'appartement de la reine pour l'égorger,

---

« Non, dis-je en essayant de sourire, en voilà bien assez. » D'ailleurs, à la manière dont ces messieurs tirent, ils » resteraient toute l'année ici sans se tuer. — Si monsieur » est satisfait, répondit D***, il n'a qu'à le dire. — Moi, » dit Pont.....; à la condition que vous ne répéterez plus » de semblables propos; promettez-le moi, ou bien, » tandis que nous sommes sur le pré, continuons. — Je » vous le promets. » Nous les engageâmes alors à s'embrasser, ce qu'ils firent; et je me dis en moi-même : c'est bien la peine de risquer sa vie pour finir par embrasser un étourdi. Je revins avec M. de Levis et Pont....., et le soir je fus très à la mode dans les salons, où la curiosité attendait de moi les détails de cette affaire. Ce fut un bonheur pour moi de la voir ainsi terminée; car j'avais bien souffert, et je m'étais bien promis de ne plus servir de témoin. Mais est-on le maître de garder un pareil engagement, et peut-on refuser assistance à l'honneur et à l'amitié?

» Le lendemain, je dînais au club 89; parmi les convives

il ne voulut point tuer l'auteur de cette accusation, parce qu'un meurtre n'aurait rien prouvé; mais il demanda que sa conduite et les assertions de l'accusateur fussent jugées, et il s'adressa en même temps au Châtelet et au comité des recherches, comme il me l'écrivit *.

Lettre du duc d'Aiguillon.

« Attaqué, depuis long-temps, par une foule de libelles odieux, j'ai constamment gardé le silence, et ne leur ai répondu que par le mépris.

---

se trouvaient Régnier et l'abbé Sieyes. Au dessert, on vint à parler du combat de Pont.....; j'en racontai toutes les particularités. Régnier m'engagea à mettre ce récit en action : « Je suis sûr, ajouta-t-il, que cet ouvrage, fortifié par de sages réflexions, serait susceptible de faire impression sur l'âme des spectateurs, et aiderait la philosophie à déraciner le préjugé du duel. — Voici, dit l'abbé Sieyes, mon opinion sur le duel. Je le regarde comme un très-grand crime; ainsi personne ne doit s'en rendre coupable. Si quelqu'un m'injurie, de deux choses l'une : ou je méprise ses injures, ou je les lui rends. S'il s'emportait jusqu'à me frapper, là commence l'assassinat: alors je me défends avec toute espèce d'armes; c'est la défense légitime de la personne. Si jamais je fais une loi sur le duel, elle sera fondée sur ces principes. »

* Brissot était membre du comité des recherches de la ville avec Lacretelle, Agier, Garran de Coulon et autres. C'est sans doute en cette qualité que le duc d'Aiguillon lui écrivit.

Alors mes ennemis se sont plûs à inventer contre moi la plus atroce des calomnies; ils m'ont supposé le projet le plus horrible, ils ont voulu me faire croire capable de commettre un crime dont la seule idée me fait frémir. Joignant à cette supposition un raffinement de noirceur, ils ont répandu que j'avais employé le travestissement le plus ridicule pour assurer l'exécution du complot dont ils m'accusent. Tranquillisé par mon innocence, armé de la sécurité que me donne une conduite irréprochable, j'ai résisté long-temps à la volonté de ma mère, à mes parens, à mes amis, qui me pressaient de démentir mes lâches accusateurs; j'ai cru long-temps qu'une calomnie aussi absurde tomberait d'elle-même, et que le mépris était le seul sentiment à opposer à mes ennemis. Mais enhardis par mon silence, cherchant peut-être à perdre en moi, par les trames les plus odieuses, un des plus ardens défenseurs de la constitution que l'Assemblée Nationale et le roi ont donnée à la France, un des amis les plus zélés des droits du peuple, ils ont continué à répandre les plus atroces calomnies. Je crois devoir enfin à mon innocence, au caractère sacré dont la confiance de la nation m'a revêtu, de repousser ces horreurs. C'est la première fois que je réponds à des libelles, et je jure que ce sera la dernière. Je viens d'écrire au comité des recherches de l'Assemblée Nationale, à celui de la ville de Paris, à M. le procureur du

roi au Châtelet. Je les invite à faire les perquisitions les plus exactes sur les faits odieux dont on me suppose coupable, sur ma conduite entière, qui doit me mettre à l'abri de tous soupçons. J'invite toute les personnes qui auraient à déposer contre moi de s'adresser soit au Châtelet, soit au comité des recherches. Sûr de repousser toute accusation par la preuve la plus évidente, la plus complète, je défie qui que ce soit de m'accuser; j'attaque d'avance, comme calomniateur, le premier de mes ennemis qui, laissant l'anonyme, ce masque des lâches et des traîtres, voudrait prouver légalement que je suis coupable d'une seule des horreurs dont on m'accuse.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Le duc d'AIGUILLON. »

Sur quoi pouvaient être fondées les absurdités contre lesquelles d'Aiguillon avait demandé justice? Elles ressemblaient à celles dont Mirabeau et d'Orléans avaient été l'objet. Il était presque inutile de démontrer leur fausseté ou d'y répondre. D'Aiguillon néanmoins eut raison de le faire; cela valait mieux que de se taire ou de se fâcher. Caton, accusé soixante-dix fois, descendit soixante-dix fois dans l'arène pour se justifier. Chatam lisait tous les libelles qu'on publiait contre lui, et ne dédaignait pas de les réfuter. Washington, Dukinson, Franklin, plus vertueux que nous, n'ont point hésité à repousser la calomnie

quand elle pouvait faire impression sur l'esprit de leurs concitoyens. La repousser dans cette occasion est un hommage qu'on rend à l'opinion publique.

La calomnie fonde son succès sur le silence ou la crainte; il faut donc la terrasser toutes les fois qu'elle lève la tête. C'est un serpent qui ne se fatigue pas facilement, il ne faut pas se fatiguer de le fouler aux pieds toutes les fois qu'il se redresse. Un poète qui s'intitulait le chevalier de Meude-Monspas, s'avisa d'un quatrain que d'Aiguillon crut être dirigé contre lui :

Nous sommes transportés aux temps miraculeux :
Tandis que d'Aiguill... en femme se déguise,
Antoinette devient un homme généreux,
Et digne d'honorer le noble sang de Guise.

D'Aiguillon fit sommer le poète, par un commissaire, de déclarer si c'était lui qu'il avait voulu désigner dans ce quatrain. Le mensonge a toujours donné la main à la calomnie; le chevalier répondit qu'il n'avait point entendu parler de M. le duc d'Aiguillon, ayant toujours pensé qu'un descendant de Richelieu ne pouvait être traître à son roi, et que dans son quatrain il avait cru pouvoir jouir de la liberté d'étendre ses vers à volonté, ensorte qu'au mot d'Aiguill... il aurait pu ajouter une demi douzaine de syllabes pour remplir le blanc indiqué par les trois points.

Le chevalier, rimeur qui craignait plus la justice qu'un coup d'épée, crut se soustraire au mépris qu'inspirait son escobarderie, par un persiflage sur la descente du commissaire. Il imprima dans un journal qu'il s'était attendu que M. d'Aiguillon avait un courage assez *mâlc* pour ne pas employer d'interprète, c'est-à-dire en bon français, qu'il s'imaginait d'Aiguillon assez brave pour se couper la gorge avec lui. Mais les honnêtes gens, qui savent qu'un assassinat ne purge point une calomnie ou un délit, que le meilleur moyen de détruire les insectes qui font de mensonges et d'injures métier et marchandise, est de les poursuivre devant les magistrats ou au tribunal du public; ces honnêtes gens surent gré à d'Aiguillon d'avoir rendu hommage à la loi : il faut, ou lui obéir, ou être mauvais citoyen; et c'était surtout aux législateurs qu'il convenait de donner l'exemple de l'obéissance et du respect pour elle *.

---

* Le duc d'Aiguillon, fils du ministre de Louis XV, s'était réuni des premiers au tiers-état, avait voté le second pour l'abolition des priviléges de la noblesse et, après s'être distingué pendant sa carrière législative par le plus ardent patriotisme, il avait remplacé le général Custines dans le commandement d'un corps d'armée. Pour éviter les persécutions dont il fut alors menacé, il donna sa démission et se retira en Angleterre. On a imprimé qu'il y offrit ses services aux émigrés et qu'il les repoussèrent; c'est sans doute une calomnie de plus ajoutée à

Telle ne fut point la conduite de plusieurs autres députés, et entre autres de Charles Lameth, dont le duel amena un événement qu'on eût évité.

Lors des élections pour les États-Généraux, Charles Lameth eut à Senlis une altercation avec un officier, nommé Blot de Chauvigny, auquel il faisait observer qu'il n'avait pas l'âge requis

---

toutes celles dont ce membre de l'Assemblée Constituante a été l'objet. Le célèbre chanteur Michel Kelly, mort à Londres en 1826, et qui a laissé des Mémoires sous le titre de *Reminiscences of Michael Kelly*, avait vécu familièrement avec le duc d'Aiguillon, et voici ce qu'il en raconte :

« Un matin, le duc me fit appeler : « Je vous ai beaucoup d'obligation, me dit-il, pour la bienveillance, et l'hospitalité avec lesquelles vous m'avez traité, ainsi que mes amis; mais, bien que je sois toujours harcelé par le malheur, il m'est impossible d'oublier que je suis le duc d'Aiguillon, et je ne saurais me résoudre à vivre d'emprunts et d'aumônes. J'avoue que je suis réduit à mon dernier schelling; cependant je conserve ma santé et toutes mes facultés. Quand j'étais autrefois grand amateur, j'aimais beaucoup à copier de la musique; c'était alors un amusement pour moi; ce serait à présent, mon bon ami, une précieuse ressource. La grâce que je vous demande, c'est de vouloir bien me faire copier de la musique pour vos théâtres, au prix que vous donneriez à un copiste ordinaire qui vous serait totalement étranger. Je suis maintenant fait aux privations, j'ai peu de besoins; jadis logé dans des palais, je me contente aujourd'hui d'une seule chambre à coucher au second étage, et, si vous

pour l'élection. Lameth avait oublié cette affaire, lorsqu'environ deux ans après cet officier s'avisa de lui en demander raison, pour parler le langage des spadassins ou assassins, ce qui est la même chose. Lameth répondit au provocateur : « Vous avez attendu vingt-deux mois : vous attendrez bien encore la fin de la législature; » et malgré les injures que cette réponse lui attira,

---

m'accordez ce que j'attends de votre amitié, vous me procurerez la satisfaction après laquelle je soupire, de ne devoir ma subsistance qu'au travail de mes mains. » Je fus ému jusqu'aux larmes en voyant l'extrémité où se trouvait réduit un homme né dans la plus haute classe de la société et qui avait joui d'une aussi grande fortune. Je promis de lui procurer toute la musique qu'il pourrait copier; il parut au comble de ses vœux. Le lendemain, je lui donnai de l'ouvrage. Depuis ce moment, il se levait avec le jour et travaillait jusqu'au soir pour remplir sa tâche; ensuite il s'habillait proprement et se rendait au parterre de l'Opéra. Là, il pouvait encore se croire le duc d'Aiguillon, et personne n'eût deviné qu'il avait passé la journée à copier de la musique pour un schelling la feuille. Dans cet état de gêne, il doit paraître étrange que son humeur ne se soit jamais altérée et qu'il ait toujours conservé sa gaîté. Il n'est pas douteux que sur dix Anglais placés dans les mêmes circonstances, neuf au moins ne se fussent ôté la vie. Cependant, la tranquillité passagère que ce malheureux duc goûtait alors ne fut pas de longue durée : un ordre émané de l'*allien office*, aussi cruel qu'il était inattendu, ne lui donna qu'un délai de deux jours pour quitter l'Angleterre; il partit pour Hambourg, où il mourut bientôt après. »

il persista dans sa modération. Dans la séance du 12 novembre 1790, Lantrec l'accoste, lui fait un compliment ironique sur le changement de ses principes, et finit par le féliciter de se débarrasser si commodément de ses querelles. Lameth répond à ce vieux militaire que, s'il a cru devoir mépriser les provocations d'un jeune impertinent, il saura respecter aussi les cheveux blancs d'un radoteur et ne s'irritera pas de ses plaisanteries. A ces mots, Castries, qui s'était fait connaître comme Lameth dans la guerre d'Amérique, Castries, renégat de la cause de la liberté et de ses anciens compagnons d'armes, saisit l'occasion de se couper la gorge avec l'un de ceux près duquel il avait jadis combattu, et crie à Lameth qu'il n'est pas d'un âge et d'un rang à souffrir de retard, et que, député comme lui, il exige à l'instant la satisfaction qu'il a refusée à M. Chauvigny *. Lameth cède. Le combat a lieu.

* Le nom de M. Blot de Chauvigny ou de Chauvigny de Blot, oublié depuis cette époque, a été rappelé sous le ministère de M. de Cazes par l'espèce de conjuration ultra-royaliste dans laquelle figuraient MM. Songis et Chappedelaine. M. de Chauvigny avait alors le grade de maréchal-de-camp et le titre de vicomte. C'était un ancien émigré, qui avait sollicité les faveurs du gouvernement impérial, et avait été envoyé au lycée de Dijon en qualité de proviseur. L'invasion de 1814 le surprit enseignant encore aux jeunes lycéens l'exercice militaire et l'amour de

Castries, comptait tuer son homme d'un coup de pistolet, Lameth préféra l'épée, et, en parant une botte de son adversaire, il reçut une blessure au bras. La blessure n'était pas dangereuse, mais le peuple, qui alors s'était laissé prendre aux dehors de patriotisme affichés par les Lameth, leur portait un vif intérêt; on parlait d'ailleurs depuis quelques jours d'un complot pour assassiner les députés patriotes; plusieurs d'entre eux avait été provoqués au sein de l'assemblée par des députés du côté opposé. On connaissait la violence de ceux-ci, qui se croyaient toujours des chevaliers du vieux temps, et qui semblaient ne pérorer que la dague au poing et la lance en arrêt. On savait les violences des Montlosier, des Foucault, et le mot de Faucigny : *tombons sur ces b......-là* *. Enfin, le bruit qui courait

---

l'empereur. Lors de l'entrée des alliés dans la ville, M. le vicomte de Chauvigny se trouvait à la fois commandant secret de la place de Dijon au nom de Louis XVIII et proviseur du lycée au nom de Napoléon.

* Le comte de Faucigny et le marquis de Foucault se distinguèrent aux États-Généraux par la violence de leur caractère et leur emportement contre les partisans de la révolution. Un jour, ils s'écrièrent ensemble, au milieu d'une discussion orageuse, qu'il ne restait pas d'autre parti à prendre que de tomber à coups de sabre sur ces b......-là; et déjà Foucault s'avançait la canne levée, lorsqu'il fut arrêté par M. de Montlosier, auquel nous avons entendu répéter cette anecdote. L'esprit et la pré-

que le roi allait recevoir une garde de six mille hommes avait d'ailleurs irrité tous les esprits.

Le duel de Lameth était un véritable événement; on le prit pour la confirmation des menaces d'assassinats qui circulaient dans le public; et tandis que le club des jacobins députait vers lui quinze de ses membres *, le peuple se portait à

---

sence d'esprit de M. de Montlosier manquaient à ses deux collègues; mais Foucault avait un instinct pour les intérêts de sa caste qui fesait dire de lui à Mirabeau : « Je redoute plus son gros bon sens que l'esprit et l'éloquence de beaucoup d'autres membres du côté droit. » Le marquis de Foucault fut tué en 1804 par la chûte d'un mur de son jardin.. Il avait émigré pendant la révolution, ainsi que le comte de Faucigny.

* C'était Mirabeau qui avait proposé cette députation et qui s'était offert le premier à en faire partie. Lorsque Charles Lameth refusa plus tard de se rendre au chevet de Mirabeau, près de mourir, on se rappela cette circonstance, dont on chercha à lui faire un crime.. *Note de Brissot.*

Camille Desmoulins explique ainsi la conduite de M. Charles Lameth : « Charles Lameth, en s'excusant d'aller chez Mirabeau, avait dit assez haut pour être entendu de vingt personnes : « Je me ferais un devoir d'aller chez le patriote le plus obscur; mais j'ai accusé M. Mirabeau, ici comme en face, d'être l'ennemi mortel de cette société; sa maladie ne change point mon opinion, et je ne sais point mentir. » Ce refus de Charles Lameth a soulevé contre lui au dernier degré l'indignation publique. Pour moi, j'allai lui en faire mon compliment.

l'hôtel de Castries, le forçait et jetait les meubles par les fenêtres. La garde accourut, mais elle craignit de faire usage de ses armes contre les assaillans. Ils évitèrent toute méfiance, toute attaque contre la garde et continuèrent tranquillement le déménagement commencé. On voulait démolir l'hôtel, on parlait d'y mettre le feu,

---

C'est à présent, lui dis-je, que je vous estime, en raison de l'indignation universelle. Il est impossible que, voyant l'intérêt général qu'excitait la maladie de Mirabeau, vous n'ayez pas senti que c'était perdre votre popularité que de refuser d'aller le voir; je vois que vous méprisez la popularité, que vous avez plus besoin de votre estime que de celle du public, et que vous dédaignez des suffrages captés par l'hypocrisie. Quoique, moi, je sois allé chez Mirabeau, cédant, non au torrent de la multitude, mais à l'attachement que je conserve pour lui, et à mon habitude de me souvenir du bien plutôt que du mal, je sens que la patrie a plus besoin de la fermeté de caractères comme le vôtre que de ma facilité à oublier les plaies que Mirabeau a faites à la liberté. La réponse de Lameth dut ajouter à mon estime. Il me dit qu'il ne méritait ni mes éloges ni les injures du public; qu'il avait refusé d'aller, non chez Mirabeau mourant, mais chez Mirabeau indisposé comme il l'avait été vingt fois. Lorsqu'il avait refusé, on disait le malade si peu en danger, que Barnave, qui fut de la députation, avait rapporté à la Société cette réponse du médecin : « Je réponds de M. de Mirabeau, et dans trois jours il sera hors de péril. » Si j'avais cru la maladie de M. de Mirabeau aussi sérieuse, le souvenir de ses grands services eût fait taire toute autre considération. »

mais on craignit d'incendier les maisons du voisinage, et tout en resta là.

Ces excès, dont on devait trouver l'excuse dans l'exaltation du moment, et que je ne veux pourtant pas excuser, car ils donnaient prétexte d'accuser la populationparisienne, servit de texte aux déclamations de l'abbé Maury, Jérémie parlementaire, qui ne concevait pas que le bruit ait pu courir qu'on voulait assassiner les députés du peuple sans que ce peuple s'en mêlât. Il demanda un décret, la loi martiale; il avait déjà compté tous les sabres et les poignards qui, depuis quelque temps, se multipliaient au microscope de son imagination effrayée. Il était sûr qu'il existait deux cent mille hommes autour de la maison de Castries, et il réclamait le cher drapeau rouge *.

---

* Voici comment Prudhomme raconte le pillage de l'hôtel de Castries :

« On a formé une ligue de spadassins pour attaquer en même temps les plus ardens patriotes de l'Assemblée Nationale et les plus éloquens défenseurs du peuple. MM. Charles Lameth, Menou, Barnave, Rœderer, Rabaud, Bernard, ont été provoqués presqu'à la fois, chacun par un adversaire particulier. Nous avons dit que M. Charles Lameth avait été forcé de se battre en duel avec M. de Castries, et qu'il avait été grièvement blessé.

» Les circonstances de cette affaire ont tellement irrité le peuple, déjà las de tant d'agressions faites aux seuls députés patriotes, qu'il s'est mis sur-le-champ en mouve-

Le député Durand, ayant un peu plus de sang-froid, ne voyait pas la nécessité de faire une nouvelle loi martiale, puisqu'il en existait une ;

---

ment pour exercer sa juste vengeance sur le sieur Castries ; il a couru en force à son hôtel, qu'il projetait de démolir de fond en comble. « Il n'est pas à lui, » a dit un voisin. A ces mots, le peuple a changé de dessein : il est entré dans l'hôtel, a tout brisé, tout cassé : meubles, glaces, lits, argenterie, argent, billets de caisse, tout enfin a été mis en pièces et jeté par les fenêtres. Au milieu du tumulte, un des orateurs du peuple a dit : « Nous sommes honnêtes gens, nous protégeons nos amis; le premier d'entre nous qui volerait un clou sera pendu. » A ce plébiciste énergique, toutes les bouches ont crié : « Bravo! qu'il soit pendu celui qui a de mauvaises intentions. » Quand ce peuple est sorti, il fallait le voir : tous avaient la veste déboutonnée, le col ouvert et les poches renversées. Au reste, la garde nationale est venue et a investi les alentours de l'hôtel; mais le peuple ne lui a pas fait l'injure de la redouter. M. Lafayette est arrivé fort tard sur son cheval blanc; il a salué tout le monde avec beaucoup de grâce, après quoi il a fait mettre la baïonnette au bout du fusil. Un citoyen s'est avancé et lui a dit ces propres mots : « Mon camarade, songez que nous ne sommes pas à Nancy; ne vous opposez pas à la justice du peuple. — Sa vengeance est juste, a dit le général, mais il ne faut pas que le voisinage en souffre. — C'est notre affaire, » a répliqué le citoyen, avec un air de confiance en la cause dont il s'agissait et en ceux qui la défendaient. M. le maire et trois officiers municipaux en écharpe et en carrosse, escortés de cavaliers, sont aussi venus. Il est bon de remarquer que pour cette fois personne n'a applaudi. »

il pensa qu'il serait plus nécessaire de faire une loi contre les duels. Durand avait raison.

Quelques sections vinrent à ce sujet demander à la barre de l'assemblée une loi sévère contre le duel. Un bataillon de la garde nationale réclama la punition immédiate de Castries. C'était pousser trop loin la tendresse pour Lameth, car si Castries eût été puni, Lameth n'aurait pas dû être plus épargné que lui. Au lieu de répondre à l'absurde provocation de son adversaire, il aurait dû se lever et déclarer à la face de l'assemblée, qu'il ne verserait son sang que pour faire respecter la loi et non pour la violer.

Le glaive particulier doit se reposer lorsque celui de la justice est tiré, et il était temps enfin de livrer au mépris les hommes qui voulaient nous ramener à la barbarie et nous faire oublier que, pour jouir de sa liberté, il faut jouir de sa raison. C'était vouloir souiller la révolution que de consacrer la mode de ces combats, qui peuvent protéger un meurtrier heureux ou adroit, mais jamais un honnête homme, un bon citoyen. La plus part des breteurs ne vont-ils pas sur le terrain avec la certitude de tuer leurs adversaires? Quel courage! La plupart d'entre eux sont tellement dépourvus de la véritable valeur, qu'ils s'exercent continuellement à tirer au blanc pour apprendre à ne pas manquer leur homme. Voilà ce que j'ai vu et je pourrais dé-

noncer ici la plupart des chefs de l'aristocratie de cette époque.

Castries, qui traitait d'insolence l'accusation que j'avais portée contre son père d'avoir émigré, de n'avoir pas prêté le serment civique, d'être en correspondance avec les ennemis de la révolution, se montra bientôt digne imitateur du chef de sa famille; il saisit le prétexte de l'irruption d'un peuple offensé, ou égaré, si l'on veut, dans sa maison, pour abandonner la France et aller grossir le nombre des ennemis de sa patrie. Une lettre adressée par lui au président de l'Assemblée Nationale, l'informait de cette démarche, et le prévenait qu'il attendrait un congé en Suisse.

Qu'avait-on de mieux à attendre d'un homme qui, après avoir combattu pour l'indépendance des États-Unis, quitta ce rôle honorable et afficha les sentimens les plus favorables au despotisme, les plus antipathiques à toute idée d'amélioration et de liberté? Tous ces grands seigneurs avaient l'âme pétrie de petitesse, d'égoïsme; ils ne voulaient du bonheur que pour eux, de la liberté que pour eux, de l'égalité que parmi eux. Castries, furieux de ce que j'avais dévoilé la conduite de son père, m'avait déguisé sa colère dans une lettre remplie de ces formules de cour qui doivent être répudiées sous un régime régénéré. Mais son indignation redoubla quand je lui répondis sans lui donner ces vains titres qui ne

font pas aller une lettre plus vîte à son adresse, sans lui assurer en finissant que j'étais son très-humble serviteur, parce qu'un homme libre ne doit être le serviteur de personne. Castries ne pardonnait pas le décret qui avait supprimé les qualifications féodales, et ses laquais auraient été fort mal venus s'ils ne l'eussent pas appelé monsieur le duc. Au reste, il avait cela de commun avec quelques-uns de ceux mêmes qui avaient provoqué l'abolition des titres *. Mirabeau, plébéien à l'assemblée, n'était-il pas chez lui M. le comte, et n'avait-il pas des gens à livrée.

---

* M. de Castries fait aujourd'hui partie de la Chambre des Pairs. Il s'était retiré à Lauzanne, d'où il rejoignit l'armée des émigrés. En 1792, il publia une lettre sur les affaires du moment, dans laquelle il prévoyait avec beaucoup de justesse les événemens qui arrivèrent comme il les avait annoncés : « Marat et ses adhérens, disait-il, jouent précisément le même rôle envers Brissot et consors que ces derniers à l'égard des Feuillans. Je m'attends à voir ces gens-là aux prises pendant l'hiver, et Dumourier éprouvera le même sort que Lafayette. »

CHAPITRE X.

Le député Crassous et Arthur Dillon. — M. Charles de Lameth, Mme Picot, la franchise de Bayonne. — La statue de Barnave. — Les quatre cent mille piastres des colons. — Brak. — Barnave pendant le voyage de Varennes. — Anecdotes de ce voyage racontées par Pétion. — Les journaux et les quolibets. — Scène entre Louis XVI et Pétion après la journée du 20 juin. — Portrait de Pétion. — Sur la fuite du roi. — Grande séance aux Jacobins. — Danton et M. de Lafayette. — Alexandre de Lameth. — Barnave. — La dénonciation de Gouy contre Louis XVI. — L'inviolabilité royale. — Goupil de Préfeln. — Le chirurgien Mongins, le maître de poste Drouet, Buzot et Robespierre. — La grande conspiration de Barnave. — Insurrection contre les républicains.

Castries était un aristocrate déclaré. Après avoir abjuré les principes qui l'avaient fait combattre pour la cause de l'Amérique, il n'avait pas affecté de s'en parer à l'Assemblée Nationale; c'est une franchise dont il faut lui savoir gré : car, des ennemis de notre révolution, les pires de tous furent ceux qui, sous le masque du patriotisme, ont voulu la tuer. Telle fut la conduite des Lameth, de Dillon, de d'Aiguillon, qui montrèrent

dans l'affaire des colonies qu'ils préféraient leurs intérêts particuliers à ceux de l'humanité et de la patrie, et donnèrent à soupçonner que l'abandon de leurs priviléges, en France, n'était pour beaucoup d'entre eux qu'un sacrifice imposé par la force des choses, auxquelles ils n'auraient pu résister.

Crassous * a vu Arthur Dillon et Moreau de Saint-Méry également convaincus des droits des gens de couleur et de la justice de leur cause. Il m'a dit avoir lu, à la Martinique, une lettre qui y avait été envoyée, imprimée et signée du nom de Dillon, et dans laquelle il établissait la nécessité de rendre les gens de couleur citoyens actifs, de détruire l'ancienne milice, et le despotisme des chefs. Pourquoi Dillon a-t-il changé de langage ? Pourquoi Blanchetierre, député extraordinaire, qui apporta en France l'esprit de l'Assemblée Coloniale, lui en inspira-t-il un si différent ? Dillon ne craignit pas de se montrer au club Massiac, où son nom était détesté, et là, il fit abjuration de la popularité que lui avait acquise *ses ennemis*. Ainsi, de petits intérêts, des suggestions étrangères changent les sentimens de ceux qui ne savent pas tout sacrifier aux principes. Les Lameth ne reconnais-

* Crassous était député de la Martinique à la Convention. Il n'y siégea qu'après le procès du roi : il exerce aujourd'hui la profession d'avocat en Belgique.

saient-ils pas au fond de leurs cœurs, que, noirs, mulâtres et blancs, tous étaient hommes comme eux, et avaient droit, par conséquent, à tous les bienfaits de la société au milieu de laquelle ils vivaient. Tels étaient, du moins, leurs discours parmi les amis des noirs, où ils venaient chercher la popularité, et qu'ils ont reniés, depuis, comme ils ont renié les Jacobins.

Les Lameth, en égarant Barnave sur la question des colonies, ont été la cause première de toutes ses autres erreurs, ou plutôt en le gagnant pour ce sujet, ils lui ont appris à se laisser gagner pour beaucoup d'autres. On traitait de la franchise de Bayonne, si contraire à tout esprit d'uniformité et d'intérêt public. Barnave, sous prétexte de rappeler un grand principe (qu'enfin le corps constituant devait s'occuper de terminer la constitution sans se perpétuer dans l'usage de faire des lois particulières), demanda que le projet de franchise fût renvoyé à la prochaine législature. Il avait raison dans la forme; mais au fond, son discours n'était qu'une affaire de complaisance. Charles Lameth avait épousé Mlle Picot, fille d'un négociant de Bayonne, dont la fortune était intéressée à la conservation de la franchise, franchise tout-à-fait favorable aux vues des commerçans capables de spéculer aux dépens de l'état.

A cette époque, Barnave était partout désigné dans l'opinion comme un des principaux moteurs

de l'insurrection du 14 juillet 1789, comme un des principaux âgens de l'affaire des 5 et 6 octobre suivans, et on parlait de lui élever une statue dans le Dauphiné. Il avait non-seulement excité les premiers mouvemens révolutionnaires, mais il avait excusé jusqu'à leurs excès; et lui qui a dénoncé la liberté comme un superflu, avait commencé par dire qu'il n'était pas de sang trop pur à regretter pour elle. Quoi qu'il en soit, Barnave a eu bien plus de part aux troubles qui ont agité nos colonies qu'à ceux qui ont agité la France; mais son activité dans les comités n'a pas toujours été désintéressée.

Brack * m'a attesté avoir connu un arrangement relatif aux colonies, par lequel quatre cent mille piastres avaient été comptées à Barnave sur des lettres de change de Bordeaux; elles avaient été données en compte de pareille somme livrée en piastres, et apportées de Saint-Domingue. Brack connaissait un colon qui avait contribué pour cette gratification volontaire. Il avait mis les témoignages de ce marché dans mes mains; mais je n'ai point voulu en faire usage; je ne croyais point, malgré la vraisemblance, à une pareille vénalité; en combattant les principes et les opinions de Barnave, je ne voulais

* Brak, membre de la Société des Noirs, censeur royal et directeur-général des traites.

point le déshonorer par une révélation qui pouvait être une calomnie; j'ai la calomnie trop en horreur pour la risquer imprudemment. Aujourd'hui, que son traité avec la cour est révélé, ne peut-on pas croire à son traité avec les planteurs? Mais supposons que l'or des colonies n'a eu aucune influence sur le cœur de Barnave, et qu'il s'est laissé égarer seulement par les perfides insinuations des Lameth. Qui l'a égaré dans la route du patriotisme? encore les Lameth. Mirabeau mort, ils voulurent le remplacer; Barnave à la tribune, les Lameth dans ses rapports avec la Cour. Leur conduite, qui commençait déjà à donner des soupçons aux patriotes, fut entièrement dévoilée à l'époque du voyage de Varennes.

Pétion, à son retour, m'avait communiqué les craintes que lui avait inspiré la manière d'agir de Barnave, et ces craintes ne furent que trop tôt justifiées! Quelle différence, en effet, dans la conduite de Barnave et celle de Pétion, de qui je tiens ces détails! En présence d'un despote et de deux femmes affectant encore ces airs de majesté dont elles éblouissaient leurs esclaves, Pétion conserva la simplicité d'un homme qui connaît ses droits, la fierté d'un représentant du peuple qui ne veut point déroger à son mandat. Méprisant ces formes adulatrices auxquelles les courtisans ont accoutumé les objets de leur idolâtrie, il se conduisit avec la famille de Louis XVI comme il l'eût fait dans sa maison, avec franchise

et dignité; et, sans doute, les sentimens que lui inspiraient la conduite du roi fugitif durent percer au fond de ses discours, comme dans ses manières et dans son maintien. Cet homme, qu'un caractère sacré couvrait encore de son égide, ne venait-il pas de l'avilir, ne venait-il pas de démentir tous ses actes et tous ses sermens? La constitution jurée sur l'autel de la patrie était un jeu de comédien; les décrets sanctionnés, les actes d'un faussaire; il s'était moqué à-la-fois, et du peuple qu'il fuyait, et de ses représentans qu'il insultait, et de ses ministres même qu'il avait trompés. Et c'était l'homme pour lequel Barnave se prenait tout-à-coup de passion et de dévouement, après l'avoir, devant moi et devant mille autres, traité avec tant de mépris et de dédain!

Les discours de Pétion ne devaient pas plus convenir à Louis XVI que ses manières. Il aurait fallu, au gré de l'ex-roi, rendre à l'instant à la monarchie une dignité qu'elle avait perdue, au gouvernement les moyens de comprimer les factieux, qu'il semblait désigner, et affermir la constitution qu'il avait trahie. L'inflexible député sut apprécier les plaintes de Louis XVI à leur juste valeur; il parla des droits du prince et de ceux du peuple trop long-temps méconnus; et après avoir peint le ridicule acharnement de la cour et de la noblesse à soutenir des priviléges pour jamais détruits, il ajouta que la force des

choses entraînerait nécessairement le peuple, entièrement éclairé au gouvernement républicain. A ce mot, qui fit rêver Louis XVI mais ne lui donna pas assez à réfléchir, Marie-Antoinette arracha des mains de Pétion le jeune dauphin, que, par un mouvement d'intérêt et d'affection, il avait pris sur ses genoux.

Louis XVI et Marie-Antoinette vouèrent dès-lors à Pétion une aversion qu'il n'ont point démentie. La conduite de Pétion à leur égard ne se démentit pas non plus. Il sourit de dédain en voyant les mauvais quolibets dirigés contre lui et les anecdotes défigurées par quelques journaux à propos du voyage de Varennes. La Cour, qui payait ces journalistes, avait droit d'attendre qu'on racontât les choses de manière à intéresser en sa faveur. C'est ce qu'elle fit plus d'une fois, et notamment dans la fameuse entrevue du roi et de Pétion, après le 20 juin 1792. Dans le récit qu'en firent les gazettes, auxquelles on l'avait dicté, on n'aurait pu trouver un mot de vérité. Il faut espérer que l'histoire ne puisera pas ses matériaux dans ces feuilles salariées.

Pétion s'était rendu chez le roi, à huit heures, accompagné de Sergent, officier municipal. Louis et sa famille l'attendaient avec une soixantaine de personnes, dont la moitié était vêtue de noir, et l'autre portait des épaulettes. A son arrivée, Louis XVI lui dit d'un ton fort sec : M. le maire, le calme est-il rétabli dans Paris? —

Sire, le peuple a fait ses représentations, et tout est parfaitement calme. — Avouez, Monsieur, que la journée d'hier a été un grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait tout ce qu'elle aurait dû faire pour le réprimer? — Sire, la municipalité a fait ce qu'elle a pu, et tout ce qu'elle a dû. — Ça n'est pas vrai. — Sire, la municipalité ne manquera pas de rendre compte de sa conduite à l'opinion publique. — Dites à la nation entière, car c'est elle qui la jugera. — Sire, la municipalité de Paris ne craint pas d'exposer sa conduite au grand jour; elle sait qu'elle en doit compte à l'opinion publique, elle fera son devoir. — Et comment Paris est-il à présent! — Tout est tranquille. — Ça n'est pas vrai. — Sire, le magistrat du peuple... » Louis, qui craignait d'entendre plus longtemps ce langage d'homme libre, auquel il ne pouvait s'habituer, interrompt Pétion en lui intimant l'ordre de se taire. Pétion, prenant cette attitude noble et fière qu'on lui connait, et donnant à sa voix cette plénitude qui convenait à la circonstance : « Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quand il fait son devoir et qu'il dit la vérité. — Au reste, reprend Louis, avec l'émotion que la fermeté de Pétion lui avait causée; au reste, Monsieur, je vous préviens que le calme de Paris est sur votre responsabilité : retirez-vous. — La municipalité connait ses devoirs; elle saura les remplir sans qu'il soit nécessaire de les lui rappeler, »

répondit Pétion avec cette lenteur de parole imposante qui dénote le courage de l'âme.

Dans cette scène, qui se passait au milieu des courtisans, dont les regards sinistres auraient pu intimider tout autre que Pétion, il est aisé de voir de quelle côté la décence et la dignité s'étaient trouvées; mais ce n'est point ainsi que la cour fit raconter cette entrevue : tout y était inventé. Les détails que je consigne ici m'ont été répétés par Sergent, devant Pétion lui-même, et Sergent, l'ennemi et le persécuteur de celui qu'il s'honorait alors d'avoir pour protecteur et pour ami, atteste encore aujourd'hui la vérité de ce récit.

La fermeté de Pétion est sans rudesse, et rien n'est plus doux et plus sensible que le fond de son cœur; mais son patriotisme, qui sut braver l'impertinence du despotisme, après avoir repoussé, quelque temps auparavant, ses séductions et ses offres intéressées, n'était pas capable de céder à des bienséances de cour et à des cajoleries de princesses; il le montra, avant et après le 20 juin, comme il l'avait montré dans le voyage de Varennes *.

---

* « Pétion, dit un écrivain, était un homme de bonne mine, d'une haute stature, portant de beaux cheveux blancs, qui relevaient une physionomie calme et ouverte, dont il parut souvent épris, et que ses amis se plaisaient à faire remarquer. » Voici le portrait que Mme Rolland a

Il eût été heureux pour la gloire de Barnave que pendant ce voyage il eût imité son exemple; mais il oublia trop vite le caractère d'un député de la nation, pour jouer le rôle de courtisan. Il écoutait avec une complaisance digne du temps de *l'OEil-de-Bœuf* les plaintes et les reproches qu'on adressait amèrement à l'Assemblée Nationale, et s'appitoyait sur les malheurs de la France, c'est-à-dire des aristocrates et des prêtres. Les patriotes qui entouraient la voiture ayant

fait de ce Girondin, son ami comme celui de Brissot, et victime, comme elle et comme lui, des fureurs révolutionnaires : « Véritable homme de bien et homme bon, il est incapable de faire la moindre chose qui blesse la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à personne; il peut négliger beaucoup de choses pour lui, et ne saurait exprimer un refus de désobliger qui que ce soit au monde. La sérénité d'une bonne conscience, la douceur d'un caractère facile, la franchise et la gaîté distinguent sa physionomie. Il fut maire prudent, représentant fidèle; mais il est trop confiant, trop paisible pour prévoir les orages et les conjurer. Un jugement sain, des intentions pures, ce qu'on appelle la justesse de l'esprit, caractérisent ses opinions et ses écrits, marqués au coin du bon sens plus qu'à ceux du talent. Il est froid orateur, et lâche dans son style comme écrivain. Administrateur équitable et bon citoyen, il était fait pour pratiquer les vertus dans une république, et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu, qui le regarda durant quelque temps comme son idole et se réjouit de sa proscription comme de celle d'un ennemi. »

repoussé durement un curé qui cherchait, on ne sait pourquoi, à s'en approcher, Pétion les rappela à la loi, qui protégeait également tous les citoyens; mais Barnave leur cria qu'ils étaient des assassins, et dès lors il conquit toutes les bonnes grâces des majestés fugitives, et particulièrement celle des femmes, qui dirigèrent sur lui toutes leurs séductions. Marie-Antoinette, qui avait du tact, s'aperçut facilement que la conquête de Barnave était faite d'avance; elle ne ménagea pas ses petites manœuvres pour achever une conversion en si beau chemin. Pétion devint un témoin incommode, et dont on se cachait; il put à l'instant prévoir les résultats de ce manége. Avant d'arriver à Paris, Barnave n'était déja plus qu'un vil agent de la cour, enfin le digne émule des Lameth et des Duport *.

---

* Mme Campan, dans ses *Mémoires*, tome 2, page 331, raconte ainsi le voyage de Varennes. Son récit ne diffère presque de celui de Brissot que par la manière d'envisager les choses. Mme Campan écrivait d'après ce que lui avait raconté la reine, Brissot d'après ce qu'il tenait de Pétion :

« Les trois commissaires envoyés par l'Assemblée à la rencontre du roi, MM. de Latour-Maubourg, Barnave et Pétion, les joignirent aux environs d'Épernay; les deux derniers montèrent dans la voiture du roi. Déjà la bande de furieux qui environnait les illustres victimes avait massacré sous leurs yeux M. de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, habitant une terre dans les environs de Varennes. Il était accouru pour donner à son souverain une

Mais Barnave avait-il attendu cette rencontre pour renier les amis déterminés de la liberté?

---

simple preuve de son respect; une mort cruelle avait été le prix de cet empressement naturel à tous les bons Français. A quelque distance d'Épernay, un curé de village ose de même s'approcher du cortége, avec le seul désir d'apercevoir les traits de cet infortuné monarque; il est à l'instant précipité, et allait périr sous les yeux de la famille royale: Barnave s'élance à la portière, révolté par ces atroces assassinats; il s'écrie: « Sommes-nous environnés de tigres? Laissez en paix ce respectable vieillard; montrez dans ce moment imposant le calme d'une grande nation digne de conquérir sa liberté. » Le vieux prêtre est sauvé. Madame Élisabeth, surprise et charmée de l'élan généreux de Barnave, le voyant prêt à se précipiter par la portière, saisit la basque de son habit pour le garantir de ce danger. Le courage et l'humanité unissent en ce moment les vœux de la pieuse fille des Bourbons et du plébéïen indépendant qui depuis deux ans portait atteinte aux antiques droits de la monarchie. Ce nom que l'on n'avait jamais prononcé qu'avec horreur et dédain est celui d'un homme sensible, et de ce moment Barnave a acquis des droits sur les cœurs des infortunées princesses; on ose même établir une conversation suivie sur la crise dans laquelle se trouve la France et la famille royale. Le roi, dans le commencement, malgré son extrême timidité, hasarde quelques réflexions; mais, ayant demandé où le peuple français en voulait venir, Pétion eut la barbare franchise de lui répondre: « A une république, lorsqu'il aura le bonheur d'être assez mûr pour cela. » De ce moment, le roi s'imposa, jusqu'à son arrivée à Paris, un silence qu'il ne rompit pas une seule fois, même par des monosyllabes. »

Quoiqu'il n'eût pas encore ostensiblement passé à l'ennemi, ne pouvait-on pas déjà le regarder comme un déserteur de la cause populaire; et enfin semblait-il étranger à la fuite de Varennes?

On en pouvait demander autant de Lafayette, qui s'était alors réconcilié avec ceux dont les principes et les sentimens avaient été long-temps en opposition avec les siens. A la nouvelle de la fuite de Louis XVI, Rewbell voulut qu'on mandât Lafayette à la barre de l'Assemblée, et qu'il fût tenu de déclarer comment le roi avait pu s'échapper. Barnave s'empressa de prendre la parole, et s'écria que dans de telles circonstances on devait redoubler de confiance à l'égard d'un aussi bon citoyen que Lafayette. Il fallait, disait-il, un centre d'unité, un centre d'action, et c'était Lafayette; il fallait craindre les insinuations perfides et l'effervescence populaire, qui se tourneraient aveuglément contre Lafayette, et l'empêcheraient d'opérer le bien. Il fallait un bras qui exécutât puissamment ce que l'Assemblée décréterait, et Barnave ne voyait pour le salut de l'état que le bras puissant de Lafayette.

Les Lameth ne restèrent pas en arrière, et oublièrent aussi l'animosité qui s'était manifestée entre eux et Lafayette, lorsque l'un d'eux espérait ravir à ce général le commandement de la garde nationale. Il ne faut que se rappeler ici la fameuse séance des Jacobins, du 21 juin, témoin de tant de déceptions, de pasquinades et de pa-

linodies, pour juger de leurs mutuelles perfidies. Danton, voyant paraître Lafayette, lui avait demandé quel hasard le rappelait dans ce club, qu'il semblait dès long-temps avoir déserté, et ce que lui, signataire d'un système des deux chambres qui eût changé la forme du gouvernement, venait faire parmi les jacobins, dans un moment où le premier fonctionnaire public fuyait pour changer aussi, disait-il, la face de l'empire. Il avait rappelé à Lafayette que, dans les conférences qu'ils avaient eues ensemble, lorsque les amis de la constitution se flattaient d'éteindre toutes les semences de discordes, il lui avait paru désirer un changement à peu près semblable à celui proposé par Sieyes; qu'il avait même parlé de se rapprocher du projet trop exécré de Mounier. N'était-ce pas là un singulier rapport entre les motifs qui fesaient alors parler Lafayette et ceux qui fesaient maintenant agir le roi, et qui servaient de prétexte à sa fuite?

Danton demandait encore à Lafayette comment il se fesait que les motifs qui avaient engagé le roi à déserter fussent les mêmes qui l'avaient lui-même engagé à proposer l'établissement de réunions politiques capables de détruire *ces sociétés de prétendus amis de la constitution, composés presque entièrement d'hommes sans aveu et soudoyés pour perpétuer l'anarchie*. Et, reprochant au commandant-général ses persécutions contre certains journalistes; et le serment individuel

qu'on l'accusait d'avoir reçu d'une portion égarée de la garde nationale; et sa conduite envers les citoyens du faubourg Saint-Antoine, qui voulaient détruire le donjon de Vincennes, dernier repaire de la tyrannie; et la protection qu'il avait accordée aux assassins armés de poignards qui voulaient favoriser la fuite du roi à Saint-Cloud; et les dispositions que lui-même avait prises, dans ce jour mémorable, pour favoriser cette fuite; et la destitution arbitraire des quatorze grenadiers de l'Oratoire qui s'y étaient opposés; et le hasard qui ramenait, le jour du départ pour Varennes, cette même compagnie de l'Oratoire qui s'y était trouvée lors du projet de départ pour Saint-Cloud, il demandait enfin s'il ne fallait pas regarder Lafayette comme un traître ou comme un homme stupide, lui qui avait répondu de la personne du roi sur sa tête et l'avait laissé partir, lui qui croyait avoir acquitté sa dette et détruit tous soupçons de connivence et de complots en reparaissant avec ses ennemis d'hier, ses amis aujourd'hui, au milieu du club des jacobins?

Que répondit Lafayette? rien *. Il laissa monter

---

* Le général Lafayette répondit à Danton qu'il s'était réuni aux amis de la constitution, parce que c'était parmi eux que tous les bons citoyens devaient se trouver dans une circonstance où la liberté était menacée et où il fallait combattre pour elle. « On sait, ajouta-t-il, que j'ai dit le

Alexandre Lameth à la tribune. « Je remercie, dit celui-ci, M. Danton, dont je n'ai jamais parlé qu'avec estime, d'avoir provoqué une explication nette et franche de la part des membres de l'Assemblée Nationale, qui se retrouvent aujourd'hui dans cette réunion. On est étonné de m'y voir avec M. Lafayette; on devrait plutôt s'étonner de ne m'y pas voir avec lui. J'ai toujours regardé M. Lafayette comme l'un des plus fermes soutiens de la constitution; et quoique j'aie souvent blâmé

---

premier que lorsqu'un peuple veut être libre, il le devient; mais, je le proclame, jamais la liberté de la nation ne m'a paru plus assurée qu'en voyant la conduite de la population parisienne dans cette journée. » Le général laissa défendre par Sieyes le projet relatif au système des deux chambres. Sieyes le présenta comme une œuvre de cabinet, qui ne devait pas voir le jour, dont quelques exemplaires seulement avaient été distribués à ses amis et n'avaient point été répandus dans les départemens, et il offrit de repousser quand il le faudrait toute espèce de coïncidence entre son système et la déclaration du roi fugitif. Malgré les interpellations de Danton, les dénonciations de Robespierre et les efforts des patriotes, qui dès lors voulaient profiter de l'absence du roi pour fonder la république, le général Lafayette fut écouté et reconduit au milieu des applaudissemens. Mais la rupture de ses amis et des jacobins n'en fut que plus éclatante, et cette fameuse séance du 21 juin, dont le procès-verbal se criait à tous les coins de rue comme les feuilles de Marat et du Père Duchesne, ne précéda que de quelques instans la scission des amis de la constitution et la fondation du club des feuillans.

sa conduite et parlé de lui avec âcreté, j'ai dit à M. Danton lui-même que si jamais la constitution était en danger, M. Lafayette mourrait pour elle les armes à la main. » Puis Lameth conjura d'abjurer comme lui toute haine, de faire cesser toute division, et de déjouer ainsi toutes les manœuvres des ennemis de la liberté. Et alors Lafayette assura qu'il regardait les jacobins comme les meilleurs amis de la liberté. Et Barnave prononça anathême contre tous ceux qui ne se réuniraient pas aux jacobins, contre tous ceux qui ne sauraient pas sacrifier leur haine et leurs opinions particulières à l'intérêt public, contre tous ceux qui s'éloigneraient de la route tracée par la constitution. Et Chapelier, Dandré, Duport, Beaumetz, Desmeuniers, Bailly, etc., firent chorus avec lui et dévouèrent à l'infamie tous les ennemis de la liberté; et ils votèrent avec acclamation une adresse proposée par Barnave et destinée aux sociétés affiliées; et ils s'écrièrent que rien n'était plus pur, plus dévoué, plus patriote que les jacobins.

Et puis, à l'Assemblée Nationale c'étaient mêmes protestations d'union et de patriotisme : là aussi chacun s'embrassait; on renouvelait la comédie du Jeu de Paume.

Marthe Gouy et les autres députés colons profitaient de l'occasion pour reprendre les places d'où ils s'étaient volontairement exclus. Leur patriotisme, disaient-ils, les ramenaient dans cette crise, au milieu de leurs collègues. Marthe Gouy,

royaliste au fond du cœur et patriote seulement par calcul, joignait la délation à l'hypocrisie, et rendait compte de quelques circonstances qui lui semblaient prouver que le roi avait pris la route de Senlis, et que c'était de ce côté qu'il fallait diriger les poursuites pour l'arrêter.

D'autres, pour sauver l'apparence du parjure et l'honneur de Louis XVI, et peut-être la responsabilité de Lafayette, voulaient qu'il eût été enlevé. Vains efforts! Louis XVI était perdu sans retour; aucune confiance ne pouvait plus reposer sur lui; il ne pouvait plus être que le jouet des ambitieux et des intrigans. Que voulaient donc persuader en sa faveur ces mêmes sicophantes qui naguère affectaient pour sa personne un si profond mépris? Qu'il n'avait pas trahi son serment, ou que, s'il était parjure, il était inviolable?

Goupil, l'un des *réconciliés*, fut le premier qui à l'assemblée défendit cette ridicule chimère de l'inviolabilité *. J'ai lu et relu son discours, où

---

* Goupil de Préfeln ne se distingua à l'Assemblée Constituante que par la variation de ses opinions et la manière quelquefois ridicule dont il les exprimait. Il demandait à la fois l'inviolabilité de Louis XVI et la suppression des gardes du corps. Il défendait les intérêts du peuple, puis s'échauffait pour les droits de la monarchie en même temps qu'il refusait au roi jusqu'à la faculté de porter le cordon bleu. Goupil sortit de la retraite où il s'était confiné pendant la révolution, et parut en 1795 au Conseil

j'étais personnellement si maltraité, ce qui devait déjà me révéler le fond de la pensée de son parti; mais cette diatribe ne m'inspira que de la pitié, soit pour les argumens *in baroco* qu'il renfermait, soit pour les grossièretés dont il s'était souillé. Je fus tenté de répondre à ses invectives; mais *turpe senex miles*. Quelle gloire à battre un pédant du quinzième siècle, qui ne se doutait ni de la philosophie, ni de la politique du dix-huitième siècle, et dont la logique était aussi barbare que le langage?

Je n'avais pas donné lieu à ces provocations de la part de Goupil : je l'avais réfuté avec de la modération et des égards à la tribune des Jacobins, et il n'eût pas dû choisir, pour me dire des injures, la tribune de l'Assemblée Nationale, où je ne pouvais me défendre. Si de nous deux il y avait quelqu'un de lâche, à coup sûr ce n'était pas celui qui attaquait en face et avec modération. Les injures de Goupil étaient d'un homme dans la rage ou dans le délire, et dignes d'un *conseiller Maupeou*. Tout bon patriote de l'assemblée blâma ses fureurs *.

---

des Anciens. Après le 18 fructidor, il entra au Corps-Législatif, fut nommé membre de la cour de cassation et mourut en 1801. Son fils, qui fut aussi membre du Conseil des Anciens, est devenu procureur-général de la cour royale de Caen.

* Au travers de son galimatias, qui l'emportait encore

Mais quel était le but qui avait produit l'éclatante réunion opérée par la fuite de Louis XVI? Où en voulait venir la faction Duport, amenant aux Jacobins les députés qu'elle avait le plus déchirés? Toute division semblait avoir disparu, et malheur à celui qui n'eût vu dans cette comédie que de funestes présages. Et pourtant il ne fallait que quelques heures pour justifier le petit nombre d'hommes auxquels les réputations n'en imposaient point, et qui, dévoués depuis long-temps à la cause de la liberté, avaient ap-

---

sur celui de Duport, on découvrait qu'il voulait faire du roi un co-partageant de la souveraineté de la nation, aussi inviolable qu'elle, et que ç'eût été renverser cette souveraineté empruntée que de ne pas déclarer le roi inviolable.

Mais ce partage de souveraineté n'était qu'une chimère : la souveraineté nationale est indivisible; tous les pouvoirs sont délégués. Il est vrai que faire juger le roi par le Corps-Législatif, ç'eût été violer les principes. Aussi Robespierre et Buzot demandèrent-ils que ce grand procès fût renvoyé pardevant la nation. Alors on ne mettait pas un pouvoir dans la dépendance de l'autre. Comment Robespierre a-t-il oublié les motifs qui l'inspiraient alors? comment a-t-il dévoué aux poignards de son peuple les députés qui ont voulu en appeler au peuple français du jugement de Louis XVI? Comment Buzot, qui soutenait alors la même opinion, de concert avec Robespierre, est-il proscrit aujourd'hui par Robespierre pour avoir été jadis d'accord avec lui et être resté d'accord avec lui-même? *Note de Brissot.*

pris à en connaître les faux amis. Non, les hypocrites ne comptaient point que Louis XVI fût ramené; le chirurgien Mongins et le maître de poste de Sainte-Menehould n'étaient pas dans leur confidence *, et les aristocrates qui se pressaient de nous dire qu'un plan de conciliation allait terminer tous les débats, ainsi que le travail artificieusement prolongé de la constitution, dévoilaient déjà les articles du traité secret qui allait se conclure avec eux. On n'eut pas plutôt appris l'arrestation de Louis XVI, que toute la cohorte de ces réconciliés ne parut plus aux Jacobins, rougit de ses déclarations patriotiques, et dénonça la société entière comme une assemblée de factieux.

Cependant on chassait le peuple des environs des Tuileries, on ne laissait entrer dans les tribunes que les amis dévoués, qu'on reconnaissait à leurs cartes marquées du timbre de la bande; le commandant-général, au lieu de les punir,

* Un chirurgien, nommé Mongins, fut celui qui reconnut le premier Louis XVI, et qui, avec deux ou trois autres gardes nationales, forcèrent la voiture à s'arrêter, malgré les dragons et les hussards qui l'accompagnaient. Robespierre fit alors, à l'Assemblée Nationale, la proposition de décerner une couronne civique à ce chirurgien; mais tout l'honneur en est resté au sans-culotte Drouet, et Drouet s'est voué maintenant au service de celui qui voulait lui enlever la moitié de ses titres à la gloire. *Note de Brissot.*

semblait protéger les militaires qui dispersaient violemment les groupes où l'on osait parler de l'infamie des comités. Qui m'eût fait soupçonner que Lafayette prenait part à ces manœuvres, lui qui, quinze jours auparavant, me disait qu'il désapprouvait le projet des comités, et convenait avec moi de leur infâmie?

Ceux qui dirigeaient ces comités étaient habiles en intrigues; ils en donnèrent mille preuves. Ils multipliaient les libelles, ils fesaient courir *une grande conspiration de Barnave*, qui n'était qu'une plate apologie de Barnave; ils fesaient circuler une feuille du soir sous le nom de celle qui avait le plus de vogue, feuille consacrée à leur panégyrique, pour tromper le peuple; ils fesaient crier dans les journaux que le roi était déchu de la couronne, quoiqu'il n'y en eût pas un mot dans le décret; ils répandirent une pétition sous le nom de quarante mille personnes qui étaient entièrement de leur fabrique; ils firent investir le Champ-de-Mars d'une forêt de baïonnettes, pour empêcher le peuple de s'y assembler et de faire une pétition; sous prétexte de troubles imaginaires, ils multiplièrent les *générales*, les détachemens, les patrouilles!!! Tout cela, disait-on, était destiné contre les républicains! Et ces manœuvres étaient exécutées sous les ordres d'un homme qui m'avait dit cent fois être républicain, qui se disait ami du républicain Condorcet, qui m'avait dit détester cor-

dialement les vils individus avec lesquels il était alors coalisé, qui m'avait dit rejeter l'opinion même pour laquelle il avait voté la veille. Comme je le déclarai alors publiquement, il ne pouvait plus rien y avoir de commun entre lui et moi. Je ne l'avais cultivé que par la foi que j'eus toujours dans son amour pour la liberté et les principes; je devais rompre avec lui du moment où il ne voulait pas rompre lui-même avec une coalition qui n'avait d'autre but que de détruire la liberté, et qui n'était formidable que parce qu'il lui prêtait son appui. Lafayette reconnaîtra un jour ses torts et ses faiblesses; il reconnaîtra que si l'on n'a pas toujours les *bravo* du peuple en allant sans cesse droit devant soi, en tenant constamment aux principes, au moins on a le témoignage de sa conscience, témoignage qui dédommage bien de toutes les horreurs qu'amasse sur la tête de l'honnête homme la fureur de ses ennemis *.

---

* Nous n'avons pas à défendre ici M. de Lafayette contre les inculpations de Brissot. Tout s'explique par leur position différente et leur manière d'envisager les choses. Tous les deux pouvaient avoir au fond du cœur les mêmes sentimens politiques. Ceux de M. de Lafayette étaient depuis long-temps connus, puisqu'à la cour de Frédéric on ne le désignait que sous le nom du *républicain;* mais M. de Lafayette regardait peut-être le gouvernement démocratique comme le plus beau système de gouvernement, sans vouloir en adapter les formes à une vieille monarchie nouvellement affranchie du despotisme,

et pour laquelle il redoutait les excès de l'anarchie. Il se rappelait sans doute aussi que, fondateur du gouvernement constitutionnel, il avait fait serment à la constitution établie; et, tout en demandant pour le peuple la plus grande part de bonheur et de liberté, il ne voulait point oublier ce qu'exigeaient ses sermens.

Au reste, M. Brissot fils désirait supprimer ici et dans les chapitres suivans divers passages des Mémoires de son père qui contenaient à ses yeux peu d'intérêt historique et beaucoup d'injustice. La reconnaissance envers un bienfaiteur semblait lui en faire un devoir; mais M. de Lafayette, devinant son intention, exigea de nous que tout fût conservé, quelle que soit la justice ou l'injustice de Brissot à son égard. Au milieu des clameurs des partis, ce vertueux citoyen sait bien qu'il n'a rien à redouter du jugement de l'histoire.

CHAPITRE XI.

Le général Lafayette après le voyage de Varennes. — Brissot et Santerre ; le parasite et le mouchard. — Liaisons de Brissot avec Lafayette. — Son estime pour le général. — Enthousiasme universel. — Kornman et l'idolâtrie des femmes. — Le Breton et Duport. — Les statues de bronze, l'épée d'honneur et les verroux de la Bastille. — Les élections et la mairie de Paris. — Pétion l'emporte. — Le président de l'Assemblée-Législative et le maire de Paris. — La lettre datée de Maubeuge. — Clavière, Roland et Servan. — MM. Lacolombe et Alexandre Berthier chez Roland. — Les soldats français sont des lâches. — Le conseil du roi. — Correspondance du général et du ministre.

Peut-être aurais-je dû reconnaître, avant la fuite du roi, que la position et les sentimens secrets de Lafayette étaient perpétuellement en désaccord, et pour cesser de le regarder comme le plus ferme appui de la liberté, pour cesser de le défendre à mes risques et périls, comme je ne l'ai que trop défendu, je n'aurais pas dû attendre le voyage de Varennes et les événemens du Champ-de-Mars. Sa conduite dans l'affaire du voyage de Saint-Cloud pouvait commencer à

m'éclairer. Je laisse quelques notes à ce sujet; qu'on les parcourre, ainsi que la lettre que j'écrivis à Camille Desmoulins * et les articles du *Patriote français* du mois d'avril, on verra jusqu'à quel point j'étais aveuglé; mais on ne supposera pas, comme on a eu l'infamie de le publier, que j'étais payé par celui qui n'a jamais égaré que ma bonne foi.

Mes relations avec Lafayette avaient entièrement cessé depuis le 23 juin 1791, jour où il scella sa coalition; et cependant, mes ennemis répandaient partout que *j'avais vécu de sa table* pendant tout le temps qu'il commandait l'armée parisienne. Un prétendu arrêté, signé Santerre, et que Santerre a démenti, m'avait aussi désigné comme un de ses mouchards. Moi, un parasite de Lafayette, moi, son instrument!..... J'avais une trop haute idée de la dignité d'un homme libre pour appartenir à aucun chef. J'avais dîné, en 1790, deux ou trois fois avec Lafayette; je l'avais vu quelquefois à cette époque, et plus souvent à une époque antérieure; mais alors ces entrevues n'avaient pour objet que le bien du parti populaire et sa réunion. Je voulais soutenir en lui le dernier souffle de la liberté, l'empêcher

* Le fragment sur le voyage de Saint-Cloud et les lettres à Camille Desmoulins sur MM. de Lameth, Lafayette, et sur Mirabeau, forment un des chapitres suivans.

de se livrer aux séductions d'hommes qui avaient juré notre ruine. Jamais je n'eus d'autres intentions, jamais aucune vue intéressée ne flétrit mes démarches. Je l'avais vu surtout au moment où un mouvement inespéré aurait pu imprimer à la constitution française un vaste caractère qui lui manquait. J'avais cru Lafayette assez grand pour s'élever à la hauteur de sa destinée et assez fort pour nous élever à la nôtre; il me l'avait promis, il me trompa....

Mais suis-je le seul qu'il ait ainsi trompé? suis-je le seul que sa conduite, si long-temps belle et noble, ait abusé sur son compte. J'avais rapporté pour lui d'Amérique des témoignages de l'estime que lui vouait Washington; pouvais-je lui refuser la mienne? Pouvais-je croire que quelques divergences d'opinions, quelque timidité dans leur expression, quelques faiblesses sur des affaires d'une importance secondaire, le conduiraient à oublier le rôle sublime qu'il pouvait jouer au milieu de nous! J'attendais beaucoup de lui, je l'ai dit; mais pourtant, ceux qui me font un crime de l'avoir loué quand il promettait un grand homme à sa patrie, ne trouveront dans aucun de mes écrits ces basses flagorneries et cet engouemen ridicule que vingt d'entre eux ont manifesté.

Qu'on se rappelle jusqu'où il fut exalté, quel enthousiasme sa présence ou son nom excitèrent! Ce fut un héros pour les femmes, auxquelles on

fesait écrire, par la main de Kornman *, qu'elles étaient éprises d'amour pour lui et qu'elles ne pouvaient vivre sans son portrait; ce fut un dieu pour toute cette multitude qui n'avait pas assez de voix pour ses louanges et de couronnes pour jeter à ses pieds. Alors les journaux ne parlaient que de sa gloire et de son civisme; les brochures, les volumes même pleuvaient pour le chanter; on le prônait à la tribune, on le prônait en chaire, en prose et en vers; on ne croyait trop pouvoir le prôner, et malheur enfin à qui eût osé se permettre une réflexion et ouvrir la bouche sans admirer.

Au camp fédératif, un Breton lui voyant prodiguer les applaudissemens, au moment de son arrivée, a l'impertinence de s'étonner de ce délire: « Pourquoi tout ce bruit, dit-il? il y a en France cent mille hommes aussi bons citoyens que votre général? En voulez-vous faire un Cromwel? » Le malheureux n'avait pas achevé, que vingt bras tombent sur lui, le saisissent et l'entraînent au district. Duport, qui était appelé à juger cette affaire, y montra cette fois l'indépendance et l'impartialité qui ne devraient jamais abandonner le magistrat sur son siége. Il parut indigné de voir ce brave Breton mal-

* Banquier, connu par les infidélités de sa femme et son procès avec Beaumarchais.

traité pour avoir énoncé naïvement son opinion sur une idolâtrie inconvenante. Il sentit tout ce qu'il y avait de patriotisme dans la réponse de ce soldat. Il lui fit des excuses, au nom de la patrie, et le pria d'aller voir Lafayette, qui, je dois le dire, s'empressa de lui faire oublier l'outrage qu'il avait reçu à cause de lui.

Alors, l'enthousiasme pour le commandant-général était devenu dans certains esprits une véritable frénésie. Charron publie une lettre sur les récompenses à accorder à ce défenseur de la liberté. Il propose de lui céder le principal corps de logis de l'École Militaire, sur lequel on inscrira : *à Lafayette, la patrie reconnaissante*. Il veut que quatre-vingt-trois tables de bronze, contenant un récit succinct de services, soient envoyées aux quatre-vingt-trois départemens; il lui faut encore une statue pédestre coulée en bronze, et qui devait le représenter tenant dans ses mains le recueil des décrets rendus sur ses motions. Déjà on pouvait y graver le décret d'amnistie et celui qui révoquait la loi contre les émigrés.

Qui ne se souvient aussi de toutes les adresses, de toutes les félicitations qu'il reçut d'un bout de la France à l'autre. On vit les gardes nationales de tous les départemens se le disputer et le proclamer « celui que la patrie régénérée devait mettre à la tête de ses défenseurs. » C'était en 1790, on pouvait alors le louer de bonne foi, sans

pourtant le louer si fort; mais lorsqu'il quitta le commandement de la milice parisienne, son rôle était fini, le masque était tombé, mais tous ceux qui l'avaient élevé se seraient bien gardé de renverser leur idole.

L'état-major de la garde nationale voulut jusqu'au bout lui payer son tribut d'hommage, et, malgré les réclamations de quelques bataillons, il arrêta un projet d'adresse et nomma les députés qui devaient la lui présenter. Il arrêta aussi quelles devises seraient gravées sur l'épée qui lui serait offerte. Cette épée était faite avec les verroux de la Bastille; on y remarquait, entre autres, la devise féodale qui ornait les armoiries de Lafayette : *Cur non!*... Quel sujet de commentaires! Chose assez bizarre : à côté de cette devise, on mettait, *l'an troisième de la liberté française*. Singulier rapprochement!...

Mais, si l'état-major de la garde nationale s'extasiait encore sur son héros, le reste de la nation avait vu passer son extase. Au mois de novembre, lorsqu'il fut question d'élire le maire de Paris et les officiers municipaux, Lafayette fut porté sur les rangs; les résultats du scrutin prouvèrent que le peuple sait distinguer le véritable patriotisme : Pétion fut élu maire. Sur dix mille six cent trente-deux votans, il avait obtenu six mille sept cent huit suffrages.

Cependant, il conservait encore des admirateurs, et jusqu'au sein de l'Assemblée-Législative

on s'obstinait à le regarder comme un homme nécessaire à la liberté. Lorsqu'on lui confia le commandement d'une armée, il fit à l'assemblée une visite de cérémonie et la remercia des marques d'approbation qu'elle avait données à sa nomination. Dans son discours, il fut fidèle à son système d'équilibre et se tint constamment entre les deux partis. Ce n'est pas avec une telle conduite qu'on pouvait rendre des services à la liberté. On se souvient de la réponse du président, qui se terminait par cette singulière phrase : « Le peuple français présentera toujours avec confiance aux tyrans ses ennemis, comme aux nations ses amies, la constitution et Lafayette. » C'est la parodie de ce que Henri IV disait à Crillon; mais Crillon avait combattu vingt ans pour Henri IV, et Lafayette n'aurait pu justifier cette réponse que par des victoires. La fortune lui offrait une occasion d'expier le mal qu'il avait fait à la cause du peuple; comment en a-t-il profité?

Au milieu des flagorneries universelles, il reçut de sages et utiles conseils. La réponse que Pétion, comme maire de Paris, fit au discours qu'il prononça au conseil général de la commune, avant son départ pour l'armée, présente un caractère digne des temps où nous étions parvenus. C'est le citoyen ami de sa patrie qui s'adresse à l'âme de celui qu'il croit animé des mêmes sentimens.

« Le conseil général vous a donné dans tous

les temps des marques de son estime; il vous les renouvelle en ce moment d'une manière bien touchante. Je ne blesserai point votre modestie par de fades éloges : ils déplaisent à celui qui est au-dessus, et celui qui est au-dessous ne doit pas les obtenir. Jusqu'à ce que l'homme public finisse sa carrière, on ne lui doit que des encouragemens. On lui dit : Aujourd'hui vous avez bien mérité de la patrie, elle vous témoigne sa reconnaissance; demain elle attend ce que vous ferez pour elle. Ainsi chaque action reçoit la récompense ou le blâme; et quand sa vie serait ainsi composée d'une suite de services rendus à la chose publique, c'est alors que la nation décerne la plus noble comme la plus grande récompense, une récompense qui ne meurt plus, et qui se transmet pure et toute entière à la postérité. Vous allez remplir un poste important; puisse les ennemis de notre constitution et de notre bonheur ne pas vous mettre à portée de déployer vos talens militaires et votre courage. Mais si l'humanité a à gémir de voir couler le sang, sortez glorieux de cette lutte entre la liberté et la tyrannie, la noblesse et l'égalité, et qu'en rentrant dans vos foyers on puisse dire : Lafayette est l'ami de son pays et de la liberté. »

La suite des événemens devait achever de me faire connaître cet homme, qui avait peut-être l'âme d'un républicain, mais dont le caractère était trop faible pour résister à des in-

fluences étrangères. C'est ainsi que, lorsque les Jacobins, affaiblis par leurs divisions, offrirent à leurs ennemis une occasion de les attaquer avec avantage, ces agitateurs, qui ne sont forts qu'en excitant des troubles, persuadèrent à Lafayette de les dénoncer à l'Assemblée Nationale et de demander leur destruction. La lettre qu'il adressa du camp retranché de Maubeuge à l'assemblée, pour solliciter cet acte, fut une des attaques les plus dangereuses dirigées contre la cause du peuple. On y voyait retracées les mêmes déclamations que le parti contre-révolutionnaire faisait entendre contre les jacobins. Il y parlait surtout avec un mépris insultant de trois ministres patriotes que l'intrigue avait fait renvoyer.

Il ne convenait pas à Lafayette de mépriser les Clavière, les Roland, les Servan. Leur talent et leur caractère méritaient plus d'égards de la part de celui qui fut trop long-temps l'instrument des ambitieux qui l'égarèrent. Quels sentimens pouvaient donc inspirer à Lafayette ces invectives contre des hommes qui avaient donné tant de preuves de l'intégrité de leur patriotisme? était-ce un reste d'attachement aux idées aristocratiques? était-ce dans le but secret de détruire, à son profit, la popularité de ceux qu'il attaquait? Cette animosité s'était déjà manifestée dans le temps que Roland était au ministère. Ce dernier, ayant reçu, on ne sait trop pourquoi,

une visite des sieurs Lacolombe et Berthier *, avait été indigné d'entendre ces officiers dire hautement que les soldats de l'armée étaient des lâches, et que ceux qui se donnaient comme prêts à verser la dernière goutte de leur sang n'avaient, au fond, pas plus de courage.

Roland s'empressa de faire part au général de la conduite de ces aides-de-camp, car ils affectaient de répandre les mêmes propos en tout lieu, et ces propos devaient être funestes à la cause publique. Lafayette lui fit une insolente réponse. Roland m'en envoya une copie, ainsi que de la réplique qu'il lui adressa; il me prenait pour juge de la conduite que Lafayette tenait à son égard. Cette correspondance fut lue dans le conseil des ministres. On y trouva d'une part le noble et simple langage d'un républicain, et de l'autre toute la présomption d'un ex-gentilhomme qui n'a point assez oublié les formes hautaines de la caste d'où il est sorti.

Lettre du général Lafayette à Roland.

Au camp de Rancennes, 30 mai, l'an 4
de la liberté.

» Je n'examine pas, monsieur, dans quelles vues votre lettre a été écrite, mais je ne puis

* Lacolombe et Alexandre Berthier étaient l'un et l'autre aides-de-camp du général Lafayette. Alexandre Berthier, devenu depuis le premier lieutenant de Napoléon,

croire que mon aide-de-camp ait été chez un homme dont l'existence lui était inconnue avant que la *Gazette* eût appris qu'il était ministre, et, qu'aujourd'hui il connaît à peine de nom, tout exprès pour calomnier la nation française et l'armée de son général. Non, certes, il ne vous a pas dit que je doutais de mes braves soldats, dont le patriotisme combat aussi courageusement les ennemis du dehors, que leur discipline désespère ceux du dedans, et dont l'attachement aux principes qu'eux et moi professons, dérangent les vues inconstitutionnelles de plus d'un parti. Peut-être MM. Lacolombe et Berthier vous ont-ils exprimé leur indignation contre les fuyards de Mons et de Tournay, effet funeste, mais prévu, d'une infernale combinaison entre les coupables agens du despotisme et de l'aristocratie et ces vils hypocrites de la liberté qui concourrent avec eux à notre désorganisation.

» Personne n'a plus éprouvé que moi, monsieur, la lâcheté des officiers déserteurs. Mes explications avec eux avaient été si franches, si impartiales, malgré l'opposition de ces sentimens, qu'une telle perfidie ne peut pas même, dans leurs préjugés, échapper au déshonneur qui les attend partout.

---

sous le nom de prince de Neuchâtel et de Wagram, avait commencé par servir sous les yeux de Washington et de Lafayette.

» Quant à mon armée, telle qu'elle existe aujourd'hui, je compte sur elle autant qu'elle compte sur moi; notre confiance réciproque est fondée sur l'amour de la liberté, le respect des lois, la haine des factions et le mépris pour leurs chefs.

» Le général d'armée, LAFAYETTE. »

» *P. S.* — Je me dispense, monsieur, de relever vos erreurs militaires, elles sont réfutées d'avance dans la correspondance de M. le maréchal Luckner et la mienne avec le ministre de la guerre. »

Réponse de Roland à Lafayette.

« Votre lettre, monsieur, quoique de même date que celle de M. Lacolombe, m'est parvenu deux jours plus tard; sans doute, que n'étant pas envoyée par la voie de la poste, dont effectivement elle ne porte pas le timbre, son expédition s'est trouvée plus lente. Je venais de faire partir la seconde, que j'ai l'honneur de vous adresser, lorsque la vôtre m'a été remise; elle mérite quelques observations.

» Vous n'examinez pas, monsieur, dans quelles vues je vous ai écrit. Je crois qu'un examen n'était pas nécessaire pour les connaître; un sentiment juste et prompt pouvait aisément les saisir, et vous ne sauriez vous dissimuler qu'elles étaient celles d'un citoyen qui connait ses droits et ses

devoirs, d'un ami de la liberté qui s'étonnait de ne pas entendre son langage dans la bouche de vos agens, et d'un homme en place qui aimait à avoir pour vous l'égard de vous prévenir de ce que vous étiez intéressé à connaître.

» Quant à ce que vous ne pouvez croire, monsieur, il s'agit d'un fait auquel votre incrédulité, comme ma surprise, ne pourrait rien changer.

» J'ignore quelles étaient les intentions de vos aides-de-camp, en venant chez moi, et je ne prétends pas les deviner; mais j'ai été étonné de leurs discours, comme de leur visite, et je vous ai exposé ce qui s'est passé, pour que vous le jugeassiez vous même.

» Que M. Lacolombe n'ait connu mon nom que dans la gazette, depuis que celui de ministre y a éte joint, cela peut prouver, tout au plus, sa prédilection en fait de lecture, et la nécessité de la recommandation d'une place pour lui faire distinguer mon nom; nous n'avons jamais marché sur la même ligne, et nous ne sommes pas faits pour nous rencontrer. Mais serait-ce bien l'élève de Washington, le défenseur de la liberté française qui s'exprime comme pourrait le faire un courtisan de l'ancien régime?

» Jeune encore, et appelé à des destinées brillantes dont il ne tient qu'à vous d'immortaliser l'éclat, ne craignez pas, monsieur, d'entendre dire à un homme austère, vieilli dans l'application des principes de la philosophie, et connu

dans ce monde où les sciences et les travaux utiles offraient quelques consolations aux ennemis de l'esclavage, ne craignez pas d'entendre dire que le premier signe du génie de l'homme constitué en autorité est dans l'excellent choix des dépositaires de sa confiance, des hommes chargés de transmettre ses ordres ou de manifester ses intentions. Je préfère vous rappeler, monsieur, cette utile réflexion, à me prévaloir des avantages avec lesquels il me serait si facile de rejeter sur autrui je ne sais quel dédain, enveloppé dans la désignation d'un nom qu'on ne connaissait pas à la cour.

» Vous auriez pu, monsieur, vous dispenser d'affirmer une chose dont il n'a jamais été question. Vos aides-de-camp n'ont parlé ni de vos croyances, ni de vos doutes, ni même de votre personne; je ne vous ai mandé que ce qu'ils avaient dit, et lorsque vous vous écriez à l'occasion de M. Lacolombe, *non certes, il ne vous a pas dit que je doutais de mes braves soldats*, on se demande pourquoi vous paraissez faire une supposition toute gratuite, et mettre ainsi en discussion ce qui n'y était nullement, en laissant de côté ce dont il s'agissait. Encore une fois, monsieur, et tout se réduit à ceci : j'ai été étonné de voir chez moi deux de vos agens, s'annonçant de la part du ministre de la guerre, qui ne me les avait pas adressés, paraître n'y venir que pour s'exprimer avec indécence sur

le compte des soldats; j'ai pressenti que cette indiscrétion, s'ils la portaient ailleurs, devait produire un mauvais effet, dont il fallait vous prévenir, et je vous ai prévenu. J'ai su depuis que ma présomption n'était que trop justifiée, et que les mêmes propos, tenus publiquement par M. Lacolombe, avaient fourni de nouveaux argumens à ceux qui, vous connaissant mal, sans doute, ne s'unissent pas, monsieur, aux personnes qui font hautement votre éloge.

» Il ne m'appartient pas de sonder la profondeur des trames qui ont amené les revers de Mons et de Tournay; mais je ne connais qu'une règle, la loi, et je ne vois contre elle, en France comme au dehors, qu'une faction, celle des ennemis de l'égalité.

» Ces ennemis, ouverts et francs au commencement de la révolution, s'appelaient alors partisans de l'ancien régime, aristocrates. Dissimulés aujourd'hui sous une apparence de patriotisme, parce que la constitution étant faite il faut avoir l'air de l'adopter pour l'arrêter plus sûrement, ils sèment avec fracas les idées et les noms de factieux pour en faire naître.

» Républicain, était l'année dernière le mot en faveur pour proscrire l'opinion d'un homme avant qu'il eût parlé, ou pour jeter de l'odieux sur les bons citoyens dont on redoutait la vigueur. Le vide de l'expression s'est fait sentir : on ne parle plus maintenant que de factieux, et

c'est infiniment commode pour les calomniateurs. Mais les applications mensongères ne peuvent long-temps abuser le public; il finit par connaître, punir ou mépriser ses prétendus défenseurs, qui se séparent de lui pour avoir l'air de le protéger, et qui ne paraissent le servir que pour mieux le régir ou l'insulter.

» Je partage avec vous, monsieur, la haine des partis, le mépris pour leur chef; je ne connais rien de plus vil après eux que ces hommes sans talens et sans caractère, incapables de bien servir aucune cause, et réduits à être les agens d'un parti. Vous professez, monsieur, le respect pour les lois, l'amour de la liberté, sans doute de l'égalité ? car elle est le gage de la liberté et la base de notre constitution. Vous avez juré de les servir, et vous vous devez tout entier à leur défense; et d'après ce que vous avez fait et promis, ce qu'on espère et ce qu'on a le droit d'exiger de vous, il ne vous est plus possible d'avoir de gloire ni d'existence que par elles.

» Il n'y a plus de milieu pour vous : il faut que vous soyez l'un des héros de la révolution ou que vous deveniez le plus infâme des Français; il faut que votre nom soit à jamais béni ou abhorré. Dans cette situation, il faut enfin que tout ce qui vous environne annonce votre civisme, atteste votre sincérité; c'est à cause de cela même que, moins prévenu, vous m'auriez remercié, et quand vous l'aurez reconnu, c'est

vous seul qu'il faudra féliciter; car j'ai fait tout ce que je veux, et tout ce que je devais en vous disant la vérité.

» Le ministre de l'intérieur,

» ROLAND. »

CHAPITRE XII.

Accusation de Brissot contre le général Lafayette à l'Assemblée Législative. — L'ami des Autrichiens. — Lettres de Chepy et de Boisguyon à Brissot sur le général français. — Conduite de Lafayette à l'époque du 20 juin 1792. — La lettre à Lukner et Bureau de Puzy. — La lettre de Lukner à l'assemblée et Mathieu de Montmorency. — Lukner au comité des Douze. — Conversation du vieux maréchal avec Brissot et Guadet, chez Gobel, évêque de Paris. — Lukner et Louis XVI. — Lafayette et la dictature. — Cromwell; Lambert et l'amiral Byng.

Il faut avouer que tout se réunissait pour perdre Lafayette. On abusait son esprit en lui montrant la gloire et l'honneur là où il ne devait pas les trouver. Ce n'était, autour de lui, que fraude et séduction de la part d'hommes qui voulaient l'éloigner du chemin où son cœur l'aurait sans doute entraîné. En le voyant à la tête de nos armées, et malgré la leçon du passé, j'osai encore compter sur ces vertus civiques dont il m'avait donné des preuves que je ne pouvais oublier; je pris espérance dans son patriotisme;

je crus qu'à la vue des ennemis de sa patrie, il allait se ranimer, et dans mes sentimens secrets je trouvais des vœux pour sa gloire, qui devait faire celle de mon pays. Nouvelle déception, la plus cruelle de toutes, car j'allais me voir dans la dure nécessité d'accuser bientôt du haut de la tribune nationale l'homme que j'aurais voulu le plus estimer *.

Quel était le crime de Lafayette? Je ne l'accusais pas d'être de concert avec les Autrichiens; cependant, je ne pouvais me refuser à une réflexion : si un général eût voulu déjouer les armées françaises et faire réussir les Autrichiens, qu'eût-il fait? Il se fût gardé d'entrer dans le Brabant, quoique le Brabant lui eût offert des facilités pour son invasion, et qu'il fût défendu par un petit nombre de troupes; il n'aurait rien tenté, il se fût retranché; il se serait borné à de petites escarmouches ; il aurait mal placé un camp en avant, facile à enlever; il l'aurait conservé malgré les remontrances d'un général expérimenté; il aurait laissé battre son avant-garde; il aurait crié ensuite que les ennemis étaient en force, quoiqu'ils n'eussent pas reçu de renfort; il aurait crié contre l'infidélité des Belges, qui avaient la bêtise de ne pas vouloir se révolter

* A l'Assemblée Législative, dans la séance du 8 août 1792.

avant qu'on fût entré chez eux; il n'aurait secondé que faiblement les généraux, ses collègues; il leur aurait proposé d'abandonner les conquêtes qu'ils avaient faites, et de renoncer à la guerre offensive; il aurait fait faire des promenades inutiles et dangereuses à son armée, pour la fatiguer, et exposer, pendant ce temps, les frontières; il en aurait fait lui-même, et loin d'elle, et pour des objets ridicules, et dans les circonstances les plus critiques; il se serait cantonné dans le moment où il fallait offrir à l'ennemi l'aspect d'un camp redoutable; en un mot, il aurait employé en manœuvre de camp, en caravannes inutiles, en intrigues et pétitions, les momens les plus précieux, pour donner le temps au renfort de l'ennemi d'arriver. Voilà ce qu'eût fait, ce me semble, un général qui aurait voulu favoriser les Autrichiens. Je crois et j'ai toujours cru Lafayette incapable de cette trahison. Il s'est aveuglé dans sa conduite envers sa patrie; il eut l'ambition de vouloir y assurer la liberté à son profit, et par des moyens condamnables, mais non par des moyens honteux. Il n'en faut pas moins avouer que l'ami des Autrichiens n'eût pas agi autrement qu'il ne l'a fait, et qu'il y a profonde incapacité, s'il n'y a pas profonde perfidie.

Dès long-temps la conduite de Lafayette à la tête de son armée était suspecte aux yeux des patriotes, et avant qu'il ne se mît en révolte

ouverte, il était démasqué. Long-temps aussi je voulus fermer les yeux à l'évidence; il m'en coûtait, quoi qu'il eût déjà fait, d'accuser la droiture de ses intentions; malgré tous les avis que je reçus à ce sujet, et de Chepy et de Boisguyon, dont le patriotisme n'était pas douteux, j'aimai mieux croire à d'injustes persécutions de leur part, qu'à de coupables projets de la sienne. Je gardai le silence à l'Assemblée, aux Jacobins, comme dans mon journal; je retins vingt fois la plume de Girey-Dupré, prêt à dénoncer le général. Mais en recherchant les lettres de Chepy ou de Boisguyon, que j'ai tenues secrètes, mais que je n'ai point brûlées, on se convaincrait que plus de trois mois avant les événemens du 20 juin, qui ont servi de prétexte à sa levée de boucliers, Lafayette eût mérité d'être destitué.

Lettre de Chepy à Brissot.

17 mai 1792.

« Monsieur,

» C'est vous qui m'avez porté au poste honorable que j'occupe; je vous dois de la reconnaissance, et je vais vous la témoigner de la seule manière qui soit digne de vous, en épanchant dans votre sein toutes mes réflexions sur les dangers qui menacent la chose publique. En nous retirant à Givet, nous croyions y trouver une masse d'hommes armés pour la propagation de nos saints

principes et l'affranchissement des peuples voisins; nous ne nous sommes pas trompés, quant aux soldats, qui ont une vertu et un patriotisme admirable; mais nous n'avons rien trouvé de semblable parmi les chefs, et même dans un grand nombre d'officiers. Lafayette, dont le nom seul rappelle tant de cruels souvenirs, s'est présenté d'abord avec l'apparence des meilleures intentions; mais les bons esprits ont bien vîte trouvé le tuf. Il a dit tout haut que la guerre offensive ne convenait ni à notre position, ni à notre politique; et en cela, il s'est accordé avec la tribune de Robespierre; il a laissé percer de l'aigreur contre le nouveau ministère, et il a parlé en termes peu mesurés de M. Dumouriez, d'où peut-être dépend le salut de l'État. Il s'agite en tous sens pour le renverser : la feinte démission de Rochambeau était concertée avec lui; aujourd'hui même, il est parti pour Valenciennes, et l'objet visible de ce voyage est de préparer un coup plus sûr, et d'enlacer dans l'intrigue le loyal Lukner. Ce n'est pas tout: il calomnie les dispositions du peuple liégeois et du peuple belge; il a menti à l'évidence et à son cœur. Quel est le secret de cette conduite? le voici: Lafayette n'ignore pas que la guerre offensive, en renversant la maison d'Autriche, préparerait l'affranchissement de l'Europe et, en assurant l'indépendance des Liégeois et des Belges, couvrirait la France d'une ceinture républicaine, dont elle

tirerait d'infinis avantages. Aussi, ne veut-il point la guerre offensive; aussi, ne rassemble-t-il point une masse d'hommes suffisante pour faire la guerre offensive; aussi, fait-il construire une batterie sur la Meuse et creuser des retranchemens pour enchaîner nos guerriers dans leur enceinte. Lafayette sait bien que la guerre défensive épuisera la patience de nos soldats, jettera un découragement incalculable dans ses effets, dévorera le gage de la fortune publique, et nous amènera nécessairement au marasme et à la dépravation de notre système social; aussi, veut-il la guerre défensive. Lafayette savait que le plan de M. Dumouriez, s'il eût reçu une exécution complète et franche, aurait abrégé la guerre et mis en crédit le système offensif; aussi, n'a-t-il fait aucun mouvement; aussi (je tiens ce fait d'hommes graves) a-t-il reçu la nouvelle de la défaite de Mons avec une joie maligne.

» Lafayette savait que, tôt ou tard, il serait démasqué, et que l'opinion unanime de son armée l'accablerait; aussi, a-t-il suivi la maxime des tyrans : *Diviser pour régner;* aussi, a-t-il formé, à l'instar de son plan de Paris, un corps séparé et distinct de grenadiers, qui peuvent, au besoin, devenir des gardes prétoriennes. Lafayette savait qu'il avait besoin d'hommes dévoués et de créatures pour ses desseins; aussi, s'est-il entouré des mêmes hommes qui l'assiégeaient à Paris; aussi, a-t-il rempli les régimens de

ceux qu'il n'a pu placer plus près de sa personne. Aux observations générales, je joins les faits suivans :

» 1° Qu'un de ses aides-de-camp, peu de temps avant la désertion de Royal-Allemand, m'en avait garanti la loyauté et le patriotisme.

» 2° Qu'il m'a dit qu'il fallait, ou instituer deux chambres, ou étendre la prérogative royale.

» 3° Qu'un autre aide-de-camp a dit, avec une bonhomie bien rare, que Lafayette était vraiment destiné à être, pour les propriétaires et les bons citoyens, un point de ralliement et un chef de parti.

» 4° Que M. Beaumetz et M. Bureau de Puzy sont près de lui.

» 5° Qu'il a fait venir de Paris plusieurs hommes tarés qui lui servaient de mouchards.

» 6° Qu'un de ces hommes avides a laissé échapper des documens précieux, et qui justifient parfaitement toutes mes observations. Je vous laisse le soin de tirer les conséquences. Je reviens à des réflexions générales. Lafayette se croit destiné à rallier la nation autour de lui, dans des circonstances calamiteuses. Il a intérêt de laisser battre les autres généraux, et il les laissera battre; devenu maître du destin de l'empire, il consommera une infâme transaction, et tournera ses forces contre ces *factieux* qui oseront élever la voix, et contre l'Assemblée elle-même, si elle ne fléchit point sous sa dictature. Y a-t-il des remè-

des? oui, mais violents, et il ne faut pas perdre un moment pour les appliquer.

» 1° Rejeter dans la fange, d'où elle n'aurait jamais dû sortir, la faction Robespierre, payée pour nous conduire par l'anarchie à la servitude.

» 2° Oter le commandement à Lafayette et à Rochambeau, ou bien les forcer à marcher vers nos ennemis.

» 3° Attérer l'aristocratie, le feuillantisme, qui lèvent avec insolence leurs têtes hideuses.

» 4° Maintenir le nouveau ministère, et surtout M. Dumouriez, contre le roi.

» 5° Détruire le comité autrichien.

» 6° Si tout cela est insuffisant, suspendre le roi de ses fonctions, et investir l'Assemblée de la dictature suprême, en érigeant le ministère en conseil d'exécution.

» 7° Enfin, opérer à quelque prix que ce soit les révolutions liégeoise et belgique. Pesez mûrement l'avant-dernière mesure; elle est terrible, mais peut-être indispensable, et je m'y attache de toutes les forces de mon être. Sans un parti extrême et décisif, je vois la dissolution de l'empire français, la guerre civile en dévorant les lambeaux.

» Quant à moi, je jure de ne pas survivre à tant de malheurs; je jure de descendre dans la tombe après avoir arraché la vie à un tyran.

» Encore un mot : 1° Les Belges et surtout les

Liégeois, sont on ne peut plus favorablement disposés pour la France, mais ils n'ont aucune confiance dans nos généraux, et surtout dans Lafayette, qui a repoussé leur fameuse pétition à l'Assemblée Constituante.

» 2° Les Autrichiens ne désertent point parce qu'ils sont mal reçus et maltraités.

» 3° Si l'on attend encore un mois, la Prusse se décidera, les cours malveillantes renoueront leur concert, et il faudra acheter la victoire et notre indépendance par des torrens de sang.

» Tonnez, et périssez plutôt que de ne pas dire la vérité toute entière!

» Pardonnez à l'incorrection de mon style et au désordre de mes idées : un sentiment profond m'absorbe, me remplit, mon sang bouillonne d'indignation, et mon âme, toute entière, s'échappe vers vous. Je vous embrasse de tout mon cœur, et vous prie de compter sur l'attachement immuable du plus dévoué de vos concitoyens.

» P. CHEPY *.

» Je jette mes bras au col de l'ami Dupré. »

---

* Chepy, qui s'était fait connaître au club des Jacobins, était secrétaire de légation à Liége, d'où il passa en Portugal et fut envoyé après le 10 août dans les Pays-Bas. Persécuté par Dumouriez, comme Girondin; persécuté bientôt par les montagnards pour avoir osé écrire avec Brissot, Girey-Dupré et Boisguyon dans *le Patriote français*, contre Marat et les septembriseurs, il fut arrêté

Post-scriptum de Boisguyon.

« Chepy me communique sa lettre, et je ne puis m'empêcher d'en approuver le contenu, de partager ses alarmes, d'éprouver son indignation, et d'indiquer comme les seuls efficaces, les remèdes qu'il propose.

» BOISGUYON. »

Ce n'est pas sous ce point de vue militaire que j'examinerai les torts et la conduite de Lafayette; ce n'était point des fautes de ce genre que je lui reprochais, c'était des crimes politiques, des attentats contre la liberté. Je l'accusais d'avoir abusé du pouvoir et des forces que la nation avait mises dans sa main, d'avoir compromis la sûreté de l'État et violé la loi, soit pour gêner la délibération du corps législatif, soit pour avilir la législature, soit pour exciter la guerre civile entre tous les citoyens, soit enfin pour s'arroger une autorité supérieure aux autorités constituées.

Tous ces faits tendaient à un but unique. Lafayette voulait à tout prix être le *modérateur* de

---

et ne dut son salut qu'au 9 thermidor. Chepy était vice-consul à Rhodes lorsqu'il fut jeté en prison par les Turcs, à l'époque de l'expédition d'Égypte. Rendu à la liberté, il reçut une mission de Bonaparte pour Jersey et Guernesey, et revint ensuite à Brest, où il exerça les fonctions de commissaire-général de police jusqu'en 1814.

la France; c'était là sa passion favorite, la clé de toute sa conduite, et Torné l'expliqua fort ingénieusement en comparant les événemens récens aux événemens passés. Ainsi s'expliquait en effet l'histoire des 5 et 6 octobre, et sa persécution de la faction orléanique, à laquelle seule il a donné quelque consistance, et sa démission lors de la fameuse journée du 18 avril, et sa coalition avec des hommes qu'il détestait, et son jeu double lors de l'évasion de Varennes, et son apparition aux Jacobins, qu'il a ensuite attaqués.

C'est au nom de son armée qu'il demandait leur dissolution; car prétendre qu'il ne voulait que la répression de leurs délits, c'était une véritable escobarderie; les tribunaux étaient là pour les punir. Non; il fallait un décret pour dissoudre ces sociétés patriotiques : tel est le sens de la phrase : *Il faut que le règne des clubs finisse*. Lafayette n'aurait pas osé me démentir, moi qui ai connu ses véritables sentimens sur ce sujet.

Et pourquoi cet acharnement contre les clubs? C'est qu'il y était déchiré. Il n'avait qu'une réponse à faire à ses détracteurs : des victoires! Washington, qu'il cite sans cesse, s'amusait-il à pétitionner contre les sociétés ou à écrire dans la *Gazette?* Non; il combattait toujours, triomphait quelquefois, et ne parlait jamais insolemment au congrès.

Les sous-officiers et les soldats avaient pu s'imaginer ne remplir qu'un devoir sacré en témoi-

gnant leur indignation contre les événemens du 20 juin, qu'on leur avait travestis; mais Lafayette, qui avait contribué à la révision de la constitution, qui avait sollicité avec ardeur la loi restrictive des pétitions, qui avait lui-même posé le principe que la force armée est essentiellement obéissante, pouvait-il persuader à personne qu'il se soit cru le droit de méconnaître et cette loi si fameuse et ce principe si connu? C'est pour se soumettre à cette loi, disaient ses amis, c'est pour arrêter l'expression d'un vœu collectif qu'il est venu seul à Paris : c'est-à-dire, que, pour arrêter l'expression d'un vœu collectif, il le consolidait et le présentait lui-même; c'est-à-dire, que, pour empêcher la violation de la loi, déjà consommée, il y concourait et s'en rendait l'organe!

Si, après le 20 juin, Lafayette voulait la destruction des Jacobins, s'il avait quitté son camp pour les dissoudre, c'est qu'il lui importait plus de gouverner dans Paris que de veiller sur les Autrichiens. S'il affectait une compassion si tendre pour le roi et une douleur profonde sur les événemens du 20 juin, ce n'est pas qu'il fût fort scandalisé du bonnet rouge, ni bien vivement passionné pour les rois; mais depuis long-temps mécontent de ce que ses amis ne dirigeaient pas l'assemblée législative, mécontent de ne pouvoir pas la diriger sous leur nom, Lafayette cherchait à l'avilir, et il lui importait d'avoir l'air de protéger Louis XVI pour faire approcher son armée

de la capitale, et y jouer le rôle de dictateur.

Ainsi s'explique la lettre de Lafayette à Luckner, en date du 22 juin, et dans laquelle il lui déclare qu'il ne peut se soumettre en silence à la tyrannie que des factions exercent sur l'Assemblée Nationale et sur le roi; ainsi s'explique la mission de Bureau de Puzy, qui convenait qu'un des principaux objets de son message avait été d'annoncer au vieux maréchal, de la part de Lafayette, que le plus pressant des besoins était d'arrêter très-promptement les excès auxquels on était en proie *.

Or, si d'un côté Lafayette ne pouvait se soumettre à l'Assemblée Nationale, égarée par des factions; si de l'autre il lui paraissait que le plus pressant des intérêts était d'arrêter leurs excès, ne devait-on pas conclure qu'il voulait recourir à l'insurrection, et armer les officiers et les soldats pétitionnaires, qui, selon lui, brûlaient de

* Bureau de Puzy, officier du génie distingué, servait sous Lafayette, dont il voulut partager l'exil et la captivité. Il passa ensuite aux États-Unis, et revit la France sous le consulat. Nommé préfet de Gênes, Bureau de Puzy déploya dans ce poste la noblesse de caractère et l'amour du bien public qui l'avaient fait regarder comme un des hommes les plus honorables de l'Assemblée Constituante. C'est lui qui y avait fait adopter la division territoriale de la France par département. Il mourut à Gênes, en 1806.

tomber sur les factieux. Supposer qu'il voulait seulement présenter leur pétition au corps législatif, et qu'il n'était venu à Paris que pour faire un sermon aux Jacobins, ce serait le croire imbécille.

Luckner parut un instant aussi coupable que Lafayette; on s'était vivement étonné de le voir abandonner tout-à-coup son camp de Famars, et se rapprocher de Guise, tandis que Lafayette opérait le même mouvement sur Avesne. Il n'y avait pas, dans cette direction, d'ennemis à combattre, et l'on ne comprenait pas une démarche qui laissait nos frontières à la discrétion de l'étranger. La révélation des projets de Lafayette expliqua tout. Luckner, trompé par lui, s'était d'abord laissé entraîner; Lafayette avait espéré que Pétion ne serait pas réélu maire de Paris, qu'alors le peuple mécontent se mutinerait : tout était arrangé dans cette hypothèse. A la tête des gardes nationales, Lafayette venait dicter la loi à l'assemblée, et ensanglanter de nouveau le Champ-de-Mars; trente-six décrets de prise de corps lancés contre les députés patriotes étouffaient toute opposition, et l'agent du pouvoir exécutif, à la tête de vingt milles hommes confiés à son inexpérience pour la défense des frontières, signifiait au peuple français qu'il ne voyait dans la constitution que des *devoirs* pour le corps législatif et des *droits* pour le roi.

Lafayette marchait sur Paris; il venait allumer la guerre civile au sein de l'empire, dont il lais-

sait les extrémités sans défense, et mettait la France opprimée sous le joug d'un protecteur insolent. Heureusement Pétion fut réélu; il n'y eut pas d'émeute; la ville ne retentit que des bénédictions adressées au nouveau maire; le complot déjoué resta sans exécution.

Cette intrigue fut bientôt débrouillée. Luckner avait été mandé à la barre pour être entendu sur ses opérations militaires et sur les moyens d'augmenter nos forces. Dans la lettre qu'il adressa alors à l'assemblée, Luckner nous donnait des leçons de constitution, et refusait de rendre un compte qui n'était dû, selon lui, qu'au chef suprême de l'Etat. Cette lettre, à laquelle étaient jointes des notes peu satisfaisantes sur l'état de l'armée et sur les mesures à prendre, était seulement signée de son nom; mais il fut facile de s'apercevoir qu'il l'avait signée sans l'avoir comprise, car au moment même où on la lisait à l'assemblée, Luckner, qui se trouvait à la commission des douze, y tenait un langage bien différent.

Il s'y louait hautement de la conduite des troupes de ligne et des gardes nationales qui formaient son armée; il montrait surtout la plus grande confiance en ces derniers. Les provisions abondaient dans son camp, disait-il; il sollicitait, il est vrai, une augmentation de forces; mais il en rejetait en partie la nécessité sur Lafayette, au sujet duquel il s'exprimait d'une manière peu flatteuse : « Il a une bonne position, disait-il; tout

autre s'y maintiendrait avec dix mille hommes; à Lafayette il en faut quinze mille.»

Luckner, vieux chef de partisans prussiens, parlait peu le français, et le comprenait à peine. Les gages qu'il avait donnés à la liberté devaient faire soupçonner qu'une autre bouche que la sienne avait dicté cette lettre inconstitutionelle, destinée à faire le pendant de celle de Lafayette. Lorsqu'on lui demanda d'expliquer la contradiction qu'on trouvait dans son langage actuel et ce qu'il avait écrit; il répondit: « Qu'il savait se battre et ne savait pas faire de phrases; mais que c'était Mathieu de Montmorency qui avait écrit sa lettre *. » Mathieu Dumas était présent à cette conversation, qu'il chercha plus d'une fois à interrempre, car, il s'apercevait bien que la bonne foi du vieux militaire démasquait trop ouvertement l'intrigne qu'on avait si maladroitement filée.

---

* Mathieu de Montmorency, député aux États-Généraux, où il vota toutes les dispositions qui devaient renverser l'ancien régime et demanda l'un des premiers le décret qui abolit la noblesse, était aide-de-camp de Luckner. On sait que la restauration lui rendit de nouveaux principes, et avec eux les titres qu'il avait jadis abjurés. Il expia la gloire de sa jeunesse par une rétractation officielle. Mais on ne doit point oublier que s'il est mort parjure à une noble cause, il a emporté les regrets des malheureux qui avaient long-temps éprouvé ses bienfaits.

Ce que Luckner a avoué dans cet instant, je le lui ai entendu répéter le soir même chez Gobel *, où se trouvaient aussi Lasource, Guadet et plusieurs autres députés. Je demandai nettement au général s'il était vrai que Lafayette l'eût engagé à se mettre en insurrection de concert avec lui; il me répondit que Bureau de Puzy était en effet venu lui annoncer le projet de Lafayette, et sa marche prochaine sur Paris, en l'invitant à imiter son exemple et à se joindre à lui; « mais, ajouta Luckner, j'assurai Bureau de Puzy que, si Lafayette allait en avant, *il m'aurait bientôt sur ses talons, et que je le dauberais.* »

Luckner avait d'abord été ébranlé par les suggestions de son entourage; mais Biron **, comme il nous le répéta, lui avait ouvert les yeux sur le résultat des démarches dont on voulait lui faire partager l'infamie; il avait bien senti quels étaient ses devoirs de général et de citoyen, et ne vou-

* Gobel était suffragant de l'évêque de Bâle lorsqu'il fut député aux États-Généraux. L'enthousiasme avec lequel il adopta les nouvelles institutions le fit nommer à l'évêché de Paris. Il fut installé dans ce siége par Talleyrand, au refus de deux autres évêques constitutionnels. Ardent sans-culotte, ou plutôt tremblant devant le sans-culottisme, il abjura le christianisme au sein de la Convention, et n'en monta pas moins à l'échafaud, accusé d'athéisme.

** Le duc de Biron, qui avait illustré par ses galanteries son premier nom de duc de Lauzun, apprit dans la

lait pas se mettre en révolte contre la patrie qu'il avait adoptée. Ce qu'il nous dit alors, il nous assura l'avoir exprimé dans les mêmes termes au roi, et avoir ajouté : « Sire, vous pouvez compter sur les Français, pourvu que vous marchiez dans le véritable sens de la constitution et de la liberté. » A quoi Louis XVI lui avait répondu qu'il n'aimait rien tant que la constitution, qu'il ne désirait rien tant que la liberté.

Dans son âpre langage, il traitait de *canaille* et *f.... gueux* les gens qui entouraient Lafayette, et que je lui présentais comme les *honnêtes gens* par excellence. Quoique convaincu qu'on avait cherché à le perdre et qu'on n'en resterait pas là, il se croyait trop au-dessus de la calomnie et trop au-dessous de l'intrigue pour prendre aucune mesure contre les tentatives de ses ennemis. Luckner était un général médiocre, et dont la pré-

guerre d'Amérique à combattre pour la liberté. Il se distingua en France sous Rochambeau et sous Luckner. Rappelé de l'armée de l'ouest, à la tête de laquelle il avait battu les Vendéens, il fut condamné à mort. On sait que Biron, oubliant alors l'injustice de ses concitoyens et retrouvant l'insouciante gaîté de sa jeunesse, demanda des huitres et du vin blanc. L'exécuteur entra pendant qu'il fesait ce dernier repas : « Mon ami, lui dit Biron, je suis à vous; mais laissez-moi finir mes huitres; je ne vous ferai pas attendre long-temps. Buvez un verre de vin avec moi; vous devez avoir besoin de force au métier que vous faites. »

sence à la tête de nos armées attestait la honte de l'ancienne cour, qui n'avait pas rougi d'aller chercher un des vainqueurs de Rosbach pour commander à des Français; c'était un homme ignorant, et sans esprit; mais il était franchement patriote; il avait du bon sens, et il voyait bien que Lafayette avait voulu se servir de lui comme d'un instrument et d'un marche-pied à la dictature *.

Lafayette dictateur! Il n'eût jamais joué que le rôle d'un chef de révoltés, il n'eût enfanté que la guerre civile. En dénonçant à son armée les clubs comme des repaires de factieux, en leur montrant l'assemblée elle-même en proie au joug des factions, Lafayette ne pouvait qu'animer les patriotes contre les soldats, et nous faire entre-égorger.

Oui, en s'esseyant à la dictature, c'était la guerre civile qu'il allumait; c'était la guerre

* Luckner, officier-général au service de Prusse, passa à celui de la cour de Versailles, qui n'avait pas cru pouvoir l'acheter trop chèrement. Il sacrifia à la cause de la révolution les propriétés qu'il possédait en Allemagne. Sa conduite lui valut le bâton de maréchal, et Narbonne, en le présentant à l'Assemblée Nationale, dit que Luckner avait le cœur plus français que le langage. Privé du commandement des armées, il eût vécu peut-être ignoré dans la retraite; mais en 1794 il en sortit et paya de sa tête l'imprudence qu'il eut de demander alors le paiement de sa pension.

civile que les moyens auxquels il avait recours pour s'affranchir du despotisme d'une assemblée factieuse; c'était la guerre civile qu'il proposait à Luckner, après l'avoir abusé sur les factions; c'était la guerre civile et la tyrannie qu'il nous apportait au bout d'une pétition. Ainsi avait fait Cromwel.

« Cromwel, dit Mis Makaulay, homme glorieux et vain, qui cherchait à détruire l'influence du parlement par tous les artifices de l'hypocrisie; qui, pour se ménager les royalistes, obtint une armistice en de meilleurs termes pour eux; qui favorisait d'un côté ceux qui ne voulaient pas de religion, et de l'autre les bigots; qui empoisonnait l'esprit de ses troupes contre le parlement par des imprimés; qui tenait fréquemment chez lui des conseils militaires, où l'on agitait la question de savoir s'il ne fallait pas le dissoudre; Cromwel, enfin, présenta, au nom de l'armée, une pétition où il demandait assez insolemment la réforme des divers abus. »

Un honnête homme de ce temps là, un autre Vaublanc, un autre Dumolard, fit aussi son panégyrique; il l'appela fils aîné de la liberté. Le parlement remercia Cromwel, qui, quelques jours après, chassa le parlement.

Le général Lambert, en 1659, présenta au parlement une adresse au nom de son armée; il demandait aussi le prompt châtiment d'une insurrection, point d'association particulière, des

officiers-généraux à sa fantaisie. La motion fut faite de l'envoyer à la Tour; on préféra un parti plus doux, et le parlement fut un mois après cassé par le général Lambert.

Nous n'avions pas à craindre un pareil sort; car, il n'y avait là, ni Cromwel, ni, surtout, soldats de Cromwel. Mais la majesté du peuple blessée, la constitution violée, la sûreté de l'État compromise, la liberté menacée, exigeaient une vengeance éclatante, un décret qui prouvât à la nation que tous étaient égaux devant la loi, que nul n'avait le privilége du crime et de l'insurrection, ni même l'impunité de ses erreurs et de ses devoirs méconnus.

Dans la guerre de 1756, une cour martiale déclara que l'amiral Byng n'avait pas fait son devoir pour vaincre l'ennemi : les juges, soumis au code militaire anglais, qui porte la peine de mort contre le général qui ne fait pas son devoir, soit par lâcheté, négligence ou mauvaise intention, condamnèrent Byng à perdre la tête. Cette loi était peut-être trop rigoureuse pour le commun des hommes; Wasingthon, cependant, n'aurait pas refusé d'être jugé par elle; et si elle eût décidé de son disciple, aujourd'hui Lafayette ne serait plus.

CHAPITRE XIII.

Projets du général Lafayette après le 20 juin. — L'enlèvement du roi. — La résistance de Marie-Antoinette. — Départ du général. — Bureau de Puzy à la barre de l'assemblée. — Luckner démentant le témoignage de Brissot. — Victor de Broglie. — Dumouriez et le général Lafayette. — Jean Debry. — M. Dumolard. — Portrait de M. de Vaublanc. — M. de Vaublanc au 10 août. — M. Mathieu Dumas et la république. — Le bill d'indemnité. — Excès populaires. — Les pistolets et le grand sabre de Merlin. — Bazire, Merlin et Stanislas de Girardin. — Lagrevol, Guadet et Choudieu.

Alors, les crimes de Lafayette n'étaient pas encore entièrement dévoilés; en devinant quel était le but secret de ses desseins, on n'aurait pu administrer les preuves de toutes ses trahisons. N'avait-il pas conçu le projet d'enlever le roi, de le transférer à Compiègne, de convoquer une nouvelle assemblée, enfin de se faire le Monck de la France, et de nous infliger à tout jamais le fléau de la royauté? Quel délire égarait donc en cet instant l'esprit de cet homme-là?

Mais en s'éloignant du parti républicain, il n'avait pas eu l'esprit de se concilier la cour;

peut-être n'était-il pas assez perfide pour cela, et assez corrompu pour elle; Antoinette, qui ne pardonnait pas, dût-elle en mourir, et qui, d'ailleurs, comptait sur les promesses de Brunswick, s'opposa à tout accommodement avec le chef des Feuillans. Mais Pétion m'a fourni des preuves de l'intelligence de Louis XVI et de Lafayette. Lafayette s'était perdu volontairement et inutilement; après l'incartade de sa lettre et de son apparition à l'assemblée, il fut réduit à se retirer au milieu de son armée, n'attendant peut-être pas sans crainte les suites de l'accusation portée contre lui *.

---

* Une page de l'histoire du comte de Toulongeon peut servir d'éclaircissement à ce passage des Mémoires, et expliquer la conduite et les projets du général Lafayette pendant son séjour à Paris :

« Lafayette, dit l'historien, prit la mesure des forces dont il pouvait disposer; une revue de la première division de la garde nationale, commandée par Acloque, était indiquée à la pointe du jour. Le roi devait la passer, et ensuite Lafayette se proposait de haranguer la troupe. Le maire Pétion, averti par la reine, qui craignait plus encore le succès de Lafayette que celui des jacobins, donna contre-ordre pour la revue. Lafayette alors réunit chez lui tout ce qu'il put de citoyens de la garde nationale; mais les grands mouvemens exigent de grands espaces, et l'énergie concentrée a besoin du grand air pour faire explosion. On promit de se réunir le soir aux Champs-Élysées. A peine cent hommes s'y trouvèrent; on s'ajourna au lendemain, pour marcher sur le lieu des

Le triomphe passager qu'il avait obtenu le 28 juin à l'Assemblée Législative ne le rassurait pas complètement, à en juger par les démarches de ses amis, et par tous leurs efforts pour atténuer ses torts et les démentir, après en avoir presque fait comme lui l'insolent aveu. Bureau de Puzy parut en personne à la barre, et y débita un discours fort adroit, mais fort long, pour se justifier de l'étrange message qui lui avait été donné près de Luckner. Il nia le fait avec assurance. Mais, malgré son esprit, il eut la sottise de citer la lettre même de Lafayette, qui l'autorisait à conférer avec le vieux maréchal, et à le sonder relativement aux *séditieux* de Paris, et à la nécessité de prendre un parti contre eux. Guadet remercia Bureau d'avoir bien voulu produire la lettre qui constatait l'objet de sa coupable mission. L'on ordonna le dépôt et l'impression de cette pièce, qui mettait si bien à nu les projets des conspirateurs.

---

séances des jacobins, si l'on était trois cents; on ne s'y trouva pas trente. Ces mouvemens ne servirent qu'à empêcher des mesures violentes d'arrestation contre Lafayette. Il vit le roi, qui le remercia de sa démarche et ne profita pas de ses offres de services. Le lendemain, Lafayette retourna à son armée, et laissa une lettre adressée au Corps-Législatif; il fit dans cette occasion tout ce qu'il se devait : il n'avait pas eu le temps et n'avait plus les moyens de faire ce qu'eût demandé la chose publique. »

Lukner, de retour à son armée, écrivit aussi à l'assemblée, et démentit tout ce qu'il avait raconté devant moi, chez l'évêque de Paris. Il prétendait que Lafayette ne lui avait jamais parlé de faire marcher son armée sur la capitale. Luckner expliquait la différence entre ce qu'on voulait maintenant avoir dit, et ce qu'il avait dit réellement, par la difficulté avec laquelle il s'exprimait en français. Il n'y avait qu'un mot à répondre à cette dénégation, c'est qu'elle était en bon français; ce n'était donc pas lui qui l'avait écrite, mais c'était bien lui qui avait parlé *. Sa nouvelle lettre ne méritait pas plus de confiance que les précédentes, qu'il nous avait déclaré avoir été dictées par Mathieu de Montmorency; tout ce qu'elle prouvait, c'est que, sans caractère et sans esprit, il était toujours sous l'influence des gens qui le circonvenaient, et qu'intrépide et ferme comme un vieux soldat sur le champ de bataille, ce n'était plus sous la tente qu'un faible vielliard, jouet de quelques intrigans imberbes.

Mais les soldats de Luckner savaient bien dis-

---

* Six députés étaient présens à la conversation de Lukner; et pendant la lecture de sa nouvelle lettre, Hérault-Séchelles se trouvait à l'assemblée, et il attesta aussi, comme moi, Lasource et Guadet, avoir entendu dire au maréchal que Lafayette lui avait envoyé Bureau de Puzy pour lui faire d'*horribles propositions*. *Note de Brissot.*

tinguer ses vertus militaires de son intelligence politique. Un d'eux m'écrivait du camp de Ploshein : « Hier, Luckner a parcouru le camp; il a harangué séparément tous les bataillons, et ses harangues lui ont gagné tous les cœurs. C'est un brave général, dévoué pour jamais à la France et à la révolution. « Soyons unis, nous disait-il, et point de traîtres. Je ne trahirai pas : si vous voyez que j'âille mal, coupez moi en million de pièces. Je ne vous appelle pas mes soldats, mes régimens, mais mes frères, mes camarades. Union : je veux vivre et mourir avec vous. » Et tous comprenaient ce langage, malgré l'accent tudesque de celui qui le prononçait, tous comprenaient la fausseté patriotique des généraux qui l'entouraient; car, l'on battait des mains pour Luckner, et l'on sifflait le petit Victor Broglie qui l'accompagnait. Broglie s'était pourtant distingué par un patriotisme qui semblait rempli de franchise et de pureté. On l'avait vu le premier au club des Amis de la Constitution; on l'y avait entendu dénoncer le Club Monarchique et y professer long-temps, comme à l'Assemblée Nationale, les vrais principes de la liberté *.

---

* Le prince Victor de Broglie, fils du maréchal et père du duc de Broglie, aujourd'hui pair de France, fut fidèle au parti populaire jusqu'au dernier instant. Destitué pour n'avoir pas voulu reconnaître le décret de l'assemblée qui proclamait la déchéance de Louis XVI, il

Mais les serpens de Lameth l'auront perdu comme tant d'autres; il était, avec Montmorency, le conseiller secret de Luckner, et celui qui le poussait dans cette route de déception et de contradiction qui devait leur devenir également funeste: ce furent eux qui, pour complaire à Lafayette, dirigèrent la conduite du maréchal contre Dumouriez, et lui dictèrent, à son égard, ces procédés et ces lettres que ce dernier n'hésita pas à rendre publics. Dumouriez sut bien d'où les coups partaient, aussi n'est-ce pas à Lukner, mais à Lafayette qu'il avait voué sa colère et sa vengeance *.

On avait renvoyé à une commission extraor-

servit son pays comme simple garde national; mais son dévouement et son patriotisme ne purent le sauver du tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort quelques jours avant le 9 thermidor.

* Dans les premiers Mémoires qu'il a publiés, Dumouriez ne parle qu'avec amertume de la conduite du général Lafayette à son égard; mais dans la dernière édition qui a été donnée de cet ouvrage, on lit la note suivante, que nous avons vu écrite de la main même du vainqueur de Jemmapes :

« Si je laisse subsister ce passage et les précédens, je voudrais qu'il fût en mon pouvoir d'effacer de mon livre et de ma mémoire les faits qui m'ont causé tant de peine. Je ne doute pas que ce grand citoyen ne le regrette autant que moi-même. J'ai peut-être eu le tort de ressentir dans le temps avec trop de vivacité ce que je ne pouvais re-

dinaire toutes les adresses dans lesquelles on demandait la juste punition de Lafayette, et toutes les pièces relatives à son affaire. Dans la séance du 3 août 1792, j'avais fait la motion de fixer le jour où l'on entendrait le rapport de cette commission. Le jour arrivé, le côté droit commença par vouloir entamer la discussion sans entendre le rapport. Il savait bien qu'au nom de la commission, Jean Debry allait proposer le décret d'accusation contre Lafayette.

Debry, énumérant en effet les torts imputés au général, et rapprochant son langage de celui de Coblentz, démontra clairement qu'il avait voulu avilir et dissoudre l'Assemblée;

---

garder que comme des hostilités contre moi. Mais aujourd'hui (1824), je suis calme; les faits, les chagrins sont bien loin déjà. J'ai vu depuis les malheurs du général Lafayette, j'ai vu sa noble conduite sous l'empire de Napoléon, comme dans les cachots d'Olmutz; je vois celle qu'il tient dans la France nouvelle, et je dois déclarer les sentimens d'estime qu'il m'a toujours inspirés et ceux d'attachement qu'il m'a rendus.

» C'est le seul moyen qui me reste de remplir la promesse que j'ai faite de vider notre querelle après la guerre, et je le saisis avec plaisir.

» Il aurait cependant quelque raison de m'accuser de le prendre en traître; car ni lui ni personne ne savent rien du coup que je lui porte en ce moment; mais en cela j'évite l'accusation de connivence avec lui, et mon langage n'en aura que plus d'autorité. »

et qu'eût-il donné la liberté aux Belges, eût-il gagné vingt batailles, il ne devait pas rester impuni. On sait comment il fut défendu.

Il était un homme qui, doué d'une grande facilité de parler, ne semblait s'en servir, à l'Assemblée Législative, que pour exciter du trouble, et faire perdre des momens précieux. Il avait toujours le mot de constitution à la bouche, et c'était au nom de la Constitution qu'il proposait la violation des principes les plus sacrés. Dénonciateur infatigable des sociétés populaires, il ne voyait que des conspirateurs dans leur sein; il signalait partout des partis, tout en défendant la liste civile, le plus dangereux de tous : hardi à avancer les faits les plus graves, il en remettait adroitement les preuves à un autre jour, et ne les donnait jamais. Souvent il annonçait avec solennité, avec une espèce d'horreur, les plus affreux complots, et ne présentait ensuite que de frivoles rapprochemens ou des interprétations sophistiques des intentions les plus droites; il couvrait ces exagérations du ton de la bonne foi, et faisait passer pour excès de zèle ou rigorisme ce qui n'était que justice et patriotisme; puis on le voyait toucher par sa sensibilité ceux que ses discours ne pouvaient émouvoir; jamais il n'eût été le chef d'un parti dans l'Assemblée; mais il était l'avocat perpétuel et le perfide instrument d'une faction. Cet homme était Vaublanc.

Dumolard, Dumas, et tous les feuillans avaient

voulu justifier le fondateur de leur club. Dumolard avait parlé longuement, et très-longuement, comme l'eût fait son cousin Barnave *. Vaublanc, dans un discours plus long encore, réchauffa les sophismes de Dumolard, les panégyriques du fils aîné de la liberté, les diatribes nauséabondes contre les jacobins, les déclamations rebattues sur la liberté des opinions, et sur les factieux qu'il semblait insolemment désigner du doigt, et devant lesquels il s'humiliait à trois jours de là. Tel est le caractère de ces fanfarons ambitieux qui changent de langage avec la fortune, et se jettent où l'intérêt les poussent, n'importe dans quels rangs.

Dans un pamphlet en réponse à ma *Déclaration aux puissances étrangères*, rédigée par moi au nom de l'Assemblée Nationale**, on a imprimé que dans

---

* Dumolard était compatriote et allié de Barnave. Membre du Conseil des Cinq-Cents, plus tard il siégea au Corps-Législatif jusqu'à la fin de 1813. Il reparut à la Chambre des Représentans de 1815, et mourut dans la retraite.

** Ce pamphlet avait pour titre : *Justification du rappel de l'ambassadeur de France, et réfutation de tous les faits et raisonnemens sur les affaires de France allégués par Brissot dans la déclaration qu'il a récemment rédigée et adressée, par ordre de l'Assemblée Nationale, aux puissances étrangères.* Londres, chez Debrett, Picadilly.

Ma réponse à cette justification est dans les victoires de Valmy, de Spire, de Jemmapes, dans la prise de la Savoie, du Brabant, dans la destruction des armées com-

la séance du 10 août, deux ou trois membres ont eu le courage de s'élever, au milieu des insultes et des affronts dont on les accablait, contre la déchéance du roi; et l'on a ajouté que Vaublanc s'est particulièrement distingué en cette occasion; je puis affirmer, car j'étais présent, que personne ne s'est élevé contre la suspension de Louis XVI, et que Vaublanc, si même il y était, a gardé le silence. Je puis assurer encore que Vaublanc n'a, depuis le 10 août, donné aucune preuve de ce courage qu'il affichait auparavant avec tant d'ostentation *.

---

binées. L'auteur de cet écrit doit voir maintenant que je ne m'étais point trompé en prophétisant que tous les soldats français deviendraient des héros. Dans ses réfutations, il n'a qu'une fois raison, c'est lorsqu'il parle des massacres des 2 et 3 septembre, et de la tache qu'ils ont imprimée au nom français. Mais c'est aux héros de ces massacres révolutionnaires à prouver aux étrangers qu'ils ont tort de ne pas voir dans ces assassinats un acte d'humanité et non de cannibalisme. (*Note de Brissot.*)

* M. de Vaublanc fut mis hors la loi quelque temps après le 10 août; condamné à mort par contumace après l'insurrection du 13 vendémiaire, et malgré les efforts de M. Pastoret, il ne parvint à faire purger cette sentence que sur la fin de 1796. Il avait alors été nommé membre du Conseil des Cinq-Cents; et lorsqu'il y vint siéger, il fut sommé par le député Savary de *lever la main* en prononçant le serment de haine à la royauté, serment que M. de Vaublanc n'hésita point à faire, et que, comme

Mathieu Dumas est le seul des feuillans qui ait montré du courage jusqu'à la fin de la législative; mais un trait doit le peindre : le 12 ou le 13 août, il vint à la commission extraordinaire; il avait l'air abattu, et me dit : « Que ne me disiez-vous, il y a un an, que vous vouliez arriver à la république, je vous aurais donné la main. »

Ainsi que Lafayette, Mathieu Dumas avait peut-être au fond du cœur un certain penchant

---

tant d'autres, il n'hésita point à violer. En effet, rentré en France, d'où le 18 fructidor l'avait un instant éloigné, M. de Vaublanc parut l'un des membres du Corps-Législatif les plus dévoués à la fortune de Bonaparte, comme il parut depuis un des serviteurs les plus dévoués à la cause des Bourbons. Comte de l'Empire et préfet de la Moselle depuis 1805 jusqu'au retour de l'île d'Elbe; préfet des Bouches-du-Rhône depuis son retour de Gand, où il avait suivi Louis XVIII, jusqu'à son entrée au ministère de l'intérieur, où il fut remplacé par M. Lainé, M. de Vaublanc s'est tour-à-tour signalé par ses sentimens impérialistes et royalistes, et M. Madrolle n'a pas craint de le désigner comme un des partisans de la contre-révolution qu'il prêchait dans son absolutiste et apostolique *Mémoire*. En qualité de ministre M. de Vaublanc a concouru à cette épuration de l'Institut, ou plutôt à cette proscription en vertu de laquelle MM. Étienne, Arnault, Garat, Grégoire, le duc de Bassano, etc., furent rayés de la liste des académiciens. Cette proscription, qui ne sera point oubliée des gens de lettres, a valu à M. de Vaublanc le surnom de *de Meaupeou littéraire* et le titre d'académicien libre de la classe des beaux-arts.

pour la république, ce qui ne les empêchait point de faire la guerre aux républicains. Comme lui, il avait pris goût à la liberté en Amérique, et il crut devoir en tout l'imiter dans la manière dont il fallait la servir. Il fut un de ses plus dévoués défenseurs à l'Assemblée. Il le défendit envers et contre tous, et à tous propos. Lorsque Chambonas vint notifier l'évacuation de Bavay par les Autrichiens qui devaient bientôt y rentrer, Mathieu Dumas ne perdit pas même cette occasion de s'émerveiller sur la profondeur et la sagesse de nos généraux qui, en ouvrant la frontière aux ennemis, avaient sans doute prévu qu'ils n'abuseraient pas de cette complaisance. Si Mathieu Dumas avait prétendu faire une plaisanterie, elle était très-plaisante; mais ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que ce n'était pas une plaisanterie *.

* Le général Mathieu Dumas, aujourd'hui major-général de la Garde Nationale et membre de la Chambre des Députés, est un des hommes politiques les plus honorables et l'un des généraux les plus distingués de notre époque. « Il a servi sa patrie de son épée, de sa plume et de ses conseils, dit un biographe, et n'a pas peu contribué à l'illustration de nos armes dans les deux mondes : il jouit de la réputation d'avoir parlé de la guerre en écrivain judicieux et profond, de la paix en philosophe éclairé, et d'avoir combattu avec la valeur, le sang-froid et l'habileté qui distinguent éminemment les généraux français. » M. Dumas avait été tour-à-tour aide-de-camp de Rocham-

En répondant à tous les avocats de la plus mauvaise cause, en demandant solennellement comme je l'ai fait, le décret d'accusation contre Lafayette, j'avais cru devoir expier l'erreur d'avoir si long-temps aimé et estimé cet homme dont la conduite m'avait été et devait plus d'une fois encore m'être imputée à crime. L'Assemblée, frappée des argumens par lesquels j'avais principalement réfuté Dumolard et Vaublanc (car le plaidoyer de celui-ci n'était, à quelques déclamations près, qu'une seconde édition des moyens présentés par le premier), ordonna l'impression de mon discours, et ferma la discussion sur la demande même du côté droit, dont les mesures étaient parfaitement prises, et la partie très-bien liée.

Les secrétaires *, qui probablement étaient

---

beau, du maréchal de Broglie et du général Lafayette. Après la révolution du 10 août, ses connaissances dans l'art militaire avaient fait respecter sa tête par le comité de salut public, qui l'employa au ministère de la guerre et lui donna la direction du dépôt des plans de campagne, poste qu'il occupa jusqu'au moment où il fut appelé au Conseil des Anciens. C'est le général Mathieu Dumas qui proposa, au nom du gouvernement consulaire, la création de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

* Il faut en excepter Lecointre. (*Note de Brissot.*)

Lecointre, de Versailles, député à l'Assemblée-Législative, le fut aussi à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI et provoqua la condamnation de Marie-Antoinette.

dans le secret, se réunirent pour recueillir les voix. Le projet de décret d'accusation mis en délibération par assis et levé, est rejeté. Merlet, qui présidait et qui craignait sans doute le soulèvement de l'opinion publique, à la suite d'un pareil bill d'indemnité, lève aussitôt la séance. On le force de rester; on provoque l'appel nominal. Les amis de Lafayette qui n'osaient, apparemment, se montrer à découvert, et qui ne s'étaient pas comptés, combattent l'appel nominal; il s'effectue enfin malgré eux; et, à leur grand étonnement, peut-être, Lafayette fut absous à une majorité de plus de deux cents voix.

CHAPITRE XIV.

Lafayette désigné pour commandant-général par Moreau-de-Saint-Méry. — Ce dernier rassemble des matériaux pour un code de l'esclavage. — Il trafique de ses semblables. — Vend une mulâtre au mépris des lois. — Autrefois, amis des noirs. — Il se défend d'avoir demandé leur affranchissement. — Délire de cruauté. — L'Assemblée Nationale refuse une statue à Mably. — Caractéristique de cet écrivain. — Méchancété des folliculaires à son égard. — Encore Joseph Garat. — Sa définition d'un grand homme. — Bernardin de Saint-Pierre. — Appréciation de ce prosateur. — Ses sentimens politiques. — Pourquoi il s'est tenu éloigné de nos assemblées délibérantes. — Il réclame l'égalité et la liberté pour tous. — Il prend le parti des noirs. — Lettre de Brissot à James Philips. — Lafayette concourt au décret en faveur des hommes de couleur. — Accusation portée contre lui par Duval Despresménil. — Démenti par M. Henry, frère de Henry Richeprey. — Essai d'affranchissement graduel à la Guyanne française. — Lettre de Sonthonax sur Saint-Domingue.

Les électeurs de Paris, en 1789, étaient incertains sur le choix d'un commandant-général ; Moreau de Saint-Méry leur montra le buste de Lafayette, et Lafayette fut nommé. Il était naturel que celui qui devait trahir la cause des pa-

triotes fut désigné à leurs suffrages par le magistrat vénal dont les veilles avaient été employées à rassembler les lois éparses où était consacré depuis si long-temps l'esclavage des hommes de couleur, et à les réunir en un seul faisceau, afin de rendre ainsi plus redoutables les armes dirigées contre ces malheureux; on sait que joignant avec une singulière audace l'exemple aux préceptes qu'il s'efforçait d'établir, il osa exercer dans Paris ce droit affreux que les colons, contre tout sentiment d'humanité, s'arrogeaient sur leurs esclaves; et qu'il ne rougit pas de trafiquer de ses semblables *.

---

* Moreau-de-Saint-Méry fut reçu très-jeune avocat au parlement de Paris : bientôt après il fut nommé membre du conseil-supérieur de Saint-Domingue; ce fut pendant l'exercice de ses fonctions qu'il s'occupa de rassembler en corps les lois incohérentes qui régissaient les Colonies. Cette compilation attira sur lui les regards du gouvernement, qui l'appela à Paris. Il y devint, en 1789, président des électeurs, et fut député de la Martinique, sa patrie, à l'Assemblée-Constituante. En 1793 il se réfugia avec sa femme et ses enfans aux États-Unis, où la nécessité le contraignit d'être tour-à-tour commis-marchand, imprimeur, libraire. Rentré en France sous le consulat, il fit partie du Conseil-d'État. Nommé administrateur général des états de Parme, Plaisance et Guastalla, il encourut alors la disgrâce de l'Empereur par la faiblesse qu'il fit paraître dans ce poste important. Jamais il ne put recouvrer la faveur de Napoléon, à qui il dit un jour : « Sire, je ne vous demande point de récompenser ma probité, je demande seulement qu'elle

Cette action infâme me fut révélée par Ogé le jeune, malheureux comme son frère et mort comme lui sur la roue *. On ne lira pas sans indignation la lettre qu'il m'écrivit quelque temps avant son supplice.

Paris, 12 avril 1790.

« Je vous dénonce, Monsieur, un fait qui vous révoltera, vous qui défendez la cause des noirs, et qui révoltera, sans doute, tous les bons patriotes et les hommes éclairés. M. Moreau de Saint-Méry a vendu, ces jours derniers, à M. le chevalier de Rodouin, une mulâtresse qui vit depuis deux ans et demi à Paris. Cette vente, contraire à tous les réglemens qui prohibaient en France ce trafic infâme, avant même la restauration de la liberté, vous paraîtra, sans

---

soit tolérée ; ne craignez rien, cette maladie n'est pas contagieuse, la reconnaissance est la fleur des tombeaux. »

Moreau-de-Saint-Méry était membre de la société d'agriculture et de celle des sciences de Paris. Il mourut en 1819, dans un état voisin de l'indigence.

* Voici un trait qui peut caractériser le genre d'esprit de ces infortunés mulâtres. Après sa condamnation à mort, Ogé se fit donner une petite poignée de graines noires, qu'il mit dans sa main et qu'il recouvrit de graines blanches. Il secoua ensuite le tout, et les graines noires ayant repris le dessus, il les montra à ses juges et leur demanda : « Où sont les blanches ? »

doute, encore plus affreuse, en considérant le moment où elle est faite, et l'homme qui l'a faite. Si le marché n'a pas été consommé, c'est que M. de Rodouin n'a pas pu payer.

« OGÉ. »

La jeunesse de Moreau de Saint-Méry avait été marquée par des traits bien différens et qui auraient pu donner une toute autre idée de son cœur. Né à la Martinique, où il resta jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, il était à même d'apprécier la malheureuse situation des nègres, et de reconnaître mieux que personne l'injustice des traitemens rigoureux auxquels les exposaient les détestables lois des colonies. Il s'efforça, prétend-il, plus d'une fois d'adoucir leur sort.

De telles actions annonçaient un ami des noirs, un défenseur des droits de l'humanité; mais la compilation de lois atroces ou absurdes, le commerce d'une cour égoïste et sans frein, eurent bientôt endurci le cœur de Moreau de Saint-Méry et fixé sa place parmi les ennemis les plus prononcés des hommes de couleur.

Ce brave champion du trafic de la chair humaine soutenait qu'on ne raisonnait de tout cela en Europe que sur des notions fausses, que sur des récits mensongers. Que ce grand homme ne daignait-il prendre la plume pour nous instruire, réfuter les faits, dissiper nos erreurs! On avait publié la liste de cent ouvra-

ges imprimés sur cette matière, il avait donc beau jeu. S'il ne l'a pas fait, est-ce timidité? il ne péchait pas de ce côté. Est-ce impuissance? on a lieu de le croire. Il n'avait publié qu'une brochure contre les citoyens de couleur; mais si pitoyable et si révoltante, qu'il avait cru devoir d'abord garder un prudent anonyme. Il venait d'offrir à l'Assemblée Nationale six gros volumes contenant le recueil des horribles lois sur les colonies; ce fatras devait la déterminer à rejeter dans le néant ce monument de barbarie, ces lois d'une cruelle démence.

Il se démasqua tout entier dans l'énorme brochure qu'il publia sous le titre de *Mémoires*, dont le but était de prouver qu'il n'avait pas eu *la scélératesse* (c'est le mot qu'il employait) de proposer à l'assemblée des électeurs l'affranchissement des noirs, c'est-à-dire, qu'il avait laborieusement enfanté une pesante rapsodie pour se couvrir de boue. Il avait poussé le délire au point d'exiger solennellement de tous les électeurs un certificat de ce qu'il n'avait pas eu cette abominable pensée, car il regardait une pareille motion comme le plus grand des crimes!... Moreau de Saint-Méry s'était-il donc imaginé vivre dans un siècle et au milieu d'une nation d'antropophages? Il fallait que la cruauté et la déraison fussent profondément implantées dans l'existence morale et intellectuelle de l'habitant des colonies, pour ne pas s'apercevoir qu'en soutenant

de pareilles thèses, il révoltait les âmes les moins philosophiques de l'Europe, et se couvrait lui-même d'ignominie, pour se laver de l'horrible forfait d'humanité qu'on lui reprochait. Moreau nous racontait tous les détails de sa vie privée depuis son berceau jusqu'à la révolution. Il ne faisait pas grâce de la moindre circonstance, du plus insignifiant rendez-vous ou billet d'affaires; en un mot, il avait vidé son portefeuille.

Moreau de Saint-Méry se défendait encore avec beaucoup de chaleur d'avoir eu la criminelle idée d'être de la société des *soi-disant Amis des Noirs*. Il est vrai qu'un homme aussi distingué que Moreau de Saint-Méry eût été déshonoré d'être le collègue des Condorcet, Mirabeau, Clarkson, Grégoire, etc., qui tous avaient la simplicité, la sottise de vouloir qu'on n'assassinât pas et qu'on ne vendît pas des hommes, quand on avait reconnu, par serment, que tous les hommes étaient égaux.

Chose singulière! tandis qu'il se déshonorait ainsi à plaisir, en adressant à l'Assemblée Nationale un factum dans lequel il démentait tous les principes sur lesquels était fondé sa réputation, l'Assemblée Nationale se déshonorait elle-même en refusant de rendre un digne hommage à l'écrivain du plus noble talent et du plus beau caractère peut-être de notre siècle. « L'abbé Mably, comme je le publiai alors dans *le Patriote*,

n'a besoin que de ses ouvrages pour vivre dans le souvenir et la reconnaissance de la nation, à laquelle il a sacrifié ses veilles, ses talens et ses vertus. S'il n'obtint pas la statue que Chabroud demanda à l'Assemblée Nationale, la postérité ne lui rendra pas moins la justice que les contemporains lui ont refusée. »

Mably déclara la guerre, dans ses ouvrages et dans ses mœurs, à la fausse philosophie et à tous les vices. L'orgueil sans talens et l'ignorance prétentieuse attaquent aujourd'hui, au milieu de la gratitude publique, cet auteur qui passa sa longue vie à étudier l'homme, à rechercher ses droits naturels et sociaux, à discuter sur la nature des gouvernemens, à nous révéler les institutions des peuples anciens, et surtout des Grecs. C'est par ces profondes méditations qu'il est parvenu à éclairer la nation et à lui montrer la véritable source de son bonheur: témoin de tous les maux qui l'affligeaient, il en a montré le remède.

L'amour de l'indépendance pour ses opinions l'avait toujours éloigné des académies, quoiqu'il eût été souvent sollicité d'y occuper une place. Ces corps littéraires, pénétrés de son mérite, auraient voulu se l'associer. Son refus constant les blessa et les rendit injustes à son égard; ils ne lui trouvèrent plus les talens qu'ils lui avaient d'abord reconnus; et, dans l'impuissance de s'élever à son niveau, ils le ravalèrent plus bas qu'eux.

A cette basse et odieuse injustice vint succéder la vénale méchanceté des folliculaires. Garat, dans le *Journal de Paris*, le représenta « comme un homme sans génie, d'un esprit étroit, utile, à la vérité, mais n'ayant rien de grand, parce qu'il n'est créateur, ni dans son style, ni dans ses vues. » Quelle absurdité! quelle mauvaise foi! Garat n'avait-il pas lu les *Observations sur l'Histoire de France*, *les Droits et les Devoirs du Citoyen*, *les Principes des Lois*, *Phocion*, et ses autres ouvrages? Et où trouver de plus grandes vérités, plus de vérités utiles, plus de lumières pour les choses les plus essentielles au bonheur des sociétés, plus de courage, plus de force, plus de profondeur dans les idées, plus de sage et noble simplicité dans le style? Veut-on placer le génie dans l'enflure et l'hydropisie des phrases? L'expression néologique sera-t-elle son caractère? Consistera-t-il dans ces idées gigantesques qui ne tiennent à la raison par aucun fil? Voudra-t-on que d'orgueilleuses pensées, que des déclamations sur des choses en soient le seul et véritable signe? Malgré les calomnies, l'envie et les intrigues des petits esprits, Mably est et sera pour la postérité un homme de génie, un grand homme; et tous ces auteurs éphémères qui, ne pouvant l'imiter, cherchent à le décrier, seront condamnés à l'oubli, quand le nom de Mably sera cher à quiconque aime les talens, les vertus et la bonne foi.

Tel est l'aveuglement de l'esprit de coterie et l'entêtement de la vanité, que Garat, qui d'ailleurs est homme de sens et de goût, refusa d'insérer dans son journal l'expression des idées que je viens de reproduire ici. L'estimable Berquin *, alors rédacteur du *Moniteur*, ne fut pas moins injuste envers le vengeur de Mably, dont j'accueillis le plaidoyer dans *le Patriote*. Être juste contre ses opinions, contre soi-même, est la première vertu d'un homme libre; mais Garat ne sait pas ce que c'est que la liberté.

Il ne connaît pas mieux ce que c'est qu'un grand homme. Par la définition qu'il en donnait, dans l'article que j'ai cité, on voit trop qu'il avait encore conservé les préjugés de la littérature esclave ou académique; car il honore de ce nom l'écrivain qui est grand dans son style. Aujourd'hui, un grand homme est celui qui unit à un grand caractère de grands services rendus à la liberté, à la raison ou au genre humain. Raison éclairée, volonté ferme, indépendance d'opinions, voilà de quoi se composent les grands caractères, telles étaient les qualités de Mably. Il y joignait une rudesse honorable, dans un temps où

---

* Berquin, auteur de *l'Ami des Enfans*, *des Adolescens*, d'idyles, de romances, et d'une foule d'ouvrages consacrés à l'éducation ou à l'amusement de l'enfance, mourut quelques mois après l'époque dont il est question.

tous les écrivains étaient de souples cameléons, de plats valets des ministres et des seigneurs. Garat ne niera pas que Mably ait rendu de grands services à la liberté, et qu'il ait influé sur la révolution actuelle : ses ouvrages ont des taches, son système avait des côtés faibles; mais ces taches ne doivent pas l'empêcher d'être mis au temple de mémoire, à côté de Price, dont il est le digne émule! Garat rêvait sans doute quand il préférait à un écrivain aussi estimable des faiseurs de phrases, des limeurs de style, l'espèce la plus méprisable parmi les écrivains, parce que cette recherche du style décèle toujours le vide des idées, le défaut de nerf et le besoin de plaire à des hommes blasés.

Quand, après une course pénible, on respire un air pur sur ces hautes montagnes qui se perdent dans les nues, il semble qu'on revête un autre être; on est loin de la sphère où la vue du mal fatigue sans cesse l'homme de bien; on croit toucher à la région céleste; on se sent à l'aise; on goûte, on palpe le bonheur : tel est le sentiment qu'on éprouve à la lecture des ouvrages de M. de Saint-Pierre. Cet écrivain n'appartient pas à ce monde; il est de celui de Rousseau. Vous avez à peine lu quelques pages, que vous vous croyez transporté dans un pays où l'utopie n'est plus une chimère, que vous causez avec des hommes dont le cœur est sur les lèvres, et dont l'âme pure se lit sur la physionomie se-

reine. M. de Saint-Pierre n'a ni prétentions ni ambition ; c'est là tout son secret pour attacher ses lecteurs, et chacun est prêt à admirer l'esprit de celui qui n'a pas l'air de savoir qu'il en a ; on loue aisément l'homme sans ambition, parce qu'il n'effarouche les vues secrètes de personne.

Bernardin de Saint Pierre jouit d'un grand bonheur ; c'est d'être seul au milieu d'un monde, d'être tranquille au milieu d'une ville tumultueuse où le bruit des armes se joint maintenant au fracas des équipages. Ah! qu'il jouisse long-temps de la solitude! il n'a point à regretter de n'être pas dans ces assemblées bruyantes, chargées des intérêts publics, où le talent célèbre est un délit dont la jalousie vous punit à chaque instant, où le sage se tait lorsque l'ignorant et le présomptueux parlent. Ce renversement des choses doit durer encore quelque temps ; il tient à l'ancienne vanité, à la légèreté, à la présomption française. Tous les Français n'étaient pas également mûrs pour la liberté et la raison ; mais l'usage de la liberté amènera celui de la raison, qui amènera l'art d'écouter, l'art de parler brièvement ; qui bannira les basses jalousies, en faisant chérir et respecter le talent de ses rivaux même. Je reviens à Bernardin. Il a consigné dans ses ouvrages ses sentimens sur la révolution actuelle, et son opinion sur ce qu'on devrait faire pour rendre la France heureuse. Ses sentimens sont ceux d'un bon citoyen, son opi-

nion est celle d'un homme qui connaît les hommes, et surtout les Français; qui, ne les croyant pas propres à cet état parfait de républicanisme où les contre-poids sont inutiles, en demande et en veut pour la nouvelle forme du gouvernement. Il ne veut point qu'on ôte au roi le droit de refuser une loi. Sur ce premier point, il aura peu de partisans. Toute distinction qui n'est ni personnelle ni méritée est une injustice; toute institution qui forme des classes, élève les uns et abaisse les autres, déchire nécessairement les liens de la société, en même temps qu'elle entraîne le despotisme des uns et l'avilissement des autres. Voilà des vérités senties, reconnues, qui ont anéanti les ordres en France où il ne faut qu'un ordre, celui des citoyens.

Je ne discuterai point les principes politiques de Bernardin; quelques-uns sont contraires à ceux des partisans rigides de la liberté. Le temps seul peut apprendre de quel côté est la raison. J'aime mieux citer des vérités de détail, elles sont nombreuses et instructives : en voici une qui m'a frappé, parce que j'en ai vu cent fois la preuve. « Un des inconvéniens qui m'ont éloigné le plus de nos assemblées, et je parle des plus graves, c'est la légèreté de leur jugement et la pesanteur du mien. Je n'y ai jamais entendu proposer aucune question, qu'elle n'ait été décidée avant que j'aie eu le temps de l'examiner. » Il dit ailleurs : « Si celui qui fait une motion a une

voix forte, de l'audace et des partisans, comme en ont tous les ambitieux, il entraîne la multitude, qui ne résiste guère à ceux qui font beaucoup de bruit. Il fera sur-le-champ adopter à toute une assemblée les projets les plus dangereux, et il la liera aussitôt par le lien du serment, afin de lui ôter jusqu'à la ressource du repentir. Il conviendrait, peut-être, que la nation élût les membres de ses académies comme ceux de ses autres assemblées.... Lorsque les académies élisent leurs propres membres, elle deviennent très-nuisibles à la république des siences, etc. »

C'est à regret que nous ne citons pas ici les morceaux éloquens de cet auteur sur l'éducation, sur l'ambition, sur la nécessité d'abolir la traite des noirs et l'esclavage. Cependant il est un passage que je ne puis me dispenser de rapporter : « S'il est juste d'admettre les Députés blancs des colonies dans l'Assemblée Nationale, dit-il, il ne l'est pas moins d'y appeler leurs députés noirs, dans la classe des noirs libres, puisqu'étant employés à la culture et à la défense de nos colonies, ils ne sont pas moins interressés que les autres citoyens à délibérer sur les intérêts de leur métropole. De plus, l'admission des noirs libres dans l'Assemblée Nationale préparera l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, comme la convocation des hommes libres dans nos anciens États-Généraux prépara l'abolition de la servitude féodale, qui avait envahi

une partie des Gaules. Enfin, ces hommes, nés sous un autre ciel, repoussés par leur patrie, et participant aux bienfaits de la nôtre, augmenteront la majesté d'une assemblée qui prend sous sa protection tous les infortunés. »

L'abolition de l'esclavage des noirs avait été dès long-temps le rêve favori de toutes les âmes généreuses, de toutes les âmes qui sympathisent entre elles! Bernardin de Saint-Pierre plus que tout autre a contribué à faire naître les doux sentimens et à propager les idées philantropiques qui devaient amener un si heureux résultat. Comme tous les bons esprits et les bons cœurs, il a souhaité l'affranchissement de l'espèce humaine, n'importe la couleur : en cela, comme on le voit, il différait de beaucoup de Moreau de Saint-Méry, qui ne dut pas voir sans déplaisir les efforts que je fis même avant notre révolution pour rendre les nègres et les mulâtres à la liberté dont ils ne sont pas indignes. La lettre que j'écrivis en 1788 à James Philips, prouve le zèle que je mis dès-lors à prendre l'initiative dans cette question d'humanité; elle pourra jeter quelque jour sur les démarches que je faisais à cet époque.

Paris, le 19 mars.

« Monsieur,

» J'ai communiqué au comité les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, au

nom du comité de Londres, et date des 26 février et 8 mars derniers, et telle est la réponse que je suis chargé de vous faire.

» J'ai déjà eu l'honneur de vous adresser des détails relatifs à notre première assemblée. Le comité se propose, à l'exemple du vôtre, de tenir un registre pour ceux qu'on lui communiquera. Le comité s'assemble régulièrement toutes les semaines, et tient registre de ses transactions. Nous avons cru devoir nous occuper d'abord de développer l'objet de notre assemblée. Ce point était nécessaire pour l'instruction publique : nous l'avons fait dans un discours qui a été imprimé dans un journal intitulé : *Analyse des Papiers anglais*; il va être réimprimé, avec des notes et des corrections; nous aurons soin de vous en faire parvenir un certain nombre d'exemplaires, aussitôt que l'impression sera achevée.

» Dans notre dernière séance, nous avons arrêté de traduire et de publier les ouvrages publiés en Angleterre, sur la traite et l'esclavage des noirs; ce travail a été renvoyé a un comité particulier, qui est chargé de veiller constamment à cette partie essentielle de notre établissement. Car il importe extrêmement d'éclairer sur cette matière l'opinion publique en France. Nous prenons des arrangemens pour que la collection de ces ouvrages s'imprime dès à présent et se suive sans interruption. On doit com-

mencer ce recueil par l'*Historical account*, de Benezet et le *Traité* de M. Clarkson. Il est nécessaire de vous prévenir qu'en faisant cette traduction nous serons obligés de faire des changemens, des additions, des retranchemens qui sont nécessités par le goût des lecteurs français, par l'état actuel de l'opinion publique, et par toutes les circonstances dont nous sommes environnés; mais ces changemens, avant d'être effectués, seront soumis à l'examen du comité.

» Dans la séance prochaine, nous devons nous occuper de la formation ainsi que de l'organisation de la société en général et du comité; nous aurions bien désiré, à cet égard, avoir le plan de votre société et de votre comité. Nous tâcherons de nous y conformer autant que les circonstances nous le permettront, car cela nous paraît essentiel pour l'harmonie générale qui doit régner entre nous.

» Il est un point important sur lequel nous prions le comité de Londres de vouloir bien nous faire une réponse précise; c'est l'affiliation des deux sociétés: indépendamment de ce que la déclaration de cette affiliation est nécessaire pour l'objet que se proposent les deux sociétés, pour les rendre respectables dans l'opinion publique, pour faire une masse plus solide encore à opposer à l'intérêt particulier, et aux obstacles qui s'élèvent, indépendamment, dis-je, de ces motifs, il en est de particuliers sur lesquels on

ne peut s'expliquer par écrit, et qui, découlant de l'ordre de choses où nous existons, nous font désirer cette affiliation.

» Nous regardons comme un prélude de cette affiliation, l'envoi que vous nous avez fait de médaillons et de votre cachet, dont nous vous remercions.

» Il nous semble encore qu'une conséquence de cette affiliation est que tous les membres que nous recevrons ici soient de droit membres honoraires de votre société de Londres, et *vice versâ*.

» Il nous semble enfin que les Français que vous aggrégerez d'abord à votre société, devront toujours se faire aggréger ensuite à la nôtre; le refus de la dernière association serait ou l'effet d'une insouciance pour la société française, qui ne pourrait que lui être funeste, ou l'effet d'une pusillanimité qui ne mérite aucun ménagement.

» Sur ces trois points, nous désirons que vous vouliez bien proposer au comité des résolutions qui puissent remplir les vues du nôtre, et concourir d'autant plus à l'harmonie générale que nous désirons établir entre les deux sociétés, et dont nous devons donner l'exemple à l'Europe entière. Car, étant animés des mêmes vues que vous, nous ne regarderons cette œuvre d'humanité comme entièrement accomplie, que lorsque toutes les nations qui tolèrent encore

l'esclavage l'auront entièrement aboli, et nous déclarons que nous emploierons tous nos efforts pour porter à cette généreuse résolution les nations avec lesquelles nous sommes en rapport.

» Nous ne devons pas douter qu'il n'y ait en France, dans toutes les classes de citoyens, dans la plus haute noblesse comme dans le clergé, des hommes qui s'empresseront de concourir à l'objet de cette société; mais nous n'avons pas jugé à propos de leur en faire part avant d'avoir sondé le terrain sur lequel nous marchons, et pressenti la manière dont serait envisagée par le gouvernement la formation de cette société.

» Nous avons cependant cru pouvoir nous écarter de cette circonspection à l'égard de trois personnes distinguées, ou par leur réputation, ou par leur place, ou par leur naissance. M. le marquis de Lafayette est une de ces personnes. Aussitôt que le projet de cette société a été jeté, je me suis empressé personnellement, avec M. Clavière, de lui en faire part, en le priant de se rendre à la première assemblée. M. de Lafayette nous a répondu, en nous témoignant sa satisfaction, en nous parlant de l'existence de votre société, en nous présageant des succès. Vous voyez, monsieur, que nous avons prévenu à son égard le voeu du comité de Londres. Depuis, le comité a résolu de lui faire une nouvelle in-

vitation, et dans le même temps nous nous sommes hâtés de lui faire part de ce que vous nous avez marqué sur ses dispositions favorables. Dans un rendez-vous qu'il m'a donné aujourd'hui, il a déclaré, à M. Clavieres et à moi, qu'il se regardait comme un des membres de notre société, et il nous a entretenu des moyens qu'il avait pris et qu'il prendrait, soit auprès du ministère, soit auprès d'autres personnes de considération pour les engager à se joindre à nous; nous devons, d'après ses promesses, espérer que notre société se consolidera de plus en plus par l'accession de personnages distingués.

» Nous avons adressé, la semaine dernière, par une occasion, à M. Philips, un article intéressant sur les nègres des îles de Bourbon et de France. Nous mettrons toujours le même zèle à recueillir les faits et à vous les communiquer. La réciprocité de cette communication ne pourra qu'être utile aux deux sociétés et aux deux nations.

» Nous avons cherché à nous procurer des éclaircissemens sur la contrebande qui se fait de la part des marchands anglais, afin de gagner la prime accordée par le gouvernement de France pour l'importation des nègres dans nos colonies, et voici ce que nous avons appris.

» Le gouvernement de France accorde 40 fr. de prime par chaque tonneau, aux vaisseaux français qui font la traite de nos îles; pour

l'avantage du négociant, le vaisseau est jaugé rigoureusement, ce qui doit rendre la prime très-forte; indépendamment de cette première prime, lorsque le vaisseau arrive de la côte aux îles, il y a une seconde prime très-considérable pour chaque tête de nègre, mais cette prime varie en raison des lieux où les noirs sont débarqués.

» Ces faveurs, malgré lesquelles la traite française ne languit pas moins, ont donné lieu à la spéculation dont vous nous parlez : des Français prêtent leur nom à des marchands anglais qui font la traite. Ils partagent les bénéfices. On nous assure qu'une des principales maisons engagées dansce trafic, est celle de M. Lecòuteux, associé avec un marchand de nègres établi à Liverpool, dont nous ignorons le nom; nous chercherons la confirmation de ce fait dans de plus amples renseignemens.

» Nous vous remercions des livres que vous avez bien voulu nous faire passer. Ils entreront dans la collection dont il a été question. Ceux destinés à M. de Lafayette lui ont été remis aussitôt.

» Vous pouvez nous envoyer par les diligences, tous les livres que vous jugerez à propos. Ils passent très-librement en France. »

» J'ai l'honneur d'être, etc.»

Bien que j'aie trouvé naturelle la prédilection

de Moreau de Saint-Méry pour le général Lafayette, on aurait tort d'en conclure que ce dernier fut comme son promoteur, un ennemi des noirs. Je n'ai jamais contesté à Lafayette aucune des vertus que je refuse à Moreau de Saint-Méry, dont les opinions changent avec ses intérêts. Pendant la discussion relative aux hommes de couleur, libres dans les colonies, Lafayette prononça peu de mots, mais son discours qui contribua au succès du décret demandé, fit une impression qui lui fut vivement reprochée sur place par Duval Despresménil, le principal orateur du parti opposé. A la fin de la session, l'assemblée eut tort de rapporter cette décision politique, contre laquelle s'élevèrent les représentations des ministres et des gouverneurs. Cette décision avait non-seulement l'avantage d'être juste en elle-même, mais encore d'intéresser tous les hommes de couleur au maintien de la tranquillité. Sans parler de la cause de l'humanité qu'il faut toujours défendre, l'intérêt bien entendu des colonies et du commerce exigeait l'abolition immédiate de la traite, la reconnaissance des droits civiques des noirs libres et l'affranchissement graduel des esclaves. Cette opération a été, comme tant d'autres, dénaturée dans un temps de délire par des mesures funestes à tous les partis. Lafayette, en demandant la seule et la première réparation que nous puissions offrir à l'humanité noire, pour les crimes de plusieurs

siècles, ne s'exprima pas avec une grande chaleur: il s'énonça au contraire avec ce calme de modération qui lui est habituel. « Il me semble, Messieurs, dit-il, que nous nous entendons mal sur la question; je crois qu'il est clair que les hommes libres, propriétaires, contribuables d'une colonie sont des colons; or, les gens dont il est question sont des propriétaires, cultivateurs, contribuables et libres. Sont-ils des hommes? Moi, je le pense, et c'est pour cela que je suis d'avis de la question préalable sur l'opinion du comité.

Les misérables accoutumés à s'engraisser du sang des noirs, s'indignèrent de ces paroles si sages. Dans l'impuissance de les réfuter, ils calomnièrent leur auteur et l'accusèrent d'avoir lui-même fait le trafic de chair humaine; mais la lettre suivante ne tarda pas à leur donner le démenti le plus formel.

Paris, 12 mai 1791.

J'ai lu, Monsieur, dans le *Postillon par Calais*, qu'au moment où M. de Lafayette venait de parler à l'Assemblée Nationale en faveur des gens de couleur libres, un membre (M. Duval Despresménil), d'un avis contraire s'est écrié que M. de Lafayette avait vendu des nègres. »

» Il paraît que M. de Lafayette n'a pas pris la peine de répondre à cette question; cependant,

le sentiment que fait éprouver une injustice, et la mémoire d'un frère dont je m'honore, ne me permettent pas de différer à la relever. »

» M. de Lafayette, toujours ardent ami de la liberté, s'affligeant de l'outrage qu'elle reçoit dans nos colonies, imagina de se convaincre, par une expérience à ses frais, s'il ne serait pas possible de conduire les nègres de l'état d'esclavage à celui de propriétaire, en les faisant passer par les diverses conditions qui pouvaient les mener graduellement à la liberté sans inconvénient pour eux-mêmes, sans danger pour les colons, ni même pour leur fortune, avec avantage pour les colonies et avec la conviction, qu'alors l'amélioration du sort des nègres, en augmentant leurs forces et leur population rendrait la traite inutile ».

» La Guyane française fut choisie pour cet effet. M. de Lafayette acheta, en 1785, pour environ quarante mille écus en nègres et en terres dont les revenus y furent également affectés. »

» Jaloux de contribuer à une aussi belle entreprise, mon frère, connu sous le nom de Henry Richeprey, s'y voua gratuitement. Déjà épuisé par ses travaux de cadastre, qui l'avaient rendu si chers à la ci-devant province de la Haute-Guyanne et à l'administration superieure, il ne résista que quelques mois au climat meurtrier de la Guyanne. »

» Sans un événement aussi malheureux et plusieurs obtacles de différens genres, on serait

déjà parvenu à des résultats importans sur cette expérience.

» En attendant, comme il ne s'agit ici pour moi, que de rélever une erreur de fait, sans doute involontaire, je me bornerai à dire que le premier article des instructions de M. de Lafayette était de ne ne vendre aucun nègre, sous quelque prétexte que ce fût.

» Je me suis assuré que depuis la mort de mon frère aucun nègre n'avait été vendu, et que les intentions de M. de Lafayette n'avaient jamais cessé d'être les mêmes : je pourrais, à cet égard, invoquer le témoignage de M. de Lescailler, commissaire-ordonnateur dans les colonies, et spécialement chargé par M. de Castries, ministre de la marine, de protéger cet essai.

» Ce que j'avais dû taire alors, je dois le publier aujourd'hui, parce qu'indépendamment de tous les sentimens qui me pressent de rendre hommage à la vérité, je pense que dans un pays libre, il est utile de tout dire *.

VICTOR-HENRY,

Sous-chef dans les bureaux des Contributions publiques.»

---

* La perte de l'incomparable M. Henry ne pouvait pas se réparer. Les projets du général Lafayette restèrent les mêmes. Madame Lafayette, qui s'y était associée, adressa après le 10 août, à Brissot, les protestations les plus nobles et les plus touchantes en faveur de ces cultivateurs achetés

Sonthonax partageait les idées de M. de Lafayette sur l'affranchissement graduel. Comme il était allé dans la plus importante de nos colonies implanter les créations du nouveau régime, il était plus à même que personne autre de juger des possibilités les plus faciles et les moins dangereuses. Voici ce qu'il m'écrivait naguère au sujet de ses efforts pour remplir convenablement la mission dont il avait été chargé par l'Assemblée-Nationale.

Cap-Français, le 4 janvier 1793, l'an 1er de la République française.

Frère et ami,

» Lorsque vous et nos amis m'avez confié la mission de Saint-Domingue, et que je l'ai acceptée, nous étions bien loin de soupçonner toute la scélératesse de ceux qui dirigent le peuple de la colonie. Ni les malheurs de leur pays, ni les châtimens de la France, ni l'appareil d'une force imposante, rien ne peut flechir les cœurs ulcérés contre les décrets des législatures françaises.

» Je l'ai écrit à l'Assemblée-Nationale, et je vous le confirme, il n'y a pas dix blancs à Saint-Domingue sincèrement amis de la loi du 24 avril

---

pour la liberté, ce qui n'empêcha pas que plus tard ils ne fussent vendus comme esclaves.

1792. Deux factions partageaient cette malheureuse contrée, les *Royalistes* et les *Léopardins*; nous avons abattu les premiers en vous envoyant le colonel du régiment du Cap et ses adhérens; les seconds ont la folle prétention d'établir à Saint-Domingue une aristocratie de *blancs*, d'autant plus absurde, que cette caste est moins nombreuse; que les gens de couleurs libres sont tous armés et disposés à soutenir à tel prix que ce soit les volontés de la France. Eux seuls sont ses véritables amis; vous pouvez compter sur leur dévouement.

» Je suis au Cap Français comme au milieu d'un bois, environné d'alarmes et de perfidies, voyant chaque jour naître et expirer un complot: le patriotisme est ici un masque dont les scélérats couvrent leurs odieuses machinations; j'ai failli périr leur victime, et il a fallu autant de bonheur que de prudence et de fermeté pour leur échapper. La relation difficile que je vous envoie vous donnera une idée de ce que j'ai eu à souffrir. N'importe, je tiendrai jusqu'au bout, et peut-être si mes jours sont respectés, j'aurai la gloire d'avoir sous vos auspices rétabli l'humanité dans ce pays où l'amour de l'homme, où la moindre sensibilité pour les maux qu'il souffre, sont des crimes dignes du dernier supplice.

» Il n'y a qu'une bonne loi qui adoucisse le sort des esclaves, qui puisse les faire rentrer dans les ateliers; quand on parle ici de clémence la

soif du sang africain se peint sur toutes les figures.

» Encore si nous étions soutenus par les moyens de la métropole. Nos soldats sont tous les jours à la veille d'une insurrection, faute de prêt; les dépenses de la colonie sont de cinq millions par mois, et depuis notre arrivée nous avons à peine reçu deux cent mille piastres. Les factieux profitent de notre détresse pour prodiguer aux soldats de coupables dons, et c'est une magie comme ils nous restent fidèles. Le seul régiment du Cap, l'écume de l'armée, le seul dont la composition soit selon l'ancien régime, s'est deux fois révolté contre la loi. Il n'y a que le besoin d'hommes qui ait pu me déterminer à conserver ses débris. L'influence mortifère du climat a fait périr près de la moitié des Européens venus avec nous; mon opinion, néanmoins, est que nous avons encore assez de troupes; réunies aux hommes de couleur, elles feront triompher les principes français.

» Rochambeau nous quitte, c'est une perte pour les vrais Français de Saint-Domingue. Lasalle est un bon patriote, mais est-il capable? Il faut ici une fermeté inconcevable; c'est une horde de coquins qui n'obéissent que quand on les tyrannise.

» Incessamment je vous enverrai mes observations sur la législation à faire pour les colonies.

Votre frère et ami SONTHONAX. »

» *P. S.* Vous verrez par ma proclamation du 4 Décembre que l'excuse banale de tous les scélérats est dans les intentions qu'on suppose toujours à l'Assemblée-Nationale et à ses délégués, de vouloir affranchir les nègres esclaves; vous excuserez sans doute le septième paragraphe en faveur des circonstances, mon opposition aux décrets de la Convention ne peut s'entendre que d'un affranchissement subit, qui à coup sûr ferait égorger tous les blancs.

CHAPITRE XV.

Le roi affronte l'opinion publique. — Il veut partir pour Saint-Cloud. — Le peuple s'y oppose. — Désobéissance de la garde nationale. — Démission de Lafayette. — Violences contre la reine. — Ce que Lafayette dit à Brissot. — Adresse du directoire du département. — Proposition de Garnier. — Chabroud. — Cazalès. — Roederer. — Fautes de l'Assemblée Nationale. — Lettre d'un patriote. — Opinion sur Lafayette. — Manœuvres des aristocrates et du club monarchique. — Manifeste de Dubois de Crancé. — Triomphe de Lafayette. — Inutilité des sermens. — Inconvenance du discours prononcé par le général, à la municipalité. — Théorie de l'obéissance des citoyens armés. — Inconvénient de séparer l'ordre de la liberté. — Le bon sens du peuple. — Les enragés, les patriotes, les modérés.

Le roi, comme pour braver l'opinion publique et insulter aux décrets de l'Assemblée Nationale, ne s'entoure que de prêtres non assermentés, communie près de l'un d'entre eux, et, comme pour essayer sa liberté et se préparer au plus long voyage de Varennes, il fait annoncer son départ pour Saint-Cloud. Il veut partir. Le peuple l'arrête; malgré leur commandant, les gardes nationaux, comprenant enfin leur devoir, protégent

le peuple au lieu de protéger le départ du roi. Lafayette, irrité de ce qu'il appelle la désobéissance de la garde nationale, donne sa démission deux jours après, c'est-à-dire, le 21 avril.

Je le vis le 22. Il me conta les particularités de l'arrestation du roi, et de la séance du département. Quand la voiture du roi fut arrêtée, Lafayette harangua d'abord le peuple et les gardes nationaux sur le respect dû à la loi. Ils lui répondirent que, s'il y avait une loi semblable, elle était mauvaise, et qu'ils ne lui obéiraient pas. Alors il leur rappela le décret de l'Assemblée Nationale qui permettait au roi de s'éloigner jusqu'à vingt lieues de la capitale. « Pas dans ces circonstances, s'écria un orateur.— *Veto*, répliqua un autre en s'adressant au roi. Sire, ajouta-t-il, pour votre santé et pour la nôtre, il faut rester. » Lafayette jura hautement que le roi partirait. Deux grenadiers, en lui présentant la baïonnette, répondirent : « Non, f....., il ne partira pas. » Charton, membre du département, a déposé qu'il avait vu un chasseur mettre en joue le général. Les gardes nationaux commençaient à s'indisposer.

Lafayette s'avança vers le roi; ce fut là qu'il entendit les propos les plus violens, surtout contre la reine. Un grenadier soldé la traita en face de f..... b........; un autre appela le roi gros c..... ; un troisième disait, en montrant le Dauphin : « Autrefois, quand ce bambin

là se promenait, on lui disait : Voilà tes sujets, tes soldats.... On t'en donnera, maintenant! » Soit rage, soit douleur, la reine était en larmes.

Lafayette me dit qu'étant venu au Département, il demanda un ordre du Directoire pour faire exécuter la loi par tous les moyens. (Camille Desmoulins prétend qu'il demanda la loi martiale. Garnier et ses pareils étaient prêts à la lui accorder. Mais Danton était là; Sieyes et Talleyrand y étaient aussi. Camille Desmoulins montre Lafayette, Bailly et Garnier terrassés par l'éloquence victorieuse de Danton, le réquisitoire de Lafayette rejeté, Lafayette offrant sa démission, et Danton s'écriant qu'il n'appartenait qu'à un lâche de déserter son poste dans le péril; qu'au surplus ce n'était pas le Département qui avait nommé Lafayette, et qu'il devait porter sa démission aux quarante-huit sections qui l'avaient fait général.) Lafayette, en quittant le Département, revint vers la garde nationale, la harangua de nouveau, pria, ordonna et ne put rien obtenir. On lui répondit qu'on se moquait de lui, du Département et des *écharpés*. Il fallut, après deux heures d'attente, que le roi se décidât à rentrer au château.

De retour au milieu du Directoire, Lafayette engage ses membres à prendre une mesure vigoureuse et à aller à l'Assemblée Nationale demander un décret. On lui promet tout; mais tout change en un clin-d'œil.

Le Département s'avise de convoquer les quarante-huit sections et leur pose cette question : « Faut-il, dans les circonstances présentes, prier le roi d'exécuter son premier projet, qui était d'aller à Saint-Cloud, ou le remercier d'avoir préféré de rester pour ne pas exposer la tranquillité publique? » Question posée d'une manière absurde, ridicule; mais on fait en même temps la fameuse adresse au roi, adresse vigoureuse, simple, énergique, laconique, qui va droit au fait, et la première qui ait été écrite dans le style d'un peuple libre.

« Sire,

» Le Directoire du Département de Paris a rendu compte, à une assemblée extraordinaire de tous les membres du Département, de l'état actuel de la capitale. Le Département n'en a point été effrayé, parce qu'il connait l'attachement du peuple à la personne du roi, et qu'il sait que le roi a juré fidélité à la constitution. Mais, Sire, la confiance que le peuple a dans votre personne peut-elle résister long-temps aux impressions que des hommes pressés de jouir de la liberté reçoivent de tout ce qui est auprès de vous? Les ennemis de la liberté ont craint votre patriotisme, et il se sont dit : nous alarmerons sa conscience ; cachant sous un voile saint leur orgueil humilié, ils versent sur la religion des larmes hypocrites. Ce sont là, Sire, les hommes

dont vous êtes entouré. On voit avec peine que vous favorisez les réfractaires, que vous n'êtes servi que presque par des ennemis de la Constitution, et l'on craint que ces préférences trop manifestes n'indiquent les véritables dispositions de votre cœur. Sire, par une démarche franche, éloignez de vous les ennemis de la Constitution; annoncez aux nations étrangères qu'il s'est fait une glorieuse révolution en France, que vous l'avez adoptée, que vous êtes maintenant le roi d'un peuple libre, et chargez de cette instruction d'un nouveau genre des ministres qui ne soient pas indignes d'une si auguste fonction. Que la nation apprenne que son roi s'est choisi, pour environner sa personne, les plus fermes appuis de la liberté; car aujourd'hui il n'est pas d'autres véritables et utiles amis du roi. Sire, ne repoussez pas la démarche que fait auprès de vous le Département de Paris. Le conseil qu'il vous offre vous serait donné par les quatre-vingt-trois Départemens du royaume, si tous étaient à portée de se faire entendre aussi promptement que nous. Le 18 avril 1791.

» *Signé* LA ROCHEFOUCAULT, président.

» *Signé* BLONDEL, secrétaire. »

Cette adresse, répandue à propos, dans laquelle on donnait vingt soufflets au roi, dans laquelle on le menaçait *du conseil* des quatre-vingt-trois départemens du royaume, avait été combattue

par La Rochefoucault, qui ne voulait point la signer : il la trouvait trop violente. Plusieurs membres semblaient être de son avis *. Garnier, surtout, s'y était opposé ; son ami Duquesnoi, en le défendant de cette opposition et de l'absurde et cruelle motion qu'on l'accusait d'avoir faite, ne put s'empêcher de peindre l'inconvenance du ton de cette adresse, et le danger de dégrader encore plus qu'elle ne l'était aux yeux du peuple la monarchie en ruine. La députation à l'Assemblée Nationale était vêtue de noir : « Nous portons, dit Garnier, ce deuil de la monarchie que nous a prédit Mirabeau, et qu'il ne croyait pas si prochain. » Ce fut ce motif, que le hasard amena, qui détermina la majorité en faveur de cette fameuse adresse dont Danton et Pastoret étaient les auteurs**.

---

* Voici quels étaient à cette époque les principaux membres du Département de Paris:

Pastoret, Kersaint, Cretté de Palluel, Giot, Cerutti, du Tremblay, de Rubelle, Lacépède, La Rochefoucault, des Faucherets, Talleyrand, Mirabeau, d'Ormesson, Briard de Surgy, Thouin, Lefèvre, Fradin des Ormes, Danton, Vergennes, Dumont, Anson, Sieyes, Barré, Debry, Davoust, Garnier, Mautort, A. Lameth, Jussieu, Thiard de la Chaume, Charton, Vieillard, Pardaillan.

** Pastoret, ayant eu 480 voix contre 99 pour Mirabeau, est nommé procureur-général syndic. On ne conteste pas à Pastoret ses études et son mérite ; mais ses travaux ont été

Ainsi, on laissait Lafayette dans l'embarras, en ne voulant rien statuer sur un point qu'il était urgent de décider. Mais Garnier d'Autun, proposait de poursuivre les journalistes que l'on accusait d'avoir ameuté le peuple. Cerutti empêcha cette poursuite vivement sollicitée, et combattue par plusieurs membres que Lafayette me nomma, entre autres, Lacepède et Kersaint; qu'il me dit avoir rédigé l'adresse du lendemain aux citoyens de Paris; adresse plate et entortillée *.

Après l'adresse du Directoire au roi, on ne devait pas s'attendre à celle-ci. Autant la première s'appliquait avec un juste discernement à la véritable cause du dernier désordre, à l'état de la question, autant la seconde s'en écartait et violait les convenances. Les alarmes des ci-

---

plutôt académiques que patriotiques. Pastoret célébrait joyeusement ses noces le 14 juillet, le jour même où le désespoir des patriotes prenait la Bastille. Pastoret, ami intime et *feseur* du garde-des-sceaux Barentin, arrangeait avec lui la séance du 23 juin, tandis que Mirabeau bravait la colère du despote, osait lui résister à la vue des janissaires campés au Champ-de-Mars, et chassait du Sénat son envoyé Brézé. Je ne veux point faire entre les deux candidats le parallèle des talens; mais, pour parler à M. Pastoret son langage :

Quantum distat ab Inacho
Codrus pro patriâ non timidus mori.

(CAM. DESMOULINS.)

toyens étaient fondées; ils ne pouvaient s'attendre à rien de bon d'un pouvoir exclusif, presqu'entièrement livré aux ennemis de la liberté; et lorsque, dans cet état de choses, il ne manquait plus pour faire éclater la guerre civile, que d'éloigner le roi de l'Assemblée Nationale, pour le livrer aux destructeurs de la constitution, comment le Département pouvait-il faire craindre au peuple des suggestions ennemies, des craintes exagérées ou mensongères? Il existe un fait. Le roi allait partir au milieu des plus grandes défiances, au milieu d'une accumulation de circonstances alarmantes, que le ridicule dont quelques politiques le couvraient ne détruisait point. Ce départ n'était pas annoncé, il était subit. Ceux qui le regardaient comme un malheur n'avaient pas le temps de délibérer; il fallait, ou s'y opposer comme on l'a fait, ou le laisser faire; et si l'on ne peut blâmer ceux qui ont regardé l'irrégularité de leur démarche comme un mal beaucoup moindre que le départ du roi, peut-on leur reprocher de ne pas avoir eu recours à la voix des adresses, des pétitions, des députations? le temps ne le permettait pas, et les citoyens passifs ne pouvaient pas y avoir recours.

Que signifient ces mots : *Citoyens ! pouvez-vous oublier la probité du roi?* Pouvait-on encore moins oublier qu'il était environné de malveillans? Il avait juré de maintenir la Constitution;

mais prouvait-il bien l'envie de la maintenir, en s'environnant de ceux qui la détestaient?

Voilà, n'en déplaise à Kersaint, les hautes considérations qui devaient bien moins échapper au grand nombre qu'à ces petits corps de délibération dont chaque membre craint d'attacher sur son front le conseil d'une démarche hardie, quoique les circonstances l'exigent impérieusement.

La nation était encore dans le travail de l'en fantement, et livrée aux ennemis de la liberté. Les uns voulaient quelle avortât, les autres voulaient dévorer son fruit, et l'on voulait décourager, en la blâmant, en l'intimidant, cette force publique qui, n'ayant pas encore pu recevoir sa dernière organisation, avait cependant sans cesse besoin de toute son énergie.

La députation du Département vint à l'Assemblée Nationale, et prévint ainsi la motion que l'on s'attendait à voir soulevée au sujet du voyage de Saint-Cloud; elle surpassa les arrêtés qu'elle avait pris. L'un était cette absurde question destinée aux quarante-huit sections, et sur laquelle les sections répondirent qu'il n'y avait lieu à délibérer; l'autre était le compte rendu de ce qui s'était passé et l'assurance que le roi, malgré la promesse faite par le Département de seconder son voyage, avait préféré de rester: le roi allait venir leur donner un démenti à ce sujet. Puis elle communiqua l'adresse qu'elle avait faite,

et le président, en lui témoignant la satisfaction de l'assemblée, invita le Département à persévérer dans ses bonnes intentions.

Bientôt paraît le roi; il déclare venir au milieu de l'assemblée avec la confiance qu'il lui a toujours témoignée. Arrêté la veille dans le projet qu'il avait formé d'aller à Saint-Cloud, il n'a pas voulu, dit-il, qu'on employât la force contre quelques hommes égarés, qu'il aime mieux ramener par la confiance. Mais il importe à la nation, ajoute-t-il, que rien ne le gêne pour la pleine liberté de sa sanction et de son acceptation; il faut donc qu'il soit libre d'aller où bon lui semble. Il assure, d'ailleurs, qu'il mérite la confiance du peuple, dont il ne cessera de vouloir le bonheur.

Charbroud lui répond assez poliment; mais dans sa réponse, on distingue ces phrases : « Quelques inquiétudes sont inséparables des premiers progrès de la liberté. La liberté, votre personne et la Constitution, ce n'est qu'un seul intérêt pour nous. Évitons qu'une faction trop connue et bien dangereuse se mette entre le trône et le peuple. Là sont vos ennemis et les nôtres. Éloignez-les, Sire, et votre cœur paternel ne sera plus troublé. »

A ces mots adroitement dirigés, la salle retentit de *vive le roi!* Les membres de la droite étaient consternés; ils n'applaudissaient pas.

Cazalès veut prendre la parole, on la lui

refuse; il insiste. Rœderer le somme de déclarer pourquoi, dans le côté droit où il s'asseyait, on n'avait pas donné un seul applaudissement au roi. Cette question eut de nouveaux applaudissemens d'un côté, tandis qu'on lève la séance au milieu des murmures de l'autre.

C'était une véritable *journée des dupes* que celle-ci, et depuis le commencement de la séance jusqu'à la fin, l'Assemblée Nationale avait constamment péché contre ses devoirs et sa dignité.

L'Assemblée Nationale avait péché en montrant autant d'agitation et de trouble, quand le roi s'était présenté, et en permettant à une foule de valets du pouvoir exécutif d'inonder le sanctuaire de ses délibérations. Le chef du pouvoir exécutif devait se présenter modestement et sans cortége; ce vain appareil rappelait l'ostentation des despotes passés, et nous n'étions plus au temps où l'ostentation cachait la nullité d'un individu pour en humilier des millions d'autres.

L'Assemblée Nationale avait péché en se levant et restant debout devant le pouvoir exécutif. Comme pouvoir constituant, elle était supérieure à lui, et le supérieur ne rend pas hommage à l'inférieur qu'il a créé.

L'Assemblée Nationale avait péché en applaudissant avec engouement le discours du pouvoir exécutif, parce que l'engouement est une preuve d'enfance, et ne convient point à des hommes

sages; parce que, s'il y avait des idées louables dans le discours du roi, il y en avait de blâmables; parce que ces applaudissemens étaient une censure du peuple, et le peuple avait raison.

Les patriotes de l'Assemblée Nationale avaient péché en applaudissant, parce que, s'ils eussent été conséquens à leurs principes, ils n'auraient pas applaudi, parce que ces applaudissemens étaient un outrage au peuple, parce que, pour se glorifier de l'humiliation du côté droit, il ne fallait violer ni les principes ni la franchise.

Les modérés, les impartiaux avaient péché en applaudissant, parce qu'ils applaudissaient à leur ruine; et cette énigme devait bientôt s'expliquer.

Les membres de la droite seuls n'avaient pas péché en se taisant, en refusant d'applaudir; ils montraient au moins de la franchise dans leur haine pour le roi. Or, j'aime mieux une haine ouverte qu'une flagornerie hypocrite; il y a du caractère dans l'une, il n'y a que de la bassesse dans l'autre.

Le président de l'Assemblée Nationale avait péché, d'abord en engageant l'assemblée par son discours; ensuite, en flattant le roi; enfin, en ne mettant pas dans sa censure cet âpreté spartiate qui distingue celle du Directoire. Le roi était là, me dira-t-on. Précisément, c'était là qu'il fallait lui dire les vérités qui ne pénètrent jamais dans le château.

Les flatteurs ne manquent jamais dans une

assemblée. Sur la motion de Beaumetz, on avait décrété qu'il serait envoyé au roi une députation pour le remercier, et pour le prier de remettre son discours, afin qu'il fût imprimé avec la réponse du président.

L'assemblée avait péché en décrétant l'impression de ces deux discours. Ils se seraient bien imprimés sans son ordre. Devait-elle donner son approbation sans examen? Est-ce à cause de l'harmonie? Les masques ne servent à rien : il faut des faits, et non des discours. Que le roi eût éloigné nos ennemis, et le peuple l'aurait conduit à Saint-Cloud.

L'assemblée avait péché en applaudissant la motion d'une députation au roi pour le remercier, parce que ce retour de visite est une comédie de société; parce que ce retour sent trop la flatterie, parce que le roi n'avait rien dit, rien fait de quoi on pût le remercier.

Devait-on, en effet, le remercier de ce qu'il n'avait pas employé la force pour partir? Mais, en bon citoyen, c'était son devoir de céder à l'inquiétude publique; mais la loi qu'il citait pour partir ne s'appliquait pas aux circonstances actuelles, et n'avait pas même le caractère de la loi; mais vingt personnes attestaient qu'il avait démandé l'emploi de la force, et qu'il n'y avait renoncé que par l'impuissance où Lafayette avait été d'obtenir la loi martiale.

Devait-on le remercier de ce qu'il persévérait

dans son dessein d'aller à Saint-Cloud? c'était le remercier de ce qu'il préférait son plaisir à la Constitution; c'était lui dire : nous vous remercions de nous mépriser.

Devait-on le remercier de ce qu'il persévérait à s'environner de prêtres réfractaires, à nommer des officiers anti-révolutionnaires, à s'entourer d'ennemis de la Constitution, à conserver des ministres qui la minaient sourdement?..... de ce qu'il avait choisi pour tous les emplois les hommes les plus décriés pour leurs opinions politiques?

Il est évident que, quelque partie de la conduite du roi que vous preniez, elle était loin d'appeler des remerciemens.

L'Assemblée Nationale a péché en ne discutant pas, ou en n'annonçant pas au moins qu'elle délibérerait sur le discours du roi.

L'Assemblée Nationale avait péché en refusant d'entendre Cazalès, parce qu'elle craignait des réflexions fâcheuses, et qu'il fallait aborder franchement son ennemi; elle avait surtout péché en applaudissant la question maligne de Rœderer. Cazalès eût dû lui répondre : « le côté droit n'a pas applaudi parce qu'il est plus franc que vous. »

Toute cette conduite, si peu digne de part et d'autre, si peu en harmonie avec la gravité des circonstances, fut vivement censurée dans une lettre anonyme qui me fut adressée. « Monsieur, m'écrivait l'auteur de cette épître, point de

trève avec les erreurs, il ne faut pas cesser de les poursuivre. C'est de la vérité que nous attendons notre salut. Quand les hommes marchent avec elle, ils sont forts; on les dégoûte, on les décourage, on les affaiblit, tant qu'on veut les mener par les obscurités et les incertitudes nécessairement attachées aux notions fausses.»

Le Roi dit, dans son discours à l'Assemblée Nationale : « Qu'il importe que rien ne gêne sa liberté, que ce point importe à la nation pour la pleine liberté de la sanction.» Ces paroles avaient besoin d'être expliquées; et peut-être que l'Assemblée Nationale l'eût fait sans la dangereuse habitude de laisser le président répondre lui-même, et sur-le-champ, aux discours du Roi; usage qui serait regardé en Angleterre, et avec raison, non-seulement comme violant la constitution, mais comme contraire à la nature des choses. Peut-on connaître l'opinion d'une assemblée sans l'avoir consultée? Qu'est-ce qu'une réponse du président, si ce n'est l'opinion de l'assemblée sur le discours qui n'est adressé qu'à elle? Cet usage blesse tellement le bon sens et les convenances, il est tellement absurde, que je ne doute pas de sa prochaine abolition. L'événement qui donne lieu à cette observation, prouve combien elle est fondée.

» Si le président eût seulement répondu au roi que l'Assemblée allait prendre son discours

en considération, et que le résultat de la délibération lui serait incessamment communiqué, la discussion se serait ouverte. Sans doute que les orateurs du côté droit auraient confondu toutes les idées et noyé la question dans un déluge de formules monarchiques ; sans doute qu'ils auraient représenté, avec toute la pompe des mots, le royaume perdu, si le roi ne pouvait pas nous faire passer ses chevaux, son carrosse et son cortége sur le ventre, lorsqu'alarmés d'un départ rendu suspect et dangereux par mille circonstances, nous nous y opposons de la seule manière possible, quand le temps manque pour faire de *très-humbles représentations*. Le sujet prête merveilleusement aux lieux communs les plus ronflans, et M. Cazalès en avait un choix admirable. Mais comme tout finit à force de durer, il aurait fallu enfin qu'il se tût, et que les hommes sensés eûssent leur tour ; et le sujet est encore bien plus favorable aux enseignemens de la raison qu'aux sophismes les plus brillans de messieurs de l'aristocratie.

On eût posé les questions. La première consistait à savoir si le peuple avait raison ou non de concevoir de telles inquiétudes qu'il dût craindre de voir le roi s'éloigner de la capitale, et l'on eût bientôt prouvé qu'au lieu d'une raison, il en avait mille. Ce fait éclairci, on aurait examiné *comment le peuple peut s'opposer à un départ inopiné et subit qu'il regarde comme un ache-*

minement au plus grand des malheurs? Certes, l'orateur de bonne foi eût été forcé de convenir, quoique ennemi des mouvemens populaires, que le peuple ne pouvait pas faire différemment de ce qu'il a fait, *car pendant que Rome délibérait, Sagonte périt.* Venait la troisième question.—Est-il plus important que le peuple soit tranquillisé, et que le roi, dédaignant son inquiétude, aille prendre l'air à la campagne, l'orateur ne serait pas resté en suspens sur cette alternative, il ne lui eût pas été difficile de prouver qu'on ne pouvait préférer le départ du roi pour Saint-Cloud, à la tranquillité du peuple, sans se déclarer perturbateur du repos public.

L'opinion sur ces trois points, une fois déterminée, l'orateur eût passé aux objections. « Le roi, nous dit-on, n'étant pas informé de l'inquiétude du peuple, pensait que son départ pour Saint-Cloud était sans conséquence, il a vu le contraire à la résistance qu'il a éprouvée, et il a cédé, (quoiqu'un peu tard). Mais un roi qui cède à la résistance du peuple est un roi esclave, son esclavage frappera de nullité les lois qu'il approuve ou sanctionne dans ses états; il faut donc lui rendre la liberté dans le fait même qu'il n'a pu accomplir. Quelle que soit l'opinion du peuple, qu'il aille à Saint-Cloud, et que toute la terre sache que le roi des Français jouit de la plus grande liberté. » Mais quelle est la conséquence de ce raisonnement? que si le peuple toujours

dominé par son inquiétude, s'oppose de nouveau au départ du roi, il faut forcer le passage, dût le roi n'arriver à Saint-Cloud qu'en marchant sur des cadavres.

L'assemblée recule d'horreur; elle semble s'indigner contre l'orateur, elle l'accuse de barbarie, et même de calomnier le roi..... mais, continue l'orateur, la conséquence est-elle vraie ou fausse? que celui qui la soutient fausse, explique donc ce qu'il entend par la liberté du roi.

Personne ne répond; convenez donc, reprend l'orateur, que la liberté du roi n'est qu'un vain mot, dont on se sert pour faire des dupes. La faculté *loco-motrice* du roi est assujétie à ses fonctions, et la première de ses fonctions, c'est d'être à la place que le moment exige. Dans celui où nous sommes, la nation se constitue; ses représentans sont occupés à l'œuvre politique la plus importante; le roi est un des ouvriers nécessaires à l'accomplissement de cette œuvre; elle exige sa collaboration indispensablement liée à la présence réelle de sa personne. Des factieux cherchent à troubler ce travail, ils voudraient en arracher le roi, soit en le séduisant, soit malgré lui-même. Le roi n'est qu'un homme, il peut être entraîné par la séduction ou contraint par la force; c'est pour cela qu'il est nécessaire qu'une seule place puisse donner à sa volonté le sceau de la légalité; c'est celle où la manifestation de la volonté nationale peut être accompagnée du

sceau de la légalité. Partout où l'Assemblée n'est pas, les volontés qui lui sont étrangères, sont ou de simples opinions qu'elle peut prendre en considération, ou des volontés séditieuses, et le roi, qui se trouverait à la tête de celles-ci, ne serait qu'un chef de parti que son peuple serait réduit à combattre.

Ainsi la place du Roi ne pouvant pas être arbitraire, tant que l'on peut craindre les attentats ou les séductions, il est absurde, il est criminel de regarder comme des atteintes à sa liberté les circonstances qui l'obligent à rester dans l'enceinte légale.... Mais quelle est l'étendue de cette enceinte? Est-elle d'une, de deux, de vingt lieues? Non, elle est déterminée par les circonstances, tellement que si ces circonstances exigeaient que le Roi couchât sous le même toît que l'Assemblée Nationale, il ne pourrait s'en éloigner sans se séparer de la Constitution, sans devenir étranger à la nation qui l'a choisi pour le chef du pouvoir exécutif suprême, et pour, sous certaine condition, mettre le sceau aux actes du pouvoir législatif.

Hors de ces principes, les seuls conformes à la raison et au bon ordre, on ne trouvera qu'anarchie et confusion. L'ennemi rôde incontestablement autour du roi; sa personne n'est point à lui, elle est à la Constitution, et le sanctuaire de la Constitution, c'est l'Assemblée Nationale. C'est autour d'elle que ceux qui connaissent son

autorité, ont sans cesse le droit de ramener ceux qui s'en éloignent d'une manière dangereuse ; et cette fonction appartient essentiellement aux citoyens du lieu où, du consentement universel, l'Assemblée Nationale tient ses séances. Ainsi, dans ce sens, les citoyens de Paris sont, pour ainsi dire, les gardes du corps de la Constitution.

Rien, d'ailleurs, de plus méprisable que les terreurs qu'on cherche à répandre contre la Constitution ; si le roi, qui doit en accepter ou sanctionner toutes les parties, n'était pas libre... Qui, dans cette hypothèse, sera le juge de sa liberté? On suppose que sa captivité fournira des prétextes contre la validité des lois qu'il aura sanctionnées, comme si les malveillans pouvaient s'enchaîner par des défauts de prétextes; comme s'ils ne pouvaient pas soutenir que le roi est captif, quoiqu'il puisse aller à Saint-Cloud, quoiqu'il puisse aller plus loin encore; comme si ceux qui auraient en main la force suffisante pour renverser la Constitution commenceraient par établir une controverse entre les docteurs, pour savoir si le roi a été libre ou non, lorsqu'il a approuvé ou sanctionné les diverses lois qui en font partie. Le Roi a donc été libre jusqu'à présent, puisqu'on témoigne des alarmes sur sa liberté s'il ne va pas à Saint-Cloud. Il y aura donc des lois qui tiendront et d'autres qui seront attaquables, dans le cas où, cédant aux inquiétudes du peu-

ple, le roi renoncera au voyage qu'il avait projeté. Que d'absurdités ne faut-il pas dévorer dans ce système ? Enfin, a-t-on oublié que la nation, se constituant par elle-même, ne peut pas dépendre, à cet égard, de la volonté d'un seul homme; que, par conséquent, tout ce qu'on peut dire de la liberté ou de la non-liberté du roi, ne peut s'appliquer, sous aucun rapport, aux circonstances qui font de cette constitution la loi fondamentale de l'empire ?

Ainsi aurait parlé le bon sens, si la discussion sur le discours du roi eût été ouverte, et l'instruction eût pris la place de ces insignifiantes subtilités, par lesquelles on semble vouloir créer des monstres pour se remplir des plus ridicules terreurs.

Français, qui voulez la liberté, elle est dans le nombre de vos bras; elle est dans vos armes, elle est dans l'usage sage, mais ferme, de votre puissance..... Soyez les plus forts, et rien ne prévaudra contre elle. Si vous êtes les plus faibles, celui-là est un fripon qui voudrait vous persuader que certaines formes, certaines circonstances vous donneront ce que votre faiblesse permettrait de vous ravir. »

Au total, ainsi que le dit très-bien l'anonyme, et comme je l'ai moi-même prouvé, chaque parti avait mal calculé dans cette affaire, et l'avenir le prouva. Mais revenons à Lafayette. Lafayette donne sa démission de commandant-

général. Il a été désobéi par ses troupes, et un général désobéi doit quitter son commandement : voilà son motif. « Nous croyons, écrivis-je alors, et ce fut depuis un de mes grands péchés ; nous croyons qu'on a eu raison de désobéir à M. Lafayette ; mais il a eu tort de donner sa démission, parce que, quoique le peuple et les gardes nationales lui eussent témoigné du mécontentement pour la scène du départ, ils ne l'en aiment pas moins, ils n'en seraient pas moins prêts à verser, sous ses ordres, tout leur sang pour détruire l'infernale aristocratie et les étrangers ; mais nous croyons aussi, qu'à tous égards, la démission de M. Lafayette est une vraie calamité. Il est hors de place, nous ne l'avons jamais flatté en place, et c'est aujourd'hui que nous pouvons penser hautement sur son compte.

» M. Lafayette, malgré l'impopularité que quelques faiblesses lui ont attirée, jouit d'une estime presque universelle. Il est patriote profondément, intimement, et je ne sais pas si, parmi les faux patriotes qui le déchirent, il en est un seul aussi déterminé que lui à monter sur l'échafaud. Mais M. Lafayette a une qualité qu'aucun militaire français n'a et n'aura de long-temps, parce que c'est une qualité dont on ne fait point l'apprentissage dans les armées européennes ; c'est le sang-froid, la modération, la patience des injures. Autre chose est de commander à des automates disciplinés, ou à des citoyens soldats, des sol-

C'est à la municipalité que Lafayette avait donné sa démission, après un long entretien avec le roi.

« Ce petit incident, dit Prudhomme, qu'il faut citer parce qu'il n'est pas accusé de partialité en faveur de celui qu'il a dévoué vingt fois à la potence; ce petit incident avait causé de grands mouvemens dans Paris. Sur-le-champ, les bataillons ont été convoqués; une partie s'est rendue chez M. Lafayette, les uns sans armes, les autres armés, tambours battant et enseignes déployées, pour l'engager à reprendre le commandement. Il était absent. Il arrive; aussitôt on l'entoure. Les cri de *Vive Lafayette!* retentissent. On détèle les chevaux de sa voiture, on le traîne dans la cour. Les prières, les supplications, tout est mis en œuvre pour faire rétracter l'inflexible général, qui persiste dans sa résolution.

Vient enfin Bailly, à la tête d'une députation de la municipalité : « Nous espérons, dit le maire, que vous rendrez un père à ses enfans et des enfans à leur père. — J'irai moi-même rendre ma réponse à la première assemblée du corps-municipal, » repart le général d'une voix éteinte.

Moi, qui l'ai blâmée pour tant d'autres faits, m'a-t-on vu louer une pareille idolâtrie envers lui?

Il se rend en effet à la municipalité; il y pro-

le cas où il lui serait clairement démontré qu'il n'avait pas perdu la confiance publique, et qu'une fois rappelé au commandement par une réélection, il serait assuré d'être obéi. Les aristocrates et le club monarchique faisaient tous leurs efforts pour empêcher cette réélection, car ils supposaient que ce serait un pacte d'amitié qui empêcherait les troubles jusqu'à la fin de la législature.

Cinquante-neuf bataillons lui firent des adresses. Cette unanimité de vœux pouvait-elle suppléer à la réélection que j'avais indiquée comme le seul moyen honorable pour Lafayette de reprendre sa place? Non. Mais son éloignement avait prodigieusement augmenté les espérances de l'aristocratie et de ceux qui, ayant l'air de combattre pour la liberté, n'y cherchaient que des moyens de fortune, des moyens de vendre le peuple. J'aimais à croire que Lafayette, à qui je ne pouvais jusque là reprocher que de la faiblesse dans la manifestation de ses opinions politiques, signalerait son retour par la fermeté qui convenait à un défenseur de la liberté.

Mais, tout en défendant la conduite de Lafayette dans une occasion où les Lacroix, les Tallien, les Desmoulins et tous les journaux patriotes se faisaient un devoir de l'attaquer, où Dubois de Crancé venait de lancer contre lui son manifeste, qui se colportait de rue en rue, je ne lui épargnai pas les justes critiques qu'il me semblait mériter.

C'est à la municipalité que Lafayette avait donné sa démission, après un long entretien avec le roi.

« Ce petit incident, dit Prudhomme, qu'il faut citer parce qu'il n'est pas accusé de partialité en faveur de celui qu'il a dévoué vingt fois à la potence; ce petit incident avait causé de grands mouvemens dans Paris. Sur-le-champ, les bataillons ont été convoqués; une partie s'est rendue chez M. Lafayette, les uns sans armes, les autres armés, tambours battant et enseignes déployées, pour l'engager à reprendre le commandement. Il était absent. Il arrive; aussitôt on l'entoure. Les cri de *Vive Lafayette!* retentissent. On détèle les chevaux de sa voiture, on le traîne dans la cour. Les prières, les supplications, tout est mis en œuvre pour faire rétracter l'inflexible général, qui persiste dans sa résolution.

Vient enfin Bailly, à la tête d'une députation de la municipalité : « Nous espérons, dit le maire, que vous rendrez un père à ses enfans et des enfans à leur père. — J'irai moi-même rendre ma réponse à la première assemblée du corps-municipal, » repart le général d'une voix éteinte.

Moi, qui l'ai blâmée pour tant d'autres faits, m'a-t-on vu louer une pareille idolâtrie envers lui?

Il se rend en effet à la municipalité; il y pro-

nonce un discours que j'ai vivement critiqué. On lui fait les plus vives instances; il persiste. Comme on avait cru remarquer qu'il ne paraissait si ferme dans sa résolution que parce qu'il doutait de celle des gardes nationaux de lui obéir, on décrète d'inviter tous les bataillons à se rassembler pour prêter un nouveau serment.

Je l'ai dit hautement alors, cette mesure était inconstitutionnelle, impolitique, et de nature à discréditer le serment, Si un ne liait pas, deux ne devaient pas lier davantage. Est-ce que le serment s'use par le temps?

Ce serment, on a fait un crime à Lafayette de l'avoir reçu. Il a déclaré à Dubois de Crancé qu'il avait été demandé et reçu sans son aveu.

On lui a reproché, et c'est un crime capital, la destitution de quatorze grenadiers de la section de l'Oratoire, qui s'étaient le plus signalés dans la journée du 18 avril; mais personne, excepté moi, n'a songé à relever aussi ce qu'il y avait de dangereux dans son discours prononcé à la municipalité.

Ce discours reposait sur une double erreur de droit et de fait, erreur qu'il importait d'autant plus de détruire, que le nom et la réputation de patriotisme de Lafayette pouvaient leur donner du poids; que d'ailleurs l'erreur de droit était religieusement adoptée et défendue par des hommes estimables et amis de la Constitution.

L'erreur de droit consistait à croire que le

garde national ou soldat citoyen est tenu d'obéir aveuglément à son commandant.

L'erreur de fait consistait à croire que, dans la journée du 18, les gardes nationales avaient désobéi à la loi.

Quelle est la différence de l'homme à la brute, à l'automate? C'est la faculté de discerner entre le bien et le mal et d'agir suivant sa conscience. La brute n'a ni discernement ni conscience; l'homme-machine peut avoir le discernement, mais il ne se laisse pas diriger par lui.

Maintenant, si l'obéissance aveugle ou passive ne caractérise que des brutes ou des esclaves; si un gouvernement libre est celui qui rend à l'homme le libre, le constant exercice de ses facultés intellectuelles et morales; si l'homme ne peut y renoncer sans se dégrader, s'il ne peut promettre d'y renoncer constamment pour obéir à la volonté d'un autre, sans, d'un côté, perdre sa liberté, et, de l'autre, s'exposer à mettre en danger la liberté publique, il est évident que l'obéissance passive ou aveugle d'un homme libre ne peut se concilier ni avec sa dignité ni avec sa liberté; il est évident que cet homme doit conserver partout le libre usage de son discernement et de sa volonté.

S'il existait dans une société libre une profession au maintien de laquelle l'obéissance aveugle fût essentielle, indispensable, il faudrait extirper cette profession ou extirper la liberté; car cette

profession porterait dans son sein le double principe corrupteur des sociétés ; le despotisme et l'esclavage.

Du moment donc que nous avons décrété une constitution, nous avons proscrit l'obéissance aveugle, en lui substituant une obéissance rationnelle.

La subordination dans la discipline est d'une nécessité absolue, et ne peut exister sans l'obéissance passive. La nécessité de mettre de l'ensemble dans tous les mouvemens exige que l'obéissance soit générale, pleine et sans modification : je le veux; mais cette subordination n'attaque pas mon principe. Autre chose est d'obéir aveuglément aux ordres relatifs à la discipline, à la tactique, autre est d'obéir à des commandemens qui paraissent injustes, contraires à la loi ou à la liberté, et encore en matière de tactique, la troupe sous les armes n'est-elle pas tenue d'obéir lorsqu'un chef malhabile venant à se tromper commande un mouvement ou une manoeuvre impossible : dans ce cas, la troupe ne bouge pas, et c'est le chef seul qui a tort.

Le soldat des troupes de ligne est différent du jeune soldat national; et les principes de subordination aveugle invoqués pour le premier dans les guerres étrangères, ne sont point applicables au second pour des mouvemens intérieurs. L'un tourne ses armes contre un ennemi déclaré, et

en vertu d'un décret du corps législatif, l'autre les tourne contre ses frères.

Le soldat citoyen a le droit d'examiner si le commandement est juste ou injuste; il a le droit, c'est même un devoir pour lui, de désobéir s'il le croit injuste; je ne dis pas, cependant, qu'il doit s'y opposer formellement; il doit se borner à l'inertie, jusqu'à ce que la majorité ait parlé, et si la majorité se tait, c'est encore pour la minorité éclairée, une obligation de sortir des rangs et de refuser d'agir, en faisant toutes les représentations propres à dessiller les yeux de ceux que trompe l'autorité d'un chef qui n'a été élu que sous la condition de se conformer toujours au voeu et à l'intérêt de ses concitoyens. Sous ce rapport, c'est un préjugé stupide de croire que des citoyens sous les armes n'aient pas le droit de délibérer? Une telle abnégation ne peut être que le partage des esclaves, et elle ne peut avoir été imaginée qu'en faveur du despotisme. Les gardes nationaux en armes ont au moins le droit de délibérer sur tous les incidens nouveaux du service que l'on exige d'eux pendant qu'ils sont réunis et armés. Soutenir le contraire, c'est soutenir encore une fois qu'un homme raisonnant doit se transformer en bête, un homme libre se changer en ilote, et obéir même au général qui aurait des intentions perverses contre la liberté.

Le 18, non-seulement les gardes nationales

n'ont pas désobéi à la loi, mais encore elles l'ont exécutée, et le peuple a eu plus de bon sens que le Département et la Municipalité, qui enfreignaient eux-mêmes la loi par une complaisance dangereuse.

Certes, l'opposition au départ du roi était une irrégularité; l'intervention du peuple était une irrégularité; mais cette irrégularité était un à-propos et une très-sage précaution, puisqu'elle tendait à prévenir un grand désordre dans l'Etat. Lafayette se trompa grossièrement en commandant à la garde nationale de protéger le départ du roi contremandé par le peuple; il devait borner son rôle à empêcher les insultes et les outrages, mais il lui était interdit de rompre le concert entre le peuple et la garde nationale. Ce fut pourtant ce qu'il fit, oubliant, il ne l'avait pas toujours ignoré, que le meilleur mode d'agir sur les masses est de permettre qu'elles réagissent sur nous : les masses aiment qu'on les consulte, que l'on interroge leur opinion, qu'on les avise, que l'on prenne leur avis et qu'on le suive. La bonne popularité n'est que celle qui provient de la franchise; le peuple ne regarde pas longtemps comme siens, ceux qui prétendent le servir en lui faisant mystère de leurs intentions; on ne lui plaît qu'avec de l'intimité publique : sans cette intimité, il est plus que fondé à soupçonner de mauvais desseins. Lafayette, avec sa réserve et sa devise dont il faisait une selle à tout

chevaux, devait finir par ne plus inspirer aucune confiance : *l'ordre public* est ce qu'il y a de mieux, lorsqu'il se combine avec une action qui tend de plus en plus à ne pas laisser de prétexte au désordre; mais l'ordre public n'est pas un système utile dès qu'il devient inertie, dès qu'il est une trève accordée aux abus. L'ordre public est alors de l'opium que l'on jette sur une plaie, pour endormir la souffrance en attendant la gangrène que l'on ne veut pas éviter. L'ordre public de Lafayette, c'est la mort, c'est l'alliance ou la fusion de tout ce qu'il est au monde de plus incompatible, c'est un mélange de vieux et de neuf, un amalgame d'aristocratie et de démocratie, de monarchie et de république, c'est enfin un enrayage perpétuel. A réfléchir mûrement sur l'ordre, on acquiert la conviction qu'il n'est un bien, qu'en ce qui est bien ; hors de là il ne concourt qu'à consolider ce qui est mal ; c'est l'ordre qui peut faire vivre le despotisme, dont la perte ne devient certaine que du moment où il est désordonné. L'ordre n'est qu'une méthode, ou plutôt un mode régulier d'exister dans l'état où l'on se trouve ; c'est une abstraction, sans couleur, sans saillie, sans signification. L'ordre est précisément le contraire de l'insurrection, malheur à qui le reconnaît encore quand l'insurrection est nécessaire ! Lafayette répondant au roi de contenir le peuple, au peuple de contenir la cour ; Lafayette inactif entre le feu et

l'eau, était l'ordre public incarné. Il nous promettait force et sécurité, moyennant qu'aucune force ne se montrerait : il voulait, il espérait nous contraindre de vivre avec nos antipathies ; toutes les antipathies de la terre, il les comptait pour rien, et lui-même finit par être antipathique à quiconque dans la nation n'était ni traître, ni paralytique. Son ordre public n'était qu'une digue percée de toutes parts, il eût beau la replâtrer : entre la guerre civile et la guerre étrangère, la digue s'anéantit ; et Lafayette, qu'est-il devenu?

L'idée d'ordre est une idée très-superficielle et très-insuffisante lorsqu'elle est unique ; liberté et ordre, c'est quelque chose en apparence, mais liberté sans proportion, ou liberté sans égalité, cette liberté-là n'est plus qu'un mot vide de sens ; liberté, égalité, à la bonne heure ; placez au-dessus ordre public, ce sera un pléonasme, mais du moins ce ne sera plus une déception. L'ordre ne doit être que la mesure de l'égalité ; ce n'est qu'ainsi qu'il devient conservateur de la liberté, autrement il n'est plus supportable, puisqu'il n'est qu'une discipline recommandée pour la sécurité de la tyrannie. C'est au nom de l'ordre public que les fayettistes, satisfaits de s'être poussés à la cour, imposaient le respect de la royauté, qu'ils se proposaient d'exploiter dans leur intérêt. Peu leur importait la nation ; il avaient obtenu ce qu'ils souhaitaient ; ils régnaient, il ne manquait plus rien à leur

ambition. Dès que leur autorité fut méconnue, l'air de la France leur pesa; ils ne prirent point les armes contre leur patrie, mais ils quittèrent leurs drapeaux en présence de l'ennemi; ils désertèrent pour sauver leur amour-propre. Lafayette, abandonnant son armée, laissa croire qu'il emportait sa tête et le regret de n'avoir plus à défendre la liberté.

Lui et les siens ont fait la révolution, parce qu'ils s'étaient sans doute attendus à l'une de ces révolutions de palais qui ne changent que le personnel des courtisans. En déplaçant la faveur, la révolution est devenue plus sérieuse....

Je reviens à l'événement qui fait le principal sujet de ce chapitre. J'ai lu tout ce qu'a écrit à cet égard contre moi *l'Ami* prétendu *des patriotes*, et je ne change point d'opinion, même en admettant la position de la question : *Le roi était-il libre de partir?* il l'était, comme l'était Duquesnoi, comme l'était tout membre de l'Assemblée Nationale; mais ses fonctions, les circonstances, son devoir de ne point se séparer de l'Assemblée Nationale, lui faisaient la loi de rester. Il fallait qu'il fût libre d'examiner la Constitution avant de l'accepter. Certes, il pouvait examiner le rôle qu'on lui donnait, il pouvait examiner s'il lui convenait ou non; mais il n'avait pas le droit d'examiner le reste : c'est un principe constitutionnel. Ainsi, sur ce dernier point, il importait peu que le roi fût libre ou non : son acceptation n'était

qu'une formalité. Sur le premier, il aurait été absurde de dire qu'on gênait sa liberté, car personne ne l'aurait forcé d'être le roi de la Constitution; il était le maître de refuser les fonctions qu'on lui donnait.

Au reste, jamais aucun des numéros de Duquesnoi ne renferma plus d'erreurs. Il eût fallu un volume pour les relever, et surtout pour répondre aux invectives dont il était rempli contre les prêtres assermentés *.

* Duquesnoi, rédacteur de *l'Ami des patriotes*, était membre de l'Assemblée Nationale, où il s'était lié intimement avec Mirabeau. Son journal, écrit avec autant de talent que de modération, cessa de paraître après le 10 août. Quoique compromis par la découverte de l'armoire de fer, il parvint à se justifier. Après le régime de la terreur il remplit des fonctions sous le ministère de Lucien Bonaparte; devenu l'un des maires de Paris, il inscrivit sur les registres l'acte de mariage de ce ministre avec Mme Soubertot. Napoléon, irrité de cette union, disgracia celui qu'il accusait de la lui avoir cachée.

Se voyant privé de tout appui, et d'ailleurs ruiné par des spéculations malheureuses, Duquesnoi se noya dans la Seine.

« Je crois fermement, dit *l'Ami des patriotes*, que le roi a fait une chose infiniment impolitique en ne s'entourant que de prêtres non assermentés; ceux qui lui ont donné ce conseil ne connaissaient pas l'opinion publique..... Ce n'est que par l'opinion publique que l'on gouverne; et, si on doit la diriger, il faut se garder de la heurter de front quand elle est bien prononcée..... Quand les idées

Une particularité digne de remarque, c'est que dans cette occasion comme dans mille autres, le bon sens du peuple l'emporta sur la clairvoyance des hommes de parti. Cela devait être; car le peuple ne se laisse point abuser par des considérations ou par un sentiment funeste des convenances. La volonté du peuple n'est point un

---

de liberté auront fait quelques progrès parmi nous, personne ne songera à voir de quelle religion est le roi. Cela pouvait être important quand la France était une propriété royale et qu'il fallait penser comme le *maître :* vraiment, aujourd'hui, il serait fort étrange que chacun ne pût pas penser à sa manière..... Mais ces idées sont peut-être trop fortes pour la multitude, et nous ne sommes pas encore assez mûrs pour les saisir, surtout quand ceux qui devraient éclairer le peuple l'égarent en lui peignant les prêtres non assermentés comme des *réfractaires*, quand les prêtres assermentés se livrent à la plus absurde et la plus barbare intolérance. Ils ont joué long-temps le rôle si beau, si touchant de persécutés; aujourd'hui ils veulent être d'infâmes persécuteurs. Il est connu de tout Paris qu'un député à l'Assemblée Nationale, et curé d'une des paroisses de cette ville, a excité dans sa section les persécutions contre les catholiques non assermentés, qui s'étaient réunis dimanche dans l'église des Théatins. Tant il est vrai, comme je l'ai remarqué, que ce n'est pas la philosophie qui a réformé le clergé, mais le plus absurde des jansénismes; tant il est vrai que ceux qui ont mis le plus d'ardeur à cette réforme n'ont pas travaillé pour le peuple, mais pour eux, pour satisfaire leur ambition, leur vengeance. »

système accommodé à telle manière de voir ou à tel petit intérêt; elle est une, indivisible et sans nuance; elle est tranchée, et ne se modifie pas par des doctrines qui s'éloignent plus ou moins de la vérité. En tout temps le bon parti, ou le parti de la raison, est le parti du peuple. Le bon sens seul est un guide plus infaillible que les dimi-lumières qui portent à transiger avec une fausse position. C'est parce qu'il y a eu chez nous beaucoup trop de demi-lumières et de positions fausses, que trois partis divisent maintenant la France, ou plutôt la capitale. Je ne parle pas des aristocrates et des contre-révolutionnaires, je parle de ceux qui ont adopté une même bannière, celle de la Constitution.

Il importe, pour bien entendre les papiers publics, pour bien connaître l'histoire secrète de la révolution, de distinguer ce que ces trois partis ont de commun, et ce qui les sépare.

On les appelle *Enragés*, *Patriotes*, *Modérés*.

Tous ont juré de soutenir la Constitution, tous l'invoquent, tous parlent de liberté et d'égalité; ils ont tous le même langage. Quelle est donc cette différence d'opinion qui les sépare? Je vais l'expliquer.

Il faut d'abord se bien convaincre que nulle part il n'existe de faction républicaine. C'est un fantôme que les modérés ont créé pour aigrir leur parti contre les patriotes: le républicanisme existe si peu, que les enragés, à qui l'on devrait

prêter cette opinion, demanderaient un autre roi, s'ils pouvaient destituer le roi constitutionnel.

Le caractère des enragés est de porter à l'excès leur doctrine populaire; intérieurement ils ne reconnaissent que la déclaration des droits, ne jurent que par elle, quoi qu'en apparence ils soutiennent la Constitution. Ils voudraient ramener cette Constitution, dans toutes ses parties, à la déclaration des droits; ils ne parlent que de la souveraineté du peuple, ils voudraient à chaque instant la mettre en pratique, parce qu'ils espèrent dominer par ce moyen. Armés de défiances perpétuelles, ils les répandent sur les hommes mêmes qui en méritent le moins. N'ayant rien à attendre d'un état d'ordre, les enragés propagent toute espèce de doctrine capable de conduire au désordre.

Les patriotes révèrent la déclaration des droits, mais ils veulent qu'on obéisse en tout à la constitution; ils veulent la souveraineté du peuple et gémissent de ce que la Constitution l'a rendue, hors le cas des élections, presqu'illusoire; mais ils ne veulent de réforme, à cet égard, qu'avec la Constitution. Voilà pourquoi les patriotes ne manquent jamais d'accoler ensemble ces mots qui, malheureusement, ne sont pas toujours synonimes : *Liberté et Constitution*, *Égalité et Constitution*. Les patriotes aiment le peuple, mais ils ne le flattent pas; ils aiment le peuple, mais ils veulent qu'il obéisse à la loi, et qu'il soit puni

lorsqu'il ne lui obéit pas. Ils veulent comme les modérés, la tranquillité et le maintien des propriétés; ils veulent le règne de la loi, mais ils veulent aussi et d'abord le règne de la raison. A entendre les modérés, il faudrait sans cesse déployer le drapeau rouge pour ramener le peuple à son devoir; les patriotes veulent qu'on éclaire le peuple, et qu'on se serve rarement de la loi martiale et seulement à la dernière extrémité; ils croyent que la base principale d'un gouvernement libre est la confiance, et qu'on n'obtient la confiance que par la persuasion.

Les modérés mettent la constitution intérieurement au-dessus de la déclaration des droits, qu'ils regardent comme impraticable; ils veulent, à tout prix, le maintien des propriétés, et placent la loi avant la confiance; ils regardent le peuple comme une espèce d'hommes qui n'est pas susceptible de perfection, et qu'il faut sans cesse enchaîner par la loi, parce que la raison leur paraît un lien ou chimérique ou trop faible; ils ne parlent jamais de l'égalité, mais de la constitution, parce que la constitution n'a pas toujours respecté l'égalité.

Il est aisé maintenant de reconnaître ce qui réunit, ce qui sépare les patriotes et les modérés : les uns et les autres veulent le règne de la constitution et de la loi; mais les premiers l'élèvent sur la confiance, et les seconds sur la sévérité et sur la force; les uns veulent le bonheur du peuple, les autres

veulent le leur d'abord, et subordonnent celui du peuple au besoin qu'ils ont de la tranquillité.

Les enragés et les modérés sont des instrumens dans la main du pouvoir exécutif. Que veut ce pouvoir exécutif? lasser le peuple de la liberté. Or, rien de plus propre à produire cet effet que la continuation de l'anarchie. Que veut encore le parti autrichien? Effrayer le roi, le forcer à quitter la capitale et à se jeter dans les bras de son armée. Or, les prédicateurs de l'anarchie doivent insensiblement le conduire là.

Les modérés sont surtout utiles au pouvoir exécutif, en ce qu'ils ne songent qu'à étendre son influence, qu'à accroître sa force, toujours dans l'espoir d'augmenter l'assurance de leur propre tranquillité.

Voici en deux mots le caractère de chacun de ces partis :

Patriote, ami du peuple, ami de la constitution ;

Modéré, faux ami de la constitution, ennemi du peuple ;

Enragé, faux ami du peuple, ennemi de la constitution.

Il est aisé de voir quel parti les hommes raisonnables doivent préférer.

CHAPITRE XVI.*

Lafayette diversement soupçonné. —Son retour de l'armée. —Sa lettre et son discours à l'Assemblée.—Il est dénonçé.—Bureau de Puzy mandé à la barre.—Désavœu de Lukner.—Vives interpellations.—Reproches adressés par Guadet.—Effervescence du peuple. —Rapport de Jean Debry.—Plaidoyer de Vaublanc.—Il interpelle Condorcet.—Vocifération des tribunes.—Dernière tentative de Brissot.—Le décret d'accusation est rejeté.—Mécontentement des Parisiens.—Opinion de Stanislas Girardin.—Emportement de Merlin et de Boigne.—Lacretelle, Quatremère, Girardin et Dumolard.—Efforts de Brissot et de ses amis pour prévenir les excès.—Plaintes des Députés.—Réponse de Vaublanc à Kersaint. —Il demande avec Aubert Dubayet l'expulsion des Fédérés.—Vergniaux et Lacroix font rejeter cette prétention.—Motion deLagrevol.—Choudieu explique l'énigme de l'absolution de Lafayette.—Aveuglement du général

Lafayette en donnant sa démission, après les scènes de désobéissance qui avaient fait prévaloir le *veto* populaire, sur la volonté du roi de se

* Bien que ce chapitre soit en quelque sorte la répétition de l'un des chapitres précédens, comme Brissot y raconte les faits avec des circonstances différentes, nous avons pensé qu'en éditeur fidèle nous devions conserver cette double narration. (*Note de l'Editeur.*)

rendre à Saint-Cloud, avait retrempé sa popularité. La démarche des sections accourues pour le supplier de reprendre son commandement, était pour lui un véritable triomphe; mais bientôt la fuite de Louis XVI confié à sa garde, vint accuser son défaut de vigilance. On le soupçonna même d'une connivence coupable, et ses ennemis dans tous les partis trouvèrent dans cet événement des motifs de l'accuser; il avait favorisé l'évasion et prémédité en même temps l'arrestation, disaient les royalistes; les autres prétendaient qu'il était complice de l'évasion, et que l'arrestation avait eu lieu contre son gré. Quoi qu'il en soit, il cessa dès ce moment d'être l'idole du peuple. Placé ensuite à la tête de l'armée qui devait protéger l'intégrité du territoire, il ne sut pas s'emparer de l'esprit des soldats, afin de ressaisir l'influence qu'il avait perdue. Un beau jour, il rêva qu'il avait les troupes dans sa main, et du camp il osa fulminer contre les factions et les clubs qui poussaieut au renversement de la royauté; il fit plus, il vint menaçant au sein de l'Assemblée; mais sa voix y fut méconnue; il avait quitté son poste, et pour cette infraction il lui fallut essuyer les réprimandes de Guadet, puis s'en aller comme il était venu, après bien des efforts inutiles pour s'assurer les moyens d'une réaction. On avait déjà proposé de le mettre en accusation, j'insistai de nouveau pour qu'on n'hésita plus à le faire, et ma demande fut fortement appuyée.

La discussion sur la dénonciation dirigée contre Lafayette ne pouvait être reprise dans des circonstances moins favorables pour lui. La réponse de Luckner à Bureau-de-Puzy : « Si Lafayette marche sur Paris, je marcherai sur lui. » devenait d'autant plus vraisemblable, que depuis que M. de Lafayette avait blâmé ouvertement la journée du 20 juin, sa réputation de véritable ami de la liberté se trouvait ternie par bien des réminiscences de sa conduite antérieure. La lettre et le discours du général à l'assemblée avaient été renvoyés au comité, jusqu'à l'arrivée de Bureau-de-Puzy, mandé à la barre. Lafayette reçut le décret à l'armée ; il retarda de deux jours, à cause de quelques dispositions militaires, et se présenta, apportant le désavoeu de Luckner et toutes les pièces constatant la fausseté de l'accusation. L'indignation monta son éloquence au ton des expressions les plus violentes. Il interpella ses accusateurs : « Je leur arracherai, dit-il, le masque d'hypocrisie dont ils se couvrent, et je les livrerai nuds au mépris, à l'indignation publique. » Son accent et sa voix avaient imposé aux tribunes même qui étaient si animées contre lui ; son regard, si lent de coutume, fut presque étincelant ; il parut à la fois énergique et vigoureux : on l'invita aux honneurs de la séance. Guadet, dans un discours où il déploya beaucoup d'habileté, lui reprocha d'avoir été membre du comité de révision dans l'Assemblée Constituante ; c'était

s'écarter du but de l'accusation; mais Guadet dans l'impuissance d'établir la perfidie des intentions, recourait à une tactique souvent efficace, celle de prouver la culpabilité en accumulant des griefs en dehors de la cause. Comme la séance était bruyante et qu'il y avait de la vivacité parmi ceux qui se portaient les accusateurs du général, les fayettistes feignirent de croire qu'il y avait des dangers pour leur idole; l'accusé lui-même parut partager cette opinion, puisqu'il se crut obligé à des mesures de sûreté personnelle; des membres de l'Assemblée lui offrirent des armes et leur escorte pour retourner chez lui : telle était l'effervescence du peuple de Paris, qu'il ne jugea pas prudent de passer la nuit dans sa demeure habituelle, et que dès le lendemain il repartit pour l'armée. On avait résolu de laisser cette impression s'effacer avant de revenir à l'examen de cette affaire. J'avais moi-même opiné pour l'ajournement, car il ne me semblait pas convenable que notre décision fut rendue sous l'influence d'une irritation si générale. Maintenant, ce délai n'avait plus le résultat qu'on en avait espéré; il s'en fallait que le peuple se fut appaisé. Quant aux dispositions de l'Assemblée, elles n'étaient pas plus mauvaises; loin de là, les fayettistes avaient eu tout le loisir de la travailler, et le succès de leurs manoeuvres était très-probable. Ainsi que Guadet, je faisais partie du comité chargé du rapport; nous étions au nombre des accusa-

teurs : on demanda que nous fussions récusés comme parties intéressées. C'était évidemment là une pitoyable raison; la France entière était partie intéressée, et pourtant la question ne pouvait être résolue que par les représentans de la France.

Le rapport fait par Jean Debry, énumèra les faits de l'accusation, rapprocha les lettres de Luckner et ses réponses verbales; puis, saisissant la question dans ses rapports politiques et constitutionnels, il proposait le décret d'accusation, au milieu des applaudissemens prolongés des tribunes. Vaublanc prit la parole et fit encore des phrases pour défendre l'accusé : il ne réfuta pas les accusateurs, mais il débita un de ces discours plein d'hypocrisie et de convenance, qui, aux yeux des modérés, ont toujours la même importance que la raison : il ne répondit pas, il divagua. Il dit que Lafayette était venu non dicter des lois à l'assemblée, mais en demander; que le droit de quitter son armée pour conférer avec les ministres, lui était commun avec tous les autres généraux, qui, comme lui, en avaient fait usage. Il repoussa ensuite le reproche de cette marche croisée des armées, imputée à crime à Lafayette; et, la carte à la main, il essaya de nous montrer qu'elles s'étaient avancées par leur droite, sur une ligne parallèle pour occuper leurs nouvelles positions; enfin, il interpella Condorcet, présent à la séance, et cita de lui cet écrit : « Si l'on vous

a dit que je regarde Lafayette comme le plus sûr appui de la liberté française, on vous a dit la vérité ; mais, comme long-temps avant la révolution, j'étais le confident de tous ses projets pour la liberté... » Ici, les murmures des tribunes interrompirent l'orateur, qui termina en demandant la question préalable sur le décret d'accusation proposé au nom de la commission. Les tribunes poussèrent des cris, qui furent couverts par les nombreux applaudissemens de l'assemblée. Je fis alors une dernière tentative dans l'espérance de l'émouvoir par la considération délicate de sa propre dignité, en la plaçant entre le décret d'accusation et l'acte d'une rétractation humiliante ; je cherchai à rassurer les timides sur l'acceuil que l'armée ferait à cette accusation : « Les soldats, m'écriai-je, ne sont point idolâtres, ils n'aiment que la liberté ; si quelques-uns ont manifesté une vive improbation de la journée du 20 juin, c'est qu'ils étaient égarés. » Je finis par rejeter la mesure de blâmer seulement la conduite du général, et je conclus au décret d'accusation.

On alla aux voix dans la forme usitée, et la majorité fut déclarée, par le président, contre le décret d'accusation. Une rumeur générale troubla la séance ; les vociférations, les huées, les cris des tribunes s'élevèrent et retentirent. On ne contestait pas le résultat du vote, mais le désespoir semblait s'être emparé des opposans : Merlin tenait des papiers, il les déchira et les jeta au

milieu de la salle, en s'écriant : « Que le peuple reprenne ses pouvoirs, nous ne sommes pas faits pour le sauver. » On réclama l'appel nominal qui ne fut point contredit : il donna 406 voix contre 224, et le président prononça une seconde fois qu'il n'y avait pas lieu à rendre un décret d'accusation.

Le peuple vit dans cette sentence d'absolution un caractère tellement prononcé de corruption et de connivence d'un côté, d'imbécillité et de faiblesse de l'autre, qu'on excita facilement son indignation. Plusieurs députés, des plus fameux par l'impopularité de leurs opinions et la chaleur avec laquelle ils avaient défendu un général coupable, furent couverts des imprécations de la multitude ameutée ; quelques-uns même essuyèrent des violences. Je fus loin de vouloir excuser de tels outrages, et l'improbation que je donnai à une pareille conduite de la part du peuple me valut presque une mercuriale aux Jacobins. Mais, de qui venait-elle ? de gens qui, non-seulement justifiaient ces excès déshonorans pour l'Assemblée Nationale, mais qui, au sein même de cette assemblée, avaient donné l'exemple de la grossièreté et de l'insolence.

Quelques jours auparavant, lorsqu'une députation était venue demander, pour la première fois, la mise en accusation de Lafayette *, Stanislas Gi-

* Cette députation demandait en même temps la suspension du roi et le licenciement des états-majors.

rardin s'était écrié qu'on ne pouvait passer à l'ordre du jour sur les crimes de certains jacobins, dont la pétition des fédérés reproduisait le langage. C'était une opinion comme une autre; on pouvait y répondre autrement que par des coups de poing. Merlin, toujours armé de pistolets (depuis, il y a ajouté un long sabre pour ressembler en tout à Marat), Merlin, suivi de Boigne, s'élança sur Girardin et le menaça de ses armes; quelques députés, et j'étais du nombre, coururent à lui pour l'arrêter et le faire rougir de son emportement *.

N'était-ce pas donner l'exemple du mépris de la loi, de la violence et de la révolte, à tous les législateurs ? Ainsi, MM. Boigne et Merlin prélu-

---

* « J'ai prié le président de remarquer que des étrangers votaient avec les représentans du peuple, et je lui ai désigné l'un de ces étrangers, placé près de M. Thuriot. M. Boigne, auquel je n'adresse jamais la parole, est arrivé près de la barre et s'est servi d'expressions très-déplacées. J'ai prié M. Boigne de ne point conserver la parole pour se servir de ces expressions. Là-dessus, M. Merlin est venu plus près de moi. Je n'avais pas demandé la parole pour faire part à l'assemblée du geste de M. Merlin et des armes qu'il a dans sa poche, mais uniquement pour faire remarquer à l'assemblée l'illégalité de la délibération (un étranger avait voté), pour demander qu'on la recommençât et que l'on passât sous silence les injures et les gestes de M. Merlin. » (Extrait des *Souvenirs et mémoires de Stanislas Girardin.*)

daient aux fureurs et au despotisme qu'on a fait depuis peser sur les jacobins, sur la Convention et sur la nation tout entière.

Certes, quoiqu'au fond du cœur, et malgré ce que le patriotisme me commandait, je fûsse peut-être bien aise de voir détourner de la tête de Lafayette une accusation capitale, que j'avais dû provoquer moi-même, et dont la menace salutaire pouvait le rappeler à ses vertus passées, j'étais loin de partager l'avis de la majorité; toutefois je ne pus m'empêcher de gémir sur les injures auxquelles furent en butte plusieurs de ses membres, et entre autres, Lacretelle, Quatremère, Girardin et Dumolard, qui, poursuivis par des furieux jusqu'au corps-de-garde du Palais-Royal, ne purent leur échapper qu'en se sauvant par la fenêtre.

Nous employâmes les exhortations et les prières pour prévenir ces insultes, et l'on sait qu'avec Guadet et Ducos, nous parvînmes à faire retirer les hommes qu'égaraient un mauvais exemple et de perfides suggestions. Nous avions vu les excès auxquels ils s'étaient livrés avec une douleur plus réelle que celle de ces sycophantes qui firent alors retentir la tribune de leurs jérémiades : tous provoquaient des mesures violentes, tous disaient qu'il n'y avait plus à Paris, ni liberté, ni sûreté pour les députés; tous exprimaient le désir d'aller chercher loin de cette ville un asile contre la fureur publique; tous excitaient

ainsi l'assemblée et la France contre le peuple parisien, au lieu de le rappeler à la raison, à la modération.

Au reste, ces excès et ces plaintes avaient également pour but d'écarter la question de la déchéance du roi. On voulait d'un côté, peut-être, influencer par de funestes moyens une assemblée dont la majorité semblait hostile à la liberté, et de l'autre, écarter l'attention des grands intérêts de l'Etat et des dangers de la patrie. On voulait aussi en venir à une translation du corps législatif dans quelque ville où l'on pût l'opprimer; et c'est ce que Vaublanc insinua assez clairement en répondant à Kersaint qui demandait qu'on renvoyât aux tribunaux les plaintes des députés, et que l'on s'occupât, sur-le-champ, de la déchéance du roi.

Ce n'est pas ce qu'espérait le côté droit. Il ne cherchait qu'à éloigner le rapport que Condorcet n'en devait pas moins prononcer dans cette séance sur cette importante question, et sur l'exercice de la souveraineté nationale. On essayait par tous les moyens possibles de gagner du temps. Vaublanc, soutenu par Aubert Dubayet *, voulait que les fédérés fussent expulsés

* Aubert Dubayet venait de quitter la présidence orageuse de l'assemblée lorsqu'il demanda l'éloignement des fédérés. Après la session, il se distingua au siége de Mayence; envoyé dans la Vendée, il y reçut la nouvelle

de Paris. Vergniaux et Lacroix n'eurent pas de peine à faire rejeter cette prétention; mais Vaublanc avait aussi exigé que le procureur-général fût appelé à la barre, et après lui, Lagrevol * ayant fait la motion irréfléchie que le maire de Paris *fût tenu de déclarer s'il répondait de la sûreté de la capitale et de celle du corps législatif*, Guadet demanda par amendement que le roi *fût tenu de déclarer s'il répondait que l'ennemi* n'envahirait pas le territoire français, et Choudieu proposa aussi d'ajouter que l'Assemblée Législative *fût tenue de déclarer si elle répondait du salut de l'État, et si elle avait les moyens de le sauver* **.

---

de sa destitution le jour même où il avait battu les insurgés à Mortagne. Jeté en prison pour prix de sa victoire, il en sortit malgré les réclamations de Bourdon de l'Oise, retourna dans la Vendée auprès du général Hoche, fut appelé au ministère de la guerre sous le Directoire, le quitta au bout de quelque temps pour l'ambassade à Constantinople, et mourut en 1797.

* Lagrevol était député du département de la Haute-Loire à l'Assemblée-Législative, où il ne montra que des opinions sages et modérées. Il fut envoyé en 1793 en qualité de commissaire du gouvernement dans les pays conquis, et retrouva en 1800 la place de juge au tribunal d'Issengeaux, qu'il occupait déjà en 1790. Il était lié avec Brissot.

** Rœderer rendit compte des mesures prises pour assurer la tranquillité de Paris, et Pétion, mandé comme lui à la barre, où il fut accueilli par des applaudissemens,

« Le danger de la patrie, s'écria-t-il, réside dans votre faiblesse; il n'y a de partis dans la France que parce qu'il n'y a pas ici de majorité bien prononcée, et qu'il est des membres qui n'ont pas le courage d'avoir une opinion. Je dis que ceux qui n'ont pu regarder en face un soldat factieux, ne sont pas faits pour s'occuper des grands intérêts de la nation. Je dis que ceux qui ont tremblé devant un général qui prétend avoir une armée à ses ordres, n'oseront aborder le trône où réside le centre de toutes les conspirations. Je dis que ceux qui ont donné une telle preuve de faiblesse, sont incapables de sauver la patrie. » Aussi n'est-ce pas ceux-là qui l'ont sauvée. Choudieu avait mis le doigt sur la plaie qui dévorait l'assemblée, et il avait ainsi expliqué l'énigme de l'absolution de Lafayette.

Ce nouveau triomphe obtenu par Lafayette à l'Assemblée Législative, au lieu de lui faire sentir à quels périls il avait échappé, et de lui faire désirer d'effacer par des victoires et une conduite désormais franche et énergique tout ce qu'il avait montré jusqu'alors de faiblesse et d'indécision,

---

fit des réflexions très-justes sur la responsabilité dont on voulait le charger et sur l'affectation avec laquelle on le distinguait toujours de la municipalité. Il prouva qu'il n'était point complice de l'égarement de quelques individus contre lesquels il voulait au contraire tourner toutes les forces mises en ses mains. (*Note de Brissot.*)

ne fit que l'aveugler davantage sur le véritable esprit de la France et même de son armée. Parce que ses amis l'avaient sauvé le 8 août, il crut qu'ils étaient capables de sauver cette monarchie ébranlée par lui et par eux-mêmes jusqu'en ses fondemens; méconnaissant les nouveaux décrets proclamés après l'événement du 10 août, il alla jusqu'à violer la représentation nationale, et se mit en révolte ouverte contre une nation qui n'avait pourtant fait que regarder l'insurrection comme le plus saint des devoirs. On sait quelle fut sa conduite à Sedan, et ce qui s'ensuivit *.

---

* Lafayette, qui avait protesté contre la révolution du 10 août, ne trouva pour le seconder que le département des Ardennes. Les commissaires du parti vainqueur furent arrêtés à Sédan par ordre du conseil municipal, qui, de même que ce général, s'obstina à ne point reconnaître la violation des lois jurées. On sait avec quel dévouement ils persistèrent dans une opposition de plus en plus désespérée. De soixante et quinze départemens qui avaient adhéré à sa lettre du 16 juin, il ne restait à Lafayette que celui des Ardennes. Tous les moyens furent employés pour lui enlever l'appui du corps qui l'entourait; et, neuf jours après le renversement du trône, il s'était retiré en pays neutre. Les membres de la municipalité de Sedan, qui avaient montré une si déplorable énergie, et qui votèrent contre la déposition du roi, furent traînés à Paris et immolés par la faction triomphante. Dans le même temps, leurs concitoyens combattaient les Autrichiens près de Bouillon et mouraient courageusement pour la patrie.

CHAPITRE XVII.

Fuite de Lafayette. — Il est prisonnier de guerre. — Calomnie du journal de Francfort. — Monsieur et Madame Rœderer. — Leur opinion sur Lafayette. — Celle du ministre Servan. — Déclaration du général fugitif et de ses compagnons. — Exemple contagieux. — Lettre à l'Assemblée de l'ex-constituant Richelieu-d'Aiguillon. — Adieux de ce maréchal-de-camp à ses troupes. — Les Fayettistes en suspicion. — Madame Lafayette retenue en ôtage. — Lettre de cette dame à Brissot. — Réponse de Roland. — Nouvelle lettre de Madame Lafayette. — Attaques de Camille Desmoulins contre Brissot. — Réponse de ce dernier. — Devoirs d'un journaliste patriote. — Charles Lameth achète des esclaves. — Quelques mots sur Mirabeau, etc.

Lafayette ayant fait arrêter les trois commissaires du Corps-Législatif, se vit bientôt abandonné de ses soldats. Il prit alors le parti de s'expatrier avec un petit nombre d'amis qui s'étaient associés à sa fortune. Son espoir était de traverser les postes ennemis et de gagner le territoire de la république Batave ; mais il ne put réaliser ce projet, et fut arrêté dès ses premiers pas; on le traita comme prisonnier de guerre; en France,

on le déclara traître, déserteur, émigré, etc. On l'accusa d'avoir emporté avec lui le trésor de l'armée. Le journal de Francfort, et d'après cette feuille, la Gazette Nationale annoncèrent qu'on avait trouvé dans son coffre 37,000 louis. Certes, il y avait de graves reproches à faire à Lafayette, mais il était absurde de suspecter sa probité. La défection du général jeta une grande confusion dans les idées des patriotes; désormais ils ne savaient plus à qui se fier, et les hommes mal-intentionnés profitaient de cette disposition pour prodiguer les soupçons. On n'a pas oublié leurs insinuations contre Rœderer; madame Rœderer se crut obligée de le justifier: à peine arrivé à Paris, monsieur, écrivit-elle le 23 août 1792 à Servan, premier ministre de la guerre, vous ignorez, sans doute, que mon mari est devenu l'objet des traits de la calomnie la plus noire. Le patriote le plus zélé, le plus pur, le plus sévère a été dénoncé comme le lâche complaisant des trahisons de la Cour. Le mémoire que je vous envoie présente sa justification sur les faits qui ont servi de fondement à cette dénonciation. On m'apprend qu'un voyage qu'il a fait à l'armée de Lafayette, donne beaucoup de crédit aux imputations de ses ennemis. Je me rappelle, en effet, qu'il s'est rendu, il y a quelques mois, au camp de M. Lafayette, accompagné de M. Achille Duchâtelet; mais je sais aussi que l'objet de ce voyage était de chercher à convaincre M. Lafayette que son rôle

était de battre et non d'intriguer; et c'est vous, monsieur, qui l'aviez chargé de cette mission. Comme elle est un témoignage honorable de votre confiance, et qu'un pareil témoignage ne peut être indifférent, j'ose vous prier de vouloir m'autoriser à m'en prévaloir contre les ennemis de mon mari.

» *P. S.* Je vous demande de plus, monsieur, de vouloir bien faire connaître les impressions que mon mari a rapportées de son entrevue avec M. Lafayette; il vous aura sans doute parlé de l'esprit de faction qu'il a remarqué dans ce général, et de l'improbation qu'il en a témoignée à ses amis ainsi qu'au général lui-même. »

Servan répondit qu'il devait vérité et justice à M. Roederer, et qu'il s'empressait de la lui rendre. « Pénétré, ajoutait-il, du grand avantage qui pouvait résulter de la bonne intelligence entre les généraux et les ministres, dans un moment où je désirais que nos affaires pussent marcher; je m'adressai à M. Roederer pour le prier de vouloir bien aller jusque sur Lafayette, que je croyais être de tous les généraux le plus opposé à la franche liberté qui nous était si nécessaire; je l'engageai à se transporter au camp de Givet, pour aller faire part à M. Lafayette de ma résolution de marcher loyalement, mais vivement vers tous les moyens de repousser l'ennemi, et lui demander de ne plus me communiquer ses idées par des intermédiaires. M. Rœderer partit avec M. Duchâtelet, s'acquitta de sa

commission, et revint du camp avec des idées infiniment défavorables à M. Lafayette et à son état major. Je dois donc à M. Rœderer la justice de dire que les comptes qu'il voulut bien me rendre de son entrevue, me confirmèrent, plus que jamais, qu'il prévoyait déjà tout ce qui est arrivé depuis dans cette armée, et qu'il en avait parfaitement deviné le général.»

Au moment de s'éloigner de l'armée, Lafayette et ses compagnons rédigèrent la déclaration suivante, qui parut dans la Gazette de Leyde.

Rochefort, 19 août 1792.

« Les soussignés citoyens français, arrachés par un concours impérieux de circonstances extraordinaires au bonheur de servir, comme ils n'ont cessé de le faire, la liberté de leur pays; n'ayant pu s'opposer plus long-temps aux violations de la Constitution, que la volonté nationale y a établie, déclarent qu'ils ne peuvent être considérés comme des militaires ennemis, puisqu'ils ont renoncé à leurs places dans l'armée française, et moins encore comme cette portion de leurs compatriotes, que des intérêts, des sentimens ou des opinions absolument opposées aux leurs ont portés à se lier avec des puissances en guerre avec la France, mais comme des étrangers qui réclament un libre passage, que le droit des gens leur assure, et dont il useront pour se rendre promptement sur un territoire dont le gouver-

nement ne soit pas actuellement en état d'hostilité contre leur patrie »

Signé, Lafayette, Latour-Maubourg, Alexandre Lameth, Laumoy, Duroure, A. Mosson, Sicard, Bureau-Puzy, Victor Latour-Maubourg, Victor Gouvion, Langlois, Sionville, Alex. Romeuf, Curmer, Piller, Phil. C. D'Agrain, Louis Romeuf, Lacolombe, Victor Romeuf, Charles Latour-Maubourg, Alex. D'Arblay, Soubeyran, Ch. Cadignan.

L'exemple de Lafayette fut suivi par plusieurs autres officiers-généraux, mécontens comme lui de la marche de la révolution. Le maréchal-de-camp Richelieu-D'Aiguillon, ex-constituant, quitta également le corps sous ses ordres pour passer à l'étranger. Ses plaintes, qu'il exhale dans une lettre écrite de Bâle le 9 septembre 1792, aux Députés de la première législature sont exactement les mêmes que celles adressées par Lafayette à l'Assemblée.

«C'est au sein d'une terre étrangère, écrit cet officier, c'est en présence de l'Europe qui nous contemple et de la postérité qui doit nous juger, qu'une des nombreuses victimes de vos proscriptions élève sa voix, pour rendre compte à tout le peuple français de ses principes et de sa conduite.

J'ai voulu la liberté de mon pays, je ne parlerai point des sacrifices que j'ai faits pour elle ; je n'aurais rien perdu, si mon pays était resté

libre. J'ai voulu qu'il n'y eut en France que des hommes : c'est sur la base sainte de l'égalité, qua' été fondée, par le concours de l'intérêt et de la volonté nationale, cette Constitution qui, environnée dès sa naissance, de l'amour et des hommages de la nation entière, reçut ses sermens et les vôtres, et qui n'existe plus.

Vous vous honorez de ce parricide, vous qui n'existiez que par elle, qui aviez promis tout votre sang pour elle, qui deviez au reste de l'empire l'exemple du respect pour ces lois augustes dont elle vous rendit dépositaires.

Après avoir anéanti la Constitution, en plongeant dans un cachot le roi qu'elle a donné à la France, en envahissant tous les pouvoirs, vous en avez investi des commissaires, chargés d'aller dans les départemens et dans nos armées prévenir ou dépraver l'expression du voeu national, sur les événemens du 10 août.

La lâcheté de l'égoïsme, le despotisme de la peur ont courbé presque toutes les têtes, celles même qui s'étaient levées avec le plus d'énergie. Il me fut prouvé dès-lors que les Français n'avaient pas cessé d'être esclaves.

Je suis resté libre, moi, et j'ai déclaré à vos commissaires que je ne reconnaissais pas un pouvoir qui s'était détruit lui-même ; que, rentré dans l'exercice de mes droits naturels par la violation du pacte social, je ne devais plus reconnaître de nouvelles lois, puisqu'il n'existait plus

de législateurs, et je ne devais pas obéir à des ordres qui n'émanaient pas d'une autorité déléguée par la nation.

Je résolus cependant de rester à mon poste pour y défendre la Constitution qui régnait toujours pour moi, le territoire français et l'indépendance nationale.

Ce triste et dernier devoir d'un citoyen resté fidèle a son serment, il ne me fut pas même permis de le remplir; des clubs désorganisateurs, des émissaires d'anarchie, des libelles homicides montrant au peuple sa souveraineté, sa liberté, son bonheur dans la violation de tous les principes de la justice, de l'humanité, de la propriété, avaient si fortement corrompu des âmes simples et neuves aux lumières comme aux vertus de la liberté, que ma profession de foi constitutionnelle devint un titre d'incivisme aux yeux des soldats égarés, comme elle fut un titre de proscription auprès de l'Assemblée Nationale.

Une lettre écrite dans le secret et avec l'effusion de l'amitié à un membre de l'Assemblée Constituante, puni, comme tous ses collègues, d'avoir voulu rendre la France libre, a été livrée, contre la garantie de la foi publique et des droits de l'homme, à la lâche inquisition de vos comités; il ne m'a pas été permis d'espérer que l'Assemblée Nationale pardonnât à un ami de l'ordre et des lois, l'expression de son respect pour la Consti-

tution, pour la justice, pour les droits d'autrui, pour les principes de la vraie liberté, et surtout sa haine pour une secte désorganisatrice et régicide qui a vendu au despotisme le sang et la liberté du peuple français; qui s'est liguée avec les législateurs de la France pour anéantir sa constitution et la fortune publique, pour violer tous les droits, jusqu'à ceux de la propriété; toutes les libertés, jusqu'à celle de la presse, de la circulation des lettres, de la pensée même. Pour ériger ces tribunaux féroces qui abreuvent le peuple de tout le sang qu'il demande, de ce sang qui coule déjà trop lentement pour lui sur les échafauds, qu'il va verser par torrent dans le fond des cachots, et que sans doute il ira chercher bientôt jusque dans le flanc du roi de la Constitution. Convaincu qu'il est également contre le devoir d'un homme libre de demander grâce à qui n'est pas digne d'en obtenir, et d'abandonner sa tête aux poignards qui remplacent le glaive des lois, je vais porter sur une terre étrangère la conscience d'avoir fait tout mon devoir et d'avoir voulu faire pour la liberté de mon pays tous les sacrifices dont elle était digne. Qu'il me serait doux, au fond de l'asile ignoré que je vais chercher, de partager avec tous les amis de l'humanité, l'espérance de voir bientôt toute cette grande famille des français rendue à la dignité d'hommes; de voir la vraie liberté ramenée par la justice et la paix sur cette terre souillée par tant de basses-

ses et de crimes, qui a trop mérité peut-être de l'être bientôt par l'esclavage. »

Le maréchal de camp, Richelieu-d'Aiguillon, adressait en même temps ses adieux à la troupe qu'il commandait :

« Soldats, j'avais résolu de rester avec vous et de combattre à votre tête les ennemis de la Constitution ; mais aujourd'hui, les motifs les plus puissans me décident à sortir de France. Tous nos sermens violés, l'anarchie dévorant le royaume, la liberté remplacée par la licence, les propriétés, toutes les lois foulées aux pieds, ma vie, celle des fondateurs, des amis de la Constitution, dévouées aux plus iniques proscriptions ; telles sont les raisons de ma conduite ; je les dois à mes concitoyens ; il en est d'autres encore qui doivent me justifier à vos yeux.

» J'avais votre confiance, soldats, et j'ose dire que j'en étais digne. Depuis que j'ai refusé de plier ma tête sous le joug des factieux et de me rendre parjure, à leur exemple, des défiances absurdes, des soupçons atroces se sont élevés contre moi. Un comité de surveillance, formé contre toutes les lois, s'attribuant des pouvoirs qui ne lui appartiennent pas, a osé déchirer ses généraux, les accuser de trahisons imaginaires et envoyer, malgré mes justes défenses, des officiers du camp porter à l'Assemblée Nationale un long tissu de calomnies.

L'armée a toléré ces attentats contre la disci-

pline, et alors j'ai dû quitter l'armée. Vous ne croyez pas, sans doute, que jamais je prendrai les armes contre la France. L'homme qui a tout sacrifié pour la patrie ne combattra pas contre elle.

Soldats, faites votre devoir, soyez soumis à vos chefs ; cessez d'avoir contre eux des sujets de défiance, soyez fidèles à vos sermens et croyez que, si jamais il s'élève en France une armée qui veuille la liberté sans licence, et la Constitution que nous avons tous jurée, vous me verrez, au milieu des troupes restées fidèles à leur devoir, combattre avec courage, et les ennemis du dehors et les factieux du dedans. »

Ces défections successives, on ne saurait le nier, étaient des crimes véritables. Toutefois elles devenaient plus excusables après les massacres de septembre. Depuis cette époque sanglante, il fallait un patriotisme en quelque sorte héroïque, pour ne pas s'éloigner du théâtre de si déplorables attentats. Les Français qui restaient pour tenir tête à l'anarchie et travailler à ramener la sécurité générale, étaient autorisés à maudire ceux qui les délaissaient au milieu de dangers si grands : ils pouvaient taxer de lâcheté les fugitifs, et ils furent en droit de ne pas leur pardonner, même en faveur des échafauds, qu'ils n'avaient pas le courage d'affronter. Le but qu'ils s'étaient proposé avait été dépassé, et ils désespéraient d'y revenir par une réaction. Dès-lors ils quittaient

la partie qu'ils avaient perdue, et se refusaient à subir les conséquences de leur ambition déçue par les événemens. Ils préservaient leurs jours et se souciaient peu de ce qu'allaient devenir au milieu de la tourmente révolutionnaire, tous ceux qui avaient eu le malheur de s'associer à leurs vues : ils laissaient exposés à la colère d'un peuple justement irrité, leurs amis, leurs parens, et quiconque tenait à eux par les liens de famille ou d'affection : et puis, le courroux populaire n'était pas seulement ce qu'il y avait à redouter pour les personnes de leur intimité, la sûreté de l'État exigeait encore que l'on prît contre elles des mesures, qu'on exerçât à leur égard une surveillance rigoureuse, et même, si cela devenait nécessaire, qu'on les décrétât d'arrestation. Madame Lafayette, qui s'était retirée en Auvergne, ne tarda pas à éprouver les désagrémens d'une position si fâcheuse : elle m'écrivit pour s'en plaindre. La confiance qu'elle eut en moi dans cette circonstance m'honore trop pour que je renonce à transcrire ici la lettre qu'elle m'adressa :

Au Puy (département de la Haute-Loire.)
Le 12 septembre 1792.

« Monsieur,

» Je vous crois réellement fanatique de la liberté, et c'est dans ce moment un honneur que je fais à bien peu de personnes. Je n'examine pas

si ce fanatisme, comme celui de la religion, agit ordinairement contre son objet; mais je ne saurais me persuader qu'un ami zélé des Noirs puisse être un suppôt de la tyrannie; et je pense que si le but de votre parti vous passionne, souvent ses moyens vous répugnent. Je suis sûre que vous *estimez*, je dirais presque, que vous *respectez* M. Lafayette, comme un ami courageux et fidèle de la liberté, lors même que vous le persécutez, parce que des opinions contraires aux vôtres sur la manière dont elle peut être affermie en France, soutenues par une conduite et un courage tel que le sien, et par une fidélité inaltérable à ses sermens, peuvent s'opposer aux vues du parti que vous avez embrassé, et à votre nouvelle révolution. Je crois tout cela, et c'est pourquoi je m'adresse à vous, dédaignant de m'adresser à d'autres. Si je me trompe, mandez-le moi, ce sera la dernière fois que je vous importunerai.

» Une lettre de cachet de M. Roland, du 2 septembre, motivée sur un arrêté du comité de sûreté générale, du 19 août, m'a fait amener ici lundi dernier, par un particulier, juge-de-paix de cette ville, qu'elle chargeait de m'amener à Paris, avec mes enfans (*s'ils étaient rencontrés avec moi*), et après s'être concerté pour cela avec le département de la Haute-Loire, dans l'étendue de la juridiction duquel se trouvait ma retraite. J'avoue avec douleur que le procureur-

général syndic du département a eu la faiblesse de donner au commissaire de M. Roland une réquisition pour la force armée, et avec reconnaissance que le commissaire et les troupes qui l'accompagnaient ont eu toutes sortes de soins de nous pendant la route. Ma fille était avec moi, et loin de chercher à se cacher, elle a été charmée de ce que ces ordres lui fussent communs. Une tante de mon mari, pour laquelle je suis restée loin de lui tout l'hiver dernier, a bien voulu m'accompagner ici.

» Lorsque M. Aulagnier (c'est le nom du commissaire) me demanda où je voulais aller dans cette ville, je répondis que je voulais me placer sous la sauve-garde de la municipalité, et aller au département, auquel seul, dans la ville du Puy, il appartenait de donner des ordres à Chavagniac, lieu de mon domicile, attendu qu'il est du district de Brioude, canton de Taulhaguer. Ce que je dis en arrivant au lieu des séances, et ce qui fut résolu entre le conseil-général et le commissaire qui m'avait arrêtée, se trouve à peu près entièrement consigné au procès-verbal, où j'ai exprimé mon vœu et fait une demande au département. Ma tante désirait que je parlasse des fatigues du voyage, après tant d'épreuves que ma santé à souffertes; mais je n'ai pas voulu donner de prétexte, ayant d'aussi bonnes raisons pour ne pas aller à Paris : j'allais parler des dangers que pouvaient y faire craindre

les événemens du 2 septembre; mais ayant demandé la date de la lettre de M. Roland, et la voyant datée de ce jour même, j'ai voulu lui épargner des réflexions qui l'eussent pu choquer, car je ne veux pas m'adresser à lui, mais je ne veux pas lui dire des injures; je me suis contentée de dire au département que, puisque j'étais sous leur sauve-garde, c'était à eux de prévoir et de prévenir les dangers que je pourrais avoir à redouter. Ils vont écrire de concert avec M. Aulagnier, et je m'en fie à leur prudence.

» J'ignore quelle sera la réponse; il est aisé de voir que si elle est dictée par la justice, elle me rendra ma liberté indéfinie; si elle est selon mon cœur, elle me permettra de me réunir à mon mari, qui me demande en Angleterre dès qu'il sera délivré de sa captivité, afin que nous allions ensemble nous établir en Amérique aussitôt que le voyage sera praticable; mais si l'on veut absolument me retenir en ôtage, on adoucirait ma prison, en me permettant de la choisir à Chavagniac, sur ma parole, et la responsabilité de la municipalité de mon village.

» Si vous voulez me servir, vous aurez la satisfaction d'avoir fait une bonne action, en adoucissant le sort d'une personne injustement persécutée, et qui, vous le savez, n'a pas plus de moyens que moi... de nuire. Je consens à vous devoir ce service.

» Noaille-Lafayette. »

Mme Lafayette s'était imaginée que j'aurais le pouvoir de faire ce qu'elle désirait sans réclamer l'intervention de Roland; elle avait du moins pensé qu'il suffirait de la moindre démarche de ma part pour faire révoquer l'ordre qui la concernait; mais outre qu'il ne convenait pas au député qui avait dénoncé à l'Assemblée les manœuvres contre-révolutionnaires du général, d'intercéder pour lui ou pour les siens, il me sembla que la réclamation de Mme Lafayette aurait un succès plus prompt si je la mettais directement sous les yeux de Roland. C'est ce que je fis en effet, et bientôt après Mme Lafayette, qui tout en me reprochant l'usage que j'avais fait de sa lettre devait me demander un nouveau service que j'eus le bonheur de lui rendre, reçut du ministère la réponse suivante :

Du 25 septembre, l'an 1er de la république française.

« Vous n'avez pas voulu vous adresser à moi, Madame, pour exprimer ce que vous désiriez; cela même ne pouvait vous empêcher de l'obtenir, parce que les personnes et leurs procédés ne sont rien pour moi devant les choses et les raisons, que seules j'envisage et d'après lesquelles seules je me détermine.

» Vous vous êtes trouvée en état d'arrestation sur ce que vous appelez une *lettre de cachet* de ma part. Vous vous êtes trompée, Madame; je n'ai fait que diriger l'exécution d'un ordre du comité

de surveillance de l'Assemblée Nationale, et ma conduite n'a rien d'arbitraire, non plus que mon administration.

» On est facilement injuste quand l'on est malheureux; vous auriez pensé de moi plus de mal encore, vous l'auriez exprimé avec plus d'amertume, que j'aurais vu dans votre situation l'excuse de vos erreurs; cette situation mérite des égards, je les ai : tout ce qui porte le caractère de l'infortune est sacré à mes yeux; mon enthousiasme pour la liberté tient à mon amour pour l'humanité, dont la liberté peut seule produire la perfection et le bonheur. Je veux donc le bien de tous, avec le moins de mal possible pour chacun. Le comité de surveillance avait jugé convenable de s'assurer de votre personne comme d'un ôtage intéressant, parce que vous tenez de près à un grand coupable, à un homme qui fut l'idole de son pays, qui pouvait en être le sauveur, et qui l'a indignement trahi. Je l'avais senti depuis long-temps, je le lui avais dit à lui-même : Lafayette devait laisser un nom à jamais *béni* ou *abhorré* de la France entière. Lafayette a fait un mauvais choix, dont la honte le poursuivra jusque dans la postérité la plus reculée; il a eu l'erreur d'un homme qui juge les nations d'après les cours, et qui, n'ayant ni un assez grand caractère, ni une morale assez pure pour s'élever aux vrais principes, veut conduire le peuple d'un siècle éclairé comme les

despotes avaient coutume de régenter leurs esclaves abrutis; il a joint à cette erreur la prétention des demi-talens, et la faiblesse de se laisser influencer par des hommes entièrement corrompus. Il s'est perdu pour jamais; il a ajouté, aux crimes du Champ-de-Mars, à tout ce qu'il avait fait pour corrompre l'opinion à Paris, dans l'empire et à l'armée, de désorganiser cette dernière, et de provoquer un décret d'accusation. C'est à cette époque que l'on jugea devoir s'assurer des objets qui lui étaient chers: il a fui; il avait rendu sa justification impossible.

» Vous réclamez d'être retenue chez vous, à Chavagniac, sur votre parole et la responsabilité de la municipalité du lieu; j'ai présenté vos réclamations au comité de surveillance de l'Assemblée Nationale; je les ai appuyées des raisons que fournit la persuasion que vous ne voulez ni ne pouvez nuire; que déjà malheureuse d'appartenir à un coupable, vous n'étiez point sa complice; et que si le salut de l'État exige quelquefois des mesures de rigueur, la voix de l'humanité impose de ne prendre que celles qui sont nécessaires. Le comité a jugé le poids de ces raisons; il m'a laissé libre d'en faire l'application, et je vous déclare, Madame, que j'écris au département pour qu'il favorise votre retraite à Chavagniac, aux conditions proposées par vous-même, et sur l'observation desquelles j'ose compter.

» Je sais ce que l'opinion vous a attribué des troubles excités par le fanatisme dans la maison des Miramionnes. Je n'ai pas besoin d'observer qu'en vous accordant une retraite paisible, l'État a droit d'exiger, et que je ferai surveiller, s'il est nécessaire, que vous n'employiez aucune sorte d'influence pour nourrir ou répandre des préjugés contraires à l'ordre public et aux lois établies.

» Jugez mieux, Madame, les hommes dévoués à la plus belle des causes, et qui veulent la liberté de leur pays, au prix même de leur vie. *Consentir à leur devoir un service*, suivant vos expressions, tient encore à l'orgueil déjà suranné de ce qu'on appelait la noblesse; vous pouvez vous *honorer* de le recevoir, car ils ne le rendent qu'à l'infortune et à l'humanité, par ce sentiment profond de justice et de bonté qui doit faire le caractère et la gloire des hommes libres. »

Lettre du ministre de l'intérieur au département de la Haute-Loire.

Du 25 septembre 1792, l'an 1er de la république française.

» Madame Lafayette, Messieurs, demande à être transférée et retenue dans la maison de Chavagniac, sur sa parole et sur la responsabilité de la municipalité de ce lieu. L'intérêt de l'Empire me permettant de céder à la voix de l'humanité dans cette circonstance, je vous charge,

Messieurs, de vous assurer d'abord si les maire et officiers municipaux de Chavagniac veulent, en effet, se charger de la responsabilité à laquelle doit les assujétir le séjour de madame Lafayette dans sa maison, et ensuite, d'après leur consentement, de les autoriser à prendre toutes les mesures convenables pour transférer cette dame à Chavagniac, et y veiller à sa garde pendant tout le temps de sa retraite en ce lieu. Je n'ai pas besoin de vous observer, Messieurs, que votre surveillance doit agir à cet égard de manière à ne pas compromettre votre propre responsabilité. »

Seconde Lettre de Madame Lafayette.

Au Puy, le jeudi soir, 4 octobre, veille de mon départ pour Chavagniac.

« Je ne devrais plus vous écrire, Monsieur, après l'usage que vous faites de mes lettres; mais les sentimens de révolte qu'avaient fait naître dans mon âme, et mon injuste captivité, et surtout l'obligation de m'adresser aux ennemis de ce que j'aime; ceux mêmes que les calomnies rebattues que M. Rolland m'a adressées n'ont pu manquer d'exciter en mon cœur, sont tous surmontés, depuis la nouvelle d'hier, par le sentiment des alarmes et de ma vive douleur de la captivité bien plus affreuse de celui qui mérite plus que moi d'être libre, puisqu'il a bien plus

travaillé que moi pour la liberté de ses concitoyens.

» Ne vous attendez donc plus à trouver dans mes expressions ni l'amertume ni même la fierté de l'innocence opprimée : je plaiderai ma cause avec l'unique désir de la gagner. J'ai déjà écrit à M. Roland par le dernier courrier; je venais de lire dans votre gazette, où seule je trouve des nouvelles de mon mari, qu'on le séparait de MM. de Maubourg et Bureau de Puzy, et qu'on le transférait à Spandaw. Son malheur, les risques de sa santé, tout ce que je crains encore..... et que j'ignore, tous ces maux à la fois ne sont pas réellement supportables. Pour moi, fixée loin de lui, et lorsque je songe quel service peuvent rendre à la patrie toutes les tortures de mon cœur, je ne puis croire qu'on persévère à me lier, par les chaînes les plus pesantes, d'une parole que j'ai offerte peut-être trop légèrement, mais qui est le prix de l'adoucissement qu'on accorde à ma prison, et la crainte d'exposer les administrations responsables, lien non moins sacré pour moi. En vérité, monsieur, c'est mettre beaucoup trop d'importance à ma personne, et beaucoup trop peu à une vexation, que de continuer à me retenir.

» Après tout ce que votre crédit a fait, après tout ce que vous osez depuis quelque temps avec courage contre une faction meurtrière, je ne puis croire que vous ne *puissiez* et ne *vouliez* ob-

tenir du comité la révocation entière de son arrêté. Il fut pris à une époque où l'on craignait que l'opinion de M. Lafayette pût soutenir encore quelques citoyens dans la fidélité à la Constitution. Je ne puis croire que vous n'obteniez que l'ordre de M. Roland, qui ne s'appuie que sur un arrêté, soit aussi révoqué, et que ma liberté me soit rendue toute entière. Il est impossible qu'un certificat de résidence dans les fers des ennemis, pour s'être dévouée à la cause de la liberté, ne vale pas à la femme de M. Lafayette les mêmes avantages que vaudrait à celle d'un artiste le certificat qui répondrait qu'elle voyage pour s'instruire de son art. Je ne parlerai pas de la barbarie dont il est en général de garder les femmes comme otages; mais je dirai que M. Lafayette est dans l'impuissance absolue de nuire ou de servir une cause. Souffrez que je le répète : il a fallu l'y réduire pour qu'il ne servît plus la cause de la liberté.

» J'avoue, Monsieur, que je ne pourrai jamais croire que celui qui poursuit depuis tant d'années l'abolition de l'esclavage des noirs, puisse refuser d'employer son éloquence pour délivrer d'esclavage une femme qui ne demande d'autre liberté que l'espoir d'aller s'enfermer dans les murs, ou du moins autour des murs de la citadelle de Spandaw. M. Roland veut bien m'assurer qu'il est dans la persuasion que *je ne puis ni ne veux nuire;* alors il faut me délivrer, car,

d'après les principes avoués par M. Roland lui-même, *on doit faire le bien de tous avec le moins de mal possible pour chacun*. Ma liberté ne ferait de mal à personne. Laissez les ennemis étrangers assouvir leur haine contre un sincère ami de la liberté; ne vous unissez pas à eux pour le persécuter dans ce qui lui est cher, et qu'au moins ils voient qu'il est dans notre patrie des représentans courageux du peuple, qui abhorrent les crimes inutiles, soutiennent l'innocence, au moins quand elle est faible et qu'elle souffre.

» J'ose attendre de cette lettre une prompte réponse; elle peut vous faire juger que je suis bien malheureuse, mais aucune expression ne peut peindre l'état violent de mon cœur, ni la reconnaissance que je devrai à mes libérateurs, tels maux qu'ils m'aient causé jusque-là.

« NOAILLE-LAFAYETTE. »

Il m'avait fallu une conviction bien profonde des torts de Lafayette et de la perfidie de ses desseins pour que je me fusse décidé à l'attaquer: ainsi que le dit madame Lafayette, je l'avais non-seulement *estimé* mais encore *respecté*; mais alors je lui supposais des intentions droites, et je n'avais pas fait l'importante découverte qu'il visait à figurer dans un système de monarchie, incompatible avec la liberté du peuple. Aussi longtemps que je l'avais crû sincère, et je pense qu'il le fut dans le principe, je m'étais attaché a le

avec Mirabeau chez Valloni, ni d'avoir fait assassiner Rotondo, ni de vous environner d'assassins et de mouchards, etc., etc. Je vous l'ai dit, ainsi qu'à vos collègues en dénonciations : donnez-moi des preuves, et je me porte son dénonciateur ; mais des contes bleus, ne sont pas des preuves....

» Vous ne parlez que d'assassinats, et vous les prêtez à un homme dont on ne conteste ni la bravoure ni la douceur de caractère. Ou niez ces qualités ou n'en faites pas un Vieux de la Montagne. Encore faut-il mettre de la vraisemblance dans les accusations.

» En pensant à M. Lafayette, vous ne vous croyez pas en sûreté si vous ne vous environnez de pistolets, de sabres, de cannes armées... Les enfans chantent quand ils ont peur ; la peur prouve les fantômes, mais ne prouve pas la réalité du danger.

» Que vous mettiez aux gages de M. Lafayette une foule de barbouilleurs qui le déshonorent en le flagornant, cela se conçoit ; mais mettre sur la même ligne un écrivain qui a fait ses preuves d'indépendance, à qui vous avez cent fois rendu cette justice, et qui a plus rarement encore loué M. Lafayette qu'il ne l'a critiqué, cela est absurde.....

» Moi, dévoué à M. de Lafayette !..... moi, vendu à un homme !..... Nous nous sommes vus, Camille Desmoulins ; nos âmes se sont épanchées

dévoué à M. Lafayette; examinons entre nous ces trois reproches, et commençons par M. Lafayette.

» Vous me croyez dévoué à ses intérêts; et sur quel fondement? Parce que je ne le dénonce pas, parce que je ne le calomnie pas périodiquement comme vous, Marat et Martel. Je l'avoue, j'ai cru que le moyen de rendre les dénonciations utiles était de ne jamais les hasarder sans preuves; car les fausses dénonciations justifient et encouragent les méchans autant qu'elles peuvent affliger les bons. Il n'y a rien de plus précieux pour un citoyen que son honneur; doit-on donc s'en jouer à tout propos, et enfoncer, en s'amusant, le poignard dans le sein d'un honnête homme?

» M. Lafayette a deux missions : membre de l'Assemblée et commandant des gardes nationales. Il assiste peu aux séances; il n'y a jamais parlé que je ne l'aie jugé avec rigueur quand il s'est écarté des principes. Relisez mes numéros sur les affaires du Brabant, et vous verrez si une plume mercenaire traite avec cette rudesse l'homme auquel elle s'est dévouée.

» Je l'ai jugé avec la même sévérité comme commandant général : voyez mes numéros sur l'heureuse insurrection du 18 et sur le licenciement des grenadiers. Ce que j'ai imprimé, je l'avais dit auparavant tête-à-tête à M. Lafayette.

» Il est vrai que je ne l'ai pas accusé de souper

avec Mirabeau chez Valloni, ni d'avoir fait assassiner Rotondo, ni de vous environner d'assassins et de mouchards, etc., etc. Je vous l'ai dit, ainsi qu'à vos collègues en dénonciations : donnez-moi des preuves, et je me porte son dénonciateur ; mais des contes bleus, ne sont pas des preuves....

» Vous ne parlez que d'assassinats, et vous les prêtez à un homme dont on ne conteste ni la bravoure ni la douceur de caractère. Ou niez ces qualités ou n'en faites pas un Vieux de la Montagne. Encore faut-il mettre de la vraisemblance dans les accusations.

» En pensant à M. Lafayette, vous ne vous croyez pas en sûreté si vous ne vous environnez de pistolets, de sabres, de cannes armées... Les enfans chantent quand ils ont peur ; la peur prouve les fantômes, mais ne prouve pas la réalité du danger.

» Que vous mettiez aux gages de M. Lafayette une foule de barbouilleurs qui le déshonorent en le flagornant, cela se conçoit ; mais mettre sur la même ligne un écrivain qui a fait ses preuves d'indépendance, à qui vous avez cent fois rendu cette justice, et qui a plus rarement encore loué M. Lafayette qu'il ne l'a critiqué, cela est absurde.....

» Moi, dévoué à M. de Lafayette !..... moi, vendu à un homme !..... Nous nous sommes vus, Camille Desmoulins ; nos âmes se sont épanchées

l'une dans l'autre; il est difficile d'être faux dans ces momens, et vous osez me calomnier! Je ne vous paierai pas d'un semblable retour; je vous crois facile à tromper, mais non pas à corrompre.

» Vous prenez Pétion pour juge entre nous; je le veux : il connait à fond mon âme, ma vie entière, mon existence actuelle, mes moyens, mes vues.... interrogez-le.

» Moi, dévoué à M. Lafayette!..... Les écrivains qui s'isolent de tous les hommes en place, qui ne ménagent aucun parti, aucun individu, ne sont ni calomniateurs ni vendus..... Vous l'avez dit vous-même, j'ai poussé la vertu jusqu'à la rudesse. Lorsqu'on se vend, plus on est souple, plus accommodant.

» Je voyais M. Lafayette avant la révolution, je le vois encore quelquefois, parce que je le crois attaché à la patrie, par goût, par principes, par habitude et par nécessité de conserver sa réputation..... Mais depuis dix-huit mois je n'ai pas dîné une seule fois chez lui, quoiqu'il m'ait invité; et il n'est pas le seul ami haut placé, de la société duquel je m'abstienne, afin d'écarter tout soupçon sur l'indépendance de mes opinions.

» Je puis attester le ciel que je n'ai pas fait un pas vers lui, que je ne lui ai jamais dit un mot qui n'ait eu pour objet le bien public. Camille Desmoulins ne sait pas que, plusieurs fois,

dans mes conversations, j'ai justifié son cœur lorsque sa tête prêtait tant à l'accusation. Camille Desmoulins ne sait pas les vérités fortes que j'ai dites à M. Lafayette. Je devais les dire, et M. Lafayette me semblait assez ami de la liberté pour supporter ce langage d'un patriote indépendant.

» Enfin, depuis la révolution, j'ai rendu quelques services à M. Lafayette, parce que j'ai cru que sa cause était liée à celle du bien public, et je n'ai pas reçu de lui, je ne dis pas sa statue, mais même son portrait, et j'ai la fierté de penser que l'idée ne lui est jamais venue de m'offrir quoi que ce soit.

» Je ne m'attacherai pas à réfuter toutes vos inculpations. Il me serait facile de vous faire voir, par exemple, que votre dialogue du numéro 74 prouve que vous lisez sans réflexion puisqu'il roule sur une phrase que vous me prêtez et qui appartient à M. Lafayette seul. Mais cette lettre est déjà trop longue, et je dois terminer en vous donnant quelques conseils dictés par l'amitié autant que par le patriotisme; car je ne sais point haïr, et je ne puis vous voir avec indifférence dans un mauvais parti.

Vous êtes jeune, Camille Desmoulins, la candeur est sur vos lèvres; vous comptez toujours écrire sous sa dictée; mais vous êtes souvent dupe de cette candeur même; vous la prêtez aux autres, à ces êtres astucieux qui empoisonnent votre esprit en le remplissant de ter-

reurs, de contes, de calomnies, en échauffant votre imagination contre des chimères qui convertissent votre talent en un stilet dangereux, avec lequel ils percent vos amis et leurs ennemis.

» Vous accusez avec une légèreté qui a inspiré à plus d'un homme sage des doutes sur votre probité. Montaigne disait : « Ces gens sont si alertes à vous soupçonner de corruption, parce qu'ils sont susceptibles de s'y prêter. — *Ex infirmitate suâ de virtute ferunt sententiam*, » dit Sénèque.

» Comment n'avez-vous pas vu que cette facilité à prodiguer les éloges et à décerner l'apothéose à des hommes que vous traîniez ensuite dans la boue, que cette propension à dénoncer sans preuves ceux que vous aviez divinisés, que cette fécondité en sarcasmes et en injures discréditeraient, sinon les principes, car ils sont maintenant au-dessus des attaques comme des inconséquences de leurs défenseurs, au moins les leçons que vous donnez au public?

» Un journaliste doit le respecter, doit se respecter lui-même dans les combats qu'il livre à ses adversaires. Il doit plus souvent employer la raison que l'arme du sarcasme ; et quand il emprunte cette dernière, ce doit être avec sobriété, car ces répétitions dégoûtent, surtout lorsqu'elles dégénèrent en injures grossières et dignes des anciennes halles.

» Je ne doute point qu'à cet égard vos excès,

comme ceux de l'*Ami* et de *l'Orateur du peuple*, n'aient plus nui à la cause de la liberté indéfinie de la presse que tous les sophismes de ses adversaires. Que voulez-vous que les amis de la liberté répondent quand on leur cite l'abus que vous en avez fait? Qu'il n'a pas été bien dangereux. Ainsi il faut vous regarder comme insignifiant pour justifier la presse.....

» Ce n'est point avec de pareilles armes que l'on consolidera notre révolution. Nous sommes arrivés au temps où les déclamations et les injures, rejetées dans le néant, vont faire place au langage de la raison; il est de votre devoir de vous y préparer.

Les fonctions de journaliste populaire, dont vous vous êtes chargé, vous astreignent à étudier, à approfondir les principes de la liberté, à connaître l'histoire des républiques modernes, à étudier les moyens par lesquels l'aristocratie rusée détruit successivement tous les grands principes. Il ne vous suffira plus de vous récuser pour cause d'ignorance : un journaliste qui veut défendre la liberté doit ou poser la plume ou s'enquérir de tout ce qui peut servir, soit à la compromettre, soit à la défendre. Je vous ai entendu justifier de la sorte votre silence sur l'affaire des noirs. Comment n'avez-vous jamais ouvert un seul des ouvrages publiés sur cette question? qui peut vous excuser? Et pourquoi, dans votre dernier numéro, osez-vous encore

afficher une opinion, lorsque vous avouez ne pas connaître la matière? Ou étudiez ou gardez le silence.

» A la vérité, vous êtes moins blâmable que cet autre estimable patriote, Clootz, qui ne cesse de faire des épigrammes sur les noirs (ce qui lui a attiré la lettre si plaisante que j'ai publiée), au lieu de réfuter des ouvrages qu'il paraît ne pas connaître : car il serait converti s'il lisait, et se garderait de sa facilité à faire des apothéoses.

» En un mot, Camille Desmoulins, voulez-vous être utile? Étudiez et méditez. Voulez-vous être indépendant? Dînez chez vous, et jamais ni chez les chefs de parti, ni chez les gens en place. Voulez-vous les juger toujours sainement et sûrement? Jugez-les par leurs faits et leurs opinions, jamais par des historiettes et des suppositions. Enfin ne divinisez jamais personne.

Vous m'en voulez d'avoir reproché aux Lameth d'avoir fait le trafic des noirs. En citant ce fait, j'ai dit que je le tenais d'une personne respectable. Je ne vous la nommerai pas à présent, et voici mon motif. Quand un citoyen est accusé par un citoyen qui le livre au tribunal du public pour une action infâme, il doit comparaître lui-même et répondre à l'accusation, ou autoriser sous sa signature, quelqu'un à répondre pour lui. Autrement, il prouve de deux choses l'une,

deux choses l'une, ou qu'il reconnait la vérité de l'accusation, ou qu'il dédaigne de se justifier. Dans le premier cas, il est coupable du délit reproché; dans le second, il montre la morgue de l'aristocratie. Que M. Charles Lameth signe donc dans votre feuille qu'il n'a jamais, ni directement, ni indirectement, acheté d'esclaves, et je lui nomme son dénonciateur.

» M. Charles Lameth, qui vous a sans doute conté sa justification, l'avait déjà contée à un de nos amis communs, qui lui reprochait de n'avoir pas réclamé publiquement: « On n'en finirait pas, répondit-il, si on réclamait. » Voilà une preuve du respect que ce prétendu ami du peuple porte au tribunal du peuple. Il tient exactement le langage des ministres du temps passé; c'est un langage de famille. Rappelez-vous le silence de Théodore Lameth, à qui j'ai très-laconiquement démontré qu'il n'était qu'un calomniateur. Il ne cesse de répéter, je le sais, les mêmes calomnies. Mais quelle foi peut-on ajouter à un homme qui, démenti et défié publiquement, refuse le combat et continue ses manœuvres ténébreuses?

» Vous me reprochez d'attaquer MM. Barnave et Lameth, parce que vous les croyez les plus fermes arcs-boutans de la Société des Amis de la Constitution; vous me reprochez d'ébranler cette Société, parce que vous la regardez comme la plus ferme colonne de la Constitution... comme la grande tribune d'où l'on peut parler à la fois

à vingt-cinq millions d'hommes, d'où la voix de la liberté et de la raison foudroient les entreprises anti-nationales... comme le club dominateur qui va couvrir toute la France de son ombre, qui ne peut être que mortelle aux despotes....

Vous avez une idée bien mesquine de la France, si vous croyez que son sort dépend des jacobins de Paris. Quelque zélés, quelqu'éclairés patriotes qu'ils comptent dans leurs rangs, et quelqu'hommage qu'on doive aux services qu'ils ont rendu à la Constitution, elle s'écroulerait bien vîte si elle n'avait qu'eux pour garans de sa durée.

» La cause de mes démêlés avec M. Barnave est suffisamment connue, mes écrits existent : il est maintenant jugé, mis à sa place; ma prédiction s'est vérifiée, son nom a fini avant lui. Il serait inutile et peu généreux de revenir à la charge. Un Français ne bat pas un ennemi à terre.

» Ce mot peut s'appliquer encore à ses inséparables amis, MM. Lameth, que vous appelez si plaisamment *les pères de la Constitution*. Il faut avouer, au moins, qu'ici l'enfant a précédé les pères, et que depuis, ils ont cruellement différé et laissé défigurer cet enfant putatif; car n'ont-ils pas déserté d'une manière scandaleuse la cause populaire dans les questions sur la régence, sur l'inviolabilité, sur le complément des corps administratifs, sur l'organisation du ministère et du trésor public, sur le droit de pétition, etc. Enfin la question de la rééligibilité de la légis-

lature actuelle n'a-t-elle pas suffisamment dessillé à leur égard les yeux des patriotes ?

»Au surplus, en censurant les pères de la Constitution au sujet de leur insouciance ou de leur désertion, je leur ai rendu justice, quand ils la méritaient ; et vous trouverez plus d'un *Patriote français* où ils sont tour à tour loués et blâmés. Je vous ai dit, à cet égard, mon secret. Je juge les acteurs publics par leurs dires et leur faits, que je ramène toujours aux principes ; et voilà pourquoi je ne puis m'égarer. Je respecte les intentions, le ciel seul les connaît.

» La conduite de MM. Barnave et Lameth, depuis le décret des hommes de couleur, ne peut pas les rendre plus estimables à vos yeux. Désespérés d'être démasqués, qu'ont-ils imaginé pour se venger? Ne pouvant attaquer les mœurs, la probité de leurs adversaires irréprochables, ils les ont accusés de républicanisme. Ils s'outrageaient eux-mêmes par cette hypocrite calomnie; mais la vengeance ne respecte rien; l'homme irascible s'égorge pourvu qu'il égorge qui il hait : c'est l'indien qui s'arrache une dent, un oeil, pour forcer son ennemi à se mutiler aussi.

»Vous renversez la Constitution, vous établissez le républicanisme, disait M. Duport à M. Robespierre, par vos décrets qui excluent les députés actuels du ministère et de la législature. Ne prenait-il pas la corruption pour la Constitution?

et ne faisait-il pas l'éloge du républicanisme qui anéantit les petites ambitions.....

» Aux yeux d'un ambitieux, l'anarchie est l'ordre de chose qui le fait redevenir peuple; aux vôtres, l'attaque de ces ambitieux a paru un grand crime.... Ils étaient jacobins? qu'importe? j'ai attaqué, dans tous les partis, ce qui m'a paru mauvais et faux; j'ai censuré plusieurs décrets; pourquoi respecterai-je les opinions de quelques individus? MM. Lameth et Barnave sont-ils infaillibles? sont-ils la Constitution? sont-ils la société des jacobins?

» Est-il généreux, me dites-vous, de les attaquer quand de tous côtés on les harcèle? Il n'est pas ici question de générosité : ne soyons point généreux aux dépens du bien public. Est-il juste? voilà le mot. Or, prouvez-moi que j'ai eu une seule fois tort à leur égard.

» N'est-il pas impolitique, ajoutez-vous de s'attaquer entre jacobins, entre patriotes?... Est-ce le républicain Desmoulins qui prêche cette politique fausse; lui qui dit, dans le même numéro, qu'elle ne convient qu'au despotisme?....

» Que l'erreur vienne de jacobin ou de monarchien, elle est toujours erreur, et l'ami de la vérité ne doit avoir aucun respect pour le voile dont on la couvre. La patrie est avant les jacobins, ou plutôt, qui trahit la patrie, trahit les jacobins, et c'est un devoir de le démasquer. Vous l'avez dit vous même (n° 67) : ce ne sont

plus les aristocrates que nous pouvons craindre, ce sont ceux qui ont gagné la confiance du peuple par un masque de patriotisme.

» Or, je crois à ce masque dans les hommes que je vois dévier des principes, dès que les principes sont placés entre eux et leur intérêt.

» Si je me suis opiniâtré dans la cause des noirs, ce n'est pas par une passion particulière, mais parce que j'ai la passion de l'humanité et de la liberté ; parce que je veux la liberté partout et pour tous ; parce que je doute que quiconque la particularise soit son ami ; parce que j'aime tous les hommes ; parce que je les défendrai, sous quelque latitude qu'ils habitent, et quelque soit leur couleur.

» C'est parce que les noirs sont à quinze cents lieues de moi, que vous devriez louer mon zèle en leur faveur. Il est facile d'avoir de la pitié pour les malheureux qui vous entourent ; le bonheur personnel oblige à s'occuper d'eux. Mais les infortunés que les mers séparent de nous, il n'y a que des hommes vraiment pénétrés de l'amour de la liberté, qui puissent embrasser leur cause, car vous ne supposez pas que ces pauvres noirs se cotisent pour me payer, ou que les Anglais me soudoyent pour faire abolir un commerce dont les deux tiers du bénéfice passent dans leurs mains. Ces pauvretés vous font pitié, sans doute ; qui me paie donc ? l'humanité, le plaisir de faire du bien.....

Mais les efforts que j'ai fait pour l'affranchissement des noirs m'ont-ils empêché de remplir mes devoirs de patriote, comme vous le supposez? La liste nombreuse des ouvrages que j'ai publiés, vous dément.

» Vous m'accusez d'avoir montré trop d'indulgence pour Mirabeau. Si j'avais la patience de feuilleter mon journal, je vous prouverais que je l'ai traité avec sévérité, toutes les fois qu'il m'a paru s'écarter des principes; mais je veux vous citer à cet égard une preuve de mon impartialité.

» J'avais dîné chez Mirabeau le 10 février dernier, ce qui ne m'était pas arrivé depuis le 17 juillet 1789; et j'y avais dîné pour causer avec lui de la réponse qu'il devait faire aux quakers. Il m'avait comblé d'amitié.

» Le 12, je rendis compte de son opinion sur le tabac, en ces termes :

» On se rappelle que M. Mirabeau, sacrifiant ses principes de liberté, avait conclu à enchaîner doublement la liberté, soit en défendant la culture, soit en livrant la fabrication au monopole d'une compagnie. On se rappelle qu'il n'avait pu justifier cet abandon de principes que par un calembourg.... On se rappelle que M. Mirabeau n'avait appuyé son système monopoleur que sur des calculs erronés; on se rappelle qu'il était tout a la fois, immoral, impolitique, contre la

déclaration des droits, contre l'intérêt général de la France, etc.

» Mirabeau m'écrivit sur le champ.

» J'aurais imaginé que M. Brissot, à me déclarer la guerre, l'eût fait plus franchement; j'aurais cru qu'il ne commettrait pas, en dix lignes, dix faux contre l'homme que la veille il avait vu sous des rapports de bienveillance.

» Et voilà pourquoi, lui répliquai-je aussitôt, je ne veux point aller dîner chez les personnes que je suis appelé a censurer. La veille, j'ai loué votre réponse aux quakers; j'ai rendu hommage à la philosophie qui l'avait dictée, et vous ne voulez pas que je blâme une opinion qui m'a paru cruellement violer tous les principes.

» Un journaliste, ajoutai-je, est un juge; je dînerai avec mon ami, et je le condamnerai le lendemain, s'il a tort. Y a-t-il une société sans cette justice? Une constitution libre peut-elle long-temps se soutenir sans elle?

» Mirabeau vit son tort; il me répondit en cherchant à justifier son opinion, et en me protestant amicalement, qu'il ne pensait plus à la critique.

» Je l'avoue, j'ai toujours eu plus de considération pour Mirabeau que pour ses adversaires, parce qu'il avait un grand talent, de vastes moyens; parce qu'on pouvait le tirer de ses erreurs; enfin, parce qu'il ne manquait que d'être dirigé par des hommes vertueux et éclai-

rès, pour se tenir constamment dans le sentier des principes. Il y était attaché par une certaine grandeur d'âme que personne ne lui a contestée; Ses passions seules l'égaraient souvent; il pouvait dire comme Médée :

« *Video meliora, proboque, deteriora sequor.* »

» On pouvait enflammer Mirabeau pour le bien, pour une grande vue; il était dans son élément, et lors même qu'il se laissait entraîner dans la fange, on le voyait encore resplendir par quelque point. Peut-on en dire autant de ses rivaux, même dans le plus haut éclat de leur gloire? *Non est magnus pumilio*, dit Sénèque, (épit. 76) *licet in monte constiterit; colossus magnitudinem suam servabit, etiam si steterit in puteo.* « L'atôme n'est toujours qu'un atôme, même sur une montagne; et le colosse, quoique dans un abîme, conserve encore ses formes imposantes. »

CHAPITRE XVIII.

Réflexions au sujet de Lafayette. — Son amour pour la liberté. — Notes adressées par lui à Louis XVI. — Il lui soumet un mémoire sur l'organisation du gouvernement. — Opinion du roi. — Lettre de l'intendant de la liste civile. — Conclusions à tirer de ces pièces.

Lorsqu'on réfléchit au rôle que le général Lafayette a joué, et au peu de succès de ce rôle, on s'étonne de l'immense popularité dont il a été environné. Mais cette popularité devient moins surprenante si l'on songe qu'elle lui était en quelque sorte escomptée en raison de la confiance qu'inspirait généralement son ancien dévoûment à la cause américaine. La nation se flattait que, disciple de Washington et de Franklin, il était revenu dans sa patrie avec des idées républicaines ; elle lui supposait la volonté de transplanter parmi nous les institutions nouvelles, et elle s'en rapportait à son expérience pour les faire fleurir. Mais telles n'étaient point ses intentions : pour ne pas perdre les avantages d'une position sociale déjà très-brillante, et qui le fût devenue plus encore s'il avait été entièrement dégagé des préjugés de

tour, il borna ses réformes à jeter un vernis démocratique sur le vieil édifice de la monarchie. On attendait plus de lui ; mais il était résolu à n'aller que jusques-là, et pas plus loin. Poussait-on à des améliorations plus grandes, à des résultats plus en harmonie avec une civilisation parfaite, il se disait passé maître en fait de liberté, et, dans son entêtement de stationnaire, il se refusait à tout progrès qui ne cadrait pas avec ses calculs. C'était un monarchien qui avait passé par la guerre de l'indépendance et la philosophie de Voltaire : la république n'était pour lui qu'une contemplation lointaine, la liberté une forme et non une essence, il ne la concevait que comme régularité et ne l'aimait que comme un eunuque aime les femmes. Dans sa lettre à l'Assemblée, ainsi que dans sa lettre au roi, écrites du camp de Maubeuge, le 16 juin (1), on voit assez tout ce qu'il ne voulait pas ; mais pour savoir ce qu'il a voulu, il faut recourir à d'autres documens non moins authentiques. Le premier de ces documens est un écrit trouvé aux Tuileries : cette pièce fut adressée à Louis XVI par Lafayette dans un temps où on lui faisait craindre que l'Assemblée Constituante ne voulût imiter le long parlement, et où ses conseillers intimes cherchaient à indisposer le peuple français contre

* Voyez à la fin du volume.

ses représentans, plutôt que de concourir avec eux à l'œuvre du bien public. Lafayette indique dans cette note son vœu pour l'addition d'un sénat.

Daté de la main du roi. Décembre 1789.

» Quelque difficiles que soient nos circonstances, il faut et l'on peut en triompher, mais nous n'avons ni temps à perdre, ni moyens à négliger : l'établissement d'une constitution libre, où tout intérêt cède à l'intérêt du peuple, est la seule chance de salut pour la nation et pour le roi, comme le seul système auquel je puisse concourir.

» Il n'est plus possible au roi de balancer entre les partis : d'un côté sont les débris d'une aristocratie impuissante, recevant toujours et ne rendant jamais; de l'autre, la nation entière qui fait sa gloire, son bonheur et sa puissance; la nécessité, d'accord avec le cœur du roi, doit le décider : dès-lors, il convient d'abandonner toute idée ancienne, tout plan de retour, et de rallier franchement toutes les volontés autour de l'étendard national; il faut que le roi s'offense d'un propos contre la liberté, d'un doute sur la Constitution, et que ses courtisans même sachent que dans un pays libre son rôle est d'être l'homme du peuple. Le conseil du roi doit être uni par un pacte entre ses membres; et, d'après cette solidarité nécessaire à leur sûreté comme à leur in-

fluence, toute démarche doit être examinée et convenue dans un comité. Les ministres, loin de déjouer l'Assemblée Nationale et d'établir entre eux une rivalité polémique, une tendance vers l'appel à la nation, sont en conscience obligés de la servir, et, par leur devoir comme pour leur salut, forcés à la respecter, sans cependant perdre une certaine dignité et sans s'isoler de ses délibérations. Quant à l'Assemblée, elle doit s'entendre avec le gouvernement pour le bien commun, s'apercevoir de ce que les amours-propres, les partis et le bel esprit lui ont fait perdre de réputation et de temps, sans oublier que les bons citoyens ne laisseront pas s'établir ici un long parlement. Elle doit remplir avec zèle toutes les fonctions d'assemblée constituante, et référer les actes de pure législation à une législature ordinaire et mieux composée. Je propose donc :

1° Que la cour quitte toute apparence de contrainte et de mécontentement ; que les dispositions militaires, les changemens diplomatiques, les détails intérieurs du palais, les informations sur les complots, quelques punitions exemplaires, tout, enfin, ôte tout pouvoir et toute espérance aux ennemis de la liberté et de la régénération, ainsi qu'à la faction orléaniste qu'il faut surveiller avec soin et poursuivre avec la dernière rigueur. »

» 2° Qu'il se tienne, deux fois la semaine au moins, un comité des principaux ministres, où l'on

cherche à perfectionner la révolution, à faire respecter les lois, à nous garantir au dedaus et au dehors, à rendre au pouvoir exécutif de l'ensemble et de l'énergie, à suivre enfin un système de conduite à la fois nerveux et populaire; les autres ministres ou toutes autres personnes utiles y assisteraient occasionellement, et sa première occupation serait l'établissement d'un bureau de subsistances pour tout le royaume. Les points arrêtés dans ce comité seraient écrits, soit pour le conseil, soit pour chaque département.

» 3° Qu'il se forme un comité de membres influens dans l'Assemblée Nationale, qui en accélère et en règle la marche. Les travaux de l'Assemblée me semblent devoir être la formation des municipalités et assembléés provinciales, qui mettent les corps administratifs sous la direction du gouvernement et leur donnent une activité immédiate, de manière que la France soit assemblée, d'après les nouvelles divisions, le 15 décembre.

» Les mesures immédiates à prendre pour le rétablissement du calme et le soutien provisoire des finances, sont: « La disposition des biens ecclésiastiques et la discipline du clergé.

« La fixation des principes sur les forces militaires de tout genre; toute force armée dans le royaume quoique différemment employée, ne devant être en activité que sous la direction du roi.

» La définition du pouvoir exécutif qui assure

au roi l'autorité nécessaire et nommément la liberté des négociations politiques.

» La fixation d'une liste civile convenable, et l'appropriation momentanée des fonds aux autres départemens.

» La formation de l'ordre judiciaire, la création d'un tribunal suprême ou d'un sénat électif.

» L'énonciation des premiers principes de commerce et les bases d'un plan d'éducation.

» Les réglemens de finance qui, après avoir déterminé quelques principes, donneront au royaume des moyens efficaces d'attendre la première législature, et même de soutenir une guerre.

» Enfin, il convient de rassembler tous les décrets du pouvoir constituant dans un corps général de constitution, dont la rédaction facilitera leschangemens qui sont reconnus être nécessaires.

» La proclamation de cette constitution serait le dernier acte de l'Assemblée Nationale; elle aurait déjà été reçue dans les assemblées administratives et cette grande époque serait celle d'un oubli général pour toutes les dissentions et tous les partis, ainsi que du retour de tous les absens. Le roi, après avoir juré cette constitution, convoquerait pour le mois d'août ou de septembre une législature nouvelle; c'est alors au plus tard que le roi doit renforcer son conseil, remplir les premières places d'administration de

citoyens qui, par leurs talens et leur patriotisme, auraient le plus contribué au succès du plan qui vient d'être tracé, et sa majesté peut se faire d'avance un tableau de ceux qu'elle y croit les plus propres.

» Je le dis avec d'autant plus de liberté qu'en même temps, que le choix du peuple et la confiance publique me donnent à présent le seul pouvoir que je veuille : celui d'être utile ; il importe à ma délicatesse et à ma réputation que la fin de la révolution soit marquée par mon abandon complet de toute existence politique. »

Les notes suivantes sont au nombre des conseils que Lafayette donnait à Louis XVI.

» Le roi m'a permis de lui proposer les démarches que je croyais utiles à la chose publique et à ses intérêts personnels ; je lui observerai que dans un moment de révolution il n'y a rien d'indifférent, que de petites causes ont souvent de grands effets, et que de courts délais sont quelquefois irréparables.

» Le roi sent qu'il n'y a rien à faire que par et pour la liberté ; le peuple, son cœur et sa raison lui en font une loi ; tout autre système éloignerait ses serviteurs et moi le premier ; mais, pour déjouer les factieux, pour prévenir des complots dont tous les bons citoyens frémissent, le roi ne doit négliger aucun moyen de popularité.

» La garde nationale serait infiniment flattée

d'être vue du roi ; si dimanche à son lever, il lui convenait de voir trois divisions au Champ-de-Mars, et les trois autres le dimanche suivant, il en résulterait le meilleur effet, le roi verrait chacun de ses jours une division de cavalerie.

» On a répandu que le roi refusait des chevaux à tout autre chef de division que M. Courtomer, parce que celui-ci est présenté; il est bien important que M. de Goursac en donne à celui des chefs de division qui se présentera.

« Le roi daignerait-il déterminer l'abolition des preuves pour la présentation à la cour? Ce réglement était blâmé autrefois, il est inconséquent aujourd'hui. Un ordre du roi à cet égard, rédigé avec soin, produirait un effet excellent.

» Je supplie le roi de ne pas perdre de vue l'idée d'ordonner lui-même la démolition du donjon de Vincennes, lorsqu'il s'y promènera.

» Le Roi a déterminé dans son conseil qu'il serait fait une proclamation sur la cocarde nationale, j'ose lui soumettre le projet que j'ai communiqué à M. Necker et à M. le garde-des-sceaux.

» Je supplie le roi de pardonner à mon importunité. Je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour éloigner de lui les dangers de la faction, comme je l'eûsse donnée pour assurer la liberté de mon pays; mais je suis pressant parce que j'ai à me reprocher, envers le roi, de n'avoir pas assez insisté sur mes sollicitations.

Notre situation est critique; je suis sûr que nous en sortirons si le Roi daigne me croire; mais dans tous les temps il verra que je ne crains pas de me compromettre, et je le supplie de daigner venir à mon secours, sur tous les objets qui l'intéressent, en faisant ce qui dépend de lui.

» J'ose demander au roi la permission de présenter mes opinions dans cette forme, parce que je la crois plus commode au roi, et qu'elle dépose dans le sein de sa majesté les conseils qu'elle m'a permis de donner et l'époque à laquelle je les aurai soumis au roi. » (Paris ce 10 mai).

19 juin 1791.

« Je supplie le roi de daigner me donner ses ordres sur l'heure à laquelle il arrivera (à la revue).

» Mon attachement pour le roi et le vif désir que j'ai de prévenir tout ce qui produirait un mauvais effet, me forcent à insister auprès de lui sur un point qui lui paraîtra minutieux, mais que les circonstances et la disposition des esprits rendent *très-important*, c'est que le roi, au lieu de venir à la revue comme à ses promenades ordinaires, y porte son habit de revues. Je prie le roi de croire que je ne ferais pas cette observation si je ne la croyais pas très-intéressante; il daignera excuser la liberté que je prends, en faveur des sentimens d'attachement et de respect qui m'y ont engagé. »

Le mémoire suivant explique au roi les idées de Lafayette sur l'état des affaires, en avril 1790, et le sens dans lequel il se proposait de le servir.

SIRE,

« Votre Majesté a daigné m'assurer de sa confiance et de sa disposition à suivre mes conseils, et dernièrement elle m'a demandé mes idées sur la prérogative royale.

» Il m'est doux, Sire, en combattant à la fois deux factions acharnées contre moi, d'un côté les ennemis de la liberté, de la Constitution; tous ceux qui regrettent les préjugés ou profitaient des abus; de l'autre, les ennemis de l'unité monarchique ou de la branche régnante; tous ceux qui, par des vues criminelles ou exagérées, fomentent le désordre; il m'est doux, dis-je, dans cette double et dangereuse lutte, de penser que l'intérêt du peuple et du Roi n'est qu'un, que leurs engagemens mutuels sont sacrés, et qu'alors tous mes devoirs et tous mes sentimens sont réunis.

» Je supplie le Roi de relire le mémoire que je lui présentai dans les premiers temps de son séjour à Paris; mes principes, mes opinions, mes conseils seront exactement les mêmes.

» Je crois, Sire, que la Constitution, dégagée des lois ordinaires, offre les objets suivans :

Déclaration des droits.

» Elle doit se borner à une énonciation de principes, celui des conventions nationales est le seul moyen de corriger les abus sans que chaque législature puisse risquer un bouleversement. »

POUVOIR LÉGISLATIF.

Sous l'ancien régime, Sire, un ministre portait au Conseil une loi faite dans ses bureaux; cette loi livrée aux parlemens, aux pays d'États, compromettait le nom du Roi, avant même que les besoins ou le vœu public lui fussent connus. Aujourd'hui le décret discuté près de lui par les députés de tous les cantons viendra se soumettre à son veto ou à sa sanction; s'il accepte, il en retire le fruit sans répondre des inconvéniens; s'il refuse, il a pour lui les adversaires de la loi projetée, et la nation, à la quelle il s'en réfère sans désespérer ceux qui la soutenaient. Ce veto suspensif est aussi efficace que le veto anglais, et s'emploie sans danger.

Quant aux impôts, c'est la proportion des subsides aux besoins, le manîment fidèle des deniers, l'extinction des abùs qui intéressent le Roi, il n'aura plus l'embarras des résistances ni l'odieux des taxes nouvelles; chargé de l'emploi de tous les fonds, il ne peut d'ailleurs que préférer la fixation d'une somme pour la durée de

son règne, qui suffise à l'éclat du trône et à toutes dépenses sans avoir aucun rapport avec ses ministres ou le trésor public.

Il faut, Sire, que les ministres puissent être de l'Assemblée législative, et qu'on multiplie les conditions qui ne permettront à la loi de se former qu'avec une sage lenteur.

Ordre Judiciaire.

Chaque cour soi-disant souveraine consentait la loi et l'interprétait à son gré, l'hérédité des offices avait annulé la nomination, les gens du Roi concluaient en son nom, contre son vœu, la nation soutenait l'opposition parlementaire; en un mot, la magistrature était indépendante du Roi qui dépendait d'elle. Aujourd'hui la procédure, tout au moins celle criminelle, sera sous la sauvegarde des jurés. Les tribunaux, au lieu d'être les ennemis nés de l'autorité royale, en deviennent les gardiens parce qu'elle est déterminée par la loi dont l'application sera leur fonction unique. Et comment les droits de la couronne ne seraient-ils pas défendus par la loi, lorsqu'elle doit assurer à chaque individu une protection efficace contre les entreprises de toutes les puissances et de toutes les coalisations quelconques?

Administration.

La nouvelle division du royaume assure l'u-

nité monarchique et brise les prétentions des provinces. Tous les corps administratifs sont subordonnés au roi; les arrêtés de ces corps sur tout objet relatif à l'administratian générale, ne pourront être exécutés qu'avec son approbation; ce qui rend ses rapports avec les administrations de départemens et de districts, les mêmes qu'avec celles établies par MM. Necker, et de Brienne.

Quel que soit le régime de police intérieure, il suffita u Roi que tous commandemens en règle de sa part, soient obéis, qu'on punisse la résistance, que lui et ses subordonnés puissent maintenir le bon ordre dont il est spécialement chargé par la Constitution; tous les citoyens sont intéressés à leur en assurer les moyens.

On doit observer qu'en Angleterre une grande partie des actes d'administration exige un concours du corps législatif, au lieu qu'en France, l'exercice détaillé de ces mêmes actes en est indépendant.

Armée et Marine.

J'aurais souhaité dans les décrets sur l'armée quelques modifications, quant à la question sur le droit de destitution. Elle n'est pas nouvelle, les cahiers de la noblesse sont unanimes et tranchans sur ce point.

» Les précautions de la liberté seront à peu près les mêmes qu'en Angleterre, et l'organisa-

tion, le commandement et les mouvemens pour la défense de l'État appartiennent absolument au pouvoir exécutif; peu importe au roi que la police intérieure soit faite par les troupes réglées, ou par des maréchaussées ou gardes nationales, et que les troupes soient appelées par un officier civil ou militaire; mais il faut que toutes les forces de terre ou de mer soient sous ses ordres, et lui obéissent avec cette discipline que les intrigues des généraux et des ministres, les prétentions des colonels et tous les priviléges militaires n'avaient jamais permis.

GARDE NATIONALE.

» Tous les citoyens en état de porter les armes devant être enrôlés, il serait absurde que la nation entière fût soumise à la discipline militaire; mais ce qu'il sera nécessaire de rassembler d'hommes armés dans l'intérieur d'un département doit être sous l'inspection des corps administratifs, lesquels sont subordonnés au roi; et il ne sera pas permis au même citoyen de réunir plusieurs de ces commandemens.

Il ne peut y avoir de rassemblemens plus considérables qu'avec l'intervention du corps législatif, et pour renforcer ou former des armées commandées par le roi : la nation armée doit toujours avoir le roi pour chef suprême.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

» Quelques décrets sur cet objet peuvent offrir

au roi les plus grands moyens de développer les talens, de se rendre cher au peuple, et de faire fleurir le royaume.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

» Quel que soit en principe le droit d'une assemblée représentative sur les questions de paix ou de guerre, je pense que notre position géographique et l'état actuel de l'Europe la forcent à s'en remettre au Conseil du roi. Je sais que mon opinion à cet égard sera combattue; mais il convient que l'Assemblée se borne à quelques conditions sur l'enregistrement des traités, les réglemens commerciaux, les augmentations ou cessions de territoire, droit que réclamaient même les Parlemens; et mon avis, d'ailleurs, est que le roi ait toute la liberté des négociations politiques.

» C'est ainsi, Sire, que des diverses parties de la Constitution peut se former un chapitre des fonctions et prérogatives royales, dont voici le résultat : 1° Le gouvernement français est monarchique; 2° le trône est indivisible; 3° la couronne est héréditaire dans la branche régnante de mâle en mâle; 4° le roi est chef de la nation, sa personne est inviolable et sacrée; attenter contre lui est un crime de lèze-nation. Tout ce que la nation gagne en prospérité et en puissance ajoute à la grandeur du chef; 5° le roi participe à la puissance législative, il accepte ou

refuse; le refus suspend pour trois législatures.

» La loi est scellée par lui, publiée en son nom, adressée, par ses ordres, aux corps législatifs et tribunaux; 6° le pouvoir exécutif suprême réside dans la main du roi; il en choisit les ministres et leurs agens; 7° le roi est chef de la justice; elle se rend en son nom; il inspecte les tribunaux pour le maintien de la Constitution, des lois et de la discipline judiciaire; 8° le roi est dispensateur du trésor destiné au service de l'administration-générale, dont il ordonne et règle les dépenses conformément aux dispositions établies par la loi; 9° le roi est dépositaire de la force publique pour la défense de l'État; il dispose, en conséquence, des troupes, des vaisseaux, des fortifications et des magasins; 10° le roi est conservateur des intérêts du royaume; c'est à lui que sont confiés les négociations politiques et le choix de tous les agens des affaires étrangères; 11° le roi est le chef suprême de l'administration-générale dans l'intérieur du royaume; les corps administratifs sont sous son inspection et son autorité; il agit pour eux sur les gardes nationales dans les cas où celles-ci sont en activité; tout acte nouveau d'administration doit être autorisé par lui; il dirige toutes les branches de l'instruction publique, conformément aux principes établis par la loi; 12° le roi est la source des grâces et des honneurs; il accorde les lettres de grâce, distribue les ré-

compenses, les décorations, les avancemens extraordinaires ; toutes les existences héréditaires qui ne dépendaient ni de la nation, ni de lui, sont abolies.

» Il me semble, Sire, que dans cette situation un roi des Français, puissant au dehors de toute la force nationale, investi au dedans de tous les moyens de faire le bien et d'arrêter le mal, tranquille et libre dans ses jouissances personnelles, doit, lorsqu'il est aussi vertueux que votre majesté, ne pas regretter cette apparence de pouvoir qu'on exerçait arbitrairement sous son nom et que la nation ne cessait de lui envier et de lui contester.

» Mais qui lui dira cette vérité? Serait-ce des ministres et des commis que la responsabilité effraie, qui se faisaient un royaume de chaque département et dont les opérations étaient souvent un mystère pour la nation et le roi?

» Serait-ce des courtisans et domestiques du roi, pour qui les déprédations étaient devenues tellement patrimoniales qu'ils se croyaient dispensés de la reconnaissance ?

» Serait-ce des magistrats qui possédaient héréditairement le droit de nous juger ?

» Serait-ce des financiers qui s'enrichissaient aux dépens du trésor public ?

Serait-ce toutes ces familles qui, par leur noblesse, avaient une existence indépendante du roi, et qui s'étaient tellement partagé les places, les

pensions et l'armée, qu'il n'était presque plus au pouvoir du monarque d'accorder une préférence volontaire ? Non, Sire ; et voilà les personnes dont vous et la reine êtes entourés, qui, cherchent à confondre la situation de votre majesté avec la leur et qui voilent leurs préjugés ou leurs intérêts d'une fausse pitié pour le peuple ; c'est-à-dire pour la nation dont la révolution assure les droits et le bonheur.

» Quant à moi, Sire, après avoir énoncé mes principes, je dois ajouter que je ne conçois pour le roi qu'un moyen de salut ; je l'ai dit d'avance à votre majesté : elle ne risquait avant le 4 février que sa personne et son trône, aujourd'hui elle est liée par l'honneur ; mais dans cette marche nécessaire il existe deux écueils ; d'un côté les efforts des mécontens dont le succès aurait soumis le roi au joug pesant de l'aristocratie ; mais qui à présent ne produiraient que des massacres ; et lors même que cette division d'opinions commencerait dans un coin de l'empire, la victoire plus ou moins sanglante resterait au parti irrésistible du peuple, tout au plus quelques portions de la France seraient-elles démembrées pour augmenter les puissances voisines ; voilà tout ce qu'obtiendrait l'opposition même avec une guerre étrangère.

» De l'autre côté je vois la faction Orléaniste grossie de tous les ennemis personnels du roi et de la reine, et de tous ceux qui voudraient

établir en France une confédération de républiques. Ce parti se grossit de beaucoup de gens inconsidérés qu'on aveugle et qu'on entraîne, et des trésors étrangers sont consacrés à le fortifier.

» L'union du peuple et du roi désespère les uns parce que, n'ayant plus par eux-mêmes aucune chance quelconque, ils voudraient que le roi courut avec eux celle d'un contre mille; les autres parce qu'en séparant la liberté du roi ils enlèveraient à votre majesté le secours de tous les bons citoyens.

» Je dois dire au roi, que les circonstances sont trop difficiles, trop dangereuses, trop instantes pour que le salut de la chose publique et le sien puissent être assurés par des demi-partis, et des demi-confiances. Votre majesté connaît mes principes, si elle trouve ailleurs des vues, un caractère, des moyens qui lui conviennent mieux, elle doit y placer un entier abandon, si c'est à moi qu'elle s'en rapporte, ce doit être sans réserve; et, en même temps que je lui promets tous mes efforts pour assurer les bases que je viens d'établir, j'ai besoin pour allier les intérêts de la liberté, de la nation et du roi, de trouver en elle une confiance de tous les instans.

» Avec une telle disposition, Sire, j'ai lieu de croire au succès; du moins n'aurai-je pas à penser qu'un autre en eût plus obtenu que moi, et

ce précieux dépôt de la confiance de votre majesté, je le lui remettrai avec autant de reconnaissance que de respect, le jour où la Constitution étant achevée, la législature nouvelle, l'ordre judiciaire, un ministère respectable étant établis, il me sera permis d'exécuter le projet que j'ai annoncé depuis long-temps à votre majesté, et dernièrement à l'Assemblée. »

» Si au contraire je n'obtiens pas cette confiance si honorable et en même temps si nécessaire, je ne dis pas que je quitterai mon poste, mais je dois déclarer à votre majesté que mon zèle sera sans cesse gêné par des obstacles et des considérations de tous genres. »

» Je supplie le roi de reconnaître dans ce mémoire la franchise d'un homme qui n'éprouva jamais un sentiment qu'il fut embarrassé d'avouer, et qui joint à une constance inébranlable dans ses principes, à un amour ardent pour sa patrie les sentimens du plus pur attachement pour votre majesté. »

Au bas est écrit de la main du roi :

» J'ai lu avec attention le mémoire de M. de Lafayette, j'en adopte les principes et les bases; et, quoiqu'il y ait du vague sur plusieurs applications de ces principes, je crois pouvoir être pleinement rassuré à cet égard par la loyauté de son caractère et son attachement pour ma personne.

» Je promets donc à M. de Lafayette la confiance la plus entière sur tous les objets qui peuvent regarder l'établissement de la Constitution, mon autorite légitime telle qu'elle est énoncée dans le mémoire et le retour de la tranquiluité publique. »

Paris, 16 avril 1770.

La lettre suivante de M. de Laporte, intendant de la liste civile ct investi de la confiance du roi, montre le genre de dévoûment que le roi et la Constitution devaient attendre de Lafayette et de lui.

Sire,

« Je dois compte à votre majesté d'une conversation que j'ai eue hier matin : »

» Avant hier M. de Lafayette m'a fait dire par M. Jauge, un de ses aides-de-camp, qu'il désirerait m'entretenir, mais qu'il avait une indisposition qui le retenait chez lui ; je répondis que j'y passerais le lendemain matin, le soir j'ai fait la même réponse à un billet par lequel M. de Lafayette me demandait un rendez-vous.

M. de Lafayette a commencé la conversation par me dire que, sans sonder mon opinion sur la révolution, il ne pouvait douter que, comme tout bon Français devait l'être, je fusse attaché à votre personne et à la royauté ; que dans la place que j'avais l'honneur d'occuper auprès de votre

majesté, je devais désirer de contribuer à tout ce qui pouvait tendre à votre bonheur et à vous faire reprendre l'influence et l'autorité nécessaires à la tranquillité et à la splendeur du royaume.

En réponse, j'ai fait à M. de Lafayette ma profession de foi, à peu près telle que je l'aurais faite à votre majesté elle-même. Je lui ai dit que j'avais plus d'une fois gémi de quelques abus qui s'étaient introduits dans l'ancienne administration, et que j'avais pensé qu'il fallait des changemens; mais que j'étais vivement pénétré des maux qui affligeaient le royaume depuis dix-huit mois, et principalement de voir votre majesté avilie et le peuple égaré, quoiqu'en général tous vos sujets aimassent votre personne et fussent attachés à la royauté.

M. de Lafayette a repris que ma façon de penser était celle de tous les bons Français, que c'était celle de Paris, même du club des Jacobins, à l'exception peut-être d'une centaine d'ambitieux, d'intrigans ou de factieux (Je rapporte ses propres expressions); mais que le seul moyen de donner du ressort à cette opinion, que l'on pouvait regarder comme générale, c'était de vous faire acquérir de la popularité, que vous l'auriez, Sire, ainsi que la reine, cette popularité, mais que les personnes qui vous approchaient la faisaient perdre à votre majesté; que ces personnes se répandoient dans votre chambre et dans votre cabinet en propos contre l'Assem-

blée Nationale ; que, lorsqu'il se présentait des membres patriotes de l'Assemblée, ils étaient mal reçus non par votre majesté elle-même, mais par les officiers supérieurs ou inférieurs ; que ces députés et même les gardes nationaux qui étaient témoins de ces procédés allaient les rendre dans les clubs et dans la ville, et que ces rapports détruisaient les bons effets qu'avait pu produire une lettre ou une réponse de votre majesté.

» M. de Lafayette m'a ajouté que dans la place que votre majesté m'a confiée je pouvais la servir utilement sur ce point, en exhortant les officiers de votre chambre à plus de mesure dans leurs propos, et surtout à accueillir les membres patriotes de l'Assemblée.

» Sans entrer dans tous ces détails, mais en convenant de l'importance dont il était pour vous, Sire, et pour la chose publique, de ramener de plus en plus à votre personne le peuple qui réellement l'aime, j'ai répondu à M. de Lafayette que votre majesté m'avait appelé auprès d'elle pour me confier les détails économiques de sa maison, que j'étais très-éloigné de désirer qu'elle étendît au-delà sa confiance ; que je serais au contraire très-fâché que vous me demandassiez, Sire, mon avis sur quelque point que ce soit de votre conduite politique, parce que je sentais mon insuffisance pour des objets aussi délicats,

» M. de Lafayette a insisté, en me disant que

je ne pouvais m'y refuser par attachement pour votre personne; je me suis contenté de lui répondre que je vous rendrais compte de ces observations.

» Mais il a ajouté quelques points, dont il m'a dit qu'il était inutile de vous instruire, du moins pour le présent; mais qu'il était cependant de mon devoir de vous rapporter également.

» M. de Lafayette pense qu'il y a des charges dans la maison de votre majesté, dont les dénominations et les titres sont incompatibles avec la nouvelle Constitution : telles, par exemple, que celle de premier gentilhomme et de gentilhommes ordinaires, qu'il serait nécessaire de changer ces titres; il a ajouté qu'il ne le serait pas moins que la reine reçût les femmes de quelques fonctionnaires publics par l'élection du peuple; que c'étaient de bien petites choses, de bien petits moyens, mais dont l'effet certain serait de donner à votre majesté une popularité seule capable de lui faire recouvrer son autorité. * Il m'a paru que M. de Lafayette tenait beaucoup à ce dernier article, qu'il m'a répété

* M. De Laporte a voulu dire de lui faire recouvrer la confiance nécessaire pour exercer son autorité; car il ne s'agissait que des pouvoirs constituans affaiblis d'abord, puis paralysés dans les mains du roi par les méfiances publiques, fâcheux auxiliaires de l'anarchie.

deux ou trois fois, me recommandant de n'en point parler à votre majesté.

» Je la supplie de recevoir le compte que je lui rends comme le premier hommage que je suis à portée de lui présenter directement de mon dévouement et de mon zèle. Je suis, avec le plus profond respect, Sire, etc.

Signé DE LAPORTE.

Après avoir lu ces pièces, on ne sait vraiment si Lafayette désirait sauver la royauté par amour pour le Roi, ou le Roi par amour pour la royauté. Il paraît fortement imbu de cette idée que sa Constitution suffisait au bonheur de la France, tandis qu'elle suffisait à peine à la réforme des abus les plus crians. Au surplus, il jugeait trop superficiellement notre état social pour avoir des vues plus profondes ou plus étendues. Il se rappelait qu'une Constitution basée sur la déclaration des droits avait été très-éfficace aux États-Unis, et il ne réfléchissait pas à la différence de positions, entre un peuple ancien, trop à l'étroit sur son territoire, et un peuple neuf, appelé à croître et multiplier sur un sol immense; entre un espace couvert de patrimoines, un espace voué à la succession perpétuelle, et une terre, pour ainsi dire, encore vierge de possession. Là une Constitution était une institution véritable, elle ne s'amalgamait à rien de vieux qui pût la compromettre;

il n'y avait, ni autour d'elle, ni dans son sein, rien qui dût la miner, elle ne coordonnait que des élémens homogènes, et ne devenait que la règle de conduite d'une société heureuse de son présent, pleine de son avenir.

Lafayette ne semblait pas se douter que la locomotion est toujours dépendante de l'organisation, et que c'est peine perdue de régler la première sans avoir modifié la seconde; il croyait qu'une Constitution remédierait à tout; mais il y avait en France, comme dans toute notre vieille Europe, un mal invétéré; il y avait des riches que la Constitution ne rendrait pas plus humains, il y avait des pauvres qu'elle de nourrirait pas; il n'y avait ni protection ni prospérité pour l'amour du travail: les classes inférieures, les classes laborieuses restaient déshéritées comme auparavant. Pour elles, que signifiait la révolution bornée aux résultats de 1789? Cette révolution était-elle du pain pour tous? Elle était une combinaison qui soulageait l'orgueil de la bourgeoisie naguère humiliée par les vaniteuses prétentions de la noblesse; elle délivrait le roi des exigeantes tracasseries de l'aristocratie et du clergé, elle reconnaissait quelques droits politiques aux Français; mais cette égalité était-elle un si grand bienfait, lorsque la somme de misère n'en était pas diminuée? Les charges pesaient également sur tous, mais il y avait une cour; d'énormes traitemens étaient affectés aux emplois, une liste

civile subsistait exorbitante, elle était un chancre rongeur dans l'État, un scandale atroce, une insulte permanente à la détresse publique; elle était enfin la source de toutes les grâces corruptrices, et s'il y avait égalité des charges, il n'y avait pas égale répartition des grâces. Lafayette ne voulut que ce régime mixte, faible palliatif d'un régime désastreux; la république blessait trop ses affections, la république était un pas de plus vers l'amélioration du sort du peuple; il repoussa ce progrès, parce qu'il ne comprit pas que l'anarchie elle-même, lorsqu'elle n'est que passagère, peut être une élaboration féconde. Son tort le plus grand fut de ne faire de la politique qu'avec son cœur, au lieu d'en faire aussi avec sa tête; et malheureusement, son cœur était autant à Louis XVI qu'à la France. La peur de l'anarchie, peur d'honnête homme, sans doute, lui fit oublier quels sacrifices il devait à son pays. Après avoir inventé un nouveau mécanisme pour la monarchie, il trouva que son œuvre était bonne, jeta le gant à ceux qui l'attaqueraient; et, dès qu'il ne se sentit plus la force de la défendre, il se retira plutôt que de céder aux désirs qu'il avait ignorés, aux besoins qu'il n'avait pas même songé à satisfaire. Il craignit l'anarchie et ne sut que la menacer au lieu de se jeter avec les bons citoyens au milieu de ce cahos pour aider à le débrouiller.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettre à l'Assemblée Nationale.

Au camp de Maubeuge, 16 juin 1795, an 4 de la liberté.

MESSIEURS,

» Au moment, trop différé peut-être, où j'allais appeler votre attention sur de grands intérêts publics et désigner parmi nos dangers la conduite d'un ministère que ma correspondance accusait depuis long-temps, j'apprends que, démasqué par ses divisions, il a succombé par ses propres intrigues; car sans doute, ce n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par leur insignifiance à son pouvoir, que le moins excusable, le plus noté de ces ministres, aura cimenté dans le conseil du roi son équivoque et frauduleuse existence.

» Ce n'est pas assez néanmoins que cette branche du gouvernement soit délivrée d'une funeste influence. La chose publique est en péril; le sort de la France repose principalement sur ses représentans. La nation attend d'eux son salut; mais en se donnant une Constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils peuvent la sauver.

» Persuadé, Messieurs, qu'ainsi que les droits de

l'homme sont la loi de toute assemblée constituante, une Constitution devient la loi des législateurs qu'elle a établis, c'est à vous-même que je dois dénoncer les efforts trop puissans que l'on fait pour vous écarter de cette règle que vous avez promis de suivre.

» Rien ne m'empêchera d'exercer ce droit d'un homme libre, de remplir ce devoir d'un citoyen; ni les égaremens momentanés de l'opinion, car que sont des opinions qui s'écartent des principes? ni mon respect pour les représentans du peuple, car je respecte encore plus le peuple dont la Constitution est la volonté suprême, ni la bienveillance que vous m'avez constamment témoignée, car je veux la conserver comme je l'ai obtenue par un inflexible amour pour la liberté.

» Vos circonstances sont difficiles, la France est menacée au dehors et agitée au dedans.

» Tandis que des cours étrangères annoncent l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté nationale et se déclarent les ennemis de la France, des ennemis intérieurs, ivres de fanatisme ou d'orgueil, entretiennent un chimérique espoir et nous fatiguent encore de leur insultante malveillance.

» Vous devez, Messieurs, les réprimer, et vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels et justes.

» Vous le voulez sans doute, mais portez vos regards sur ce qui se passe dans votre sein et autour de vous.

» Pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction, et pour vous éviter les dénonciations vagues, la faction Jacobine a causé tous les désordres? C'est-elle que j'en accuse hautement : organisée comme un empire à part

daus sa métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple français dont elle usurpe les pouvoirs en subjuguant ses représentans et ses mandataires:

» C'est-là que, dans ses séances publiques, l'amour des lois se nomme aristocratie, et leur infraction patriotisme : là, les assassins de Dezille, trouvent des panégyristes ; là, le récit de l'assassinat qui a souillé la ville de Metz vient encore d'exciter d'infernales acclamations. Croira-t-elle échapper à ces reproches en se targuant d'un manifeste autrichien où ses secrétaires sont nommés ? sont-ils devenus sacrés parce que Léopold a prononcé leur nom ? Et, parce que nous devons combattre les étrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispensés de délivrer notre patrie d'une tyrannie domestique ? Qu'importent à ce devoir, et les projets des étrangers et leur connivence avec des contre-révolutionnaires, et leur influence sur des amis tièdes de la liberté.

» C'est moi qui vous dénonce cette secte, moi qui, sans parler de ma vie passée, puis répondre à ceux qui feindraient de me suspecter; approchez dans ce moment de crise où le caractère de chacun va être connu ; et voyons qui de nous, plus inflexible dans ses principes, plus opiniâtre dans sa résistance, bravera mieux ces obstacles et ces dangers que des traîtres dissimulent à leur patrie et que les vrais citoyens savent calculer et affronter pour elle.

» Et comment tarderais-je plus long-temps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affaiblit les autorités cons-

tituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple; lorsque l'audace des agitateurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles, et lorsque le dévoûment sectaire tient lieu des vertus privées et publiques qui, dans un pays libre, doivent être l'austère et unique moyen de parvenir aux premières fonctions du gouvernement.

» C'est après avoir opposé à tous les obstacles, à tous les piéges le courageux et persévérant patriotisme d'une armée sacrifiée peut-être à des combinaisons contre son chef, que je puis aujourd'hui opposer à cette faction la correspondance d'un ministère, digne produit de son club; cette correspondance, dont tous les calculs sont faux, les promesses vaines, les renseignemens trompeurs ou frivoles, les conseils perfides ou contradictoires; où, après m'avoir pressé de m'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens, on commençait à me dire que la résistance allait devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion.

» Quelle remarquable conform i tédc langage, Messieurs, entre les factieux que l'aristocratie avoue et ceux qui usurpent le nom de patriotes! Tous veulent renverser nos lois, se réjouissent des désordres, s'élèvent contre les autorités que le peuple a conférées, détestent la garde nationale, prèchent à l'armée l'indiscipline, sèment tantôt la défiance et tantôt le découragement.

» Quant à moi, Messieurs, qui épousai la cause américaine, au moment même où ses ambassadeurs me déclarèrent qu'elle était perdue; qui dès-lors me vouai à une persévérante défense de la liberté et de la souveraineté des peuples; qui, dès le 11 juillet 1789, en pré-

sentant à ma patrie une déclaration des droits, osai lui dire : pour qu'une nation soit libre il suffit, qu'elle veuille l'être ; je viens aujourd'hui, plein de confiance dans la justice de notre cause, de mépris pour les lâches qui la désertent, et d'indignation pour les traîtres qui voudraient la souiller, je viens déclarer que la nation française, si elle n'est pas la plus vile de l'univers, peut et doit résister à la conjuration des rois qu'on a coalisés contre elle. Ce n'est pas, sans doute, au milieu de ma brave armée que des sentimens timides sont permis; patriotisme, énergie, discipline, patience, confiance mutuelle, toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve ici.

» Ici, les principes de liberté et d'égalité sont chéris, les lois respectées, la propriété sacrée ; ici, l'on ne connait ni les calomnies ni les factions, et lorsque je songe que la France a plusieurs millions d'hommes qui peuvent devenir de pareils soldats, je me demande à quel degré d'avilissement serait donc réduit un peuple immense, plus fort encore par ses ressources naturelles que par les défenses de l'art, opposant à une confédération monstrueuse l'avantage des combinaisons uniques, pour que la lâche idée de sacrifier sa souveraineté, de transiger sur sa liberté et de mettre en négociation la déclaration des droits, ait pû paraître une des possibilités de l'avenir qui s'avance avec rapidité sur nous.

» Mais pour que nous, soldats de la liberté, combattions avec efficacité ou mourrions avec fruit pour elle, il faut que le nombre des défenseurs de la patrie soit promptement proportionné à celui de ses adversaires, que les approvisionnemens se multiplient et facilitent

nos mouvemens ; que le bien-être des troupes, leurs fournitures, leur paiement, les soins relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à de fatales lenteurs ou à de prétendues épargnes qui tournent en sens inverse de leur but.

» Il faut surtout que les citoyens ralliés autour de la Constitution soient assurés que les droits qu'elle garantit seront respectés avec une fidélité religieuse qui fera le désespoir de ses ennemis cachés ou publics. Ne repoussez pas ce vœu ; c'est celui des amis sincères de votre autorité légitime, assurés qu'une conséquence injuste ne peut découler d'un principe pur ; qu'aucune mesure tyrannique ne peut servir une cause qui doit sa force et sa gloire aux bases sacrées de la liberté et de l'égalité. Faites que la justice criminelle réprenne sa marche constitutionnelle, que l'égalité civile, que l'égalité religieuse jouissent de l'entière application des vrais principes.

» Que le pouvoir royal soit intact, car il est garanti par la Constitution ; qu'il soit indépendant, car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté ; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale ; qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction ; et que, s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

» Enfin, que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi, leurs usurpations à l'exercice ferme et indépendant des autorités constituées ; leurs maximes désorganisatrices, aux vrais principes de la liberté, leurs fureurs délirantes, au courage calme et

constant d'une nation qui connaît ses droits et les défend : enfin, leurs combinaisons sectaires, aux véritables intérêts de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance, d'une infâme spéculation.

» Telles sont, Messieurs, les représentations et les pétitions que soumet à l'Assemblée Nationale, comme il les a soumises au roi, un citoyen à qui on ne disputera pas de bonne foi l'amour de la liberté ; que les diverses factions haïraient moins s'il ne s'était élevé au-dessus d'elles par son désintéressement, auquel le silence eût mieux convenu, si, comme tant d'autres, il eût été indifférent à la gloire de l'Assemblée nationale, à la confiance dont il importe qu'elle soit environnée, et si lui-même, enfin, ne pouvait mieux lui témoigner la sienne qu'en lui montrant la vérité sans déguisement.

» Messieurs, j'ai obéi à ma conscience, à mes sermens; je le devais à la patrie, à vous, au roi et surtout à moi-même à qui les chances de la guerre ne permettent pas d'ajourner les observations que je crois utiles ; et j'aime à penser que l'Assemblée nationale y trouvera un nouvel hommage de mon dévoûment à son autorité constitutionnelle, et de mon respect pour elle. »

Lettre de Lafayette au Roi.

Du camp retranché de Maubeuge, le 16 juin 1792.

SIRE,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la copie d'une lettre à l'Assemblée Nationale, où elle retrouvera l'expression des sentimens qui ont animé ma vie entière. Le roi sait avec quelle ardeur, avec quelle constance, j'ai de tout temps été dévoué à la cause de la liberté, aux principes sacrés de l'humanité, de l'égalité, de la justice. Il sait que toujours je fus l'adversaire des factions, l'ennemi de la licence, et que jamais aucune puissance, que je pensais être illégitime, ne fut reconnue par moi. Il connaît donc mon dévoûment à son autorité constitutionnelle et mon attachement à sa personne : voilà, Sire, quelles ont été les bases de ma lettre à l'Assemblée nationale ; voilà quelles seront celles de ma conduite envers ma patrie et Votre Majesté, au milieu des orages que tant de combinaisons hostiles ou factieuses attirent à l'envi sur nous.

Il ne m'appartient pas, Sire, de donner à mes opinions, à mes démarches, une plus haute importance que ne doivent avoir les actes isolés d'un simple citoyen ; mais l'expression de mes pensées fut toujours un droit, et dans cette occasion devient un devoir ; quoique je l'eûsse rempli plus tôt si ma voix, au lieu de se faire entendre au milieu d'un camp, avait dû partir du fond de la retraite à laquelle les dangers de ma patrie

m'ont arraché, je ne pense point qu'aucune fonction publique, aucune considération personnelle me dispensent d'exercer ce devoir d'un citoyen, ce droit d'un homme libre.

Persistez, Sire, fort de la volonté que l'autorité nationale vous a déléguée, dans la généreuse résolution de défendre les principes constitutionnels contre tous leurs ennemis; que cette résolution, soutenue par tous les actes de votre vie privée, comme par un exercice ferme et complet du pouvoir royal, devienne le gage de l'harmonie qui, surtout dans les momens de crise, ne peut manquer de s'établir entre les représentans élus du peuple et son représentant héréditaire. C'est dans cette résolution, Sire, que sont pour la patrie, pour vous, la gloire et le salut. Là, vous trouverez tous les amis de la liberté, tous les bons Français rangés autour de votre trône pour le défendre contre les complots des rebelles et les entreprises des factieux; et moi, Sire, qui dans leur honorable haine, ai trouvé la récompense de ma persévérante opposition, je la mériterai toujours par mon zèle à servir la cause à laquelle ma vie entière est dévouée, et par ma fidélité au serment que j'ai prêté à la nation, à la loi et au roi.

Tels sont, Sire, les sentimens inaltérables dont je joins ici l'hommage, à celui de mon respect.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

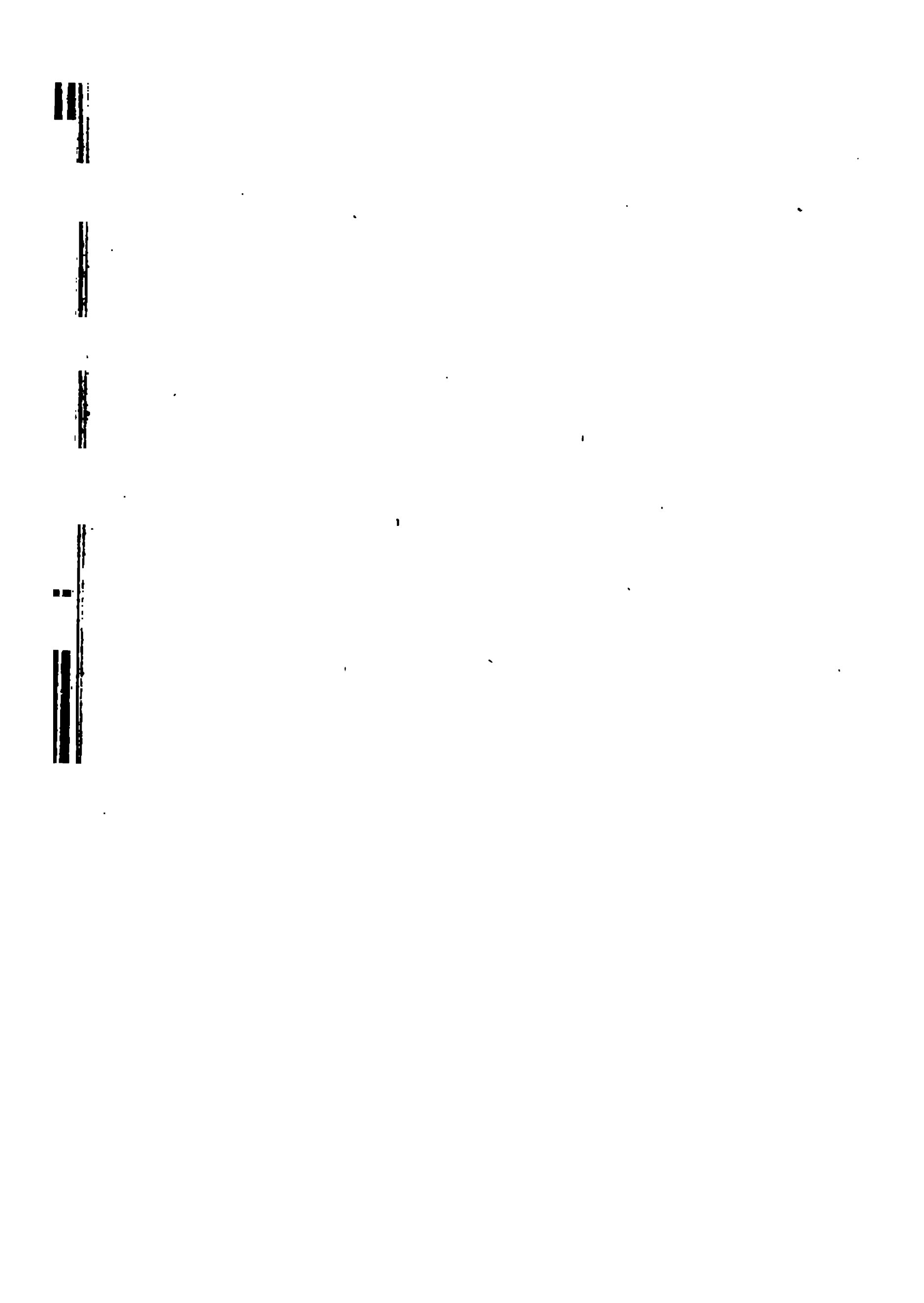


TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET CURIEUX

DE BRISSOT

sur ses Contemporains

ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR ANACHARSIS BRISSOT,

SON FILS.

Extraits des tables des quatre volumes.

Naissance de Brissot.
Son éducation.
Ses rêves de républicanisme.
Robespierre et le Dauphin.
Philosophie d'une femme de 17 ans.
Paris et les spectacles.
Mademoiselle Mars.
Le libraire Panckoucke.
Le cadeau de figurante de l'Opéra.
Robespierre et Brissot, clercs de procureurs.
Le perruquier docteur.
Les deux galériens.
Le comte de Montlosier.
La présidente de l'École de Médecine.
Les amours — Le bijoutier.
Affaire du bois de Boulogne.
La fille experte et les serpens à sonnette.
Sentimens républicains de madame de Genlis
Amour et discrétion.
Députation du peuple de Paris.
Lafayette, Volney, Mirabeau.
Bernardin de Saint-Pierre.
Liaisons de Marat et Brissot.
Massacres de septembre.
Projets de Brissot pour renverser la royauté.
L'apothicaire de Madame de Genlis et ses souris blanches.
La jolie Batelière.
Le jésuite et la jeune fille.
La soirée chez le banquier Delessert.
Le billet de Madame de Genlis.
Mirabeau brouillé avec Talleyrand.
Les deux danseuses de l'Opéra.
L'homme vertueux, le sopha et les filles.
Exil du duc d'Orléans.
Assemblée constituante.
Brissot au comité de salut public.
Le soi disant marquis de Rivarol prépare l'assassinat de la famille d'Orléans.

PARIS,

CHEZ MADAME HUZARD, rue de l'Éperon, 7.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, du Palais-Royal.

